



MARS 2021

Programme Communal de Développement Rural

Partie 1

Analyse des caractéristiques socio-économiques

AUTEUR DE PROJET



Rue des Chasseurs Ardennais, 32
B-6880 BERTRIX
Tél. 061/41 54 54 - Fax 061/41 55 07
info@impact-sprl.be - www.impact-sprl.be

Table des matières

1. CARTE D'IDENTITE DU TERRITOIRE	14
2. DESCRIPTION DES CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES	26
2.1. DYNAMIQUE TRANSCOMMUNALE	26
2.2. FOCUS PREALABLE SUR LE PARC NATUREL « GAUME ».....	28
2.3. FOCUS PREALABLE SUR LE SCHEMA DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL.....	31
2.4. APERÇU HISTORIQUE	33
2.5. APERÇU GEOGRAPHIQUE.....	36
2.5.1. <i>Situation géographique</i>	36
2.5.2. <i>Occupation du sol</i>	43
2.5.3. <i>Analyse synthétique des constats</i>	46
2.6. L'ENVIRONNEMENT PHYSIQUE, NATUREL ET PAYSAGER	47
2.6.1. <i>Contexte physique</i>	47
2.6.1.1. Sous-sol	47
2.6.1.2. Sol.....	51
2.6.1.3. Eaux souterraines.....	57
2.6.1.4. Hydrographie.....	61
2.6.1.5. Relief et géomorphologie.....	71
2.6.2. <i>Contexte naturel</i>	76
2.6.2.1. Natura 2000.....	76
2.6.2.2. Sites naturels.....	79
2.6.2.3. Réseau écologique.....	84
2.6.2.4. Espèces invasives	86
2.6.2.5. Arbres et haies remarquables.....	86
2.6.3. <i>Contexte paysager</i>	86
2.6.3.1. Description paysagère	87
2.6.3.2. Périmètre d'intérêt paysager et point de vue remarquable.....	96
2.6.4. <i>Liens avec d'autres plans et programmes</i>	99
2.7. L'ENVIRONNEMENT BATI	104
2.7.1. <i>Caractéristiques urbanistiques architecturales</i>	104
2.7.1.1. La sitologie des villages	104
2.7.1.2. La structure des villages	104
2.7.1.3. L'espace-rue.....	108
2.7.1.4. L'implantation	110
2.7.1.5. La typologie des constructions	111
2.7.1.6. La volumétrie.....	113
2.7.1.7. Les matériaux.....	114
2.7.1.8. Les espaces publics	115
2.7.1.9. Les éléments structurants	116
2.7.2. <i>Patrimoine</i>	116
2.7.2.1. Monuments et sites classés	116
2.7.2.2. Autres éléments patrimoniaux	117
2.7.3. <i>Description cartographique des villages</i>	117
2.7.4. <i>Analyse synthétique des constats</i>	127
2.8. LA POPULATION.....	128
2.8.1. <i>Nombre d'habitants et son évolution</i>	128
2.8.1.1. Au niveau communal.....	128
2.8.1.2. Au niveau de la micro-région	129
2.8.1.3. Au niveau des sections.....	134
2.8.2. <i>Mouvements de population</i>	136
2.8.3. <i>Structure d'âges</i>	137
2.8.4. <i>Structure des ménages</i>	140
2.8.5. <i>Structure socio-économique de la population</i>	142
2.8.5.1. Statut socio-économique	142
2.8.5.2. Taux de chômage, d'activité et d'emploi	142
2.8.5.3. Niveau de vie.....	145

2.8.6. <i>Analyse synthétique des constats.....</i>	147
2.8.7. <i>Actualisation des principales données statistiques.....</i>	148
2.9. LE LOGEMENT	149
2.9.1. <i>Parc du logement</i>	149
2.9.2. <i>Marché immobilier.....</i>	150
2.9.3. <i>Permis d'urbanisme.....</i>	158
2.9.4. <i>Permis de lotir et d'urbanisation.....</i>	159
2.9.5. <i>Logements publics</i>	160
2.9.6. <i>Liens avec d'autres plans et programmes.....</i>	160
2.9.7. <i>Analyse synthétique des constats.....</i>	160
2.9.8. <i>Actualisation des principales données statistiques.....</i>	160
2.10. L'ECONOMIE ET L'EMPLOI	162
2.10.1. <i>Entreprises.....</i>	162
2.10.2. <i>Emplois salariés.....</i>	162
2.10.3. <i>Emploi indépendant.....</i>	165
2.10.4. <i>Emplois frontaliers.....</i>	167
2.10.5. <i>Parc d'activités économiques</i>	167
2.10.6. <i>Liens avec d'autres plans et programmes</i>	168
2.10.7. <i>Analyse synthétique des constats.....</i>	169
2.10.8. <i>Actualisation des principales données statistiques</i>	169
2.11. LE TOURISME	170
2.11.1. <i>Structures d'encadrement</i>	170
2.11.2. <i>Structures d'hébergement.....</i>	170
2.11.3. <i>Activités touristiques.....</i>	171
2.11.4. <i>Arrivées et nuitées.....</i>	171
2.11.5. <i>Liens avec d'autres plans et programmes</i>	173
2.11.6. <i>Analyse synthétique des constats.....</i>	173
2.11.7. <i>Actualisation des principales données statistiques disponibles</i>	173
2.12. L'AGRICULTURE	174
2.12.1. <i>Superficie agricole utilisée.....</i>	174
2.12.2. <i>Exploitations agricoles</i>	176
2.12.3. <i>Productions agricoles.....</i>	176
2.12.4. <i>Diversification agricole</i>	177
2.12.5. <i>Boisement en zone agricole.....</i>	178
2.12.6. <i>Liens avec d'autres plans et programmes</i>	178
2.12.7. <i>Analyse synthétique des constats.....</i>	179
2.12.8. <i>Actualisation des principales données statistiques disponibles</i>	179
2.13. LA FORET	180
2.13.1. <i>Caractéristiques générales.....</i>	180
2.13.2. <i>Forêt soumise.....</i>	182
2.13.3. <i>Forêt communale.....</i>	182
2.13.4. <i>Charte PEFC</i>	183
2.13.5. <i>Forêt privée.....</i>	183
2.13.6. <i>La filière bois</i>	183
2.13.7. <i>Liens avec d'autres plans et programmes</i>	184
2.13.8. <i>Analyse synthétique des constats.....</i>	184
2.14. LA MOBILITE	185
2.14.1. <i>Accessibilité générale</i>	185
2.14.2. <i>Déplacements automobiles</i>	186
2.14.2.1. <i>Réseau routier.....</i>	186
2.14.2.2. <i>Stationnement.....</i>	189
2.14.2.3. <i>Sécurité routière.....</i>	189
2.14.3. <i>Déplacements en commun.....</i>	189
2.14.3.1. <i>Réseau SNCF.....</i>	189
2.14.3.2. <i>Réseau TEC</i>	190
2.14.3.3. <i>Autres moyens de transport</i>	195
2.14.4. <i>Déplacements lents</i>	195
2.14.5. <i>Analyse synthétique des constats</i>	197

2.15.	L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	198
2.15.1.	Structure d'encadrement	198
2.15.2.	Structure consultative	198
2.15.3.	Schéma de Développement de l'Espace Régional (<i>aujourd'hui Schéma de Développement du Territoire</i>)	198
2.15.4.	Plan de secteur	200
2.15.4.1.	Généralités	200
2.15.4.2.	Affectations	201
2.15.4.3.	Potentiel foncier	203
2.15.5.	Plan communal d'aménagement (<i>aujourd'hui Schéma d'Orientation Local</i>)	222
2.15.6.	Site à réaménager	222
2.15.7.	Analyse synthétique des constats	223
2.16.	LES EQUIPEMENTS	224
2.16.1.	Réseau d'égouttage	224
2.16.2.	Distribution d'eau	226
2.16.3.	Distribution d'électricité et de télédistribution	226
2.16.4.	Télécommunication	226
2.16.5.	La gestion de déchets	226
2.16.6.	La gestion énergétique	227
2.16.6.1.	Consommation énergétique des bâtiments communaux	227
2.16.6.2.	Actions menées	227
2.16.7.	Liens avec d'autres plans et programmes	227
2.16.8.	Analyse synthétique des constats	229
2.17.	LES SERVICES	230
2.17.1.	Le commerce	230
2.17.2.	L'enseignement et l'éducation	230
2.17.3.	Les services sociaux	231
2.17.4.	Les services aux aînés	231
2.17.5.	Les services aux enfants et aux jeunes	231
2.17.6.	Les autres services publics	232
2.17.7.	La santé	233
2.17.7.1.	Offre en soins de santé	233
2.17.7.2.	Profil de santé	234
2.17.7.3.	Indicateur synthétique ISADF	234
2.17.8.	Liens avec d'autres plans et programmes	235
2.17.9.	Analyse synthétique des constats	236
2.18.	LA CULTURE, LE SPORT ET LES LOISIRS	237
2.18.1.	Les infrastructures	237
2.18.1.1.	Les lieux de rencontre	237
2.18.1.2.	Les infrastructures sportives	237
2.18.1.3.	Les lieux de culte	237
2.18.2.	Les associations et les activités	238
2.18.3.	Les conseils consultatifs	240
2.18.4.	Les actions de jumelage	240
2.18.5.	Analyse synthétique des constats	240
2.19.	DONNEES COMPLEMENTAIRES	241
2.19.1.	Ressources financières de la commune	241
2.19.2.	Ressources humaines de la commune	244
2.19.2.1.	Le Conseil communal	244
2.19.2.2.	L'administration communale	245
3.	LISTE DES CARTES ANNEXES	247
4.	ANNEXES	248
4.1.	LISTE DES ARBRES ET HAIES REMARQUABLES	248
4.1.1.	Arbres remarquables	248
4.1.2.	Haies remarquables	249
4.2.	LISTE DU PATRIMOINE FIGURANT A L'INVENTAIRE	249
4.3.	LISTE DES ASSOCIATIONS BENEFICIAINT D'UNE SUBVENTION COMMUNALE	257

Table des illustrations

FIGURE 1 : SITUATION GEOGRAPHIQUE COMMUNALE	16
FIGURE 2 : CARTE SYNTHETIQUE DE ANSART	17
FIGURE 3 : CARTE SYNTHETIQUE DE BELLEFONTAINE	18
FIGURE 4 : CARTE SYNTHETIQUE DE BREUVANNE	19
FIGURE 5 : CARTE SYNTHETIQUE DE HAN	20
FIGURE 6 : CARTE SYNTHETIQUE DE LAHAGE	21
FIGURE 7 : CARTE SYNTHETIQUE DE PONCELLE	22
FIGURE 8 : CARTE SYNTHETIQUE DE ROSSIGNOL	23
FIGURE 9 : CARTE SYNTHETIQUE DE SAINT-VINCENT	24
FIGURE 10 : CARTE SYNTHETIQUE DE TINTIGNY	25
FIGURE 11 : CONTEXTE GEOGRAPHIQUE SOUS-REGIONAL	36
FIGURE 12 : AIRE D'INFLUENCE DES POLES D'EMPLOIS EN 2008 SANS PRISE EN COMPTE DES FLUX TRANSREGIONAUX ET TRANSFRONTALIERS – CPDT (2011)	37
FIGURE 13 : AIRE D'INFLUENCE DES POLES D'EMPLOIS EN 2008 AVEC PRISE EN COMPTE DES FLUX TRANSREGIONAUX ET TRANSFRONTALIERS – CPDT (2011)	38
FIGURE 14 : AIRE D'INFLUENCE DES CENTRES SCOLAIRES SECONDAIRES – CPDT (2002)	39
FIGURE 15 : AIRE D'INFLUENCE DES CENTRES HOSPITALIERS – CPDT (2002)	40
FIGURE 16 : AIRE D'INFLUENCE DES CENTRES D'ACHATS SEMI-COURANTS – CPDT (2002)	41
FIGURE 17 : AIRE D'INFLUENCE PRINCIPALE – CPDT (2011)	42
FIGURE 18 : CARTE D'OCCUPATION DU SOL	45
FIGURE 19 : LOCALISATION DES CONTRAINTES GEOTECHNIQUES	50
FIGURE 20 : PRINCIPALES ASSOCIATIONS DE SOL	52
FIGURE 21 : APTITUDE AGRONOMIQUE DES SOLS	54
FIGURE 22 : SOLS HYDROMORPHES ET ORGANIQUES	56
FIGURE 23 : CAPTAGES ET ZONES DE PROTECTION	60
FIGURE 24 : RESEAU HYDROGRAPHIQUE	62
FIGURE 25 : ZONE INONDABLE	67
FIGURE 26 : AXES DE RUISELLEMENT	70
FIGURE 27 : MODELE NUMERIQUE DE TERRAIN	73
FIGURE 28 : CONTRAINTES TOPOGRAPHIQUES	75
FIGURE 29 : SITES NATURELS	83
FIGURE 30 : TERRITOIRES PAYSAGERS	89
FIGURE 31 : AIRES PAYSAGERES	92
FIGURE 32 : EVOLUTION DES SURFACES AGRICOLES ET BOISEES	94
FIGURE 33 : PERIMETRE D'INTERET PAYSAGER ET POINT DE VUE REMARQUABLE	98
FIGURE 34 : STRUCTURE URBANISTIQUE ET PATRIMONIALE D'ANSART	118
FIGURE 35 : STRUCTURE URBANISTIQUE ET PATRIMONIALE DE BELLEFONTAINE	119
FIGURE 36 : STRUCTURE URBANISTIQUE ET PATRIMONIALE DE BREUVANNE	120
FIGURE 37 : STRUCTURE URBANISTIQUE ET PATRIMONIALE DE HAN	121
FIGURE 38 : STRUCTURE URBANISTIQUE ET PATRIMONIALE DE LAHAGE	122
FIGURE 39 : STRUCTURE URBANISTIQUE ET PATRIMONIALE DE PONCELLE	123
FIGURE 40 : STRUCTURE URBANISTIQUE ET PATRIMONIALE DE ROSSIGNOL	124
FIGURE 41 : STRUCTURE URBANISTIQUE ET PATRIMONIALE DE SAINT-VINCENT	125
FIGURE 42 : STRUCTURE URBANISTIQUE ET PATRIMONIALE DE TINTIGNY	126
FIGURE 43 : NIVEAU DE POPULATION POUR LA MICRO-REGION – 2017	131
FIGURE 44 : DENSITE DE POPULATION POUR LA MICRO-REGION – 2017	132
FIGURE 45 : EVOLUTION DE LA POPULATION DANS LA MICRO-REGION – 1991-2017	133
FIGURE 46 : PRIX DE VENTE MOYEN DES HABITATIONS ORDINAIRES – 2016	152
FIGURE 47 : EVOLUTION DU PRIX DE VENTE MOYEN DES HABITATIONS ORDINAIRES – 2006-2016	153

FIGURE 48 : PRIX DE VENTE MOYEN DES TERRAINS A BATIR – 2014	156
FIGURE 49 : EVOLUTION DU PRIX DE VENTE MOYEN DES TERRAINS A BATIR – 2006-2014.....	157
FIGURE 50 : CARTE D'OCCUPATION DU SOL – SURFACE AGRICOLE	175
FIGURE 51 : CARTE D'OCCUPATION DU SOL – SURFACE BOISEE	181
FIGURE 52 : HIERARCHISATION DU RESEAU ROUTIER	188
FIGURE 53 : LIGNES DE BUS	194
FIGURE 54 : DEPLACEMENTS LENTS.....	196
FIGURE 55 : PROJET DE STRUCTURE SPATIALE POUR LA WALLONIE – EXTRAIT DU SDER.....	199
FIGURE 56 : PLAN DE SECTEUR	202
FIGURE 57 : POTENTIEL FONCIER – ANSART	213
FIGURE 58 : POTENTIEL FONCIER – BELLEFONTAINE	214
FIGURE 59 : POTENTIEL FONCIER – BREUVANNE.....	215
FIGURE 60 : POTENTIEL FONCIER – HAN	216
FIGURE 61 : POTENTIEL FONCIER – LAHAGE	217
FIGURE 62 : POTENTIEL FONCIER – PONCELLE.....	218
FIGURE 63 : POTENTIEL FONCIER – ROSSIGNOL	219
FIGURE 64 : POTENTIEL FONCIER – SAINT-VINCENT	220
FIGURE 65 : POTENTIEL FONCIER – TINTIGNY.....	221
FIGURE 66 : PLAN D'ASSAINISSEMENT PAR SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE (PASH)	225
TABLEAU 1 : DYNAMIQUES TRANSCOMMUNALES	27
TABLEAU 2 : AXE, OBJECTIFS STRATEGIQUES ET OBJECTIFS OPERATIONNELS DU PARC NATUREL DE GAUME ...	29
TABLEAU 3 : OCCUPATION DE SOL – CPDT (2008)	43
TABLEAU 4 : QUALITE DES EAUX SOUTERRAINES – DGO3.....	58
TABLEAU 5 : LISTE DES COURS D'EAU SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL – DGO3.....	63
TABLEAU 6 : DESCRIPTIF DES AIRES PAYSAGERES.....	90
TABLEAU 7 : PROGRAMME D'ACTIONS DU CONTRAT DE RIVIERE SEMOIS-CHIERS	99
TABLEAU 8 : TYPE D'IMPLANTATION DES DIFFERENTES LOCALITES	104
TABLEAU 9 : DENSITE DE LOGEMENTS DES NOYAUX ET DENSITE GLOBALE	108
TABLEAU 10 : INVENTAIRE DES MONUMENTS ET SITES CLASSES.....	117
TABLEAU 11 : EVOLUTION DE LA POPULATION – 1991-2017 – WALSTAT	128
TABLEAU 12 : EVOLUTION DE LA POPULATION AU SEIN DE LA MICRO-REGION – 1991-2017 – STATBEL	130
TABLEAU 13 : EVOLUTION DE LA POPULATION PAR SECTION – 2014-2017 – ADMINISTRATION COMMUNALE	135
TABLEAU 14 : MOUVEMENTS DE LA POPULATION PAR PERIODE – 1995-2014 – IWEPS	136
TABLEAU 15 : STRUCTURE DES MENAGES PAR TAILLE – 2013 – CYTISE	140
TABLEAU 16 : REPARTITION DES DECLARATIONS FISCALES PAR TRANCHE DE REVENUS – 2015 – STATBEL	146
TABLEAU 17 : REPARTITION DES LOGEMENTS SELON L'ANNEE DE CONSTRUCTION – 2017 – WALSTAT	149
TABLEAU 18 : EVOLUTION DU NOMBRE DE PERMIS D'URBANISME POUR LES CONSTRUCTIONS DESTINEES AU LOGEMENT – 2006-2016 – STATBEL.....	158
TABLEAU 19 : SYNTHESE DES LOTISSEMENTS APPROUVES PAR ENTITE (SOURCE : SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL)	159
TABLEAU 20 : REPARTITION DES ETABLISSEMENTS SELON LEUR TAILLE – 2016 – WALSTAT	162
TABLEAU 21 : REPARTITION DE L'EMPLOI INDEPENDANT SELON LE SECTEUR D'ACTIVITE – 2016 – INASTI.....	165
TABLEAU 22 : EVOLUTION DE L'EMPLOI INDEPENDANT PAR SECTEUR D'ACTIVITE – 2006-2016 – INASTI	166
TABLEAU 23 : COMPARAISON DES TEMPS DE PARCOURS (EN MINUTES)	190
TABLEAU 24 : LIGNES TEC	191
TABLEAU 25 : PROFIL D'ACCESSIBILITE DES DIFFERENTS VILLAGES (EN MINUTES) SANS CORRESPONDANCE ..	193
TABLEAU 26 : REPARTITION DES AFFECTATIONS DU PLAN DE SECTEUR	200
TABLEAU 27 : DISPONIBILITES FONCIERES EN ZONE D'HABITAT	205
TABLEAU 28 : SUPERFICIES AVEC CONTRAINTE POUR LES TERRAINS DISPONIBLES EN ZONE D'HABITAT	207
TABLEAU 29 : SUPERFICIES AVEC CONTRAINTE POUR LES TERRAINS DISPONIBLES NON EQUIPES EN ZONE D'HABITAT	207
TABLEAU 30: RECETTES ORDINAIRES	241
TABLEAU 31 : DEPENSES ORDINAIRES	241

TABLEAU 32 : RESULTAT BUDGETAIRE ORDINAIRE.....	242
TABLEAU 33 : SERVICE EXTRAORDINAIRE ET FINANCEMENT DES PROJETS.....	242
TABLEAU 34 : DETTE COMMUNALE	243
TABLEAU 35 : TRESORERIE COMMUNALE.....	244
GRAPHIQUE 1 : OCCUPATION DU SOL – CPDT (2008).....	44
GRAPHIQUE 2 : EVOLUTION DE LA POPULATION – 1991-2017 - WALSTAT	129
GRAPHIQUE 3 : EVOLUTION DE LA POPULATION AU SEIN DE LA MICRO-REGION – 1991-2017 - STATBEL	130
GRAPHIQUE 4 : REPARTITION DE LA POPULATION PAR SECTION (VALEUR ABSOLUE) – 2017 – ADMINISTRATION COMMUNALE	134
GRAPHIQUE 5 : REPARTITION DE LA POPULATION PAR SECTION (VALEUR RELATIVE) – 2017 – ADMINISTRATION COMMUNALE	134
GRAPHIQUE 6 : EVOLUTION RELATIVE DE LA POPULATION PAR SECTION – 2014-2017 – ADMINISTRATION COMMUNALE	135
GRAPHIQUE 7 : MOUVEMENTS DE LA POPULATION PAR PERIODE – 1995-2014 – IWEPS.....	137
GRAPHIQUE 8 : PYRAMIDE DES AGES – 2013 – CYTISE	137
GRAPHIQUE 9 : REPARTITION DE LA POPULATION PAR GRAND GROUPE D'AGES – 2017 – WALSTAT	138
GRAPHIQUE 10 : REPARTITION DE LA POPULATION PAR GRAND GROUPE D'AGES PAR SECTION – 2017 – ADMINISTRATION COMMUNALE	139
GRAPHIQUE 11 : EVOLUTION DE LA POPULATION EN FONCTION DES GRANDS GROUPES D'AGES – 1991-2017 – WALSTAT	139
GRAPHIQUE 12 : STRUCTURE DES MENAGES PAR TAILLE – 2013 – CYTISE	140
GRAPHIQUE 13 : STRUCTURE DES MENAGES PAR TAILLE (COMPARAISON) – 2013 – CYTISE	141
GRAPHIQUE 14 : EVOLUTION DE LA STRUCTURE DES MENAGES PAR TAILLE – 1991-2013 – CYTISE	141
GRAPHIQUE 15 : STATUT DE LA POPULATION RESIDENTE TOTALE – 2014 – IWEPS	142
GRAPHIQUE 16 : EVOLUTION DU TAUX DE DEMANDE D'EMPLOI – 2013-2017 – FOREM	143
GRAPHIQUE 17 : EVOLUTION COMPAREE DU TAUX DE DEMANDE D'EMPLOI – 2013-2017 – FOREM	143
GRAPHIQUE 18 : EVOLUTION DU NOMBRE DE DEMANDEURS D'EMPLOI EN FONCTION DE LEUR DUREE D'INOCCUPATION – 2013-2017 – FOREM	144
GRAPHIQUE 19 : EVOLUTION DU NOMBRE DE DEMANDEURS D'EMPLOI EN FONCTION DE LEUR AGE – 2013-2017 – FOREM	144
GRAPHIQUE 20 : EVOLUTION DU NOMBRE DE DEMANDEURS D'EMPLOI EN FONCTION DE LEUR NIVEAU D'ETUDE – 2013-2017 – FOREM	145
GRAPHIQUE 21 : EVOLUTION DU REVENU MOYEN PAR HABITANT – 2009-2015 – STATBEL	146
GRAPHIQUE 22 : REPARTITION DES DECLARATIONS FISCALES PAR TRANCHE DE REVENUS – 2015 – STATBEL	146
GRAPHIQUE 23 : REPARTITION DES LOGEMENTS SELON L'ANNEE DE CONSTRUCTION – 2017 – WALSTAT	149
GRAPHIQUE 24 : EVOLUTION DES TRANSACTIONS IMMOBILIERES ET DES PRIX DE VENTE DE MAISONS D'HABITATION ORDINAIRES – 2006-2016 – STATBEL.....	150
GRAPHIQUE 25 : EVOLUTION DES TRANSACTIONS IMMOBILIERES ET DES PRIX DE VENTE DE MAISONS D'HABITATION ORDINAIRES – 2006-2016 – STATBEL.....	151
GRAPHIQUE 26 : EVOLUTION DES TRANSACTIONS IMMOBILIERES ET DES PRIX DE VENTE DES TERRAINS A BATIR – 2006-2016 – STATBEL	154
GRAPHIQUE 27 : EVOLUTION DES TRANSACTIONS IMMOBILIERES ET DES PRIX DE VENTE DES TERRAINS A BATIR – 2004620114 – STATBEL	155
GRAPHIQUE 28 : EVOLUTION DU NOMBRE DE PERMIS D'URBANISME POUR LES CONSTRUCTIONS DESTINEES AU LOGEMENT – 2006-2016 – STATBEL	159
GRAPHIQUE 29 : REPARTITION DE L'EMPLOI INDEPENDANT SELON LE SECTEUR D'ACTIVITE – 2016 – INASTI	166
GRAPHIQUE 30 : EVOLUTION DE L'EMPLOI INDEPENDANT SELON LA NATURE DE L'ACTIVITE – 2006-2016 – INASTI	167
GRAPHIQUE 31 : EVOLUTION DU NOMBRE DE NUITEES – 2006-2016 – WALSTAT	172
GRAPHIQUE 32 : EVOLUTION COMPAREE DU NOMBRE DE NUITEES POUR LE TERRITOIRE DE LA MAISON DU TOURISME DE GAUME – 2006-2016 – WALSTAT	172
GRAPHIQUE 33 : EVOLUTION DE LA SAU – 2006-2016 – CAPRU	174
GRAPHIQUE 34 : EVOLUTION DU NOMBRE D'EXPLOITATIONS AGRICOLES – 2006-2016 – CAPRU	176

GRAPHIQUE 35 : REPARTITION DE L'UTILISATION DE LA SAU – 2016 – STATBEL.....	177
GRAPHIQUE 36 : REPARTITION DES AFFECTATIONS DU PLAN DE SECTEUR	200
GRAPHIQUE 37 : DISPONIBILITES FONCIERES EN ZONE D'HABITAT POUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE.....	206
GRAPHIQUE 38 : RADAR ISADF – IWEPS	235
GRAPHIQUE 39 : FINANCEMENT DES ANNEES 2016-2019.....	242

Bibliographie

Références bibliographiques

Décret relatif au développement rural – Parlement wallon – 11 avril 2014.

Arrêté du Gouvernement wallon portant exécution du décret du 11 avril 2014 relatif au développement rural – 12 juin 2014.

Schéma de Développement de l'Espace Régional – Gouvernement wallon – 1999.

Code de Développement Territorial – Coordination officieuse (dernière version).

Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural : La Lorraine – Ministère de la Région wallonne – Direction Générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine – 2001.

Monuments, Sites, Ensembles architecturaux, Sites archéologiques classés en Région wallonne – Ministère de la Région wallonne – Direction Générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine.

Le patrimoine monumental de la Belgique - Wallonie - Luxembourg - Arrondissement de Virton – Editions Mardaga.

DROEVEN E., FELTZ C. et KUMMERT M. – Etudes et documents CPDT 4 : Les territoires paysagers de Wallonie – Ministère de la Région wallonne – Direction Générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine – 2004.

Les fiches et cartes communales et régionale d'occupation du sol – Conférence Permanente du Développement Territorial.

Atlas « Repères pour une dynamique territoriale en Wallonie » – Conférence Permanente du Développement Territorial – 2002.

Diagnostic territorial de la Wallonie - Conférence Permanente du Développement Territorial – 2011

Territoires wallons : Horizons 2040 – Conférence Permanente du Développement Territorial – 2013.

Schéma de structure communal – Impact – 2017.

Programme Communal de Développement Rural – 2004.

Notes

Synthèse des avis relatifs aux programmes communaux de développement rural (grille d'évaluation) - Commission Régionale d'Aménagement du Territoire.

Note d'informations fournies par la commune.

Formation à l'élaboration de PCDR de qualité - Fondation Rurale de Wallonie.

Statistiques

Statistiques SFP Economie (Statbel).

Statistiques communales.

Statistiques ONSS.

Statistiques INASTI.

Statistiques FOREM.

Statistiques IWEPS.

Statistiques WALSTAT.

Statistiques CYTISE.

Statistiques de la zone de police de Gaume.

Références Internet

Site de l'administration communale :

<http://www.tintigny.be>

Site de la Fondation Rurale de Wallonie

<http://www.frw.be>

Serveur de la biodiversité en Wallonie :

<http://biodiversite.wallonie.be/fr/accueil.html?IDC=6>

Site du SFP Economie :

http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/webinterface/beSTAT_home/

Site du FOREM :

<http://www.leforem.be/chiffres-et-analyses/statistiques/statistiques-locales.html>

Site de Cytise commune :

<http://cytisecommunes.gedap.be/asp/interfcst.asp>

Site de CAP Ruralité :

<http://www.gembloux.ulg.ac.be/eg/capru/communes-wallonnes-en-chiffres?view=all>

Site de l'IWEPS :

<http://www.iweps.be>

Site de la DGO4 :

<http://mrw.wallonie.be/dgatlp/dgatlp/default.asp>

Site de l'agriculture wallonne :

http://agriculture.wallonie.be/apps/spip_wolwin

Site de l'environnement wallon :

<http://environnement.wallonie.be>

Site de la DGO1 :

<http://routes.wallonie.be>

Site de la Conférence Permanente pour le Développement Territorial :

<http://cpdt.wallonie.be>

Site des TEC :

<http://www.infotec.be>

Site de la Maison du Tourisme du Pays de Gaume :

<https://www.soleildegauge.be/fr/>

Méthodologie

L'élaboration de la partie 1 du PCDR a été élaborée dans le respect du décret et de l'arrêté de 2014 régissant l'élaboration d'une opération de développement rural (ODR).

La présente analyse se base sur des données provenant de **sources officielles** (SPF Economie, FOREM, ONSS, INASTI, DGO4, DGO3...). Elle a servi de base à la réflexion lors des réunions d'information et de consultation, de groupes de travail et de CLDR.

Elle a pour objet **d'appréhender globalement et transversalement** les caractéristiques socio-économiques de la commune de Tintigny. Bien que se voulant transversale, la description socio-économique est traitée par **grandes thématiques** faisant chacune l'objet d'un chapitre particulier pour une lecture plus aisée du document.

Chaque chapitre se termine par une **synthèse** mentionnant les principaux éléments significatifs sous la forme d'une **analyse des forces et faiblesses** du territoire et de ses composantes. Il est ainsi possible de **dégager les problématiques majeures ainsi que les ressources spécifiques**. Cette synthèse sera soumise en consultation lors des réunions faisant appel à la participation de la population.

Egalement à la fin de chaque chapitre, les **démarches déjà entreprises par la Commune** sont explicitées et les **liens avec d'autres plans et programmes** sont mis en avant.

Réalisé fin 2017, les données les plus récentes disponibles à cette date ont été utilisées. Toutefois, les statistiques les plus représentatives ont été actualisées en note de bas de page ainsi qu'à la fin de chaque chapitre.

Enfin, des **documents cartographiques**, en annexes ou directement incorporés dans le rapport, permettent de visualiser le contexte territorial.

Présentation de l'auteur de projet

Impact est un bureau d'études spécialisé dans les domaines du développement rural, de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, de l'architecture et de l'environnement.

Nous mettons à disposition une équipe pluridisciplinaire comprenant les formations d'ingénieur agronome, d'architecte, de géographe, d'urbaniste, de paysagiste, de graphiste et de géomètre.

Impact est agréé en Région wallonne pour la réalisation de schémas de développement pluricommunaux et communaux, de schémas d'orientation locaux, de guides d'urbanisme ainsi que pour la réalisation d'études d'incidences sur l'environnement.

Présentation de l'équipe

Chefs de projet

- Jean-Marc DROPSY - Architecte paysagiste / Gérant
- Stéphane MOTTIAUX - Ingénieur agronome (Aménagement du territoire) / Gérant

Collaborateurs internes

- Jean-Philippe BAILLEUX - Architecte
- Marie BRACONNIER - Bio-ingénieur (Environnement)
- Miriam FLORES - Architecte-urbaniste
- Antoine GUILLAUME - Architecte paysagiste
- Jean-Luc JACQMIN - Architecte / Gérant
- Marjorie LEQUEUX - Architecte / Associée
- Frédéric MARTIN-ETIENNE - Géomètre
- Dominique PAJOT - Géomètre expert / Gérant
- Ludyvine PIERRE - Géographe-urbaniste
- Aurélie WILLEM - Bio-ingénieur (Environnement)

Collaborateurs techniques internes

- Amaury DE MOL - Gradué en construction
- Jérôme RAMBEAUX - Dessinateur DAO-SIG-3D

Collaborateurs administratifs internes

- Viviane ARNOULD - Secrétaire de direction et graphiste

1. Carte d'identité du territoire

Code INS : 85039

Administration communale :

Grand'rue, 76
6730 Tintigny
Téléphone: 063/44.02.10
Fax: 063/44.51.63
Site internet: <http://www.tintigny.be>

Population : 4.278 habitants (au 01/01/2017)

Superficie : 8.188 ha

- Bois et forêts : 4.379 ha (53,5 %).
- Terres agricoles : 2.960 ha (36,2 %).
- Urbanisation : 238 ha (2,9 %).

Région agro-géographique : Lorraine.

Communes belges voisines :

- Léglise (Nord-Est).
- Habay (Est).
- Etalle (Est).
- Virton (Sud-Est).
- Meix-devant-Virton (Sud).
- Florenville (Sud-Ouest).
- Chiny (Ouest).

Anciennes communes :

- Tintigny comprenant également Breuvanne, Ansart, Han et Poncelle.
- Bellefontaine comprenant également Lahage.
- Rossignol.
- Saint-Vincent.

Axes majeurs de communication :

- N83 « Bouillon – Arlon ».

Autres axes importants de communication :

- N801 « Tintigny-Neufchâteau ».
- N879 « Marbehan-Virton ».
- N891 « Marbehan-Meix-devant-Virton ».
- N894 « Florenville-Léglise ».
- N895 « Tintigny-Meix-devant-Virton ».

Proximité des différents pôles belges :

- Florenville : 15 km - 15 minutes.
- Virton : 16 km - 19 minutes.
- Neufchâteau : 21 km - 26 minutes.
- Arlon : 26 km - 22 minutes.
- Libramont-Chevigny : 45 km - 33 minutes.
- Bastogne : 46 km - 33 minutes.
- Namur : 125 km - 71 minutes.
- Liège : 135 km - 78 minutes.
- Bruxelles : 181 km - 110 minutes.

Proximité des différents pôles frontaliers :

- Montmédy : 26 km - 34 minutes.
- Longwy : 46 km - 35 minutes.
- Luxembourgville : 52 km - 40 minutes.

Accessibilité par rapport aux infrastructures autoroutières :

- Autoroute E411 (Sortie 28a Marbehan) : 10 km - 12 minutes.
- Autoroute E411 (Sortie 29 Etalle/Habay) : 23 km - 19 minutes.

Proximité par rapport aux infrastructures ferroviaires :

- Gare SNCB de Marbehan : 6 km - 7 minutes.

Province : Luxembourg.

Arrondissement administratif : Virton.

Arrondissement judiciaire : Arlon.

Figure 1 : Situation géographique communale

Situation géographique communale



Figure 2 : Carte synthétique de Ansart

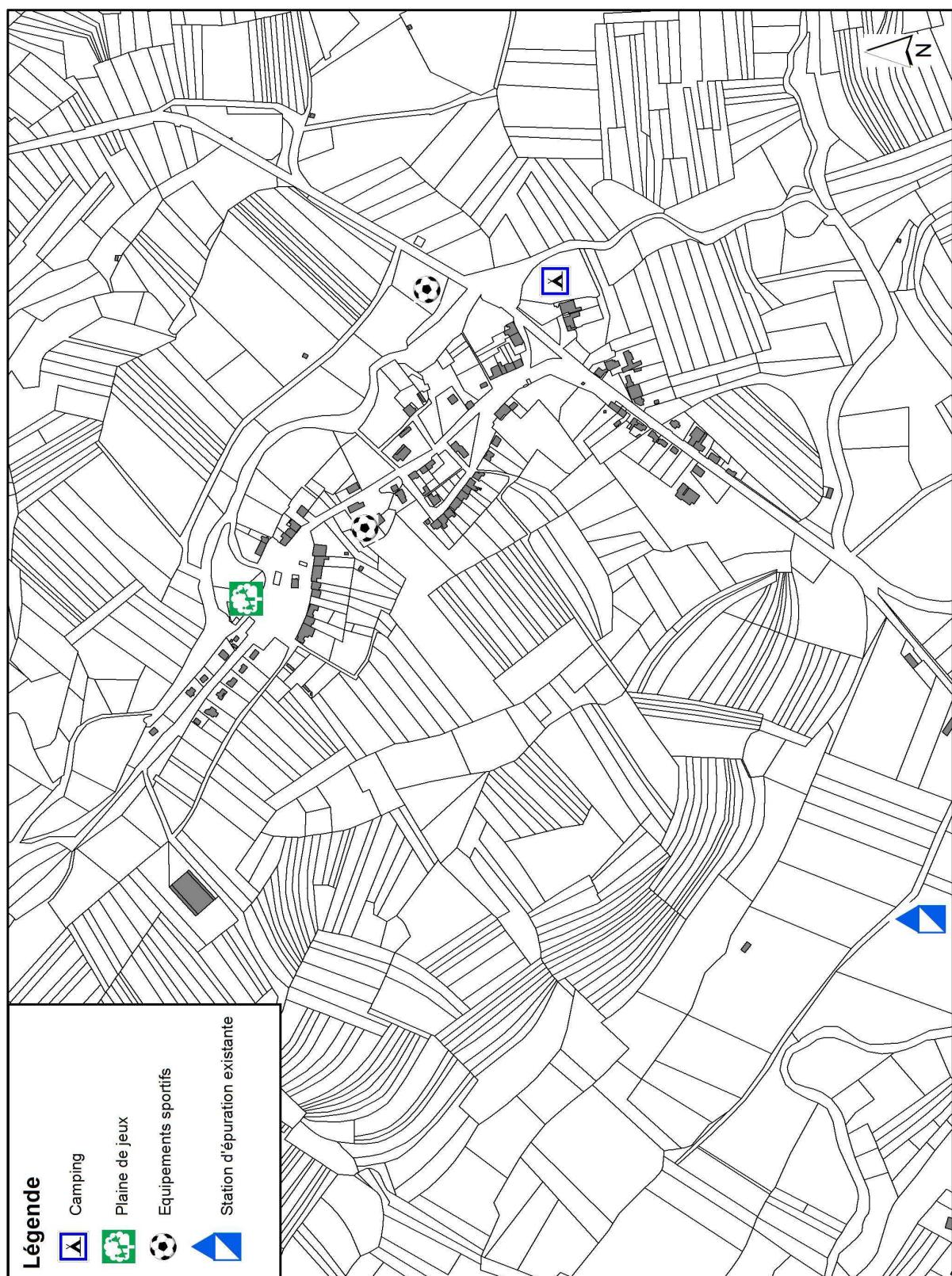


Figure 3 : Carte synthétique de Bellefontaine

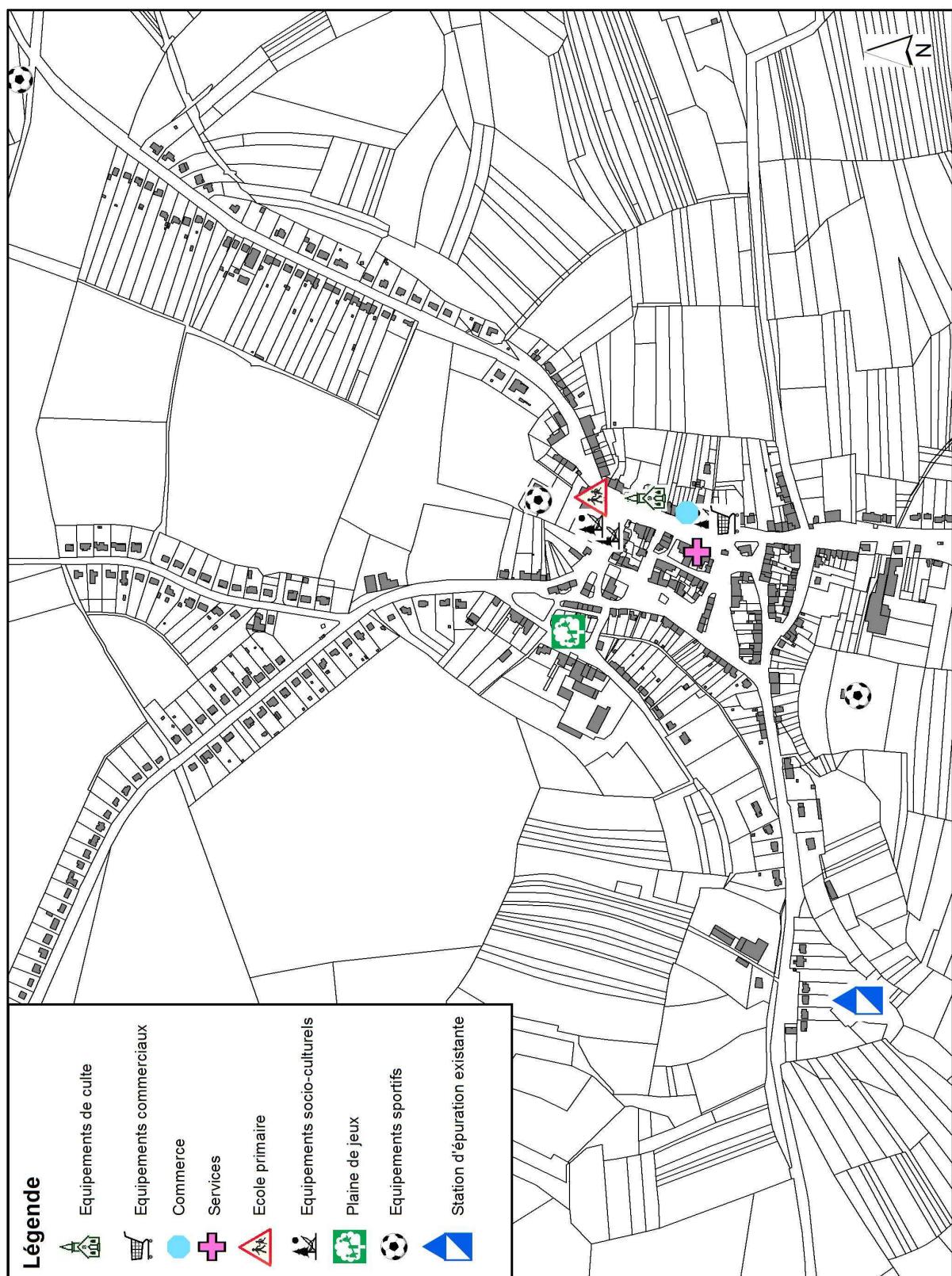


Figure 4 : Carte synthétique de Breuvanne



Figure 5 : Carte synthétique de Han

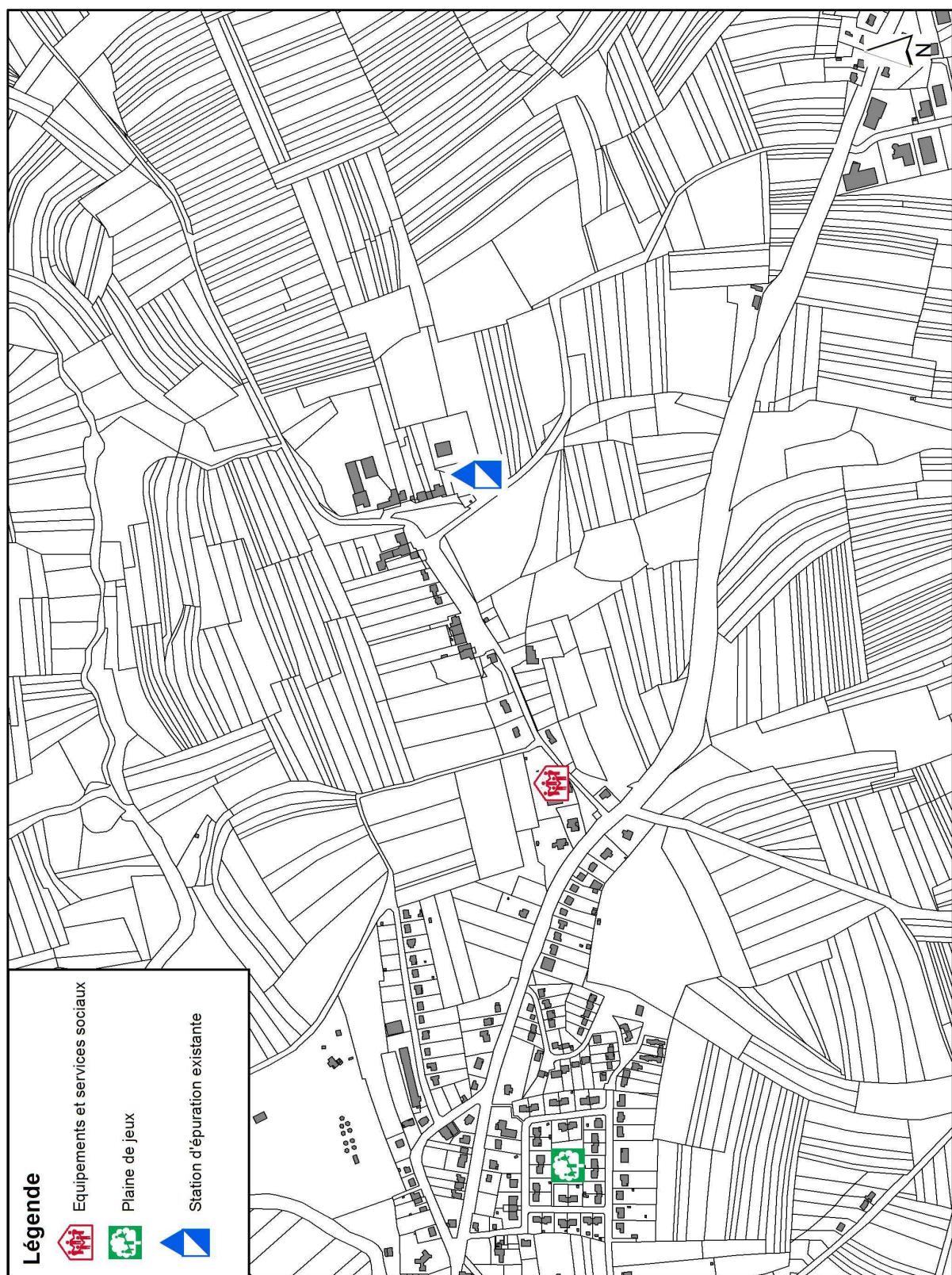


Figure 6 : Carte synthétique de Lahage

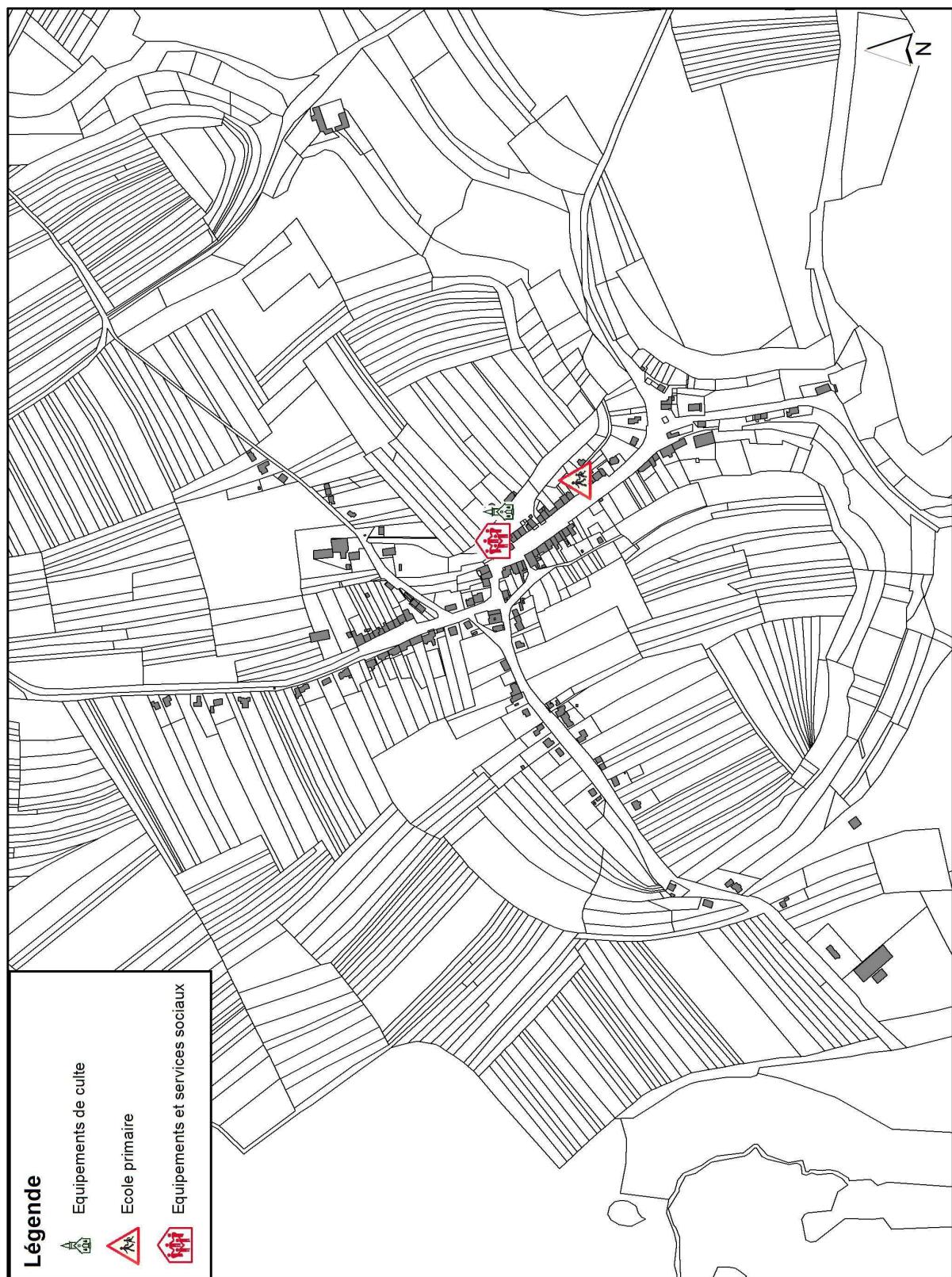


Figure 7 : Carte synthétique de Poncelle



Figure 8 : Carte synthétique de Rossignol



Figure 9 : Carte synthétique de Saint-Vincent

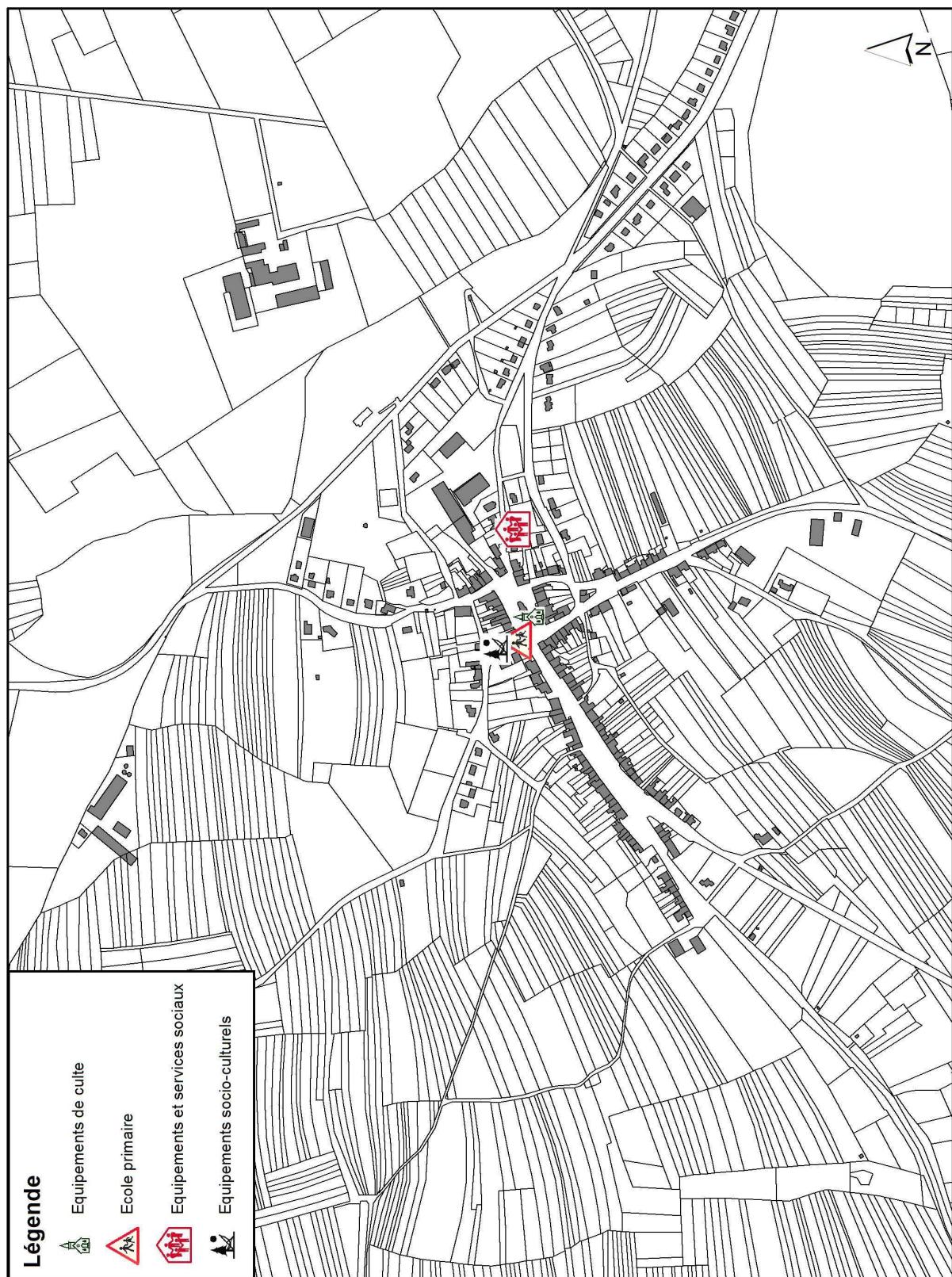
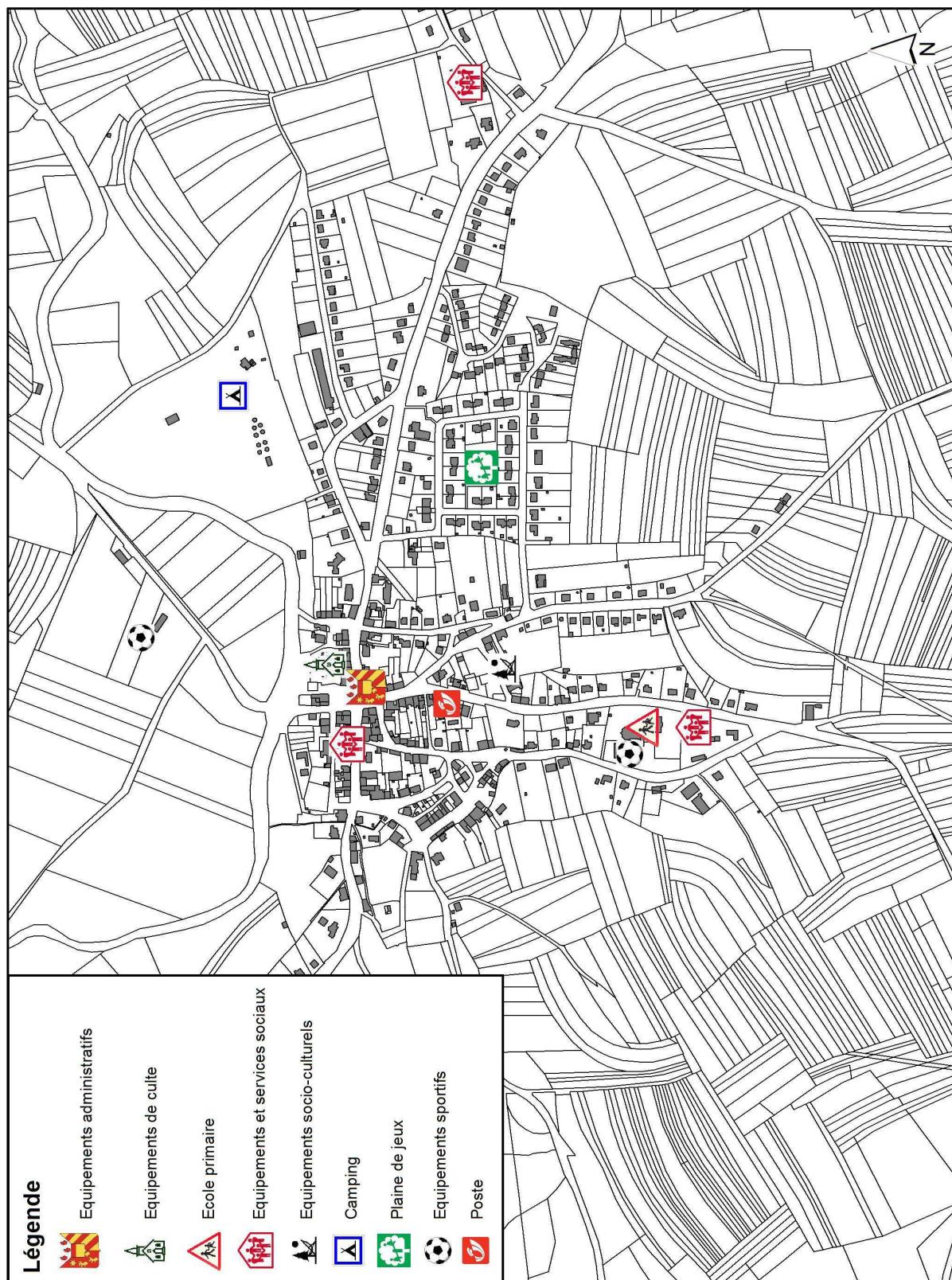


Figure 10 : Carte synthétique de Tintigny



2. Description des caractéristiques socio-économiques

2.1. Dynamique transcommunale

Commune principalement rurale, Tintigny a compris l'importance de s'engager dans une dynamique transcommunale pour mobiliser un territoire, des ressources et des moyens plus larges qu'à l'échelle communale afin de résoudre des problèmes structurants ou encore pour impacter de manière plus forte le développement local.

Les projets transcommunaux sont de divers ordres. Citons (voir tableau ci-après) :

- Contrat de rivière « Semois-Chiers ».
- Parc Naturel « Gaume ».
- Maison du Tourisme « Gaume ».
- Agence de Développement Local « Tintigny - Habay ».
- Maison de l'Emploi « Etalle - Habay - Tintigny ».
- Plan de cohésion sociale « Habay - Tintigny ».

Signalons également l'engagement d'un eco-passeur avec les communes de Habay et Etalle.

A ces éléments s'ajoutent également des liens pluricommunaux à travers les services de sécurité (zone de police « Gaume ») et de secours (zone de secours « Luxembourg »). Par ailleurs la commune est affiliée à toute une série d'intercommunales : Vivalia, Idelux, AIVE, etc.

A la lecture du tableau suivant, il apparaît clairement que la Commune de Tintigny entretient des relations plus spécifiques avec ses voisines d'Etalle et Habay.

Elle appartient également à une région avec une très forte identité, à savoir la Gaume. Cet aspect est renforcé par la création récente du Parc Naturel de Gaume.

Tableau 1 : Dynamiques transcommunales

Contrat de rivière "Semois-Chiers"	Parc Naturel "Gaume"	Maison du Tourisme "Gaume"	ADL « Tintigny - Habay »	Maison de l'Emploi	Plan de cohésion sociale
Arlon	Arlon	Arlon	Arlon	Arlon	Arlon
Aubange	Aubange	Aubange	Aubange	Aubange	Aubange
Bertrix	Bertrix	Bertrix	Bertrix	Bertrix	Bertrix
Bièvre	Bièvre	Bièvre	Bièvre	Bièvre	Bièvre
Bouillon	Bouillon	Bouillon	Bouillon	Bouillon	Bouillon
Chiny	Chiny	Chiny	Chiny	Chiny	Chiny
Etalle	Etalle	Etalle	Etalle	Etalle	Etalle
Florenville	Florenville	Florenville	Florenville	Florenville	Florenville
Habay	Habay	Habay	Habay	Habay	Habay
Herbeumont	Herbeumont	Herbeumont	Herbeumont	Herbeumont	Herbeumont
Léglise	Léglise	Léglise	Léglise	Léglise	Léglise
Meix-dvt-Virton	Meix-dvt-Virton	Meix-dvt-Virton	Meix-dvt-Virton	Meix-dvt-Virton	Meix-dvt-Virton
Messancy	Messancy	Messancy	Messancy	Messancy	Messancy
Musson	Musson	Musson	Musson	Musson	Musson
Paliseul	Paliseul	Paliseul	Paliseul	Paliseul	Paliseul
Rouvroy	Rouvroy	Rouvroy	Rouvroy	Rouvroy	Rouvroy
Saint-Léger	Saint-Léger	Saint-Léger	Saint-Léger	Saint-Léger	Saint-Léger
Virton	Virton	Virton	Virton	Virton	Virton
Vresse/Semois	Vresse/Semois	Vresse/Semois	Vresse/Semois	Vresse/Semois	Vresse/Semois

2.2. Focus préalable sur le Parc Naturel « Gaume »

Selon la définition du décret qui règle la création des parcs naturels en Région wallonne : « Un Parc Naturel est un territoire rural, d'un haut intérêt biologique et géographique, soumis à des mesures destinées à en protéger le milieu, en harmonie avec les aspirations de la population et le développement économique et social du territoire concerné ».

A l'opposé d'une réserve naturelle, qui est un espace protégé où les activités humaines sont sévèrement réglementées, un Parc Naturel est donc un espace où les activités humaines sont au contraire encouragées dans la mesure où elles servent à augmenter la qualité de la vie en milieu rural (mobilité, services, énergie, etc.), pour peu évidemment qu'elles n'aient pas de retombées négatives sur l'environnement.

Un Parc Naturel est un moyen pour mutualiser certaines actions et de rendre des moyens limités plus efficaces. C'est l'occasion d'expérimenter certaines collaborations et se donner une image et des objectifs communs, c'est aussi la possibilité de se doter d'un développement économique, culturel, social, etc.

Aujourd'hui, 9 communes prennent part à ce projet de Parc naturel de Gaume : Aubange, Etalle, Florenville, Meix-devant-Virton, Musson, Rouvroy, Saint-Léger, Tintigny et Virton.

Les orientations stratégiques du Parc Naturel de Gaume sont développées dans le tableau ci-après.

Tableau 2 : Axe, objectifs stratégiques et objectifs opérationnels du Parc Naturel de Gaume

Axe	Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
Protection, gestion et valorisation du patrimoine naturel	1. ACCUEILLIR ET RESTAURER LA BIODIVERSITE	<ul style="list-style-type: none"> Maintenir des usages socio-économiques avec des débouchés viables Restaurer et gérer les biotopes en y ajoutant les aspects éducation et sensibilisation Observer et gérer un suivi du milieu naturel
	2. SENSIBILISER LA POPULATION A LA BIODIVERSITE	<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser le citoyen à la nature ordinaire Promouvoir et coordonner les outils de gestion communaux favorables à la biodiversité Renforcer le rôle des écoles dans la sensibilisation Faire (re)découvrir les balades natures
Patrimoine bâti, paysage et aménagement du territoire	1. FAIRE CONNAITRE, PROTEGER, METTRE EN VALEUR LES PATRIMOINES SPECIFIQUES ET LA PHYSIONOMIE TYPIQUE DES VILLAGES GAUMAIS	<ul style="list-style-type: none"> Sauvegarder l'habitat traditionnel Inventorier et réhabiliter le petit patrimoine Réaliser des outils de connaissance et de gestion des paysages Sensibiliser la population à la richesse de son environnement immédiat
	2. RECOMPOSER L'HOMOGENEITE DE L'HABITAT GAUMAIS EN INTEGRANT LE NOUVEAU DANS L'ANCIEN	<ul style="list-style-type: none"> Analyser l'évolution passée, actuelle et à venir de l'urbanisme en Gaume Rédiger des outils d'urbanisme et d'architecture spécifique au territoire Diffuser des conseils pour une bonne intégration du nouveau dans l'ancien Promouvoir une réflexion et une coordination supra-communale en aménagement du territoire et politique du logement Intégrer le secteur privé dans la valorisation du territoire Réfléchir à la mise en place d'un urbanisme durable
	3. FAVORISER UN AMENAGEMENT ET UN URBANISME DURABLES	<ul style="list-style-type: none"> Développer les parcours de mobilité douce Valoriser la ligne ferroviaire Florenville-Virton-Luxembourg Promouvoir le covoiturage sur le territoire Inventer encore des initiatives en matière de services publics et de proximité
	4. PROMOUVOIR DES INITIATIVES NOUVELLES EN MATIERE DE MOBILITE	<ul style="list-style-type: none"> Inciter au développement des énergies renouvelables Approfondir le cadastre sur la consommation et la production d'énergie renouvelable
	5. PROMOUVOIR DES INITIATIVES NOUVELLES EN MATIERE D'ENERGIE	<ul style="list-style-type: none"> Organiser des formations à l'utilisation rationnelle de l'énergie Intégrer dans les nouvelles constructions la composante énergétique Accompagner les particuliers dans la rénovation énergétique de leur logement

<p style="text-align: center;">3</p> <p>Développement rural et socio-économique</p>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 10%; vertical-align: top; padding: 5px;"> Activités économiques locales : 1. PROMOUVOIR L'ECONOMIE LOCALE EN LIEN AVEC LES ORGANISMES SPECIALISES </td><td style="padding: 5px;"> <ul style="list-style-type: none"> Soutenir la réimplantation des services et commerces dans les villages Faire connaître le savoir-faire local Soutenir la création d'entreprises </td></tr> <tr> <td style="width: 10%; vertical-align: top; padding: 5px;"> Activités économiques locales : 2. EXPLOITER DANS UNE VISION DURABLE LES RESSOURCES LOCALES (BOIS, PIERRE, EAUX, ETC) </td><td style="padding: 5px;"> <ul style="list-style-type: none"> Promouvoir l'écoconstruction et les matériaux locaux dans les équipements Promouvoir les produits de nos forêts et aider la filière bois Développer des synergies entre les communes par rapport aux eaux gaumaises </td></tr> <tr> <td style="width: 10%; vertical-align: top; padding: 5px;"> Agriculture : 3. DEVELOPPER LES FILIERES LOCALES ET LES CIRCUITS COURTS </td><td style="padding: 5px;"> <ul style="list-style-type: none"> Valoriser les productions agricoles, créer des filières complètes de l'amont à l'aval Diversifier les productions agricoles, rechercher de nouvelles filières agricoles et maraîchères Créer et promouvoir un label « Origine Gaume » </td></tr> <tr> <td style="width: 10%; vertical-align: top; padding: 5px;"> Agriculture : 4. EDUQUER LES CITOYENS AU MONDE AGRICOLE GAUMAIS, AMELIORER LES LIENS ENTRE LES AGRICULTEURS ET LES CITOYENS </td><td style="padding: 5px;"> <ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les habitants des villages aux réalités de vie des agriculteurs Améliorer les possibilités d'aide bénévole aux fermiers Améliorer l'image de l'agriculture Faire du Parc Naturel un porteur de parole des agriculteurs </td></tr> <tr> <td style="width: 10%; vertical-align: top; padding: 5px;"> Agriculture : 5. FACILITER L'INSTALLATION DES JEUNES ET LA REPRISE DES EXPLOITATIONS </td><td style="padding: 5px;"> <ul style="list-style-type: none"> Valoriser le travail des femmes dans les fermes gaumaises Mutualiser les moyens de production et d'organisation du travail en agriculture Faciliter l'accès des jeunes agriculteurs à la terre </td></tr> <tr> <td style="width: 10%; vertical-align: top; padding: 5px;"> Tourisme : 6. UTILISER LA GASTRONOMIE LOCALE COMME VECTEUR DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE </td><td style="padding: 5px;"> <ul style="list-style-type: none"> Accentuer la promotion de nos produits phares Rassembler un maximum de produits de terroir Promouvoir les produits du Parc Naturel à Bruxelles Organiser des manifestations </td></tr> <tr> <td style="width: 10%; vertical-align: top; padding: 5px;"> Tourisme : 7. DEVELOPPER LE TOURISME NATURE ET CULTURE </td><td style="padding: 5px;"> <ul style="list-style-type: none"> Coordonner, développer et promouvoir les itinéraires de randonnée Favoriser la coordination des guides de terroir et améliorer les compétences linguistiques et historiques Promouvoir la découverte de la nature, des paysages et des jardins Valoriser le patrimoine matériel et immatériel Développer et promouvoir l'offre d'hébergement touristique </td></tr> <tr> <td style="width: 10%; vertical-align: top; padding: 5px;"> Vie associative et culturelle : 8. FAIRE CONNAITRE ET COORDONNER L'OFFRE CULTURELLE GAUMAISE </td><td style="padding: 5px;"> <ul style="list-style-type: none"> Faire connaître la large offre culturelle gaumaise, par le biais de divers canaux internes et externes Mieux connaître le patrimoine immatériel de la Gaume (coutume, folklore) pour le transmettre aux jeunes Coordonner et développer le réseau des activités culturelles du territoire </td></tr> </table>	Activités économiques locales : 1. PROMOUVOIR L'ECONOMIE LOCALE EN LIEN AVEC LES ORGANISMES SPECIALISES	<ul style="list-style-type: none"> Soutenir la réimplantation des services et commerces dans les villages Faire connaître le savoir-faire local Soutenir la création d'entreprises 	Activités économiques locales : 2. EXPLOITER DANS UNE VISION DURABLE LES RESSOURCES LOCALES (BOIS, PIERRE, EAUX, ETC)	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir l'écoconstruction et les matériaux locaux dans les équipements Promouvoir les produits de nos forêts et aider la filière bois Développer des synergies entre les communes par rapport aux eaux gaumaises 	Agriculture : 3. DEVELOPPER LES FILIERES LOCALES ET LES CIRCUITS COURTS	<ul style="list-style-type: none"> Valoriser les productions agricoles, créer des filières complètes de l'amont à l'aval Diversifier les productions agricoles, rechercher de nouvelles filières agricoles et maraîchères Créer et promouvoir un label « Origine Gaume » 	Agriculture : 4. EDUQUER LES CITOYENS AU MONDE AGRICOLE GAUMAIS, AMELIORER LES LIENS ENTRE LES AGRICULTEURS ET LES CITOYENS	<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les habitants des villages aux réalités de vie des agriculteurs Améliorer les possibilités d'aide bénévole aux fermiers Améliorer l'image de l'agriculture Faire du Parc Naturel un porteur de parole des agriculteurs 	Agriculture : 5. FACILITER L'INSTALLATION DES JEUNES ET LA REPRISE DES EXPLOITATIONS	<ul style="list-style-type: none"> Valoriser le travail des femmes dans les fermes gaumaises Mutualiser les moyens de production et d'organisation du travail en agriculture Faciliter l'accès des jeunes agriculteurs à la terre 	Tourisme : 6. UTILISER LA GASTRONOMIE LOCALE COMME VECTEUR DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	<ul style="list-style-type: none"> Accentuer la promotion de nos produits phares Rassembler un maximum de produits de terroir Promouvoir les produits du Parc Naturel à Bruxelles Organiser des manifestations 	Tourisme : 7. DEVELOPPER LE TOURISME NATURE ET CULTURE	<ul style="list-style-type: none"> Coordonner, développer et promouvoir les itinéraires de randonnée Favoriser la coordination des guides de terroir et améliorer les compétences linguistiques et historiques Promouvoir la découverte de la nature, des paysages et des jardins Valoriser le patrimoine matériel et immatériel Développer et promouvoir l'offre d'hébergement touristique 	Vie associative et culturelle : 8. FAIRE CONNAITRE ET COORDONNER L'OFFRE CULTURELLE GAUMAISE	<ul style="list-style-type: none"> Faire connaître la large offre culturelle gaumaise, par le biais de divers canaux internes et externes Mieux connaître le patrimoine immatériel de la Gaume (coutume, folklore) pour le transmettre aux jeunes Coordonner et développer le réseau des activités culturelles du territoire
Activités économiques locales : 1. PROMOUVOIR L'ECONOMIE LOCALE EN LIEN AVEC LES ORGANISMES SPECIALISES	<ul style="list-style-type: none"> Soutenir la réimplantation des services et commerces dans les villages Faire connaître le savoir-faire local Soutenir la création d'entreprises 																
Activités économiques locales : 2. EXPLOITER DANS UNE VISION DURABLE LES RESSOURCES LOCALES (BOIS, PIERRE, EAUX, ETC)	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir l'écoconstruction et les matériaux locaux dans les équipements Promouvoir les produits de nos forêts et aider la filière bois Développer des synergies entre les communes par rapport aux eaux gaumaises 																
Agriculture : 3. DEVELOPPER LES FILIERES LOCALES ET LES CIRCUITS COURTS	<ul style="list-style-type: none"> Valoriser les productions agricoles, créer des filières complètes de l'amont à l'aval Diversifier les productions agricoles, rechercher de nouvelles filières agricoles et maraîchères Créer et promouvoir un label « Origine Gaume » 																
Agriculture : 4. EDUQUER LES CITOYENS AU MONDE AGRICOLE GAUMAIS, AMELIORER LES LIENS ENTRE LES AGRICULTEURS ET LES CITOYENS	<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les habitants des villages aux réalités de vie des agriculteurs Améliorer les possibilités d'aide bénévole aux fermiers Améliorer l'image de l'agriculture Faire du Parc Naturel un porteur de parole des agriculteurs 																
Agriculture : 5. FACILITER L'INSTALLATION DES JEUNES ET LA REPRISE DES EXPLOITATIONS	<ul style="list-style-type: none"> Valoriser le travail des femmes dans les fermes gaumaises Mutualiser les moyens de production et d'organisation du travail en agriculture Faciliter l'accès des jeunes agriculteurs à la terre 																
Tourisme : 6. UTILISER LA GASTRONOMIE LOCALE COMME VECTEUR DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	<ul style="list-style-type: none"> Accentuer la promotion de nos produits phares Rassembler un maximum de produits de terroir Promouvoir les produits du Parc Naturel à Bruxelles Organiser des manifestations 																
Tourisme : 7. DEVELOPPER LE TOURISME NATURE ET CULTURE	<ul style="list-style-type: none"> Coordonner, développer et promouvoir les itinéraires de randonnée Favoriser la coordination des guides de terroir et améliorer les compétences linguistiques et historiques Promouvoir la découverte de la nature, des paysages et des jardins Valoriser le patrimoine matériel et immatériel Développer et promouvoir l'offre d'hébergement touristique 																
Vie associative et culturelle : 8. FAIRE CONNAITRE ET COORDONNER L'OFFRE CULTURELLE GAUMAISE	<ul style="list-style-type: none"> Faire connaître la large offre culturelle gaumaise, par le biais de divers canaux internes et externes Mieux connaître le patrimoine immatériel de la Gaume (coutume, folklore) pour le transmettre aux jeunes Coordonner et développer le réseau des activités culturelles du territoire 																
<p style="text-align: center;">4</p> <p>Partenariats et coopération</p>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 10%; vertical-align: top; padding: 5px;"> 1. COORDONNER LES ACTIONS, ÉCHANGER LES INFORMATIONS, METTRE EN RÉSEAU </td><td style="padding: 5px;"></td></tr> <tr> <td style="width: 10%; vertical-align: top; padding: 5px;"> 2. COLLABORER AVEC LES AUTRES PARCS NATURELS </td><td style="padding: 5px;"></td></tr> <tr> <td style="width: 10%; vertical-align: top; padding: 5px;"> 3. COLLABORER EN TRANSFRONTALIER AVEC LES ZONES LIMITROPHES OU SIMILAIRES </td><td style="padding: 5px;"></td></tr> </table>	1. COORDONNER LES ACTIONS, ÉCHANGER LES INFORMATIONS, METTRE EN RÉSEAU		2. COLLABORER AVEC LES AUTRES PARCS NATURELS		3. COLLABORER EN TRANSFRONTALIER AVEC LES ZONES LIMITROPHES OU SIMILAIRES											
1. COORDONNER LES ACTIONS, ÉCHANGER LES INFORMATIONS, METTRE EN RÉSEAU																	
2. COLLABORER AVEC LES AUTRES PARCS NATURELS																	
3. COLLABORER EN TRANSFRONTALIER AVEC LES ZONES LIMITROPHES OU SIMILAIRES																	

2.3. Focus préalable sur le schéma de développement communal

La commune de Tintigny dispose d'un schéma de structure communal (aujourd'hui schéma de développement communal depuis l'entrée en vigueur du CoDT). Les principales options sont présentées ci-après de manière synthétique.

Positionnement supra-communal

Commune rurale, Tintigny se situe dans une zone largement influencée par les polarités d'Arlon et du Grand-Duché de Luxembourg. Toutefois, il existe également des relations avec d'autres pôles tels que Virton.

L'influence du Grand-Duché de Luxembourg, comme pôle d'emploi, a des répercussions importantes sur le territoire qu'il conviendra de gérer au mieux : croissance démographique, pression immobilière, mobilité importante, etc.

Occupant une position centrale au sein du Parc Naturel de la Gaume, le bassin de vie de référence est formé par les communes d'Etalle, Habay-la-Neuve et Tintigny. Les initiatives transcommunales menées avec les communes de Habay et d'Etalle seront donc renforcées.

Cette configuration du bassin de vie s'appuie sur la N83 qui constitue un axe de communication structurant Ouest-Est reliant Tintigny à l'E411 ou à Arlon.

Au niveau de la mobilité, la gare de Marbehan (Habay) est un point d'appel important à valoriser.

La Semois constitue un axe naturel structurant conférant au territoire concerné des particularités physiques, écologiques, paysagères et touristiques spécifiques.

La combinaison de l'attrait de la Gaume, de l'Ardenne et du bassin de la Semois offre à Tintigny un potentiel touristique indéniable. Dans ce cadre, les relations et échanges avec les communes voisines de Chiny et Florenville se doivent d'être renforcées.

Pôle local principal

La structuration du territoire s'appuie sur le renforcement du binôme formé par Tintigny et Bellefontaine (pôles locaux principaux) en valorisant leur complémentarité.

Tintigny, situé sur l'axe structurant de la N83, occupe une place centrale et polarise les fonctions administratives, de nombreux services (maison des médecins, poste, police, etc.) et des équipements communautaires (centre sportif, école, etc.).

Le village de Bellefontaine dispose quant à lui d'une offre supérieure en commerces de proximité (dont une moyenne surface) et offre également différents équipements et services (école, terrains de sport, activités culturelles, etc.).

Afin de renforcer la fonction polarisante de ce binôme, il convient d'y densifier l'habitat (mobilisation cohérente et parcimonieuse des réserves foncières). Complémentairement, il faut aussi y assurer la présence de services et d'équipements.

Les liens physiques entre les deux entités seront renforcés, notamment par la création d'une voie lente spécifique reliant Tintigny à Bellefontaine.

De manière plus spécifique, sur Tintigny, on veillera également à créer des opportunités pour développer une fonction commerciale (surface alimentaire), actuellement inexisteante sur le village¹.

Pôle local secondaire

En appui de ce binôme considéré comme pôle local principal, la structuration du territoire propose d'inscrire Rossignol comme pôle local secondaire.

En effet, le village de Rossignol offre également quelques services et équipements mais dispose surtout d'une renommée culturelle (présence d'un centre culturel dynamique).

Par ailleurs, le village de Rossignol entretient, de par sa situation, un lien particulier avec Marbehan et bénéficie donc de l'opportunité de la présence de la gare.

Pour cette entité, des mesures seront donc prises pour y renforcer les possibilités de développement cohérent de l'habitat, y assurer la présence de services, y poursuivre la dynamique culturelle et y valoriser la proximité de la gare de Marbehan.

Objectifs d'aménagement

La stratégie de développement et d'aménagement définie pour Tintigny se décline en 5 objectifs principaux, eux-mêmes précisés en plusieurs objectifs spécifiques :

- Objectif 1 : Intégrer le développement démographique par une gestion cohérente et durable de l'habitat.
- Objectif 2 : Veiller à favoriser une mixité des fonctions en adéquation avec le territoire.
- Objectif 3 : Protéger les fonctions agricoles et sylvicoles du territoire.
- Objectif 4 : Renforcer les qualités écologiques, paysagères et patrimoniales du territoire.
- Objectif 5 : Développer une mobilité intégrant les caractéristiques rurales du territoire.

¹ Notons depuis lors l'installation d'un point de vente d'alimentation générale « Au Panier de Victor »

2.4. Aperçu historique

L'histoire de la commune

Les traces de civilisation les plus anciennes découvertes sur le territoire communal datent de l'Age de Fer (800 av J.-C.). Les cimetières de Saint-Vincent et de Breuvanne font partie d'un même ensemble de cette époque lointaine. La Forteresse du Gros Cron à Lahage semble également dater de l'Age de Fer.

Il faut attendre l'époque romaine pour voir apparaître les premiers aménagements urbains. La chaussée de Reims-Trèves (50 ap J.-C.) traverse la Gaume d'Ouest en Est, son tracé correspond approximativement à celui de la N83 qui traverse Saint-Vincent, Bellefontaine, Tintigny et Poncelle.

Le Moyen-Age voit l'érection de Chassepierre et Jamoigne en « Villas Royales » carolingiennes. La paroisse de Tintigny aurait existé en 882.

C'est durant cette période que la révolution agricole transforme progressivement le paysage. De nombreux petits villages naissent dans la vallée dégagée de la Semois. Le petit hameau de Rossignol fait exception, il serait né des défrichements dans la forêt de Chiny à la fin du XIIème siècle, on lui accorde même le statut de petit centre régional.

La charte de Beaumont affranchit les communautés de Tintigny et de Han en 1257. Tintigny devient la résidence de familles nobles installées dans le château de Villemont (1302) jusqu'à la fin du XVIIIème siècle.

Durant cette période, Tintigny est fortement marqué par les guerres successives. De plus, la « grande peste » de 1636 ravage une bonne partie de la population.

En 1766, la population sur Tintigny s'élevait à 392 habitants, sur Rossignol à 393, sur Saint-Vincent à 309 et à 323 sur Bellefontaine.

Le Duché de Luxembourg disparaît lors de la Révolution. Tintigny passe à la main du canton d'Etalle puis de l'arrondissement de Neufchâteau. En 1819, Tintigny dépend du district de Virton.

Elle acquiert son titre de commune en 1823 et lors de la fusion des communes en 1976, Saint-Vincent, Bellefontaine et Rossignol y seront rattachées pour former l'entité communale actuelle.

Les affres de la guerre touchent de plein fouet Tintigny ; le village est incendié, des civils fusillés et de nombreuses victimes déportées.

Le patrimoine architectural fut en grande partie détruit en 1914 : 18 habitations détruites sur Saint-Vincent, 35 habitations incendiées à Ansart, 25 à Poncelle, Rossignol à moitié détruit et les deux tiers de Tintigny ravagés.

Village par village

Tintigny

Le passage de la chaussée romaine et les nombreux vestiges de cette époque témoignent de l'origine du village. Il faut pourtant attendre 1097 pour voir citer le nom de Tintigny dans la charte de fondation du prieuré de Sainte-Walburge de Chiny. La Seigneurie de Villemont atteste de l'importance du hameau lors de toute l'époque moyenâgeuse.

Rossignol

Le défrichement des époques carolingiennes dans la forêt de Chiny voit la naissance d'un château-forteresse, d'un moulin et d'un four au lieu-dit « Rossignol » en 1097.

Saint-Vincent

La Nécropole du Grand-Bois de l'époque de 700 à 200 av.-J.-C. atteste de la naissance du village. Sur les hauteurs, une fortification romaine était installée. L'histoire de Saint-Vincent est liée à celle de la Seigneurie de Villemont. L'épidémie de peste de 1636 décime une grosse partie du village.

Bellefontaine

Il semblerait que la localité soit contemporaine de la voie impériale romaine. Une villa agricole romaine importante fut jadis érigée au lieu-dit « La Coue ». Le nom du village, qui apparaît en 1251, vient du fait des nombreuses sources et fontaines qui jaillissent sur le territoire. En 1797, la localité est érigée en commune dans le Département des Forêts ; cette commune était composée de Saint-Vincent, Lahage et Bellefontaine. Saint-Vincent est détaché de Bellefontaine en 1887, et en 1977, les deux entités sont de nouveau réunies dans la commune de Tintigny.

Breuvanne

Breuvanne constitue le premier village de l'entité de Tintigny. Son origine remonte à l'époque celte. Un village gallo-romain y existait jadis. Contrairement à Tintigny et Saint-Vincent, Breuvanne est rattaché directement au Comte de Chiny en raison du pont de Breuvanne qui rapportait de nombreux droits de passage au Comte. Il faut attendre 1627 pour que Breuvanne soit rattaché à la Seigneurie de Villemont.

Lahage

Le Gros Cron est un refuge de l'époque celte protégé par un double fossé et une enceinte de pieux. Ce vestige de l'époque celte se trouve à Lahage où ce rocher est classé par la Commission des monuments et des sites. La Chapelle du village date de 1689, et l'église actuelle a été construite en 1842.

Ansart

Ce petit hameau était autrefois un relais pour les pêcheurs.

Poncelle

Non loin du village se trouve une villa gallo-romaine et un cimetière.

Han

Sur le territoire de Han se trouvait la barrière du Haut du Sud, une barrière pour entrer ou sortir de la Seigneurerie de Villemont. Durant la première guerre, le village fut épargné grâce à la présence d'un hôpital de campagne installé par l'armée allemande.

Lieu historique

Seigneurerie de Villemont

La villa romaine de Villemont dans un premier temps, qui fut la maison seigneuriale dans un deuxième joua un rôle considérable pour les villages de l'entité de Tintigny. La seigneurie est créée en 1270 par le Comte de Chiny, sans condition de vassalité. Un très grand nombre de familles nobles s'y succédèrent. Le territoire du Seigneur de Villemont s'étend sur 6.000 ha et contient les différents villages (à l'exception de Rossignol, directement sous l'autorité du Comté de Chiny). En 1914, le château est incendié. Il sera reconstruit à l'identique en 1922.

2.5. Aperçu géographique

2.5.1. Situation géographique

Tintigny est une petite commune du Sud de la province de Luxembourg. Elle appartient à l'arrondissement de Virton et est bordée par sept autres communes du Luxembourg belge.

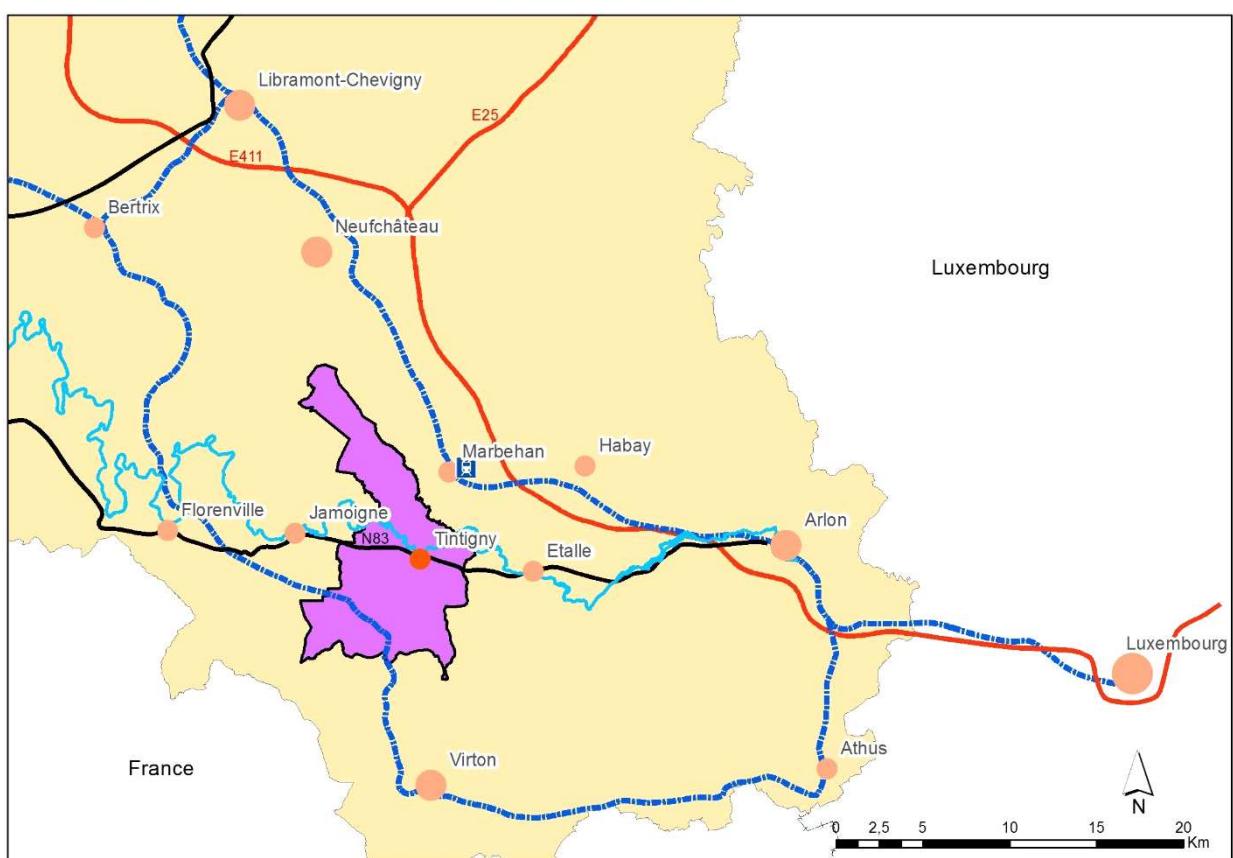
Sa superficie avoisine les 82 km², elle est traversée par la Semois d'Est en Ouest sur environ 8 km et la confluence de ce cours d'eau avec la Rulles s'effectue au Nord-Est de la localité. Plus de la moitié du territoire communal est couverte de forêts.

Elle est parcourue en son centre par la N83 qui rejoint Bouillon à Arlon en passant par Florenville, Jamoigne et Etalle. Remarquons également que le territoire communal est traversé par une ligne de chemin de fer mais ne dispose d'aucune gare. Une gare régionale se situe à Marbehan, sur la commune voisine de Habay.

La commune est bordée au Nord par la limite entre l'Ardenne et la Gaume.

Le territoire communal s'inscrit donc dans la région historico-géographique de la Gaume et est traversé de part en part par la Semois, ce qui lui confère un fort potentiel touristique.

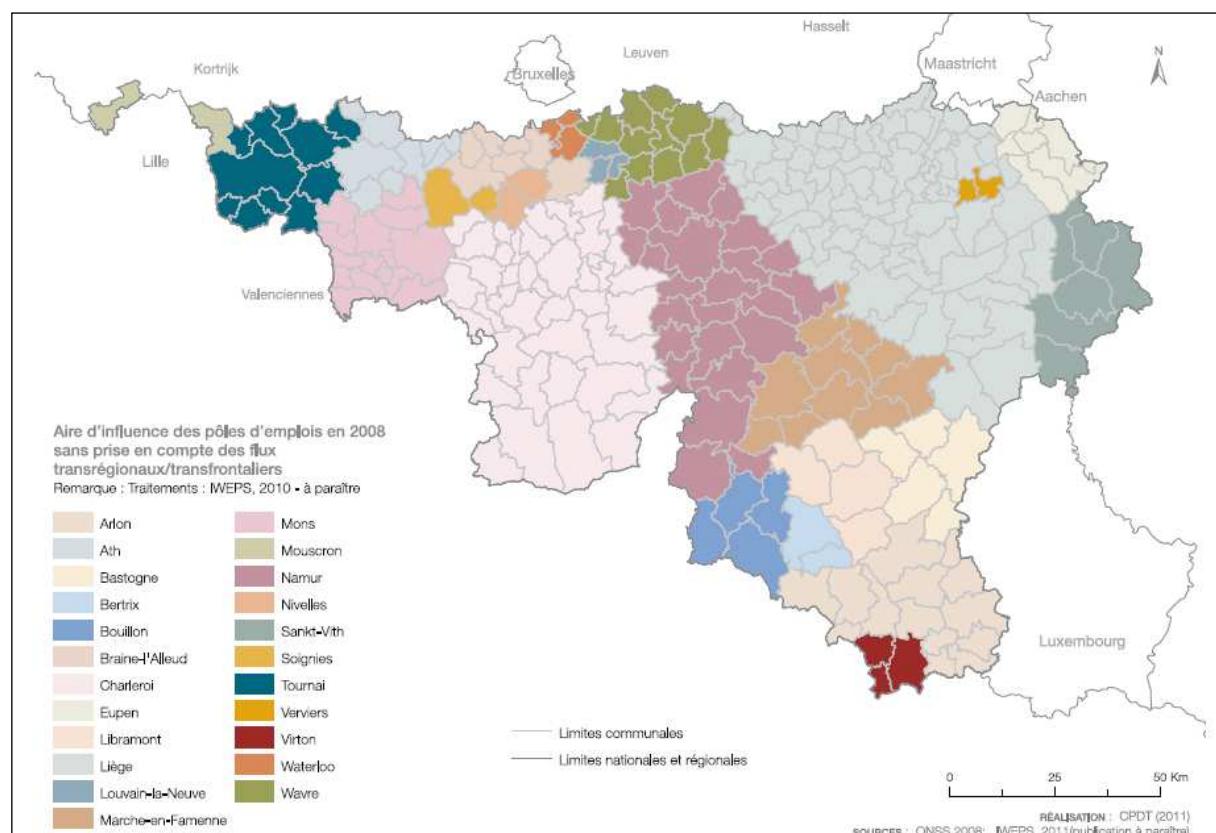
Figure 11 : Contexte géographique sous-régional



Au niveau de l'emploi, si l'on ne prend pas en compte les déplacements transrégionaux et transfrontaliers, on constate que Tintigny est reprise dans la zone d'influence d'Arlon.

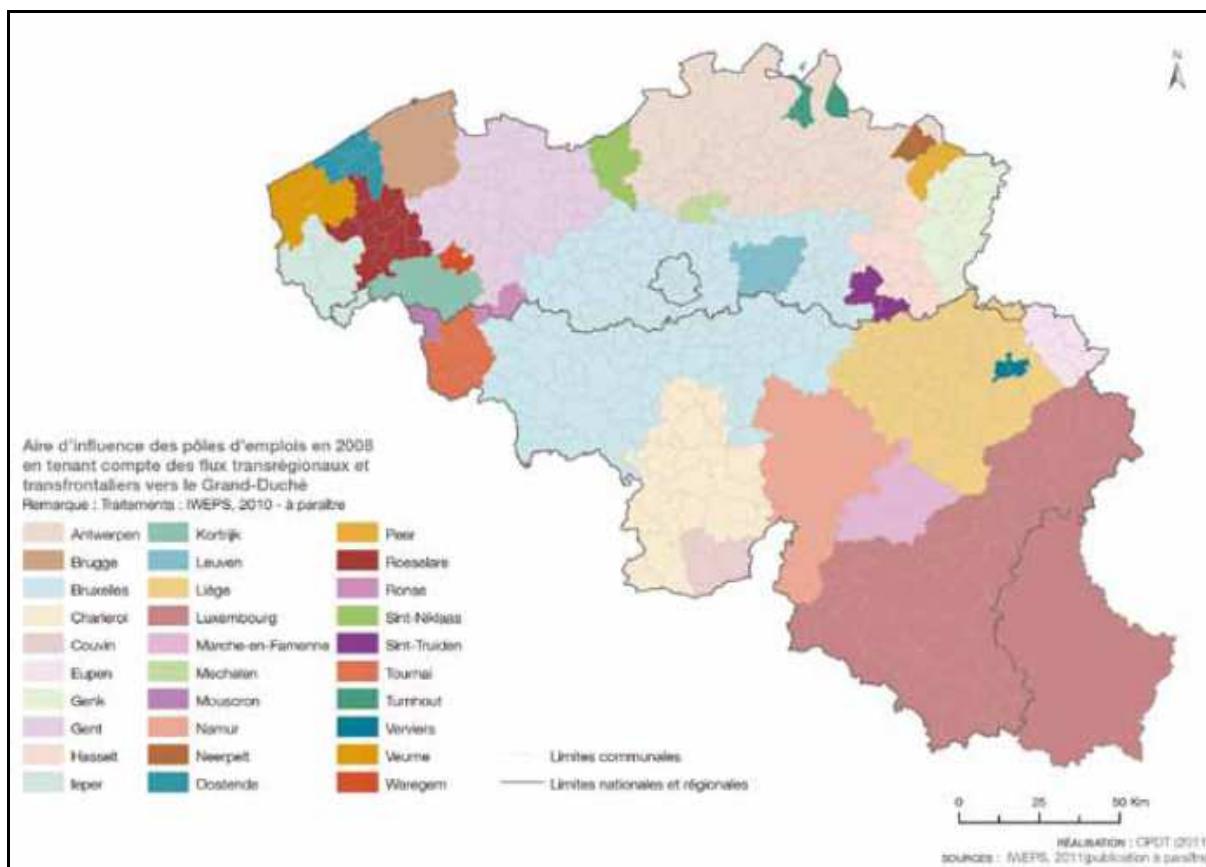
De manière générale, au niveau wallon, Tintigny se situe au centre d'un triangle économique formé par Arlon, Virton et Libramont.

Figure 12 : Aire d'influence des pôles d'emplois en 2008 sans prise en compte des flux transrégionaux et transfrontaliers – CPDT (2011)



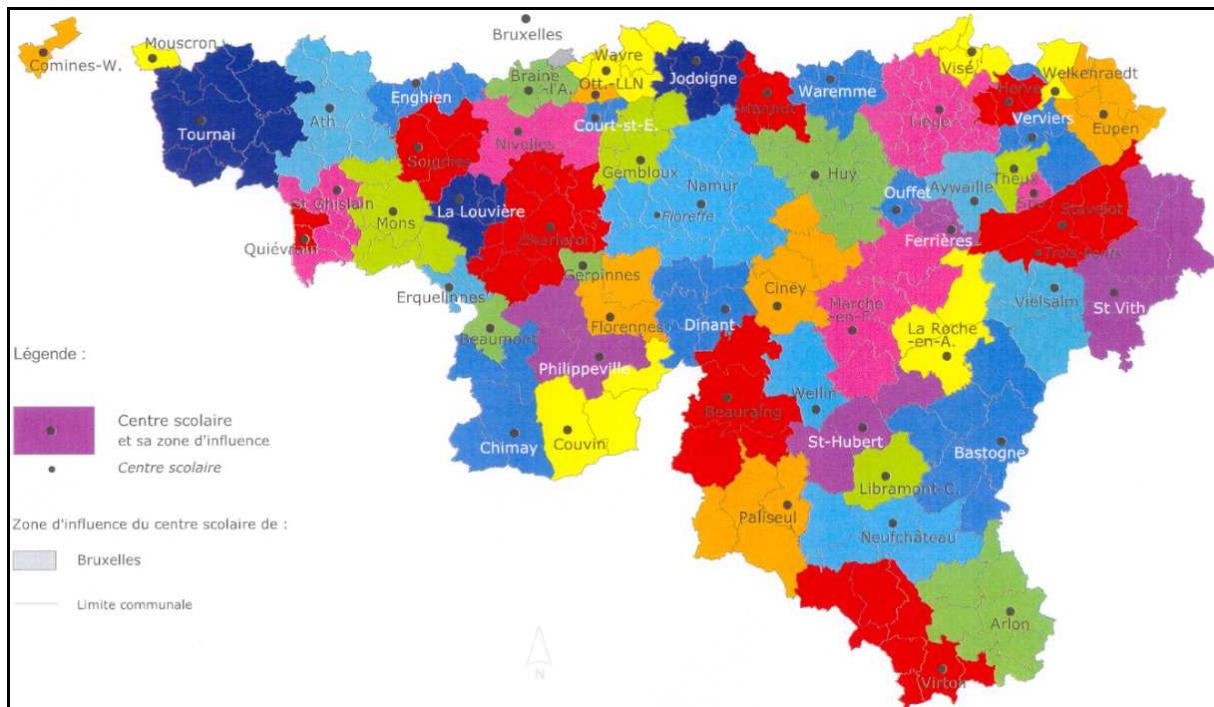
Si l'on intègre maintenant les échanges transrégionaux et transfrontaliers, le territoire communal passe dans l'aire d'influence du Grand-Duché de Luxembourg.

Figure 13 : Aire d'influence des pôles d'emplois en 2008 avec prise en compte des flux transrégionaux et transfrontaliers – CPDT (2011)



Concernant l'enseignement secondaire, l'Atlas des dynamiques territoriales classe Tintigny sous l'influence du pôle de Virton. Pourtant le pôle scolaire d'Izel sur la commune de Chiny (proximité de la N83) est prépondérant. Viennent ensuite Arlon et Habay.

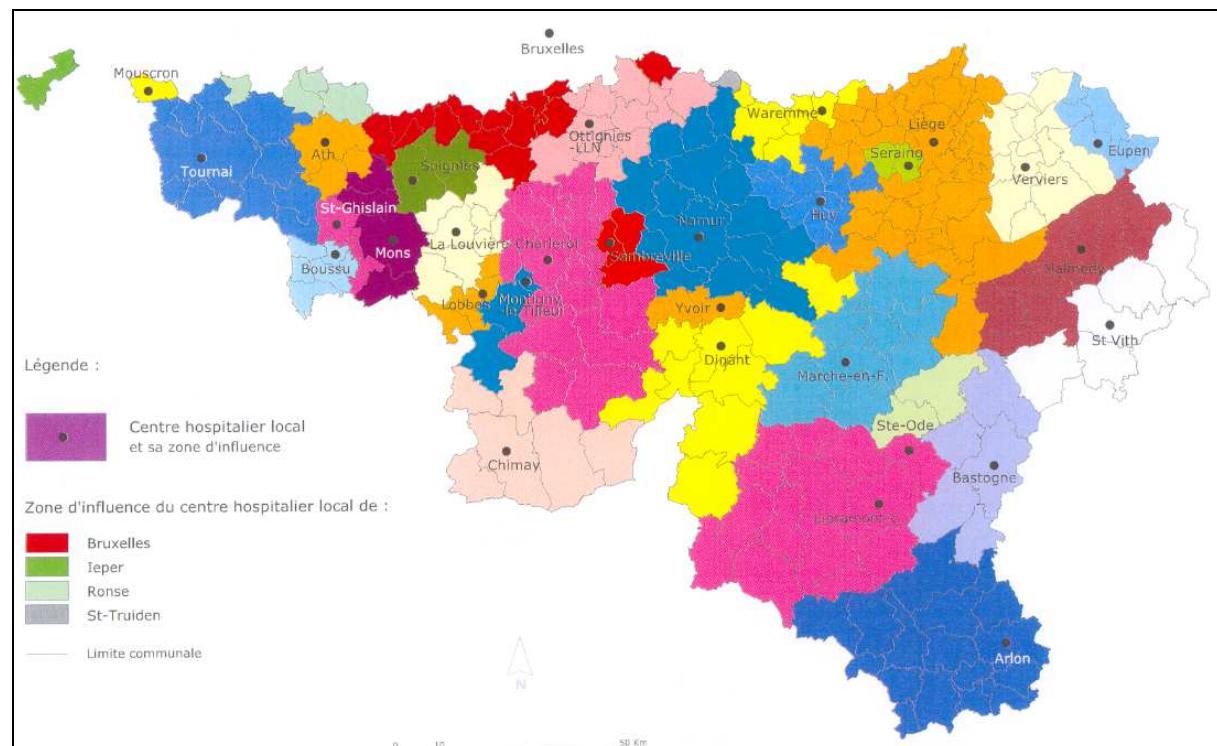
Figure 14 : Aire d'influence des centres scolaires secondaires – CPDT (2002)



Toujours selon l'Atlas des dynamiques territoriales de la CPDT, le centre hospitalier de référence pour la commune de Tintigny est Arlon.

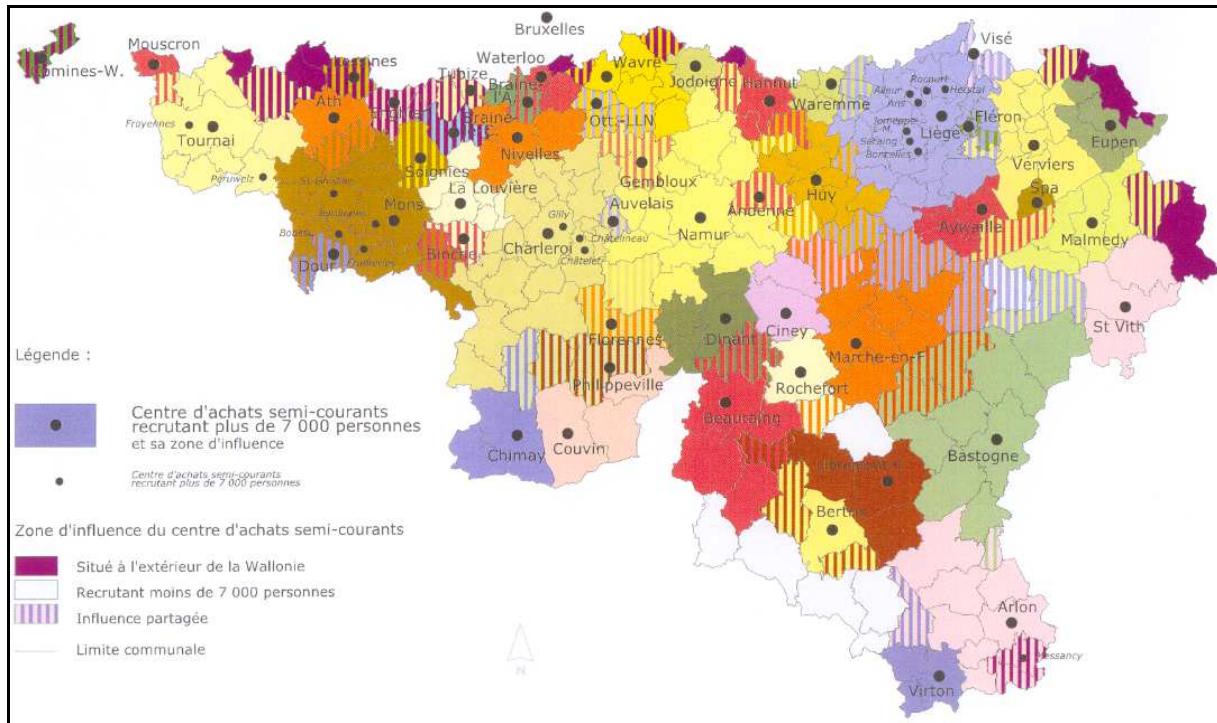
Le plan Vivalia 2025 qui vise à restructurer les hôpitaux en province de Luxembourg (maintien du site de Marche-en-Famenne et création d'un nouvel hôpital à Habay-la-Neuve) risque de changer la donne au niveau des soins de santé, avec une situation plus favorable pour Tintigny en matière de distance à parcourir.

Figure 15 : Aire d'influence des centres hospitaliers – CPDT (2002)



Tintigny subit l'influence partagée des pôles commerciaux d'Arlon et de Virton. L'ouverture dominicale des commerces de Florenville attire également de nombreux habitants de Tintigny.

Figure 16 : Aire d'influence des centres d'achats semi-courants – CPDT (2002)



En synthèse, la commune de Tintigny est principalement reprise dans l'aire d'influence du pôle du Grand-Duché de Luxembourg (Arlon si on ne tient pas compte des échanges transfrontaliers). Cependant, la réalité est plus contrastée.

Figure 17 : Aire d'influence principale – CPDT (2011)



2.5.2. Occupation du sol

Le territoire de Tintigny est composé avant tout de milieux forestiers puisque la majorité de sa superficie (53,5 %) est couverte par des forêts qui sont principalement organisées en deux grands massifs : la Forêt de Rulles au Nord et la Forêt d'Orval au Sud.

Les zones agricoles représentent plus ou moins 37 % du territoire. Elles se concentrent principalement dans une bande qui traverse longitudinalement le centre de la commune.

Les superficies non urbanisées représentent plus de 94 % du territoire communal. Seuls un peu moins de 2,5 % du territoire sont urbanisés. Les terrains résidentiels représentent quant à eux 1,65 % du territoire (135 ha).

Tableau 3 : Occupation de sol – CPDT (2008)

	Occupation de sol	Superficie (ha)	%
Terrains artificialisés	Terrains résidentiels	135	1,65
	Terrains occupés par des commerces, bureaux et services	3,2	0,04
	Terrains occupés par des équipements communautaires	13	0,16
	Terrains occupés par des infrastructures de loisirs	9,5	0,12
	Terrains occupés par des bâtiments agricoles	16	0,20
	Terrains à usage industriel et artisanal	9,3	0,11
	Carrières	0,3	0,00
	Infrastructures de transport	16	0,20
	Autres espaces artificialisés	0,1	0,00
Terrains non artificialisés	Sous-total	202,4	2,47
	Terres arables et cultures permanentes	1.038	12,68
	Surfaces enherbées et friches agricoles	1.976	24,13
	Forêts et bois	4.378	53,47
	Milieux naturels	312	3,81
	Terres vaines et vagues	0	0,00
	Plans d'eau	8,1	0,10
Terrains de nature inconnue	Sous-total	7.712,1	94,18
	Terrains de nature inconnue	274	3,35
	Total	8.188,5	100,00

Graphique 1 : Occupation du sol – CPDT (2008)

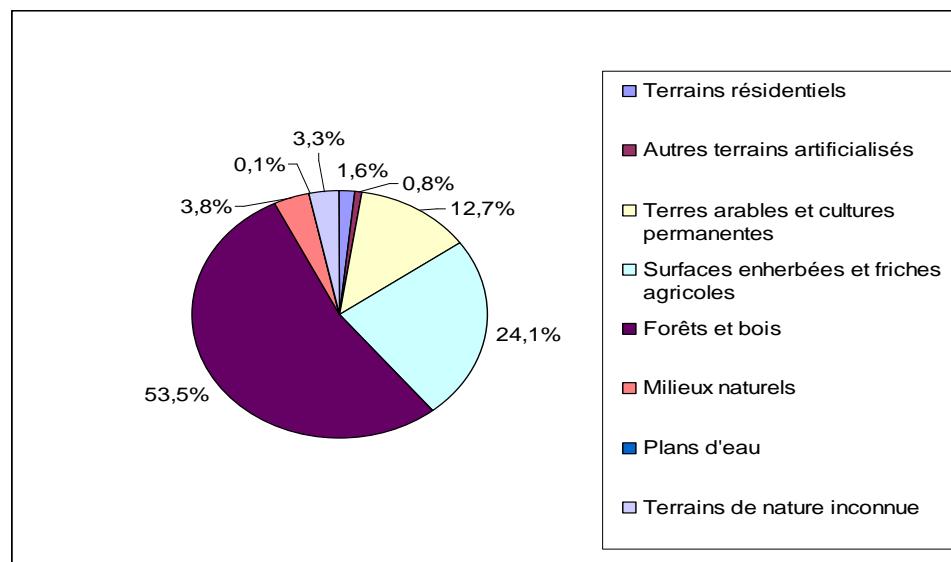
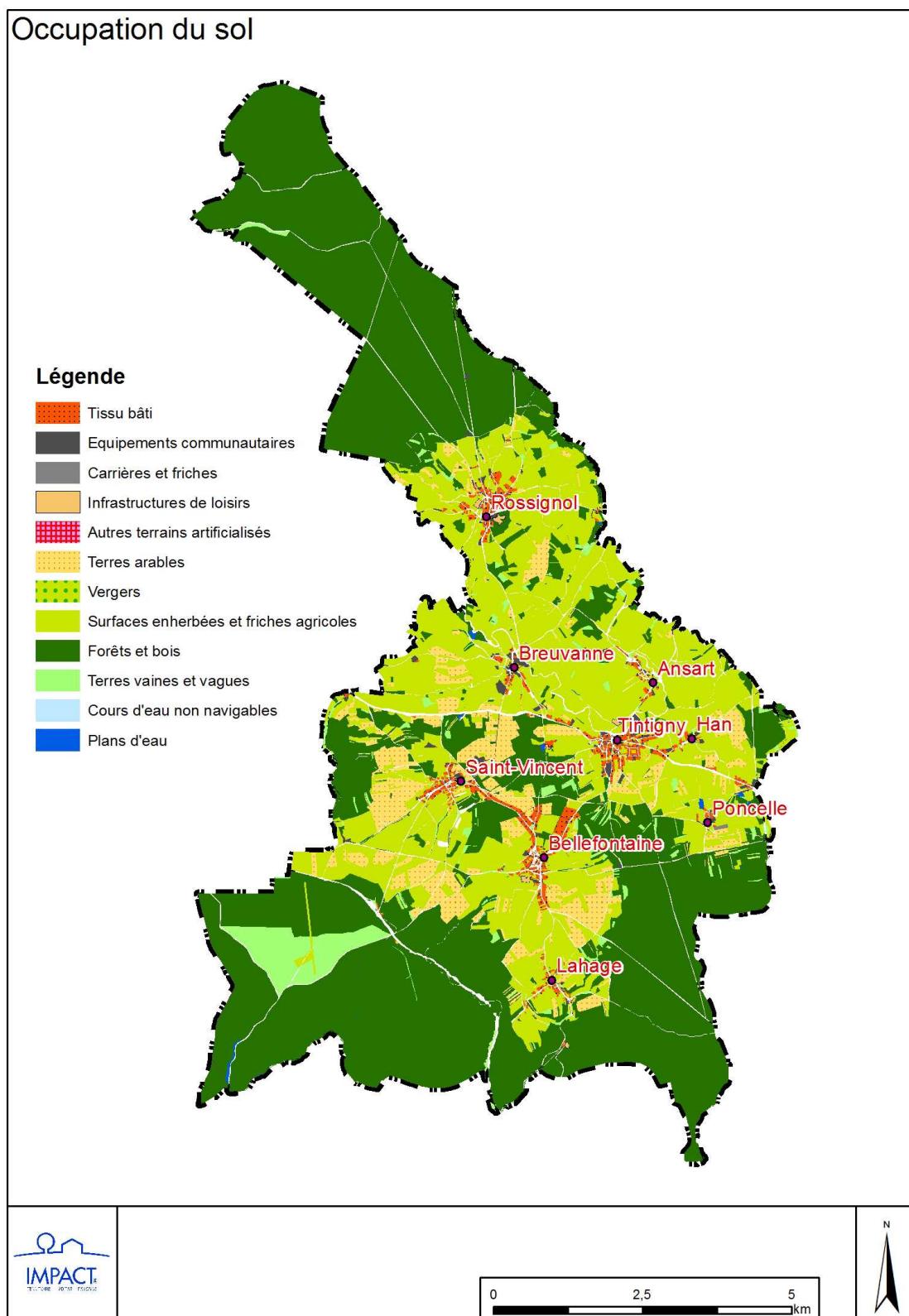


Figure 18 : Carte d'occupation du sol



2.5.3. Analyse synthétique des constats

Forces

- Commune impliquée dans plusieurs dynamiques transcommunales, principalement avec les communes voisines d'Etalle et Habay.
- Situation au sein d'un territoire avec une forte identité : la Gaume. Participation au Parc Naturel de Gaume.
- Territoire situé dans l'aire d'influence du Grand-Duché de Luxembourg et profitant des retombées potentielles (revenus, finances communales, etc).
- Bonne accessibilité du territoire par rapport aux axes majeurs de communication.
- Territoire rural dominé par les forêts et les terres agricoles et traversé par la Semois.
- Nombreux témoignages historiques dont un important patrimoine de la guerre 14-18.
- Existence d'un schéma de développement communal guidant la structuration du territoire.

Faiblesses

- Territoire situé dans l'aire d'influence du Grand-Duché de Luxembourg et subissant de ce fait les conséquences (prix du foncier et de l'immobilier, mobilité accrue, etc).

Problématiques majeures

- **Un territoire fortement dépendant du Grand-Duché de Luxembourg.**

Ressources spécifiques

- **Un territoire présentant un haut potentiel d'attractivité et d'image.**

2.6. L'environnement physique, naturel et paysager

2.6.1. Contexte physique

2.6.1.1. Sous-sol

A. Morphologie

Le territoire communal présente la particularité de couvrir à la fois une partie de l'Ardenne et une partie de la Lorraine. La limite entre les deux régions géologiques si situe au Nord de Rossignol. La forêt de Chiny appartient à l'Ardenne tandis que le reste de la commune appartient à la Lorraine.

Ardenne

Le flanc méridional de l'Ardenne est constitué par un plan incliné vers le Sud (vers la Lorraine). Il correspond à la « pénéplaine post-hercynienne ». Il s'agit d'une surface d'érosion initialement horizontale qui se serait développée à la fin du Primaire. Ensuite, au Secondaire, elle a été submergée par les mers venant du Sud (Bassin Parisien). Puis, en liaison avec le soulèvement de l'Ardenne, cette surface a été basculée vers le Sud et localement dégagée des dépôts marins qui la recouvriraient, d'où le nom de pénéplaine exhumée.

Depuis le Quaternaire, l'Ardenne participe à un phénomène de relèvement général qui affecte tout le Sud belge, ce qui explique la présence de vallées jeunes au sein d'un massif très ancien. L'Ardenne est devenue un plateau faiblement ondulé, creusé par des rivières qui y naissent et prennent une direction générale Nord-Sud perpendiculairement à l'axe anticlinal du massif. Erigés au Quaternaire, ces cours d'eau ont creusé des vallées plus ou moins encaissées selon la dureté de la roche.

Lorraine

La Lorraine belge est la partie du Bassin Parisien qui occupe l'extrême Sud-Ouest de la Wallonie. Comme signalé plus haut, l'Ardenne a été submergée au début du Secondaire. Les mers y ont déposé des alternances de roches plus ou moins résistantes. Toutes ces couches, suite au soulèvement de l'Ardenne, ont été basculées vers le Sud.

L'érosion ultérieure a mis en évidence les différences lithologiques (roche dure - roche tendre), ce qui s'est marqué par une série de trois crêtes asymétriques dont le flanc Sud est faiblement incliné et le versant Nord assez abrupt. Ces reliefs asymétriques sont dénommés cuestas.

La première de ces cuestas, la cuesta sinémurienne, traverse le Sud-Luxembourg et est taillée dans les calcaires sableux. Elle borde la Semois et s'étire sur une cinquantaine de kilomètres depuis les environs d'Arlon jusqu'à Munro en passant par Florenville.

La Semois s'écoule dans le fond de la dépression qu'elle a creusée dans les roches tendres du Jurassique et s'oriente selon un axe Est-Ouest. Sa vallée est élargie et en forme de U, son caractère hésitant reflète une influence structurale.

Elle est bloquée au Sud par le front de la première cuesta de la Lorraine et au Nord par des roches argileuses.

B. Géologie et lithologie

Dû à la présence de deux systèmes morphologique différents (Ardenne et Lorraine), on retrouve des formations rocheuses du massif ardennais dans la partie Nord et des roches plus tendres qui les chevauchent correspondant à du Secondaire du Bassin de Paris dans la partie Sud.

Les roches du massif ardennais sont constituées sur le territoire de la commune des formations du Dévonien Inférieur.

Paléozoïque

- Formation de Mirwart (MIR) : cette formation représente l'ensemble des matériaux du Dévonion inférieur (couche d'environ 1000 m) : alternance irrégulière de schistes, de schistes à straticules gréseuses et de quartzites et de grès argileux.

Les roches du Secondaire qui forment la partie Sud sont composées d'une grande diversité de sédiments et présente une pente moyenne de 2° vers le Sud.

Mésozoïque

- Formation de Habay (Keupérien) : conglomérats, sables, sables argileux.
- Formation de Jamoigne (Hettangien) : marnes.
- Formation de Luxembourg (Sinémurien) : Membre d'Orval et de Florenville : sablo-gréseux.

C. Exploitation du sous-sol

Depuis toujours, le sous-sol a été exploité, notamment pour la recherche de matériaux de construction. Toutefois, aucune carrière n'est en activité sur la commune de Tintigny.

D. Risques géotechniques

La cuesta sinémurienne, située au Sud de la commune, est caractérisée par des phénomènes karstiques. Il s'agit de calcaire présent dans certaines formations du Secondaire, sur de faibles profondeurs et qui par conséquent ne cause que quelques phénomènes karstiques le plus souvent localisés dans de petites zones.

L'Atlas du Karst Wallon répertorie une zone de risque karstique modéré sur le territoire de la commune. La zone de « Tintigny/Lahage » qui s'étend sur 2 ha au Sud de Lahage.

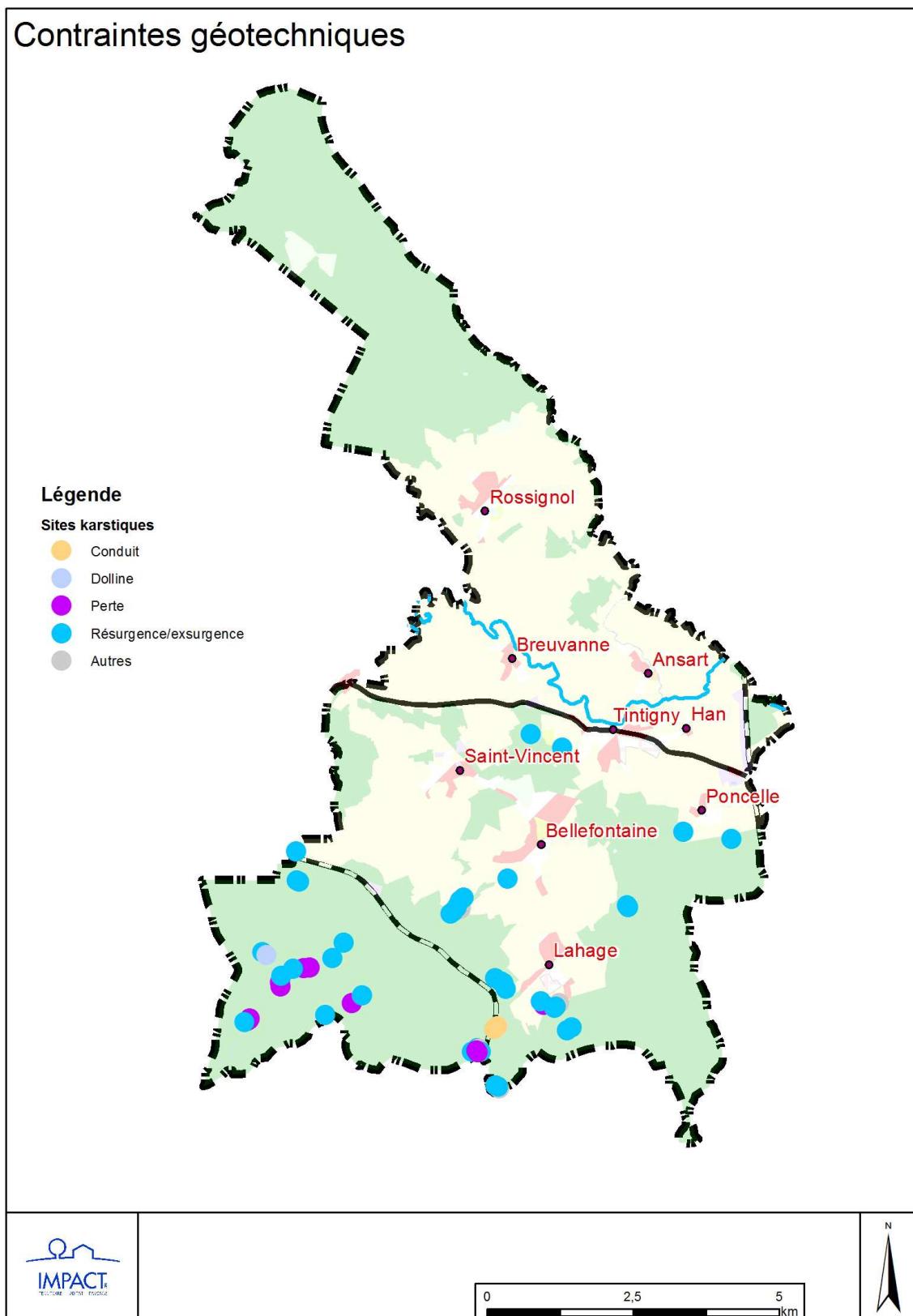
On dénombre 58 sites karstiques sur le territoire communal, tous en zone forestière ou agricole et ne présentant pas de risque particulier.

La plupart des phénomènes karstiques se concentrent autour de certains lieux-dits ou ruisseaux auxquels les phénomènes sont apparentés :

- Blanche Fontaine : double exsurgence.
- Château de Villemont : exsurgence.
- Chevratte : nombreuses exsurgences et conduits.
- Cranière : pertes.
- Gros Cron : résurgence.
- Grosse Fontaine : pertes temporaires.
- Lahage : résurgences et exsurgence.
- Maitrejibois : pertes.
- Meix-devant-Virton : Cron et exsurgence.
- Moulin de Lahage : exsurgences.
- Rû de la Platinerie : résurgence.
- Prêlet : exsurgences.
- Quatre Bras : résurgence
- Rosoie : exsurgence.
- Soye : tête de réseau.
- Bois de Tintigny : exsurgence.
- Trou du Diable : perte et dépression.
- Tunelle de Lahage : cron.
- Vachère : perte et exsurgence.
- Villemont : exsurgence diffuse.

Les phénomènes sont de natures diverses : exsurgence, résurgence, dépression, effondrement ou perte. Les crons désignent des accumulations de travertin ou de tuf calcaire.

Figure 19 : Localisation des contraintes géotechniques



2.6.1.2. Sol

A. Description générale des sols

Les caractéristiques lithologiques du territoire communal offrent une relative diversité de sols de par la variation du substrat rocheux et les caractéristiques climatiques locales.

De manière générale, le territoire est majoritairement réparti entre 3 types de sols :

- Sols limono-caillouteux (Gbb, Gbp ou Gpa) qui couvrent le Nord de la commune.
- Sols argileux (Sbp ou Zbp) et limoneux (A) qui se cantonnent principalement dans la vallée de la Semois.
- Sols sableux (Sbp) dans la partie Sud.

Ils correspondent à trois grands types d'associations de sol :

- L'association de l'Ardenne méridionale (massif au Nord de Rossignol).
- L'association de la zone marneuse septentrionale du Bas-Luxembourg (au Nord de la N83).
- L'association de la zone calcaro-gréseuse du Bas-Luxembourg (au Sud de la N83).

Association de l'Ardenne Méridionale

Cette association englobe la forêt de Chiny. Elle se compose de sols limoneux peu caillouteux et de sols limono-caillouteux à charge schisto-phylladeuse. Ils sont de moyennement profonds à superficiels, rarement très superficiels. Leur drainage est généralement favorable mais ils peuvent parfois présenter un caractère humide. Les fonds de vallées se caractérisent par des sols limoneux humides à très humides.

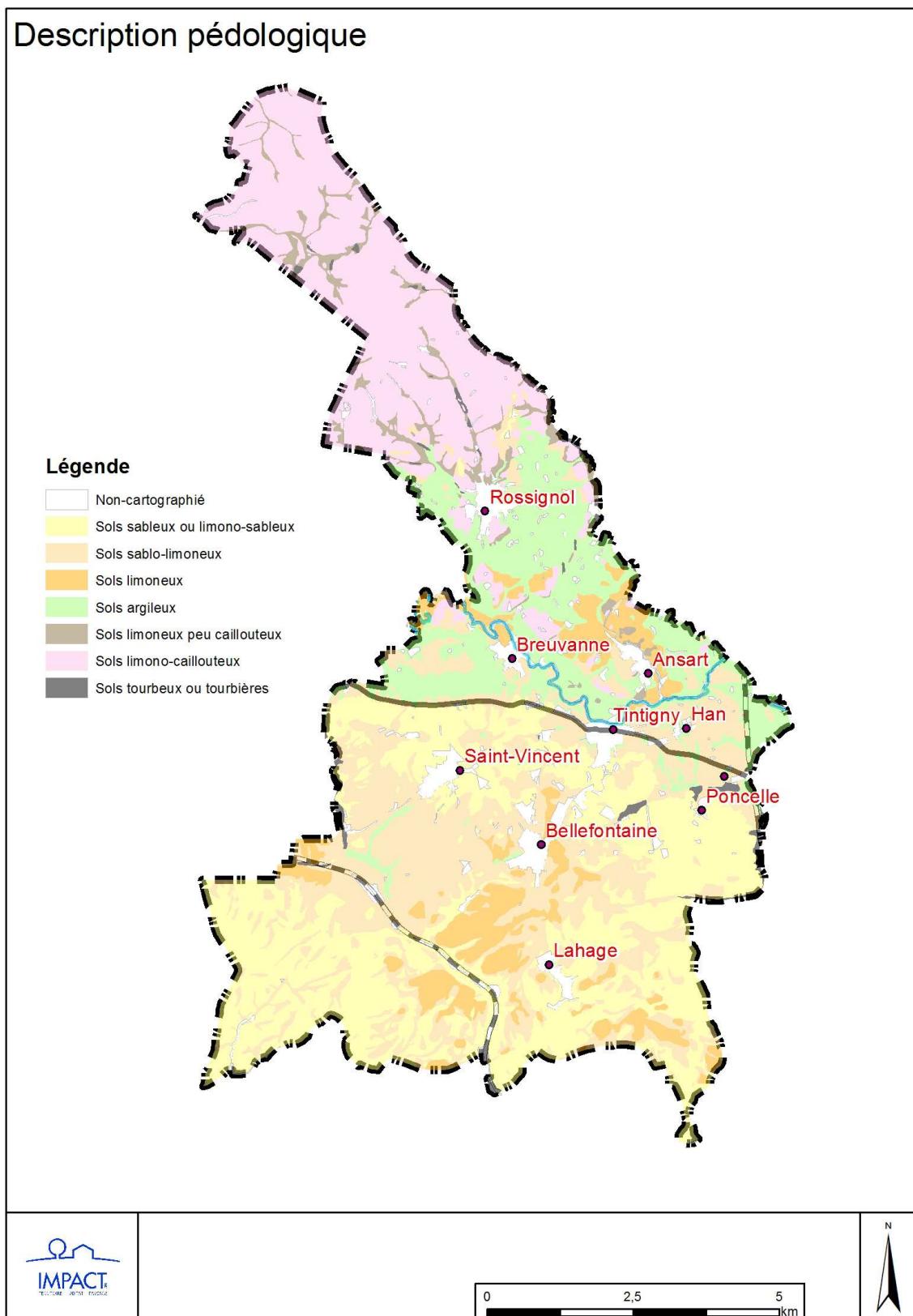
Association de la zone marneuse septentrionale du Bas-Luxembourg

Les villages se trouvant sur la frontière entre l'Ardenne et la Lorraine sont concernés par cette association. Elle se caractérise par des sols argileux modérément secs à humides reposant sur un substrat marneux. Très localement, on retrouve des sols limoneux modérément humides. Les sols des vallées et des dépressions sont des sols limoneux ou argileux modérément humides à très humides, parfois tourbeux (vallée de la Semois).

Association de la zone calcaro-gréseuse du Bas-Luxembourg

Cette troisième association se situe au Sud de la N83. Les sols y sont sableux ou limono-sableux reposant sur un substrat calcaro-gréseux. Leur drainage est favorable, parfois même excessif (sols très secs). Ponctuellement, on note la présence de sols limoneux. Pour les vallées et les dépressions, les sols sont sableux à argileux et secs dans les têtes des dépressions. Ailleurs, ils sont modérément humides à très humides.

Figure 20 : Principales associations de sol



B. Aptitude agricole et sylvicole des sols

Une cartographie de l'aptitude agricole et sylvicole des sols a été réalisée sur base des classes d'aptitude définies par le livret explicatif de la carte des sols de la Belgique :

- Classe 1 - Sols très aptes : rendements régulièrement élevés.
- Classe 2 - Sols aptes : rendements régulièrement élevés, mais travaux plus importants ou précautions spéciales.
- Classe 3 - Sols assez aptes : en année normale, des rendements moyens, souvent influencés par les conditions climatiques.
- Classe 4 - Sols peu aptes : rendements faibles.
- Classe 5 - Sols inaptes : la spéculation envisagée est à déconseiller.

Des facteurs extrinsèques aux types de sols peuvent faire varier l'aptitude. Par exemple, une pente assez forte diminue l'aptitude particulièrement pour la culture ; l'exposition pour les terrains en pente joue également un rôle non négligeable ; les différences d'altitude et la variation de climat induite font aussi varier l'aptitude.

Association de l'Ardenne Méridionale

Les sols sont modérément aptes ou aptes pour la pâture et la prairie et aptes ou très aptes pour le boisement. Le relief ainsi que le drainage constituent des facteurs limitant l'aptitude. L'acidité marquée des sols (combinée au climat) n'est pas favorable à la pratique des grandes cultures.

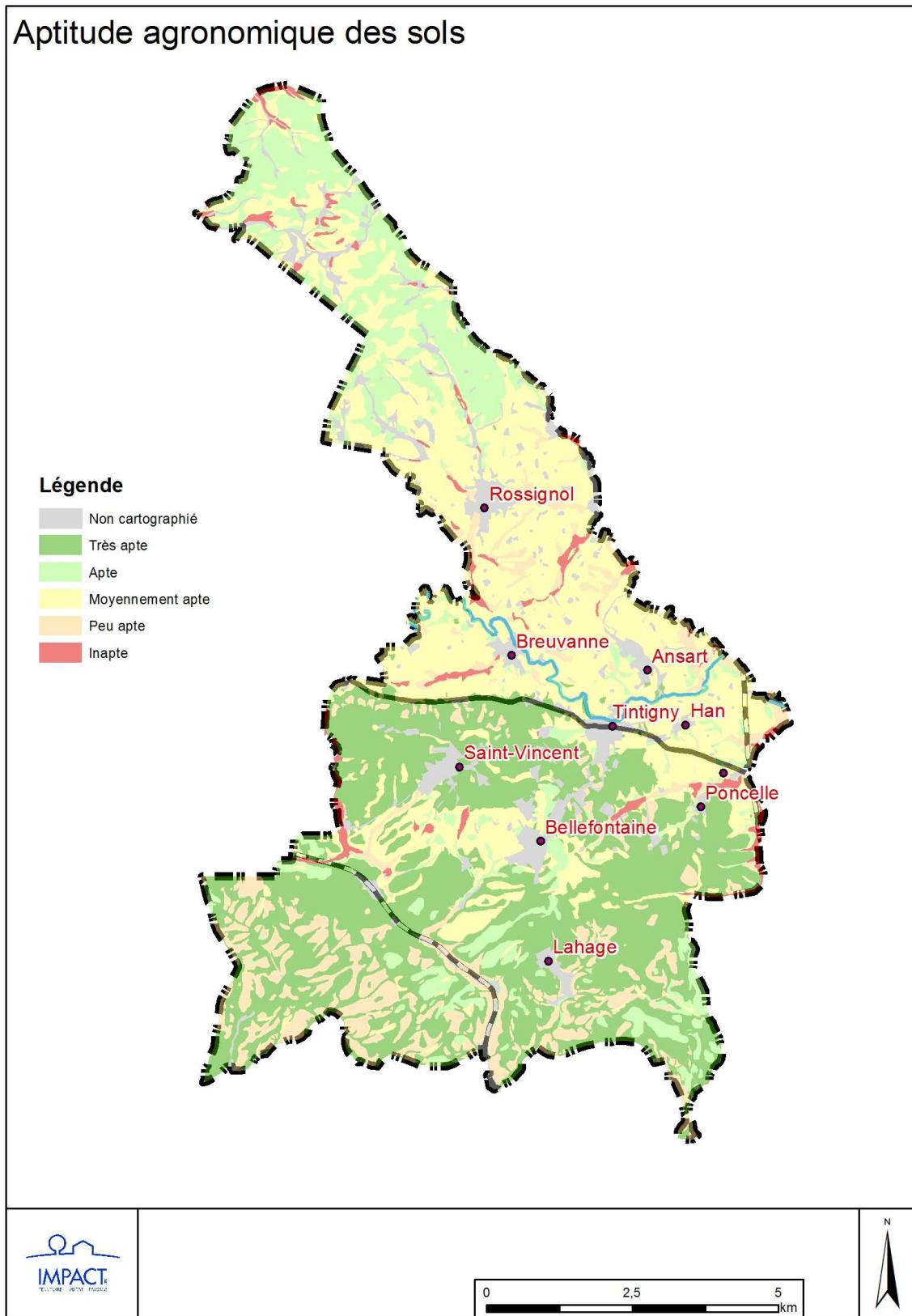
Association de la zone marneuse septentrionale du Bas-Luxembourg

Moyennant un drainage favorable, ces sols sont aptes à la pâture, à la prairie et au boisement mais peu aptes à la culture.

Association de la zone calcaro-gréseuse du Bas-Luxembourg

Les sols sableux et limono-sableux sont modérément aptes à la culture et à la pâture. Ils sont très souvent boisés. Les sols limoneux sont quant à eux plus aptes à une valorisation agricole, notamment pour les cultures tandis que les sols des vallées sont plutôt aptes à la pâture et à la prairie.

Figure 21 : Aptitude agronomique des sols



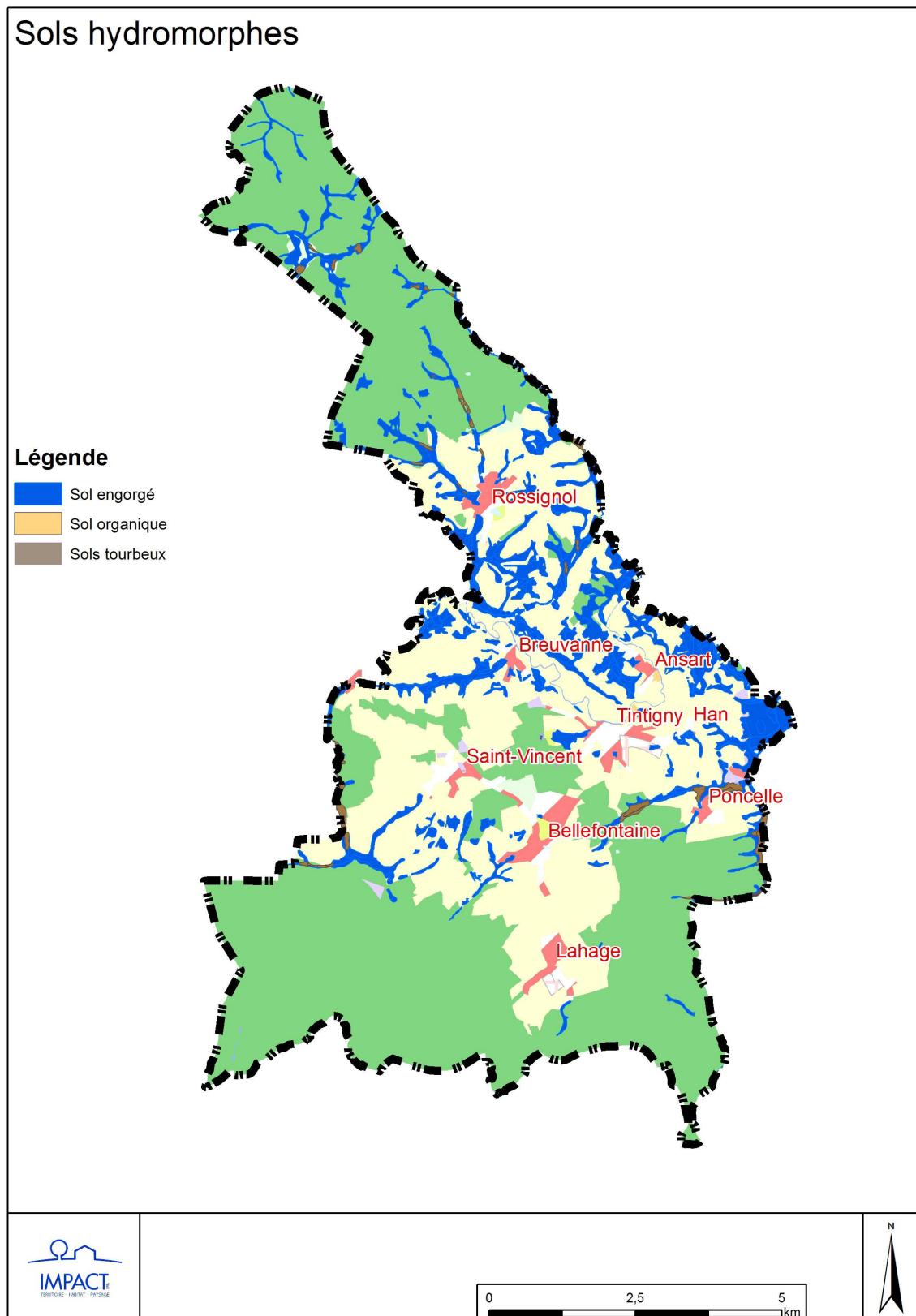
C. Contraintes pédologiques

Les différents cours d'eau sont soulignés par des sols présentant un caractère hydromorphe à la suite d'un drainage naturel déficient. Il s'agit généralement d'un engorgement temporaire mais certains sols souffrent d'un engorgement permanent.

Certaines zones de source sont constituées de sols organiques, c'est-à-dire présentant les caractéristiques de sols tourbeux.

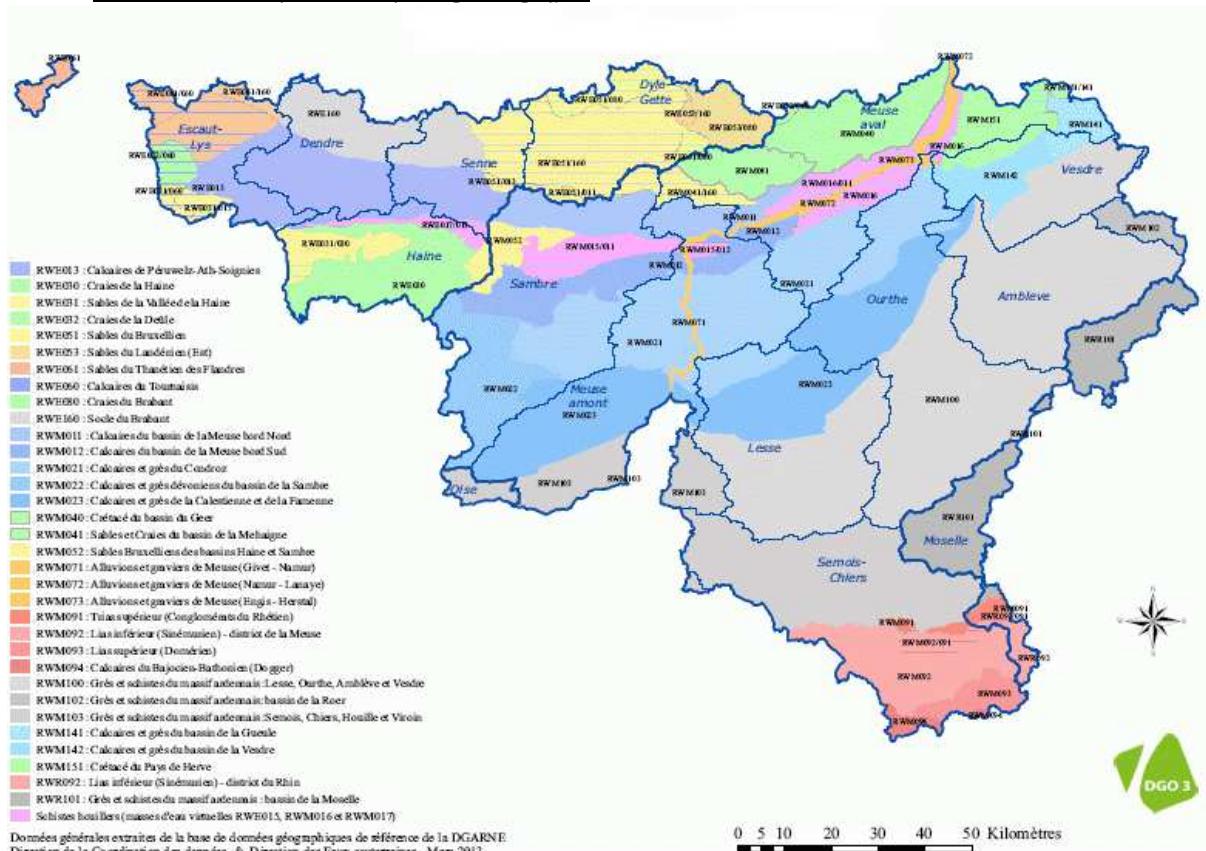
On retrouve également à de nombreux endroits des sols remaniés, des remblais, des anciennes fosses d'extraction...

Figure 22 : Sols hydromorphes et organiques



2.6.1.3. Eaux souterraines

A. Structure du système hydrogéologique



Ardenne

Les couches géologiques primaires fortement plissées, parfois verticales et la nature imperméable et compacte des roches n'autorisent pas la constitution de nappes aquifères profondes étendues. Les nappes phréatiques ardennaises sont superficielles et leur capacité d'accumulation réduite, ce qui induit la présence de zones humides et de nombreuses petites sources susceptibles de tarir en été.

La masse d'eau souterraine des grès et schistes du massif ardennais (Semois, Houille et Viroin) RWM103 s'étend sur une superficie de 1.502 km² et est attribuée au district hydrographique de la Meuse. Elle est frontalière avec la France.

Les cours d'eau de type ardennais sont principalement alimentés par ruissellement et de manière hypodermique, mais la nappe du manteau d'altération des grès permet d'en retarder l'assèchement et période d'étiage. La recharge annuelle moyenne de la masse d'eau est estimée à 61 mm/an, ce qui la classe dans une classe de vulnérabilité faible (<80 mm/an). La zone est couverte à 63 % de milieux boisés.

Lorraine

L'alternance de roches dures-perméables et tendres-imperméables ainsi qu'une tectonique plus régulière sont favorables à la constitution de grandes nappes d'eau souterraines semi-profondes à profondes. Le Sud de la commune se situe en effet sur le très important massif aquifère du sinémurien.

La masse d'eau RWM092, située au Sud de la province du Luxembourg et appartenant à la Lorraine belge, s'étend sur une superficie de 524 km², dont 94 km² se superposent à la masse d'eau des conglomérats du Rhétien (RWM091). Elle est frontalière avec la France.

La recharge annuelle moyenne de la masse d'eau est estimée à 278 mm en période sèche (1994-1999) et 295 mm en période humide (2000-2005), ce qui en fait une masse d'eau très bien alimentée et peu vulnérable.

B. Qualité physico-chimique

Les mesures de la qualité physico-chimique des eaux souterraines permettent de calculer les concentrations en nitrates en mg/l dans les eaux souterraines. Les données présentées sont les classes de qualité SEQ établies à partir des moyennes de concentration mesurées, d'une part, entre 2000 et 2003, et d'autre part, entre 2004 et 2007.

Tableau 4 : Qualité des eaux souterraines - DGO3

Nom/localisation de la prise d'eau	Qualité	
	2000-2003	2004-2007
FERBA-SOURCE S1	Indispo.	Moyenne
FONTAINE DAVID	Très bonne	Indispo.
GEROUVILLE Grand Bois	Très bonne	Très bonne

C. Captage

Le territoire communal comprend de nombreux captages de distribution publique ou à usage privé.

Trois zones de protection ont été officiellement arrêtées : le captage de Gérouville/Saint-Vincent (21/11/2007), les captages Ferba I et II à Saint-Vincent (07/02/2006) et l'Oasis à Saint-Vincent (07/02/2006).

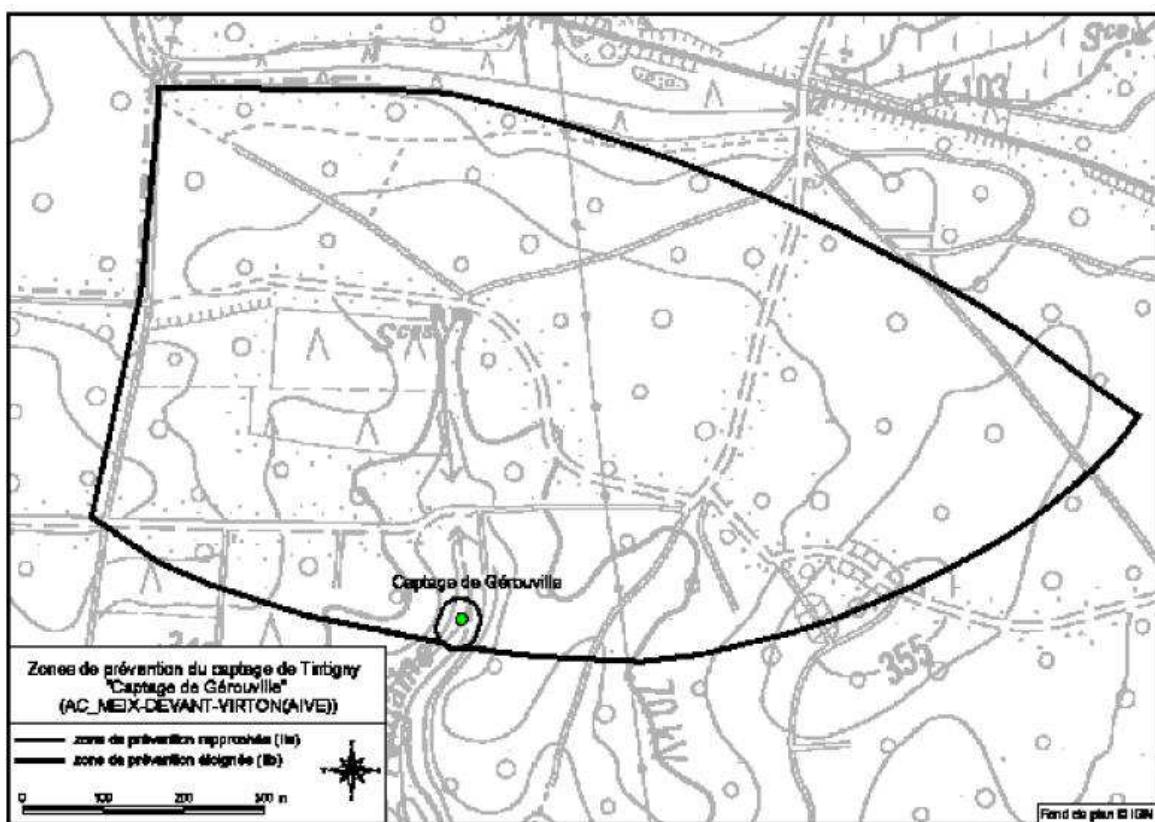
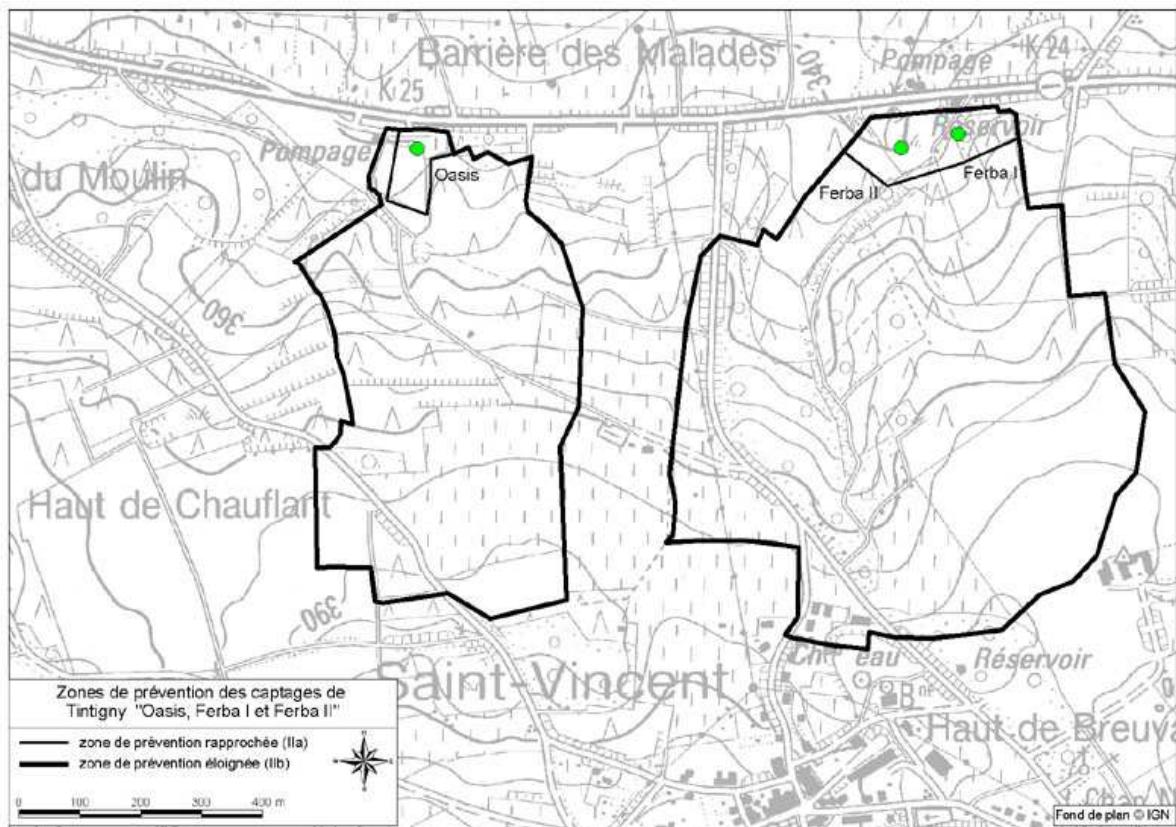
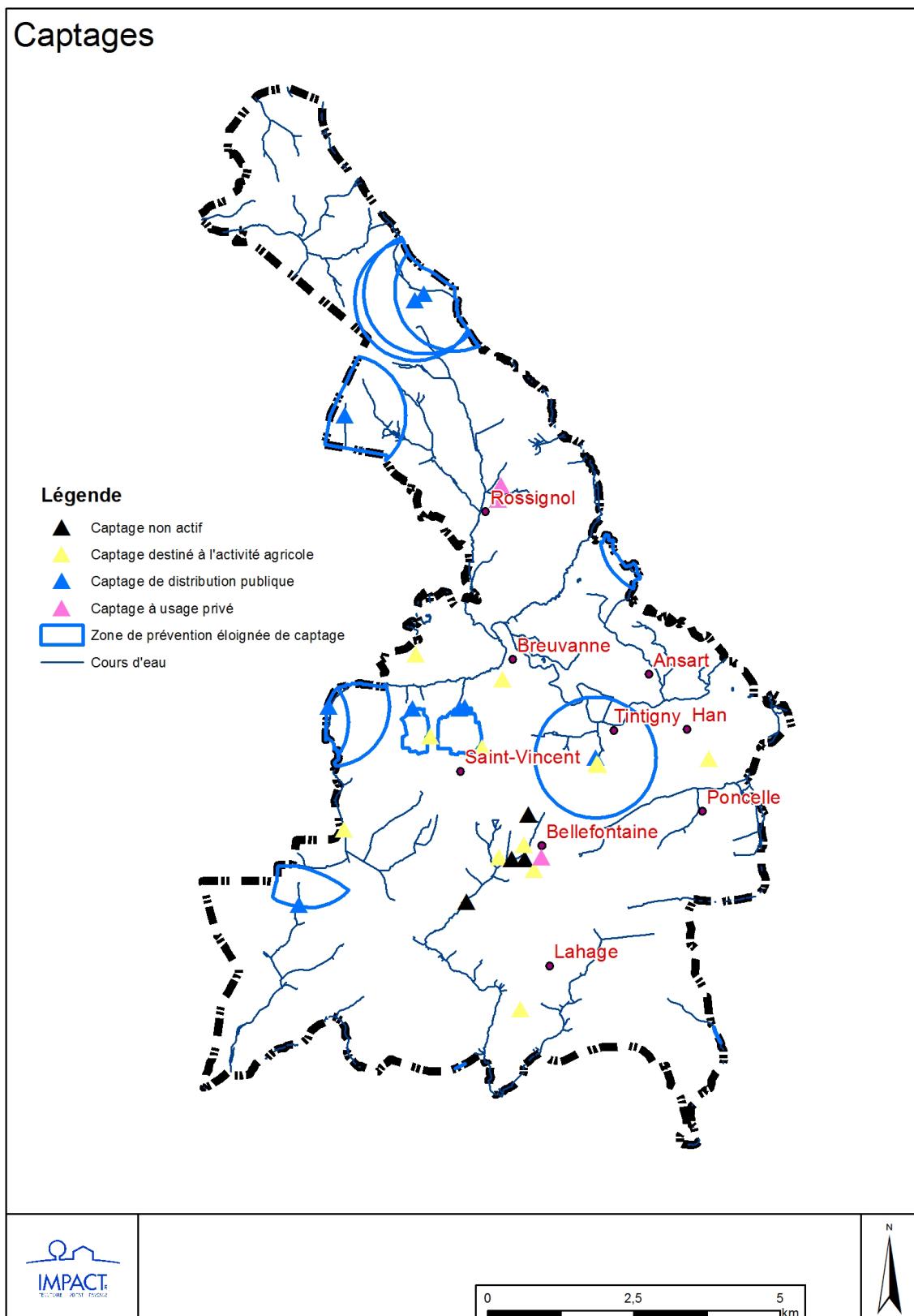


Figure 23 : Captages et zones de protection



2.6.1.4. Hydrographie

A. Description du réseau hydrographique

La caractéristique principale du réseau hydrographique est bien entendu la Semois qui forme un axe d'orientation générale Est-Ouest. La rivière traverse la partie Lorraine en formant une vallée alluviale très étendue dans les sables et les marnes.

Notons que la Rulles traverse également le territoire communal ; la confluence des deux cours d'eau se situe au Sud d'Ansart.

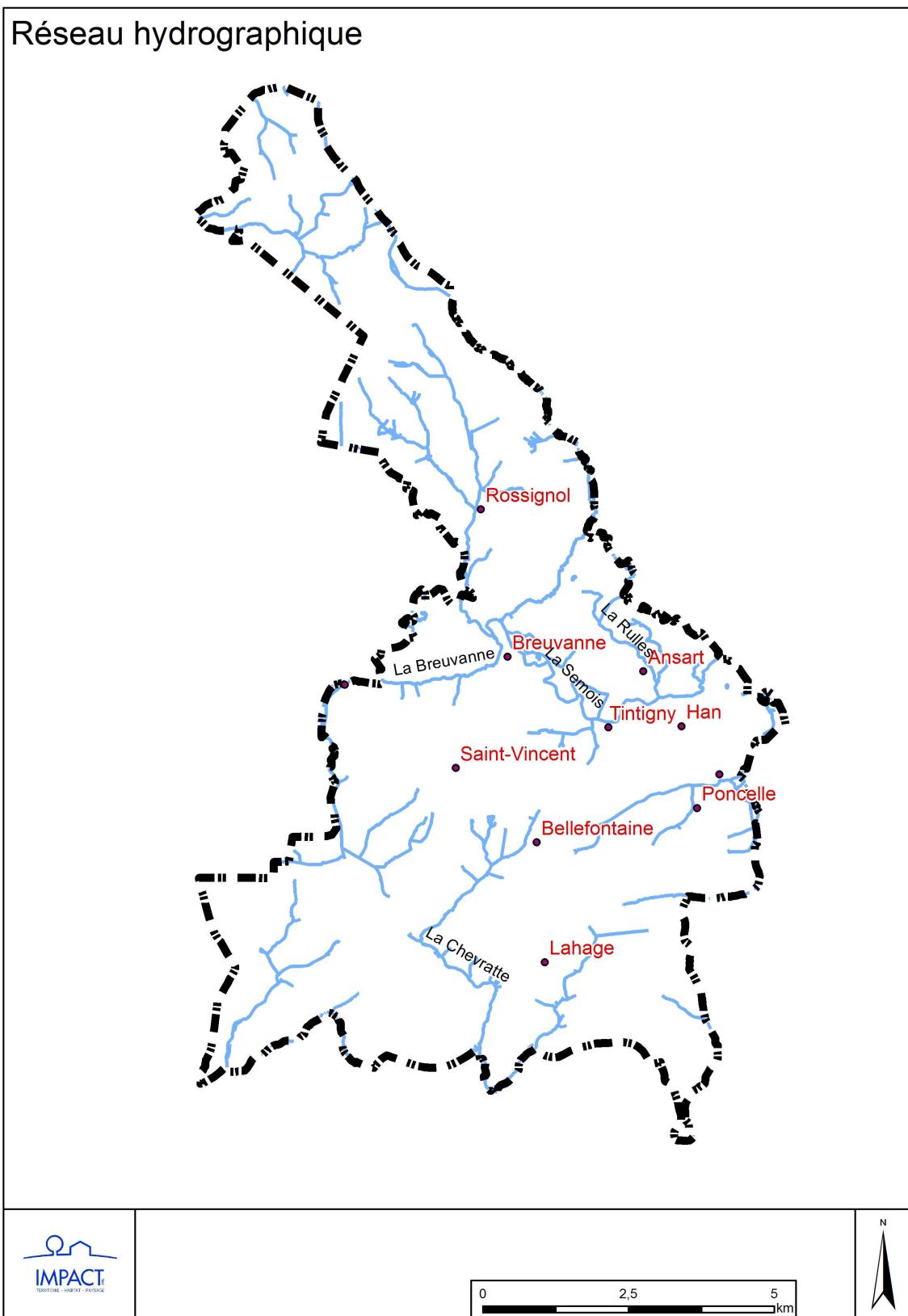
Le réseau hydrographique est complété par une multitude d'affluents dont les principaux sont la Chevratte, le ruisseau la Breuvanne, le ruisseau la Civanne, le ruisseau le Rolle, le ruisseau de Hambressart, le ruisseau de la Fontaine au Bouillon, le ruisseau de Rosaye et le ruisseau dit le Plane.

La totalité du territoire est donc rattachée au bassin hydrographique de la Semois-Chiers.

Plus précisément, le territoire communal peut être divisé en 9 sous-bassins hydrographiques :

- La Vierre du confluent avec le ruisseau de Grandvoir au confluent avec le ruisseau de Bronviry.
- La Vierre du confluent avec le ruisseau de Bronviry au confluent avec la Semois.
- La Semois du confluent avec la Rulles au confluent avec la Vierre.
- La Rulles du confluent avec le ruisseau d'Anlier au confluent avec la Semois.
- La Semois du confluent avec le ruisseau de l'Enclos au confluent avec la Rulles.
- Le Ton en amont du confluent avec la Vire.
- La Chevratte.
- La Chiers en amont de la partie belge du confluent avec la Marge.

Figure 24 : Réseau hydrographique



L'ensemble des cours d'eau qui traversent le territoire communal sont repris dans le tableau suivant.

Tableau 5 : Liste des cours d'eau sur le territoire communal - DGO3

Cours d'eau	Longueur
La Semois	12.673 m
Ruisseau la Breuvanne	10.965 m
La Chevratte	8.863 m
Ruisseau la Civanne	7.379 m
Ruisseau des Prés Thibeaux	6.665 m
Ruisseau de Lahage	6.194 m
Ruisseau derrière-le-Vivier	5.478 m
Ruisseau de la Blanche Fontaine	5.368 m
Ruisseau dit Le Plane	3.739 m
Ruisseau le Rolle	3.538 m
Ruisseau de Hambressart	3.135 m
Ruisseau de la Fontaine au Bouillon	2.765 m
La Rulles	2.622 m
Ruisseau de la Fange Gomhey	2.511 m
Ruisseau de Rosaye	2.486 m
Ruisseau Goutelle de la Grosse Jeanne	2.160 m
Ruisseau du Guè des Cendres	2.124 m
Ruisseau des Vieilles Roches	2.077 m
Ruisseau de Faliseul	1.858 m
Ruisseau du Moulin	1.787 m
Ruisseau de Hallois	1.341 m
Ruisseau de la Fange des Marois	962 m
Ruisseau de la Fange Rond	900 m
Ruisseau de Hapchimont	774 m
Ruisseau 14190	375 m
Ruisseau des Douze Fontaines	44 m
Ruisseau du Prelet	20 m

B. Qualité des cours d'eau

Des mesures de la qualité des cours d'eau ne sont disponibles que pour la Semois et quelques affluents principaux (la Rulles, le ruisseau de la Civanne et le ruisseau de Breuvanne).

De manière générale, la qualité physico-chimique des cours d'eau peut être qualifiée de moyenne à bonne (matières azotées, organiques phosphorées et nitrates).

La qualité biologique n'est pas mesurée sur le territoire communal, aucune zone d'eaux de baignade n'est arrêtée pour la commune.

C. Zone inondable

La Région Wallonne possède une cartographie des zones d'aléa d'inondation.

L'aléa d'inondation par débordement de cours d'eau comprend les zones dans lesquelles des inondations sont susceptibles de se produire, de façon plus ou moins importante et fréquente, suite au débordement « naturel » de cours d'eau.

La carte de l'aléa d'inondation représente donc des zones où il existe un risque d'inondation, même aux endroits où aucune inondation n'est historiquement connue. Inversement, l'absence d'une zone d'aléa sur la carte ne peut garantir qu'une inondation ne s'y produira jamais.

Cette carte ne concerne pas les inondations trouvant leur origine dans du ruissellement, du refoulement d'égouts, de la remontée de nappe phréatique ou de phénomènes apparentés. Il n'est ici question que des problèmes d'inondations trouvant leur origine dans le débordement de cours d'eau.

La carte délimite des zones caractérisées par une valeur d'aléa. Trois valeurs sont possibles : faible, moyenne et élevée.

Dans la pratique, la valeur de l'aléa d'inondation est déterminée par la combinaison de deux facteurs : la récurrence d'une inondation (période de retour ou occurrence) et son importance (profondeur de submersion).

En outre, la valeur élevée de l'aléa correspond à la définition qui en est faite dans l'Annexe à l'arrêté royal du 12 octobre 2005 déterminant les critères sur la base desquels les Régions doivent formuler leurs propositions en matière de délimitation des zones à risque : « *Telles que définies à l'article 68-7, §1 de la loi du 25 juin 1992 sur le contrat d'assurance terrestre, inséré par l'article 3 de la loi du 21 mai 2003 modifiant la loi du 25 juin 1992 sur le contrat d'assurance terrestre et la loi du 12 juillet 1976 relative à la réparation de certains dommages causés à des biens privés par des catastrophes naturelles, les zones à risques sont des endroits qui ont été ou peuvent être exposés à des inondations répétitives et importantes. Ces zones correspondent à une valeur élevée de l'aléa inondation* ». Il est précisé que : « *Une zone à risque correspond à une zone où la valeur de l'aléa inondation est élevée, c'est-à-dire lorsque les deux critères ci-dessous sont remplis :*

- Critère de récurrence : *La période de retour de l'inondation (...) est inférieure ou égale à 25 ans (...). La période de retour est basée sur une série statistique de données de débits observés (mesurés) ou synthétiques (calculés). (...) Lorsque des séries de données observées ou synthétiques (débits, niveaux d'eau ou précipitations) ne sont pas disponibles, la récurrence sera basée sur l'occurrence d'un événement d'inondation apparu plus de deux fois au cours des 10 dernières années.*
- Critère d'importance : *La profondeur de submersion est d'au moins 30 cm ».*

Fin 2013 une refonte de la cartographie des zones inondables a mis en avant la nécessité d'inscrire une quatrième classe d'aléa : l'aléa très faible. Cette nouvelle classe est définie par une récurrence très faible, c'est-à-dire une période de retour de pluie très longue (> 100 ans).

Le passage de la Semois et de la Rulles sur le territoire communal a engendré des zones inondables très importantes. A certains endroits, les zones inondables concernent directement des terrains urbanisables (Breuvanne, Ansart, ...).

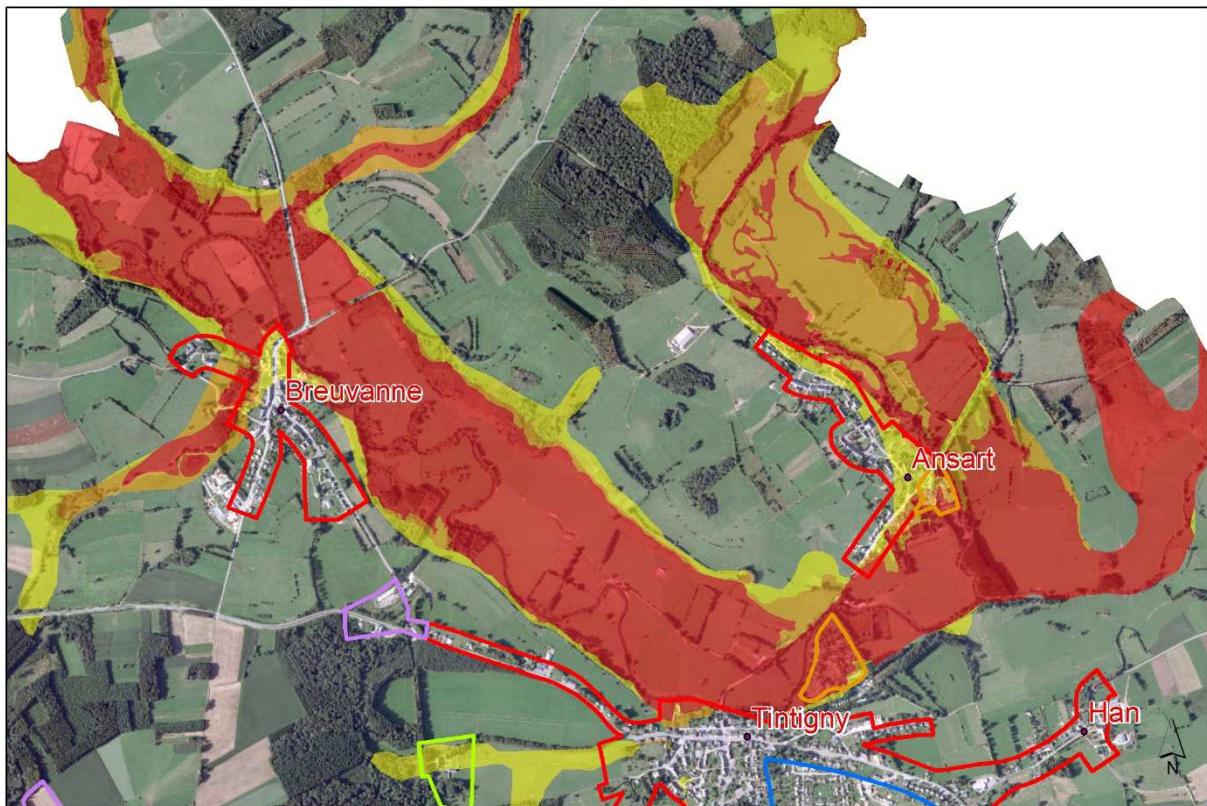
L'analyse de la cartographie de l'aléa d'inondation s'intéresse principalement à l'aléa élevé et l'aléa moyen. De manière générale, une zone d'aléa faible est associée à chaque ruisseau quelle que soit son importance.

De manière synthétique, sur la commune de Tintigny, les zones d'aléa d'inondation représentent :

- Aléa faible : 418 ha.
- Aléa moyen : 118 ha.
- Aléa élevé : 319 ha.

Si l'on suit le parcours de la Semois à travers le territoire communal, la cartographie montre que :

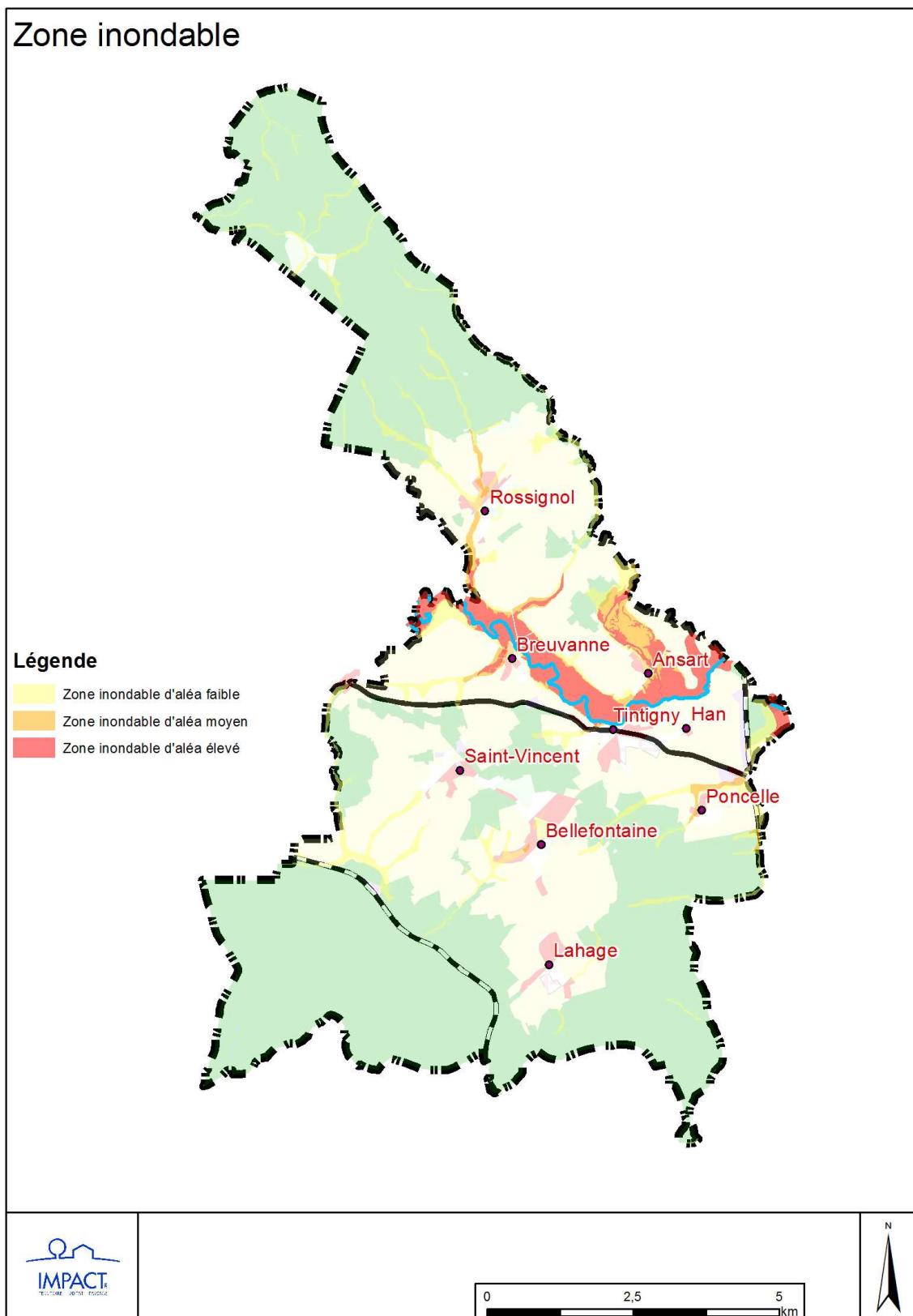
- A son entrée dans la commune, la Semois présente un aléa d'inondation élevé qu'elle conservera le long de tout son trajet dans la commune.
- Le village d'Ansart se situe à la confluence de la Semois avec la Rulles, cette confluence entraîne des aléas élevés le long de la Semois. La vallée de la Rulles est également classée en aléa d'inondation élevé ou moyen sur une bande de 400 mètres.
- A Tintigny, la vallée de la Semois est contiguë à la zone d'habitat mais aucune maison d'habitation n'en subit les inondations. Notons que le camping de Chênefleur est entièrement en aléa d'inondation élevé.
- La vallée inondable s'étire sur 600 mètres de large entre Tintigny et Breuvanne.
- A Breuvanne, la Semois entre en confluence avec le ruisseau la Civanne en rive droite puis avec le ruisseau la Breuvanne en rive gauche. Le Nord et l'Ouest du village sont entièrement classés en aléa d'inondation.



Notons que les autres villages sont également touchés par des aléas d'inondation :

- Rossignol subit des inondations du ruisseau des Prés Thibeaux.
- Bellefontaine est traversée par la Chevratte.
- Le ruisseau de Lahage traverse une rue du village du même nom, mais aucun aléa d'inondation n'y est relevé.
- Poncelle est entièrement traversé par le ruisseau dit le Plane dont une partie du lit est classé en aléa d'inondation moyen.

Figure 25 : Zone inondable



D. Ruisseaulement

Les cartes des zones à risque de ruissellement diffus et concentré sont des produits issus du projet ERRUISSOL (ERosion – RUIssellement – SOL) soutenu par la Direction de l’Espace Rural et réalisé par l’Unité d’Hydrologie et Hydraulique agricole de la Faculté universitaire des Sciences agronomiques de Gembloux. Ce projet a pour objectif la réalisation de données cartographiques et numériques relatives aux risques de ruissellement et d’érosion des sols sur l’entièreté du territoire wallon.

La cartographie des zones à risque de ruissellement concentré met en évidence les zones susceptibles d’inondation par ruissellement et/ou de coulée boueuse apparaissant suite à la concentration naturelle des eaux de ruissellement de surface.

Cette cartographie ne considère que les inondations par ruissellement superficiel, et non les inondations par débordement de cours d'eau, refoulement d'égouts, remontée de nappe phréatique ou phénomènes apparentés.

Il est toutefois judicieux d'utiliser la carte des zones à risque de ruissellement concentré avec la carte des aléas d'inondation par débordement de cours d'eau.

La carte des zones à risque de ruissellement concentré présente 3 classes de risques définis par la taille des bassins versants afférents en chaque point :

- risque faible : les axes de ruissellement concentré drainent les eaux d'un bassin versant dont la superficie est comprise entre 1 et 9 ha,
- risque moyen : les axes de ruissellement concentré drainent les eaux d'un bassin versant dont la superficie est comprise entre 9 et 18 ha,
- risque élevé : les axes de ruissellement concentré drainent les eaux d'un bassin versant dont la superficie est de plus de 18 ha.

Plus la superficie du bassin versant afférant est importante plus le risque de concentration des eaux de ruissellement au droit de l'axe peut être important, toutes caractéristiques hydrologiques étant considérées semblables. L'appréciation de la production du ruissellement est cartographiée par ailleurs.

Les points de confluence entre des axes de ruissellement représentent aussi une augmentation de risque. En effet, ils constituent des points de jonction de deux bassins versant avec augmentation du risque de concentration des eaux en ces endroits.

Les cartes des zones à risque de ruissellement diffus visent la représentation du taux (ou coefficient) de ruissellement potentiel sur le territoire wallon, au format raster, la taille des pixels étant de 10x10 m. Les cartes sont établies sur base de la méthode SCS (Soil Conservation Service of USA) largement validée en Région wallonne. La méthodologie permet de définir le taux de ruissellement potentiel en réponse à une pluie de référence, fixée en intensité, durée et fréquence.

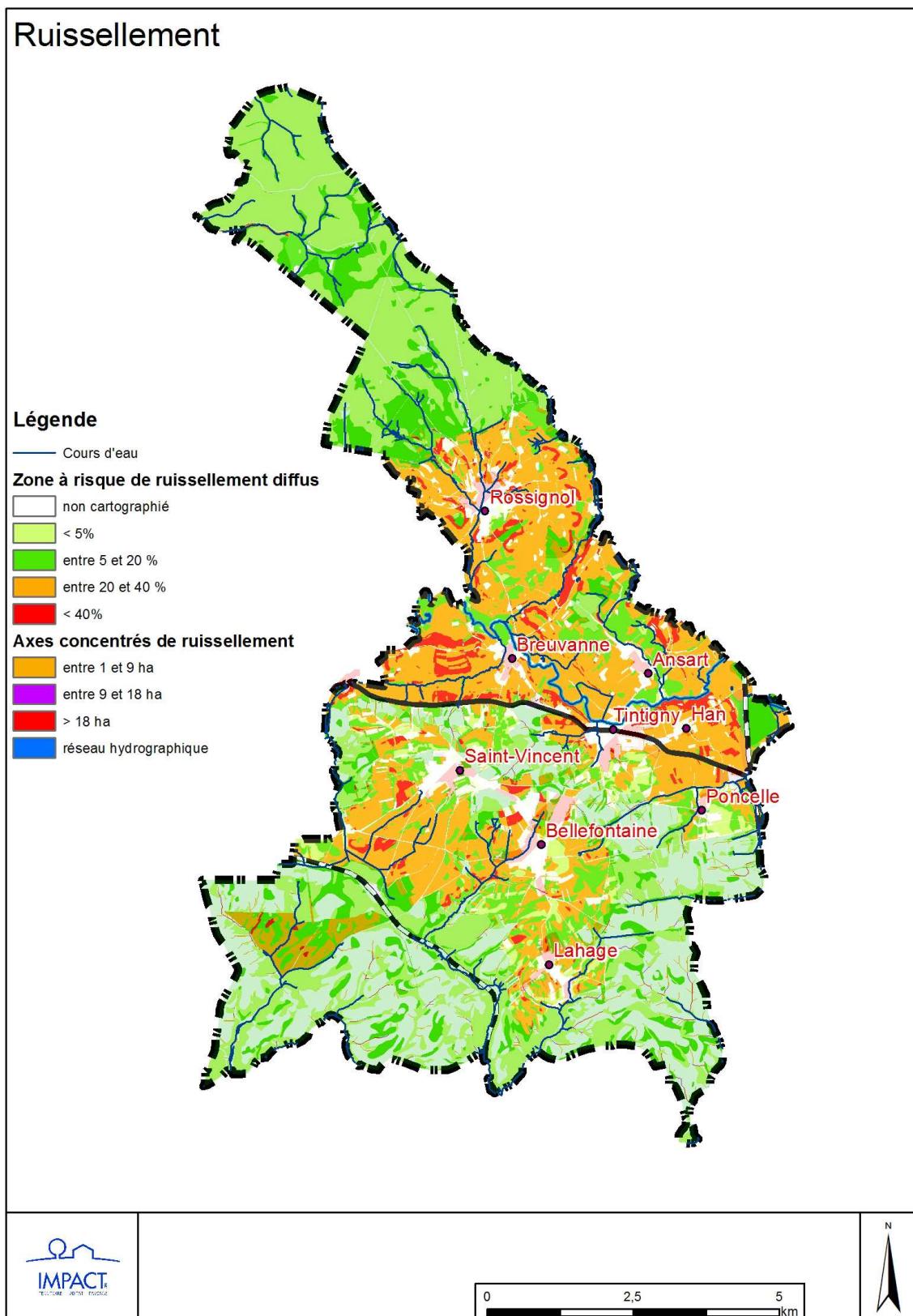
Les cartes de zones à risque de ruissellement diffus peuvent être combinées avec la carte des zones à risque de ruissellement concentré (cf. Notice explicative de la cartographie des zones à risque de ruissellement concentré) pour mettre en évidence des zones à risque d'érosion concentrée.

La carte du ruissellement permet en outre de différencier les surfaces boisées où le risque de ruissellement diffus ne dépasse pas 5 %, des milieux agricoles où il oscille de 5 et à plus de 40 %.

Les zones à risque de ruissellement diffus correspondent aux plaines agricoles où aucune végétation n'entrave le ruissellement.

Les axes de ruissellement concentré classés en risque élevé s'appliquent aux ruisseaux drainant les milieux forestiers.

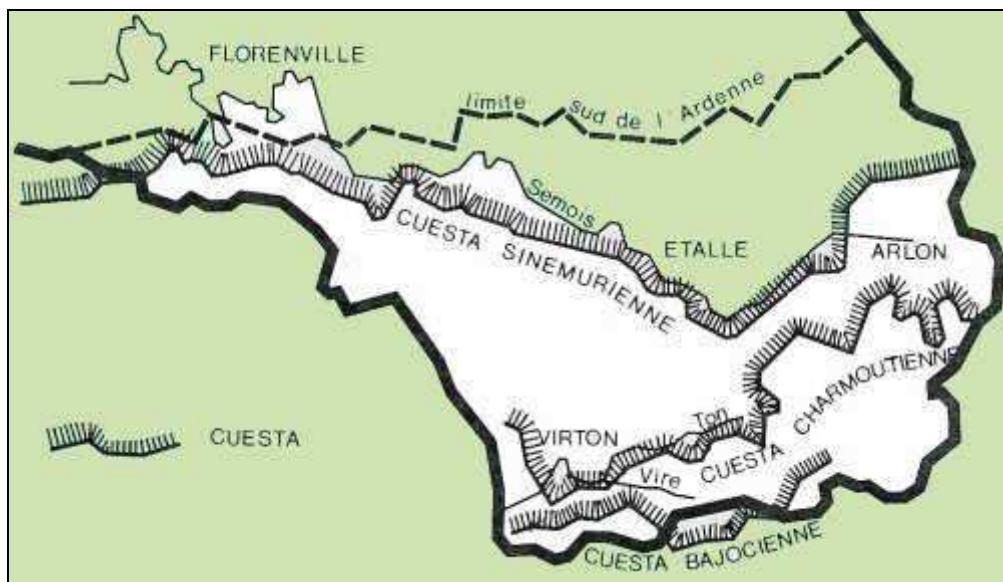
Figure 26 : Axes de ruissellement



2.6.1.5. *Relief et géomorphologie*

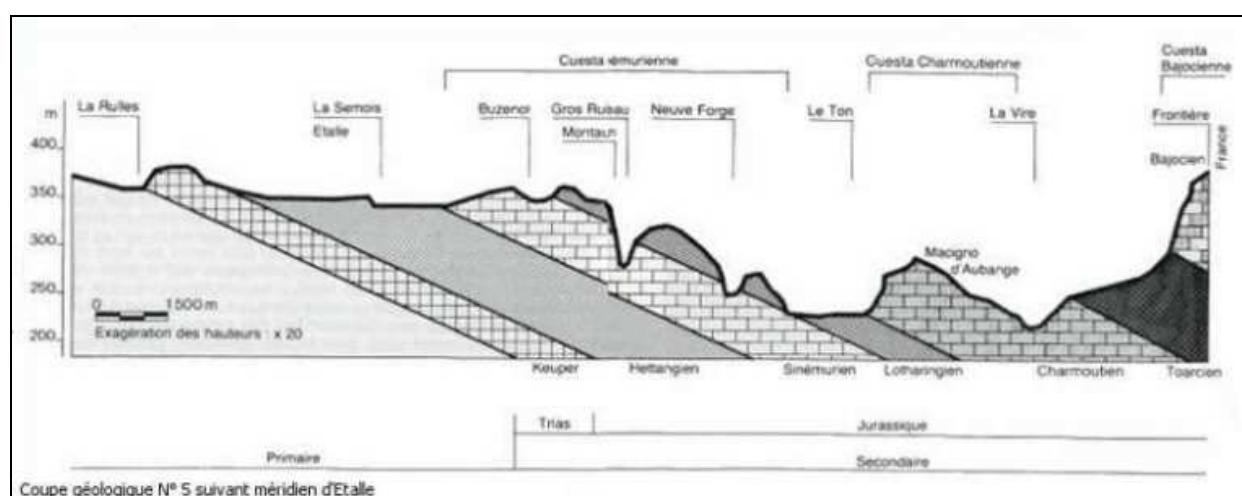
A. Description géomorphologique

La commune de Tintigny est située sur deux régions géologiques et morphologiques : la Lorraine (Gaume) et l'Ardenne. Elle se situe cependant principalement en Lorraine. La Lorraine est cette région naturelle qui prolonge le bassin de Paris en Belgique. L'action érosive de la Semois combinée à la structure géologique et à la composition des roches a permis le dégagement d'un relief en cuesta.



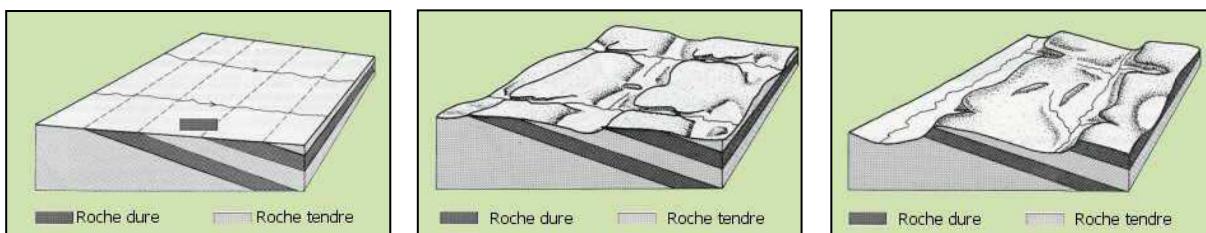
Trois cuestas traversent la Lorraine :

- La cuesta sinémurienne longe la limite Sud de l'Ardenne. Elle prend forme au Nord d'Arlon et se prolonge jusqu'à Munro. Elle est longée à l'Ouest par la Semois.
- La seconde cuesta passant au Sud d'Arlon se nomme cuesta charmoutienne ou encore cuesta des macignos. Elle est longée par le Ton.
- La troisième cuesta, la plus abrupte, est la cuesta bajocienne qui suit approximativement la frontière Sud de la Belgique et est longée au Nord par la Vire.



Source : www.guirsch.be

La cuesta est schématiquement une ligne de crête bordée d'un côté d'une pente abrupte et de l'autre d'une pente douce orientée ici au Sud. Les cuestas peuvent être décrites ainsi : « *L'alternance de couches lithologiques dures et tendres en structure monoclinale (couches géologiques parallèles et inclinées), a fortement influencé les formes du relief. Des rivières, dites subséquentes, tendent à se former le long des zones tendres, laissant en saillie les bancs durs. Ces derniers, s'ils sont assez épais, et vu leur inclinaison, produisent des formes asymétriques nommées cuestas. La pente la plus faible (revers) correspond généralement au dos de la couche résistante. La pente la plus forte suit la tranche du banc dur qui protège de l'érosion les couches sous-jacentes plus tendres* ».



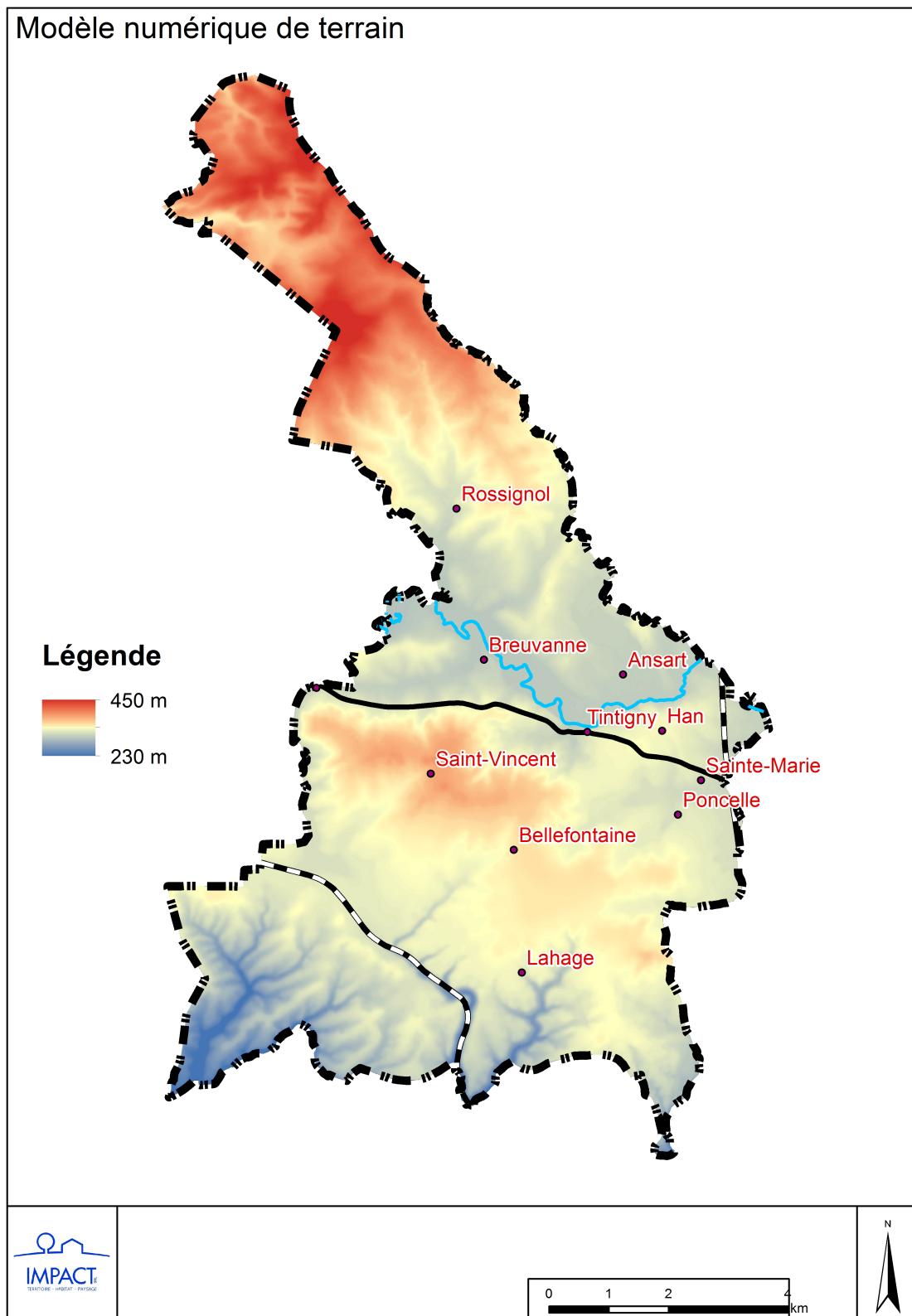
Source : www.guirsch.be

Le Nord de la commune se caractérise par la retombée du plateau ardennais. L'altitude maximale atteint 450 mètres dans la forêt de Chiny.

Le centre de la commune se caractérise par un relief plus doux jusqu'à la cuesta sinémurienne (matérialisée par la N83) contre laquelle vient buter la Semois. Celle-ci traverse le territoire communal à une altitude de 300 m environ.

La N83 est implantée sur un petit plateau en pente douce dont le point culminant est le village de Bellefontaine (380 m). Au Sud, le plateau retrouve une pente douce vers Virton et la vallée du Ton et de nombreux ruisseaux dissèquent le relief en suivant une direction Nord-Sud du haut du plateau vers le Ton. Le point le plus bas de la commune se situe aux étangs de la Soye au Sud-Ouest de la commune, à +/- 260 m d'altitude.

Figure 27 : Modèle numérique de terrain

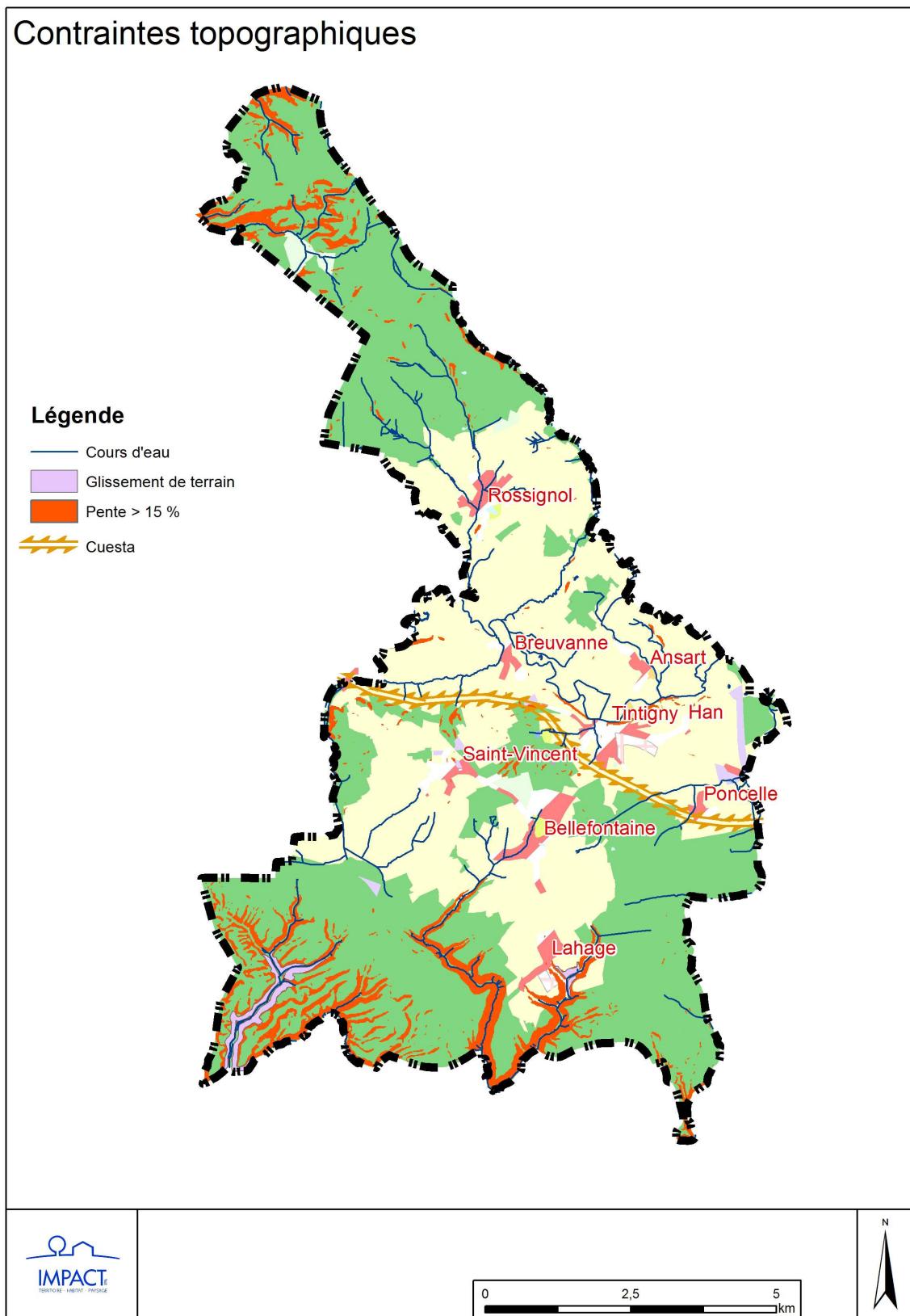


B. Stabilité des sols

Dans les massifs forestiers au Nord et au Sud de la commune, les différents ruisseaux s'incisent fortement, engendrant au niveau des vallées des pentes très importantes. Il s'agit principalement de parcelles situées en zone forestière.

Suite à ce relief abrupt, plusieurs zones ont été classées à risque de glissement de terrain.

Figure 28 : Contraintes topographiques



2.6.2. Contexte naturel

2.6.2.1. Natura 2000

Le réseau Natura 2000 a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur l'ensemble du territoire de l'Union européenne. Il doit assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvage d'intérêt communautaire.

Il est composé de sites désignés spécialement par chacun des Etats membres en application des directives européennes dites « Oiseaux » et « Habitats » de 1979 et 1992.

La Directive 79/409/CEE ou Directive « Oiseaux » vise la protection des oiseaux sauvages sur le territoire communautaire et des habitats d'espèces les plus menacées. Ces habitats sont érigés en zones de protection spéciale (ZPS).

La Directive 92/43/CEE ou Directive « Habitats » ou encore Directive « Faune-Flore-Habitats » vise quant à elle le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages d'intérêt communautaire. Ces habitats sont érigés en zones spéciales de conservation (ZSC).

Cinq sites Natura 2000 s'étendent sur la commune de Tintigny. Ils couvrent une superficie de 3.780,7 ha, soit plus ou moins 46 % du territoire communal.

Chaque site Natura 2000 est composé d'unités de gestion en fonction des habitats ou des espèces présents. Les unités de gestion prioritaires représentent 1.478 ha et sont :

- UG1 – Milieux aquatiques (53 ha) : cette unité de gestion regroupe les milieux aquatiques : plans d'eau, mares, sources et rivières ainsi que les végétations qui les bordent.
- UG2 – Milieux ouverts prioritaires (360 ha) : cette unité de gestion regroupe les milieux ouverts qui présentent un intérêt exceptionnel pour la biodiversité. Ces milieux ouverts sont soit des milieux humides (tourbières, prairies humides oligotrophes, landes humides, mégaphorbiaies), soit des prairies (diverses prairies de fauche pas ou peu fertilisées mais de qualité biologique exceptionnelle), soit des milieux secs (pelouses calcaires ou sableuses, habitats rocheux, ou encore landes sèches).
- UG6 – Forêts prioritaires (1 ha) : cette unité de gestion regroupe des forêts qui sont rares tant au niveau wallon qu'europeen. Il s'agit principalement de forêts de ravin et de forte pente (érablières de ravin notamment), de boulaines tourbeuses ou encore de forêts constituées d'une végétation très particulière.
- UG7 – Forêts prioritaires alluviales (93 ha) : cette unité de gestion reprend les forêts qui sont situées en bordure de cours d'eau ou de plans d'eau. Il s'agit principalement de forêts alluviales (sols composés d'alluvions charriés par le cours d'eau) ou de forêts marécageuses.
- UG8 – Forêts indigènes de grand intérêt biologique (971 ha) : cette unité de gestion regroupe principalement des hêtraies à luzule mais aussi d'autres peuplements forestiers dominés par le hêtre ou le chêne tels que les hêtraies acidophiles atlantiques, neutrophiles ou calcicoles ou les chênaies sèches, les chênaies-boulaines acidophiles humides et les chênaies-charmaies humides.

A. Bassin de la Semois entre Tintigny et Jamoigne (BE34050)

Superficie : 3.035 ha dont 1.528 sur la commune de Tintigny.

La moitié ardennaise du site correspond à de vastes étendues de hêtraie acidophile traversées par la vallée de la Civanne (Croisette de Rossignol, forêt de Neufchâteau, bois du Chenêt, Fagne de la France, Fagne Mousty) avec, en tête de sources, de nombreuses fagnes correspondant à de la chênaie boulaie acidophile, à de l'aulnaie marécageuse à alluviales ou à de la boulaie tourbeuse ainsi qu'à des lambeaux de lande. Ces forêts abritent d'importantes populations nicheuses de pic mar, de pic noir, de cigogne noire.

La moitié lorraine du site correspond aux vallées de la Semois, de la Rulles, du Sandré et de la Civanne entre Tintigny et Jamoigne, occupées par de vastes étendues de prairies de fauche, de bocage à pie-grièches écorcheur et grise, de petits massifs notamment de chênaie-charmaie où nichent les milans royaux et noirs. Le long de ces cours d'eau se retrouvent des aulnaies alluviales, particulièrement le long de la Civanne, ainsi que des fragments de mégaphorbiaie. Le site reprend l'un des plus importants ensembles de prairies du Molinion de Wallonie, en particulier au niveau de la RND de la Praille. Le site comprend un important réseau de mardelles et de marnières, avec une population relictuelle de triton crêté.

Le site comprend de nombreux bras morts de la Semois, de très grand intérêt biologique. La Semois connaît une importante dynamique alluviale au sein de ce site avec d'importantes inondations hivernales.

La Semois et la Rulles abritent d'importantes populations de mulette épaisse ainsi qu'une population de martin-pêcheur et de castor. Le grand cuivré des marais développe des populations reproductrices au sein du site. Une des dernières populations de cuivré de la bistorte de Lorraine belge se maintient dans le site et les densités de milan royal, de milan noir, de pie-grièche écorcheur observées dans ce site sont parmi les plus élevées de Belgique.

B. Bassin supérieur de la Chevratte (BE34060)

Superficie : 1.354 ha dont 689 sur la commune de Tintigny.

Ce site correspond au sein de la cuesta sinémurienne au vaste massif forestier feuillu qui sépare Lahage de Meix-devant-Virton au niveau des vallées de la Chevratte et du ruisseau de Lahage, avec d'importantes surfaces de hêtraies.

Ce massif forestier abrite des populations reproductrices de pic noir, de pic mar et la gélinotte, observée sur le site, fait l'objet de mesures de restauration de son habitat. Le grand murin, le petit rhinolophe fréquentent le site.

La vallée du ruisseau de Lahage, historiquement fauchée dans sa partie aval, est progressivement restaurée en prairies ou mégaphorbiaies.

Le site renferme d'anciennes sablières où seraient restaurables des pelouses sur sable calcaire.

C. Vallée du Ruisseau de Breuvanne (BE34055).

Superficie : 792 ha dont 434 sur la commune de Tintigny.

Le site comprend la vallée de la Breuvanne depuis sa source jusqu'à sa confluence avec la Semois à Breuvanne. La partie amont du site correspond à une part significative de la hêtraie acidophile à neutrophile typique de la cuesta sinémurienne, avec une population reproductrice de pic mar et de pic noir. La partie médiane du site comprend l'important marais qui s'étale de l'ancien étang de Rawez jusqu'à Prouvy, les prairies entre Prouvy, Saint-Vincent et Bellefontaine ainsi que le bois d'Abu, petit massif de hêtraie sur sable. Les marais de Prouvy et Rawez contiennent des fragments de bas-marais alcalins, d'importantes étendues de mégaphorbiaie, de roselière sèche, d'aulnaie alluviale ainsi que de prairies humides à mésophiles, prairies maigres de fauche. Ces deux sites abritent par ailleurs le grand cuivré des marais et le maillot de Desmoulin.

Les prairies entre Bellefontaine et Prouvy abritent des étendues significatives de prés maigres de fauche, des fragments de Molinion ainsi qu'un bocage particulièrement bien conservé avec une population reproductrice de pie-grièche écorcheur.

La partie aval reprend les prairies humides et les mégaphorbiaies le long de la Breuvanne, habitat de la pie-grièche écorcheur et des deux milans ; le site abrite la bécassine des marais en hivernage ainsi qu'une population reproductrice de castor.

D. Bassin de la Semois d'Etalle à Tintigny (BE34045)

Superficie : 2.152 ha dont 404 sur la commune de Tintigny.

Le site regroupe de manière cohérente les prairies, les boisements et les zones humides situées dans cette région de Moyenne Semois. Parmi les éléments les plus significatifs, nous noterons des plans d'eau remarquables, de très beaux ensembles de prairies maigres de fauche et de prairies maigres oligotrophes (Molinion), des fragments de bas-marais alcalins, des mégaphorbiaies, des chênaies climaciques sur marnes, divers boisements d'intérêts communautaires,...

Le site comprend notamment des grands sites naturels remarquables comme la Platte-dessous-les-Monts, les Abattis, l'Etang de L'Illé.

Le site héberge des populations significatives d'espèces d'intérêt communautaire. Nous noterons par exemple des oiseaux nicheurs dont les densités sont remarquables à l'échelle régionale comme la pie-grièche écorcheur, les milans royaux et noirs, le pic mar, des oiseaux nicheurs rares comme le phragmite des joncs, des oiseaux hivernants et/ou migrateurs comme les bécassines, la grande aigrette, le balbuzard pêcheur, ...

Le site comporte enfin des populations de chauves-souris et d'invertébrés remarquables comme le Cuivré des marais.

E. Basse-Vierre (BE34049)

Superficie : 2.906 ha dont 725 sur la commune de Tintigny.

Ce site prolonge le site de la Haute Vierre depuis Martilly jusqu'à la confluence de la Vierre et de la Semois à Les Bulles Il englobe la totalité de la plaine alluviale de la Vierre entre ces deux points, avec la présence d'importantes étendues de mégaphorbiaies, de prairies alluviales, d'aulnaies. Ces milieux abritent des populations de cuivré de la bistorte, de moule perlière, de mulette épaisse, de martin pêcheur, de castor et servent de site de nourrissage pour la cigogne noire.

Le site inclut une part importante du massif de hêtraie acidophile qui borde la limite sud de l'Ardenne, avec des populations reproductrices de cigogne noire, de pic mar, de pic noir.

2.6.2.2. Sites naturels

A. Réserves naturelles

On recense cinq réserves naturelles sur le territoire communal. Notons que la cartographie de certaines réserves n'est pas encore disponible.

Notons également que les associations Natagora et Ardenne & Gaume possèdent différentes réserves en attente d'agrément ou en cours de constitution, qui ne sont pas reprises dans le relevé ci-dessous.

Marais de Prouvy et Rawez (réserve naturelle domaniale) (Zone humide d'intérêt biologique) (71 ha) (6203)

Cette réserve naturelle, constituée de deux zones humides voisines, le marais de Prouvy et le marais de Rawez, s'étend le long du ruisseau de la Breuvanne (vallée de la Semois). Elle forme un ensemble exceptionnel de grand intérêt biologique. On y trouve une mosaïque de végétations comportant des caricaies, des mégaphorbiaies, des jonçaias, des prairies de fauche maigres, des bas-marais, etc. Un remarquable marais alcalin est également représenté à Prouvy et rassemble diverses plantes devenues très rares en Wallonie comme le curieux triglochin (Triglochin palustre).

Breuvanne (réserve naturelle agréée) (23 ha) (6639)

Le site de Breuvanne est formé par un ensemble de prairies humides constituant un tronçon de la vallée de la Semois, entre les villages de Breuvanne et de Termes. Seule une petite partie est actuellement protégée par les RNOB et gérée en prairie de fauche en collaboration avec plusieurs agriculteurs locaux, et une encore plus petite partie est passée sous statut officiel de RNA. L'endroit présente un très bel ensemble paysager et offre refuge à de nombreuses espèces d'oiseaux des prairies extensives (traquets, fauvettes, bruant des roseaux, bécassines des marais, râle des genêts, ...). Le site est une halte migratoire reconnue.

La Plate-Dessous-les-Monts (réserve naturelle agréée) (39 ha) (6652)

Le site de la Plate dessous les Monts se localise au Sud du village de Harinsart, sur les territoires des communes d'Etalle et de Tintigny. Il s'agit vraisemblablement d'un très ancien et vaste méandre de la Semois, recoupé spontanément et abandonné par la rivière de très longue date. Les habitats les plus remarquables y sont un ensemble de grande étendue de prairies du Molinion ainsi que des prairies avec éléments de bas-marais alcalin. On trouve également des prés mésophiles peu ou non fertilisés, des prairies engrangées plus intensivement, des friches sur anciennes coupes à blanc de résineux en voie de restauration, divers boisements feuillus ainsi que quelques mares de création récente. Le site présente un grand intérêt ornithologique et entomologique. Une réserve naturelle a été créée par les RNOB dans sa zone noyau. Une grande part de celle-ci est gérée par pâturage au moyen de bovins de race galloway.

Les Abattis (réserve naturelle agréée) (30 ha) (6647)

Le site des Abattis est situé en Lorraine, entre les villages de Sainte-Marie et Villers-sur-Semois et à cheval sur le territoire des communes d'Etalle et de Tintigny. L'endroit est constitué par une vaste dépression alluviale correspondant à une zone d'anciens méandres de la Semois. Les habitats qui caractérisent ce site comprennent des mégaphorbiaies à reine des prés et aconit napel, des prairies de fauche mésophiles, des éléments de magnocaricaies, des plantations résineuses ainsi que divers boisements feuillus. Le noyau du site est occupé par un bras mort encore inondé dont l'intérêt biologique et paysager est important. L'objectif de la réserve vise essentiellement la conservation des différents milieux prairiaux présents ainsi que la mise en valeur du bras mort.

Vague des Gomhets (réserve naturelle agréée) (Zone humide d'intérêt biologique) (47 ha) (6738)

Cette réserve naturelle se présente comme une clairière au sein de l'immense forêt de Chiny. Elle est située en Ardenne méridionale, au confluent de plusieurs ruisselets. L'origine du nom du site, Vague des Gomhets, est assez obscure mais on sait que le terme « vague » se rapportait jadis aux terres non cultivables car trop éloignées ou tout simplement impropre à la culture. Cet ancien parcours pastoral montre actuellement une zone humide de très grand intérêt biologique. La végétation comprend des groupements de sources, des bas-marais, des jonchais et des landes. Les bombements plus secs sont colonisés par d'intéressantes pelouses à *Nardus stricta*, qui est le milieu le plus représentatif de la réserve. Par endroit, la fange subit une recolonisation forestière par les saules. Cet envahissement est néanmoins contrarié par les cervidés sauvages qui broutent les pousses des arbustes. Des plantations de pin sylvestre et d'épicéa cernent de toutes parts la Vague des Gomhets. Une boulaié tourbeuse fragmentaire a pris place dans le Nord du site. La flore regroupe diverses espèces menacées, comme l'arnica (*Arnica montana*), le trèfle d'eau (*Menyanthes trifoliata*), l'orchis tacheté (*Dactylorhiza maculata*), etc. La présence de nombreux tertres d'orpailage témoigne que les alluvions des ruisseaux, très légèrement aurifères, ont été exploités depuis des temps très anciens.

La marnière d'Ansart (réserve naturelle agréée) (Zone humide d'intérêt biologique) (47 ha) (6738)

La marnière d'Ansart s'étend dans la vallée de la Semois, à 500 m au Nord de Tintigny. Complètement isolée au milieu des prairies, ce petit site est constitué d'une ancienne fosse d'exploitation de marne, qui était utilisée par les paysans locaux pour la fertilisation de leurs champs. Parfois étendues comme à Attert, ces marnières sont néanmoins le plus souvent de surface très réduite. Une fois abandonnées, les excavations se remplissent d'eau et sont colonisées par une flore et une végétation particulièrement originales. Les rebords plus secs des marnières sont souvent colonisés par un groupement végétal rarissime et très menacé, la pelouse à gentianes, habitat cependant non représenté à Ansart. On y observe d'autres types de végétations des plus intéressants: bas-marais alcalin, caricaie, moliniaie, etc.

La marnière regorge de plantes rares telles que l'utriculaire commune (*Utricularia vulgaris*), l'hottonie des marais (*Hottonia palustris*), le trèfle d'eau (*Menyanthes trifoliata*), l'orchis à larges feuilles (*Dactylorhiza majalis*), l'épipactis des marais (*Epipactis palustris*), la laîche arrondie (*Carex diandra*), la laîche puce (*Carex pulicaris*), la serratule des teinturiers (*Serratula tinctoria*), etc. Une mousse rarissime et d'intérêt communautaire, *Hamatocaulis vernicosus*, y a été observée en 1989 mais semble avoir disparu depuis. L'intérêt entomologique des marnières est souvent très grand mais les données restent fragmentaires dans le cas d'Ansart. Les marnières sont des milieux très sensibles, à protéger intégralement au même titre que les mardelles. Les principales menaces pesant actuellement sur ces sites sont la recolonisation forestière, l'atterrissement et la pollution par les pesticides et les engrains.

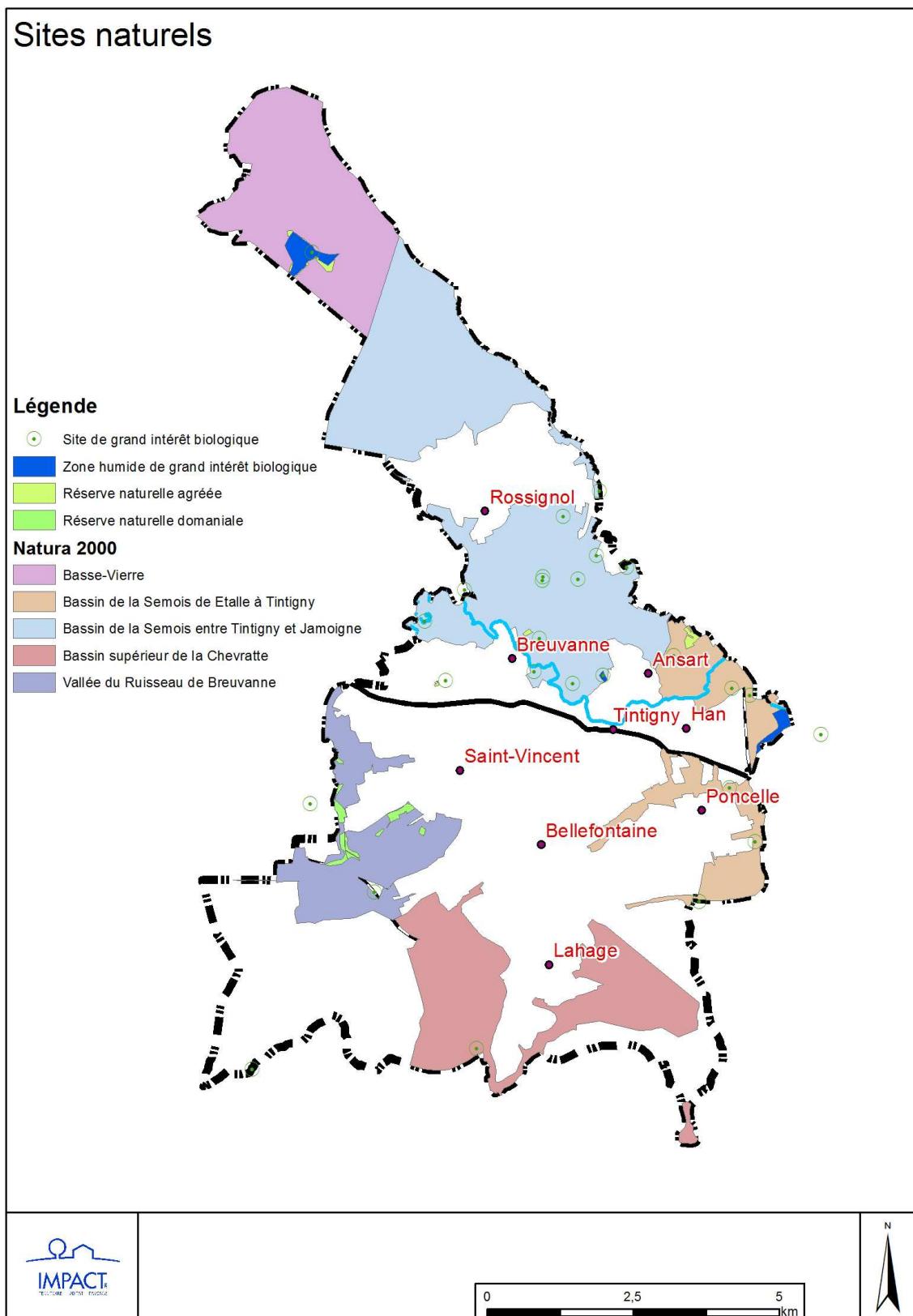
B. Site de grand intérêt biologique

Le territoire de la commune de Tintigny regroupe 26 sites de grand intérêt biologique (SGIB) :

- Poncelle (2)
- Le long de la Breuvanne (99)
- Devant le Pont (100)
- La Plate-Dessous-les-Monts (124)
- Prés Thibaut (171)
- Vallée du Ruisseau du Prêlet (583)
- Marais de Gilbaupont (584) Mardelle « Aux Eulines » (587)
- Marais de Prouvy et de Rawez (606)
- Ruisseau du Haloi (1093)
- Gros Cron de Lahage (1240)
- La Soye (1810)
- Vallée de la Chevratte (1948)
- Bras mort de Tintigny (2027)
- Bras-mort du Gué des Oies (2029)
- Mare de Han (2076)
- Mardelle du Haloi (2078)
- Mardelle de Breuvanne Sud (2079)
- Mardelle de Breuvanne Nord (2080)
- Mardelle de la Civanne (2081)

- Mardelles de la route d'Orsinaing (2082)
- Ancienne gare de Saint-Vincent – Bellefontaine (3036)
- La Semois entre Tintigny et Breuvanne (3061)
- La Civanne autour de Rossignol (3062).
- Marnière d'Ansart (ZHIB) (6415)
- Les Abattis (ZHIB) (6647) (90)
- Vague des Gomhets (ZHIB) (6738) (24)

Figure 29 : Sites naturels



2.6.2.3. Réseau écologique

A. Note méthodologique

Le travail réalisé dans le cadre du PCDN consiste à inventorier l'ensemble des habitats ou milieux naturels présents sur le territoire de Tintigny. L'inventaire écologique constitue l'étape préalable à l'étude du réseau écologique ainsi qu'à l'évaluation des contraintes et des potentialités du patrimoine naturel communal.

B. Structure écologique principale : définition

Le réseau écologique

Le réseau écologique se définit comme étant l'ensemble des habitats et des milieux de vie (temporaires ou permanents) qui permettront d'assurer la conservation à long terme des espèces sauvages sur un territoire. Il s'agit donc d'un ensemble d'écosystèmes naturels et semi-naturels, mais aussi d'habitats de substitution, susceptibles de rencontrer les exigences vitales des espèces et de leurs populations.

Pratiquement, le réseau écologique se décompose en zones centrales et en zones de développement reliées entre elles par le maillage écologique formé de l'ensemble des zones de liaison.

C. Structure écologique principale

Chaque élément du réseau écologique regroupe un ensemble d'habitats. Les plus caractéristiques sont :

- Les mégaphorbiaies désignent les formations végétales dominées par de grandes plantes à fleurs. Ces formations se développent toujours dans des zones humides, généralement le long de cours d'eau, dans les zones marécageuses ou dans les plaines régulièrement inondées.
- Les prairies pâturées permanentes pas ou peu fertilisées sont exploitées alternativement en fauche et en pâturage (ou uniquement pâturées). Les prairies assurent un couvert végétal durant toute l'année et offrent de cette façon source d'alimentation ou de refuge pour les espèces sauvages.
- Les prairies pâturées permanentes intensives présentent des éléments paysagers de types haies et bosquets. La préservation de la structure paysagère et une gestion extensive y sont primordiales pour garantir la migration des espèces en place.
- Les prairies de fauche de basse altitude peu à moyennement fertilisées sont liées aux activités anthropiques. La flore y est entièrement liée aux apports d'amendements et à leur fréquence.
- Les prairies de fauche humides présentent une végétation hétérogène du fait de la forte humidité du terrain et des difficultés d'effectuer une fauche régulière.
- Les prairies humides ologotrophes sont installées dans les zones où l'on observe une fluctuation saisonnière du niveau de la nappe phréatique.

- Les vergers haute-tige ou pré-vergers associent production de fruits et pâturage. Ils constituent des espaces favorables au développement de la faune et de la flore sauvages.
- Les forêts à chêne, frêne, charme sur sols eutrophes et mésotrophes correspondent aux forêts atlantiques ou médio-européennes, acidoclines à calcicoles, non dominées par le hêtre mais le plus souvent par une des espèces suivantes : le chêne, le charme, le frêne, l'érable, le merisier, le coudrier, le tilleul ou l'aulne.
- Les mardelles font partie du paysage de la Lorraine belge. Ce sont des petites dépressions, souvent sous eau, qu'on rencontre en nombre sur les sols marneux de la Gaume et la Lorraine.
- Les crons désignent la roche calcaire tendre, légère et résistante.

Le territoire de la commune de Tintigny recense un grand nombre de zones centrales qui exigent des mesures de conservation. Les sites les plus importants sont définis ci-dessous :

- Le gros cron de Lahage : également appelé « La Cranière », ce site classé est un très bel exemple de tuf calcaire. Il se compose d'un rocher aride portant une pelouse à Seslerie bleuâtre, groupement exceptionnel. On y observe en outre quelques éléments de bas-marais alcalin et de mégaphorbiaie. Une fougère rare, la Doradille verte, représente le joyau botanique.
- Les étangs de la Soye : site classée depuis 1981 situés près de Saint-Vincent, il comprend une série d'étangs correspondant à une large zone humide de grande intérêt botanique, on y rencontre notamment un groupement de Pesce d'eau, des herbiers aquatiques à Potamot perfolié, des roselières, etc. La faune entomologique y est d'une grande diversité.
- La Plate Dessous les Monts et la réserve naturelle d'Harinsart : ces réserves naturelles appartenant à Natagora et Ardenne et Gaume comprennent des étendues de prairies du Molinion ainsi que des prairies avec des éléments de bas-marais alcalin. On y trouve également divers boisements feuillus et quelques mares.
- La Marnière d'Ansart (Ardenne et Gaume) est reconnue comme Zone Humide d'Intérêt biologique et SGIB. On peut y observer des groupements d'eau libre, des bas-marais, des caricaies, des jonchais et des prairies du Molinion.
- Réserve de Breuvanne (Natagora) : il s'agit d'une réserve naturelle agréée formée d'un ensemble de prairies humides le long de la Semois. L'endroit présente un très bel ensemble paysager et offre refuge à de nombreuses espèces d'oiseaux inféodés aux prairies extensives.
- Réserve des Abbatis (Natagora) : le site est situé en partie sur les communes d'Etalle et de Tintigny. Il est constitué d'une vaste dépression alluviale correspondant à une zone d'anciens méandres de la Semois. Les habitats qui caractérisent le site comprennent des mégaphorbiaies à reine des prés et Aconit napel, des prairies de fauche mésophiles, des éléments de magnocaricaies, des plantations résineuses ainsi que divers boisements feuillus. Le noyau du site est occupé par un bras mort encore inondé dont l'intérêt biologique et paysager est important.
- Le Vague des Gomhets (Ardenne et Gaume) : ce site de 48 ha situé au Nord de Rossignol est occupé par un ensemble de prairies et de marécages. La végétation présente est formée de groupements de sources, de bas-marais et de prairies humides. La flore y est fort intéressante ; en ajout du saule en cours de recolonisation, elle comporte plusieurs espèces protégées (arnica, trèfle d'eau, orchis tacheté, etc.).
- Autres zones : les vallées de la Chevratte et de la Civanne, la gare de triage de Saint-Vincent, etc.

D. Les corridors écologiques

Les corridors écologiques sont indispensables au maintien d'une faune et d'une flore riches et diversifiées. Ils forment ce que l'on appelle l'infrastructure écologique du paysage. Un paysage ouvert sans couloirs et milieux refuges (ponts biologiques) ne favorise pas la migration des espèces. Les mesures de conservation et d'amélioration des paysages doivent être attentives à cet aspect de la vie sauvage.

Plusieurs corridors au sein de la commune jouent un rôle prépondérant de liaison écologique et doivent être mis en évidence :

- La plaine de la Semois et de ses affluents, leurs berges et les milieux aquatiques associés jouent un rôle prépondérant de liaison écologique, lorsqu'ils ne sont pas trop perturbés par divers aménagements ou activités.
- Les massifs forestiers et les grandes zones écologiques de développement et centrales et les espaces semi-bocagers à moins qu'ils ne soient scindés par de grandes infrastructures ou des zones urbanisées à forte densité.
- Les lignes de chemin de fer.

En plus de ses liaisons, il est important de visualiser les barrières qui mettent à mal les corridors écologiques. Les principales sont énumérées ci-dessous :

- Voies de communication importantes telles que les routes régionales et sous régionales, notamment lorsqu'elles traversent des zones sanctuaires.
- Infrastructure écologique faible dans certains milieux agricoles (haies et arbres tendant à disparaître progressivement).
- Présence d'épicéas sur de grandes surfaces ou reliant deux massifs forestiers feuillus.
- Artificialisation de certaines berges de cours d'eau.
- Présence de zones d'habitat à forte densité, de bandes urbanisées et continues à forte densité le long de certaines voies de communication.

2.6.2.4. Espèces invasives

On recense au moins quatre espèces d'invasives sur le territoire de la commune de Tintigny. Il s'agit de la renouée du Japon (*Fallopia japonica*), de la berce du Caucase (*Heracleum mantagazzianum*), de la balsamine à petites fleurs (*Impatiens parviflora*) et d'une espèce appartenant aux Asters nord-américains (*Aster lanceolatus*).

2.6.2.5. Arbres et haies remarquables

Sur l'ensemble de la commune de Tintigny, on dénombre 61 arbres remarquables et 11 haies remarquables. La liste complète est reprise en annexe au présent document.

2.6.3. Contexte paysager

2.6.3.1. Description paysagère

A. Ensembles et territoires paysagers

Le territoire de Tintigny est essentiellement couvert de bois et de prairies. Le relief y est plus ou moins vallonné en fonction des vallées des cours d'eau plus ou moins incisées et encaissées suivant qu'elles se creusent dans le sol ardennais ou lorrain.

Selon la cartographie des territoires paysagers (CPDT - FUSAGx, 2004), la commune de Tintigny se rattache à deux ensembles paysagers.

La partie Nord fait partie de l'ensemble du haut plateau de l'Ardenne centrale et plus spécialement des bordures forestières du plateau ardennais (bordure méridionale du plateau ardennais).

Le haut plateau de l'Ardenne centrale fait partie du massif schisteux rhénan qui regroupe les plateaux les plus hauts de l'Eifel allemand et de l'Ardenne du Nord-Est, puis, à un niveau inférieur, l'Oesling luxembourgeois, l'Ardenne centrale et, au-delà de la Meuse, le bout du plateau de l'Ardenne occidentale. Le plateau central ardennais descend lentement par paliers, de 550 m au Nord-Est à environ 400 m au Sud-Ouest. Au Sud comme au Nord, les cours d'eau entament fortement ses bordures en y creusant des vallées parfois profondes, isolant des hauts plateaux résiduels tels la Croix-Scaille (505 m) et le plateau de Saint-Hubert (598 m). L'Ardenne centrale est caractérisée par des plateaux centraux agricoles au relief tranquillement ondulé et des bordures forestières au relief disséqué. L'habitat de cet ensemble est relativement homogène, caractérisé par le groupement des maisons en villages. A l'Ouest, les villages sont plutôt concentrés tandis qu'à l'Est, villages et hameaux sont plus lâches.

Les cours d'eau (Houille, Lesse et Lomme au Nord, Semois, Vierre et Rulles au Sud) qui incisent les bordures du haut plateau centre ardennais déterminent des versants forestiers que ponctuent de rares villages de clairière. La partie méridionale du plateau ardennais présente un dénivelé moindre (100 m au maximum) et développe un massif forestier continu sur ses vallées et replats.

La retombée de l'Ardenne est totalement occupée par des massifs forestiers, et quelques villages anciens sont ancrés dans ces massifs. Une église ou une chapelle marque le centre historique du village, des maisons se sont installées autour de ce centre. En deuxième couronne, on retrouve les prairies et pâtures nécessaires à l'exploitation agricole et ensuite les massifs forestiers. Cette structure est présente en partie dans le village de Rossignol, construit en clairière du massif ardennais.

Le Sud du territoire communal se rattache à l'ensemble des Côtes Lorraines.

Au pied sud du plateau ardennais central, la Lorraine s'individualise par une alternance de côtes et de dépressions formées par érosion différentielle des couches successivement dures et tendres du sous-sol. Les côtes (ou cuestas), allongées d'ouest en est, sont composées d'un versant raide généralement boisé (le front) et d'un versant en pente plus douce (le revers).

A l'ouest, les côtes déterminent, du nord au sud, les dépressions successives de la Semois dominée par les herbages, du Ton dominée par le massif forestier sinémurien et de la Vire alternant prairies et

labours. Vers l'est, cette organisation laisse la place à des dépressions participant du bassin du Rhin et de la Chiers.

Enfin, le terroir lorrain figure, en Wallonie, l'archétype de l'openfield caractéristique de la France de l'est et de l'Europe intérieure. L'habitat rural traditionnel est quant à lui caractérisé par un groupement absolu en villages et hameaux aux maisons majoritairement mitoyennes et accolées en rues (villages rue). Il ne présente que de très rares fermes isolées.

La majorité des villages s'est installée dans la plaine de la vallée de la Semois, en bordure de cours d'eau ou plus près des massifs boisés.

Chaque ensemble paysager peut être divisé en territoires paysagers, le territoire communal de Tintigny pouvant être divisé entre 3 territoires paysagers.

Bordures forestières du plateau ardennais

Les cours d'eau (Semois, Vierre et Rulles) qui incisent les bordures du haut plateau centre-ardennais déterminent des versants forestiers qui ponctuent de rares villas de clairière.

La bordure méridionale du plateau ardennais présente un dénivelé moindre que la bordure septentrional, 100 m au maximum et développe un massif forestier continu sur les vallées et replats.

Dépression de la Semois

Aux contreforts de l'Ardenne, la Semois et ses affluents s'étalent dans une large dépression herbagère accueillant de nombreux villages.

A l'aval de sa confluence avec la Rulles, la Moyenne Semois s'enfonce entre le front de côte sinémurienne et le versant ardennais en une dépression très évasée où serpente le cours d'eau dans les paysages dominés par les prairies. Les bois, peu présents dans la dépression, soulignent principalement les reliefs, notamment celui du front de côte de Florenville à Munot.

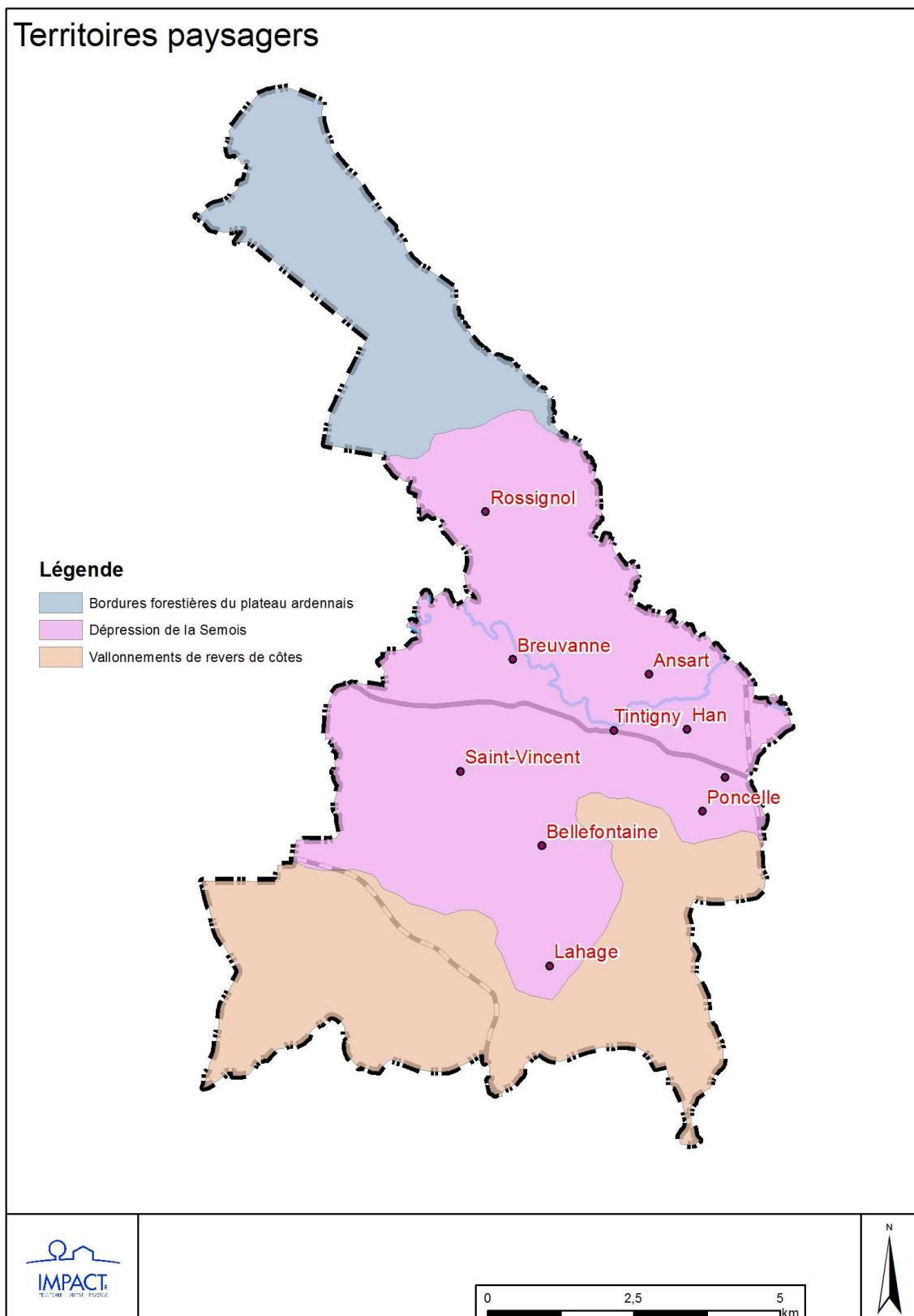
Vallonements de revers de côtés

Le revers particulièrement long de la côte sinémurienne forme un replat très fortement disséqué par les vallées encaissées des nombreux affluents nord du Ton. En bordure sud de ce revers, la vallée du Ton met en évidence la côte des Macignos, au front moyennement marqué et au revers découpé par les affluents de la Vire.

Les sols médiocres du revers de la côte sinémurienne n'ont permis le développement que de la forêt, interrompue par quelques rares clairières. A l'est de l'agglomération arlonnaise, ces paysages forestiers profondément découpés sont prolongés par la vallée de l'Eisch luxembourgeoise.

Le revers de la côte des Macignos offre des paysages de terrassettes où alternent cultures, prairies et boisements en parcelles allongées en lanières. Comme dans le reste de la Lorraine, l'habitat est caractérisé par un strict groupement en villages et hameaux majoritairement de vallée.

Figure 30 : Territoires paysagers



B. Aires et unités paysagères

La délimitation des aires paysagères est basée sur l'analyse des paysages actuels mais également sur le passé historique de chaque zone.

Les critères retenus sont le relief, l'occupation végétale du sol et le mode d'urbanisation. Le découpage en aires paysagères sur le territoire communal permet de dégager 5 zones :

- La forêt de Chiny.
- La clairière de Rossignol.
- Le fond de vallée de la Semois.
- Le plateau de la Semois.
- La forêt d'Orval.

Le découpage du territoire en aires paysagères permet d'appréhender de façon globale les différents types de paysages existants sur la zone.

Tableau 6 : Descriptif des aires paysagères

Territoire paysager	Aire paysagère	Relief	Occupation du sol	Urbanisation
Bordures forestières du plateau ardennais	Forêt de Chiny	Pente douce vers le Sud	Forestière	Pas d'urbanisation
Dépression de la Semois	Clairière de Rossignol	Plateau	Habitat et agricole	Village compact en étoile
	Fond de vallée	Replat	Habitat et agricole	Village-rue avec extensions linéaires
	Plateau	Plateau en surplomb	Habitat et agricole	Village compact en étoile
Vallonnements de revers de côte	Forêt d'Orval	Pente douce vers le Sud	Forestière	Pas d'urbanisation

La retombée du massif ardennais crée très peu d'ouvertures paysagères. L'aire de la Forêt de Chiny comprend quelques clairières qui sont occupées par des cimetières militaires.

Le territoire de la dépression de la Semois offre trois types de paysages structurés : la clairière de Rossignol, le fond de vallée de la Semois et le plateau où sont implantés les villages de Bellefontaine, Saint-Vincent et Lahage. Le village de Rossignol se situe sur un plateau, en bordure de la forêt de Chiny. Le bâti est compact et les extensions linéaires récentes fortement réduites. La couronne du village est composée exclusivement de parcelles agricoles.

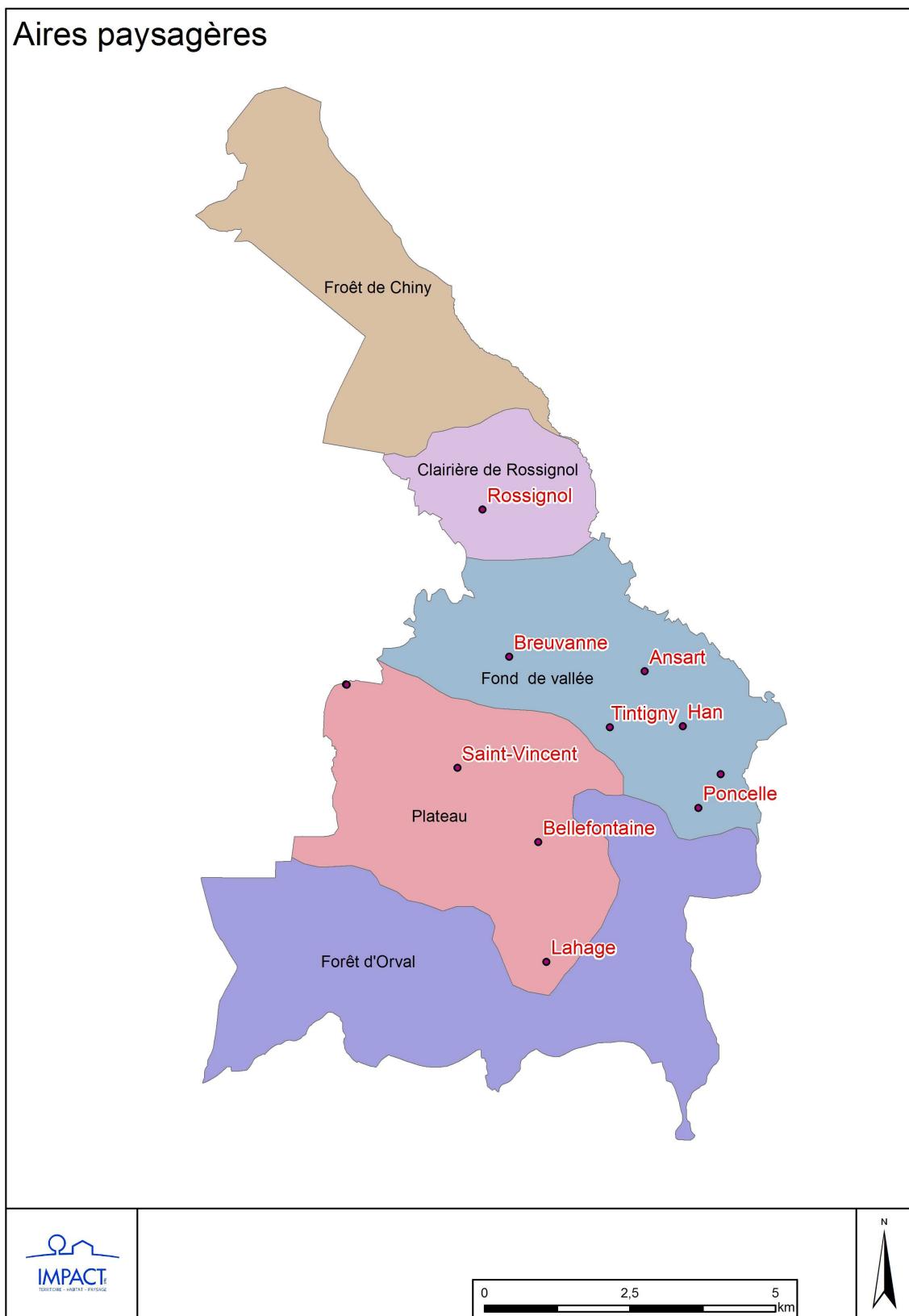
La vallée de la Semois offre un paysage ouvert sur les différents villages. Breuvanne et Ansart adoptent la structure typique du village-rue. En dehors des villages, la Semois serpente au milieu d'un réseau de haies et de bosquets bien développé.

Tintigny s'est développé en surplomb de la Semois, parallèlement au cours d'eau et perpendiculairement vers le Sud.

La N83 à l'Ouest et une bande boisée à l'est marquent la rupture avec le plateau agricole. Le village de Bellefontaine situé en ligne de crête surplombe le plateau.

L'aire de la Forêt d'Orval débute au Sud de Lahage et s'étend sur une grande partie du territoire communal.

Figure 31 : Aires paysagères



C. Evolution du paysage

Lorsque l'on analyse les documents cartographiques ou photographiques anciens, on constate une évolution vers une occupation hétérogène du sol en de nombreux endroits. Les limites entre les grands types d'occupation du sol (forêt, agriculture et habitat) deviennent floues par essaimage d'un type dans un autre. Il en découle un manque de lisibilité du paysage.

D'importantes mutations de l'occupation de sol ont eu lieu, aux dépens des terres cultivées, suite à des changements culturels et économiques. L'exode rural, la déprise agricole en fond de vallée, l'émergence du tourisme de passage ou résidentiel ont profondément modifié le faire valoir, jusqu'alors essentiellement agricole et forestier, du territoire de la commune Tintigny.

Modification des pratiques agricoles

Elément particulièrement marquant de l'évolution des paysages, la modification de la lisière entre l'espace forestier et l'espace agricole a engendré des modifications importantes de la perception paysagère.

La carte du Cabinet de Ferraris (1775-1778), met en évidence qu'une importante partie du territoire était occupée par des incultes pâturages (bruyères...) encerclant de petits noyaux cultivés autour de villages et hameaux. Les fagnes servaient alors de pâturages aux troupeaux, pratique qui imposait l'absence de clôtures dans les champs, engendrant ainsi une ouverture du paysage.

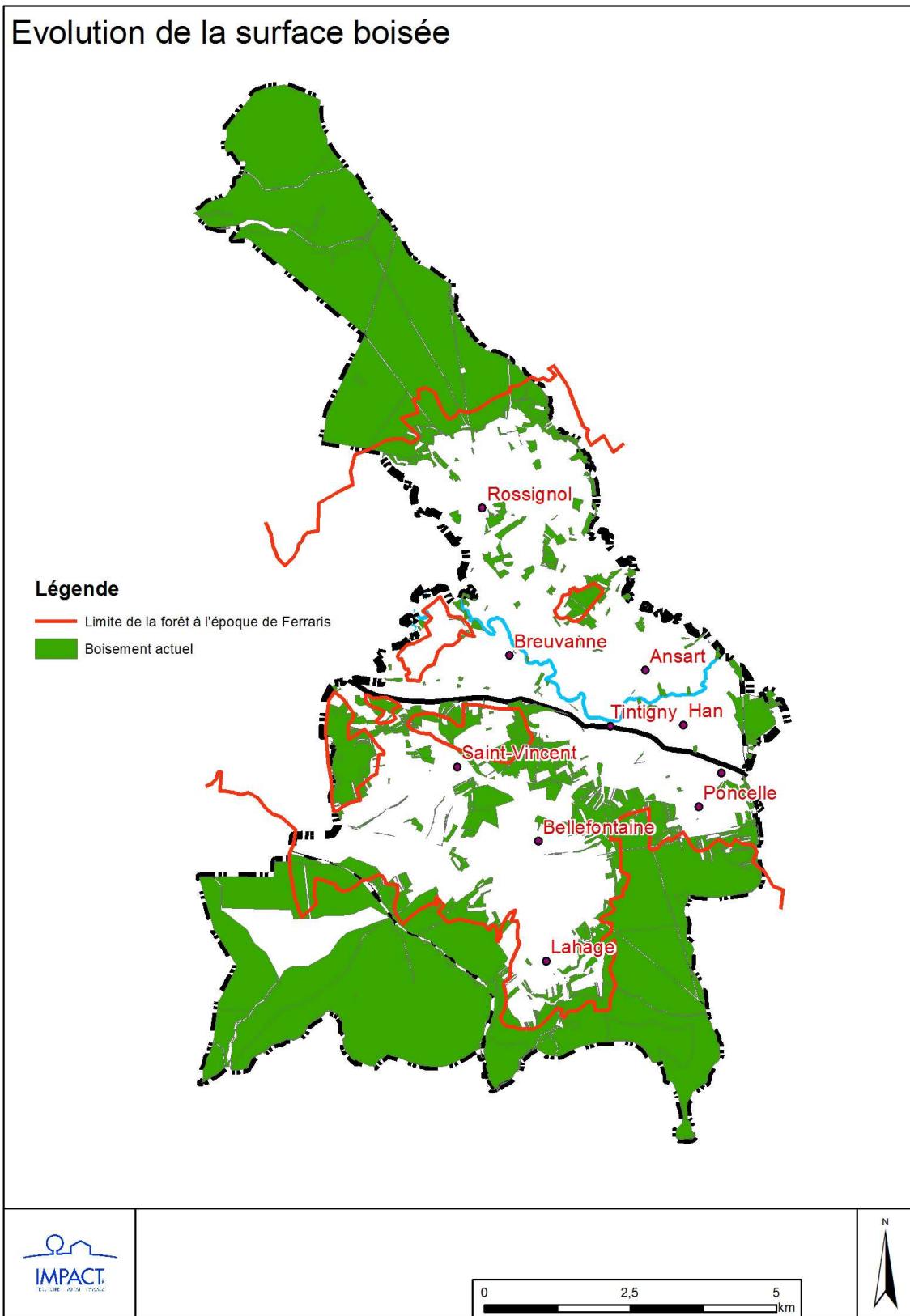
Le fonctionnement de ces trois auréoles est dominé par l'organisation collective du travail agricole et par les contraintes de mauvaises pâtures. En effet, tout est pensé pour une meilleure rentabilité. L'explication des trois auréoles paraît évidente. Le bétail engendre des matières organiques et donc de l'engrais, qu'il faut exploiter au mieux. Ainsi, on place l'étable près de la zone de champs pour limiter les déplacements lors de l'épandage d'engrais sur les terres cultivées. Le bétail se nourrit dans les landes, digère en chemin, et excrète dans l'étable.

La forêt était déjà bien présente et organisée en vastes massifs bien structurés et essentiellement composés de feuillus (bouleaux, saules...). Quelques bois sont également ponctuellement présents au sein de la zone ouverte.

Dans la seconde moitié du XIXème siècle, le territoire va connaître une étape importante dans son évolution. A la suite d'une loi sur la mise en valeur des incultes du 25 mars 1847, les meilleurs incultes et les mieux placés par rapport aux villages sont mis en culture, le reste est boisé de résineux, essence rapidement productive et à courtes révolutions (6 à 10 ans). Il s'agit tout d'abord de pin sylvestre puis, à partir de la première guerre mondiale, d'épicéas. Ainsi, les espaces forestiers s'étendent avec l'ancienne forêt peuplée de feuillus qui est enveloppée progressivement par les résineux.

Au XXème siècle, le recul continu de l'agriculture entraîne le boisement désordonné et anarchique par des épiceas de parcelles paysannes abandonnées par l'agriculture. On assiste donc à un phénomène de mitage de l'espace.

Figure 32 : Evolution des surfaces agricoles et boisées



Depuis l'époque de Ferraris, la superficie boisée a augmenté de +/- 590 ha (+/- 8 %). On notera toutefois que certains bois recensés à l'époque ont aujourd'hui (presque) totalement disparu.

Développement du bâti

La croissance de l'habitat depuis le XVIII^e siècle est peu importante. A l'exception de l'apparition de quelques nouveaux hameaux et de fermes isolées qui se sont intercalés dans le maillage existant à la fin du XVIII^e siècle, l'évolution de l'habitat s'est réalisée par un agrandissement ou une densification des villages et hameaux existants. Au cours du XIX^e siècle, l'évolution du bâti reste peu significative. On assiste à une densification de l'espace bâti existant, conditionnée par le relief et par le souci de préserver les terres agricoles.

Le début du XX^e siècle est marqué par un exode rural. Les villages se développent dès lors très peu. L'après-guerre marque un tournant dans l'évolution du bâti rural. En effet, la période d'après-guerre jusqu'aux années 70 voit l'arrivée des ruraux détachés de l'agriculture. Cette population construit autrement ; les pavillons, villas et lotissements font leur apparition et se coulent dans des structures et des gabarits standardisés. Visuellement, une séparation s'observe entre le noyau villageois ancien et ces nouvelles extensions qui généralement s'opèrent le long des voies d'accès.

D'un village-rue comme Breuvanne ou d'un village-tas comme Bellefontaine présentant une typologie particulière, les villages se sont orientés progressivement vers des villages de type tentaculaire ou multipolaire suite à la fusion de différentes entités en laissant au centre des poches non urbanisées ; c'est notamment le cas des rapprochements de Saint-Vincent et Bellefontaine d'une part et de Tintigny et Han d'autre part. De manière générale la typologie originelle des villages est bien conservée et le développement tentaculaire moins développé que dans d'autres communes.

A partir de l'après-guerre, les territoires ruraux jouissent également d'une forte attractivité touristique (liée essentiellement à l'eau). Toutefois, par rapport aux communes voisines comme Chiny et Florenville, Tintigny est moins touchée par le développement d'infrastructures de masse en fond de vallée. Celles-ci sont généralement paysagèrement bien intégrées.

Equipements

Le développement des nouvelles infrastructures a également participé, dans une moindre mesure, à la modification de la perception paysagère.

Les axes routiers se sont développés, notamment la N83 qui traverse de part en part le territoire communal. On peut encore citer la ligne de chemin de fer « Athus-Meuse » qui marque une coupure au sein de la commune, plus spécialement dans le milieu boisé. Les lignes haute tension sont également des éléments perturbants dans le paysage.

2.6.3.2. Périmètre d'intérêt paysager et point de vue remarquable

A. Zones d'intérêt paysager (ADESA)

Une zone d'intérêt paysager est inscrite dans la plaine lorraine de la Semois entre Breuvanne et Chiny. La Semois y forme des boucles larges et la cuvette est totalement inondable. La plaine est occupée par des prairies entrecoupées de haies et de taillis.

B. Autres zones d'intérêt paysager

Les cimetières miliaires de Rossignol en clairière de la forêt de Chiny sont repris comme zone d'intérêt paysager au plan de secteur.

C. Lignes et points de vue remarquables (ADESA)

Point de vue 1 : Plaine de la Semois à Breuvanne (point de vue du Ménil

Située à mi-chemin sur la route entre Breuvanne et Fenois, cette ligne de vue s'étale sur une centaine de mètres. Elle offre une magnifique vue sur une boucle de la Semois en plaine lorraine. En arrière-plan, le clocher de l'église de Chiny domine le massif ardennais.



Point de vue 2 : Saint-Vincent

Ce point de vue situé rue de la Chapelle à Saint-Vincent s'ouvre vers la vallée du ruisseau de Breuvanne, cependant cachée par des taillis importants ainsi que par une culture de maïs (présents sur la photo mais aujourd'hui enlevés).



Point de vue 3 : Breuvanne

Ce point de vue situé à proximité de la N83 est dirigé vers le village de Breuvanne. Le noyau villageois, situé dans une cuvette, n'est pas visible ; seules les extensions linéaires vers la N83 apparaissent. Les entreprises sont dissimulées derrière un écran végétal. En arrière-plan, le massif ardennais domine toute la ligne d'horizon.



Point de vue 4 : Le Château de Villemont

Cette propriété privée est cachée par une allée d'arbres. On peut cependant y apercevoir les différences dépendances du château ainsi que le long mur d'enceinte.

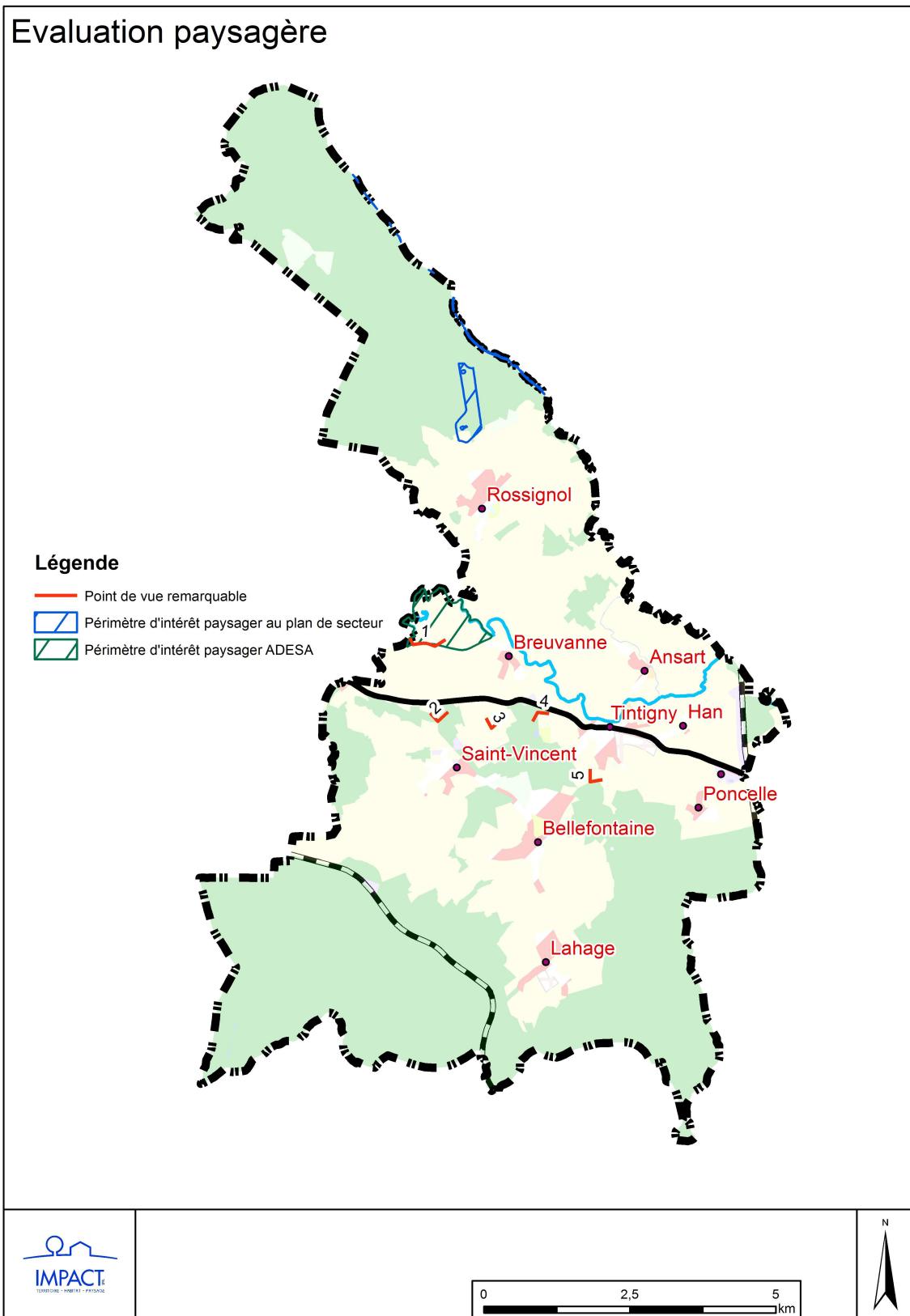


Point de vue 5 : Tintigny

Ce point de vue offre un panorama sur Tintigny. Les taillis sont omniprésents mais on devine le noyau villageois dans la cuvette formée par la Semois ainsi que les extensions linéaires qui remontent sur le plateau agricole.



Figure 33 : Périmètre d'intérêt paysager et point de vue remarquable



2.6.4. Liens avec d'autres plans et programmes

La commune de Tintigny intègre le Contrat de Rivière Semois-Chiers. Le programme d'actions 2017-2019 est synthétisé dans le tableau ci-après.

Tableau 7 : Programme d'actions du Contrat de Rivière Semois-Chiers

Thème	Numéro du PNP	Intitulé	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires	Action récurrente ou ponctuelle
Communication ou Plantes invasives	23TIN001 ; 23TIN003 ; 3404,...	Information et sensibilisation des citoyens aux plantes invasives.		Commune, Contrat de Rivière	Contrat de Rivière	récurrente
Communication/ Déchets	23TIN005	Sensibilisation des habitants (riverains) : "droits et devoirs" en matière de gestion des berges (plantation, problème de dépôts de tonte de pelouse, de déchets de construction, d'érosion des berges, création d'étangs, pesticides...).	Articles à insérer ponctuellement dans la revue communale, sensibiliser les riverains qui sont responsables des PNP relevés en inventaire (dépôts d'inertes, dépôts de tonte de pelouse).	Commune, Contrat de Rivière		récurrente
Déchets	23TIN005	Organisation de "l'Opération communes et rivières propres" (Be Wapp)	Assainissement des dépôts de déchets inventorierés dans le cadre de l'inventaire	Commune, Contrat de Rivière		Ponctuelle
Déchets	23TIN005	Organiser le nettoyage des cours d'eau qui le nécessitent	OFNTI's, opérations de ramassage	Commune, Contrat de Rivière		ponctuelle
Entrave	15TIN018	Assurer le suivi du barrage des castors sur la Civanne		Commune, DNF, Société de pêche « Le Brochet »		récurrente
Entrave	23TIN38, 23TIN30 16TIN007	Lever les entraves prioritaires reprises lors de l'inventaire.		Province de Luxembourg		ponctuelle
Erosions		En zone où il n'est pas encore obligatoire de clôturer, sensibiliser l'agriculteur à clôturer car il est interdit de dégrader les berges et le lit du CE -> pour les PNP		Agriculteurs (comices)	DNF, Commune de Tintigny	récurrente

Programme Communal de Développement Rural
Partie 1 : Analyse des caractéristiques socio-économiques

Erosions	23TIN006, 23TIN031,23TIN020, 23TIN051, 23TIN010, 23TIN011, 23TIN008, 23TIN033, 23TIN029, 23TIN034, 15TIN017, 15TIN022	Appliquer la législation en matière de clôture des cours d'eau	Se baser sur l'inventaire du CR et la carte des zones obligatoires	DNF		ponctuelle
Erosions		Sensibilisation au respect de la législation sur les distances des plantations de résineux le long des cours d'eau.		DNF de Florenville		récurrente
Espèces invasives		Informier la population sur le raton laveur		CR, Commune		récurrente
Inondations		Informier la population sur les zones inondables notamment dans le cadre de vente/construction d'immobilier		Commune	CR	récurrente
Inondations		Etre attentif à l'imperméabilisation des sols, utilisation de revêtements perméables (cour et parking), Eviter la canalisation (béton) des fossés enherbés et entretien de ces derniers		Commune, Cellule GISER	CR	récurrente
Patrimoine	23TIN027	(Après constat et demande), Entretien des sentiers (TransSemoisienne et GR) sur le territoire communal de Tintigny		Commune		ponctuelle
Plantes Invasives	23TIN003, 23TIN017, 23TIN002	Mener des chantiers de gestion "plantes invasives" en bords de cours d'eau.	Poursuivre/relancer la lutte contre la Renouée du Japon sur le site du Poilu à Rossignol	Commune	Contrat de Rivière	récurrente

Plantes Invasives	3404	Mener des chantiers de gestion "plantes invasives" en bords de cours d'eau.	Poursuive la lutte contre la Berce du Caucase sur le site de Bellefontaine	Commune	Contrat de Rivière	récurrente
Rejets	23TIN010, 23TIN016,23TIN012, 23TIN028, 16TIN010,16TIN009, 16TIN008	Solutionner les points noirs prioritaires en zone collectives équipée d'une step ou dont la step est en construction		Commune, AIVE	CR	ponctuelle
Sensibilisation		Mise en valeur pédagogique de la zone humide de Breuvanne		CR, Commune		ponctuelle
Sensibilisation		Recherche de synergie avec le Contrat de Rivière dans le cadre du PCDN de Tintigny		CR, Commune, DNF		ponctuelle
Sensibilisation		Recherche de synergie avec le PNG dans le cadre de l'installation de celui-ci au Château de Rossignol		Commune, PNG, CR		ponctuelle
Engagement		Participation financière annuelle au Contrat de Rivière (2870 euros/an indexé)		Commune		récurrent

Le Parc Naturel de Gaume mène différentes actions relatives aux ressources naturelles : lutte contre les plantes invasives, distribution de fruitiers hautes tiges (reconstitution des vergers), formations auprès des citoyens, distribution de journaux de classe didactiques dans les écoles primaires, etc. Une charte paysagère doit également être réalisée à l'échelle du territoire du Parc (en cours).

La commune de Tintigny dispose d'un Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN). Toutefois, celui-ci n'est plus actif depuis plusieurs années. Les fiches projets suivantes y sont inscrites :

1. Volet « sensibilisation »

1.1. Sensibilisation/information aux citoyens

- 1.1.1. Sensibilisation des particuliers aux plantes invasives
- 1.1.2. Sensibilisation des nouveaux arrivants ou acheteurs à l'aménagement de leur jardin
- 1.1.3. Mise en place d'un local ressource nature
- 1.1.4. A la découverte d'espèces remarquables des milieux aquatiques/humides
- 1.1.5. Mémoire des arbres (réalisé)
- 1.1.6. Enquête nature (réalisé)
- 1.1.7. Cuisine nature (réalisé notamment en collaboration avec la Halle de Han)
- 1.1.8. Potager communautaire

1.2. Sensibilisation/information aux citoyens/Écoles

- 1.2.1. Circuits nature et école
- 1.2.2. Sensibilisation à la nature ordinaire auprès des écoles

1.3. Sensibilisation/événementiel

- 1.3.1. Journée événement du PCDN de Tintigny
- 1.3.2. Cycle de conférences
- 1.3.3. Concours et expo photos nature
- 1.3.4. Bourse aux plantes indigènes

1.4. Sensibilisation/valorisation de sites

- 1.4.1. Sensibilisation au paysage - point de vue du Ménil (participation à la Journée des Paysages)
- 1.4.2. Valorisation nature des promenades du S.I.
- 1.4.3 Valorisation des étangs de Rossignol (réalisé)
- 1.4.4. Valorisation de la zone inondable de Breuvanne (inscrite au PCDR)

2. Volet « Sensibilisation et réseau écologique »

- 2.1. Formation de conseillers jardin naturel
- 2.2. Jardin naturel de démonstration
- 2.3. Sensibilisation/mise en valeur des mardelles communales
- 2.4. Mise en place d'une prime communale à la création de vergers haute-tige
- 2.5. Création d'abris pour la faune (insectes, oiseaux,...)

3. Volet « Réseau écologique »

3.1. Réseau écologique/Plantations

- 3.1.1. Mise en place d'un verger didactique à Lahage et actions en faveur de la chouette chevêche
- 3.1.2. Création d'un verger à Bellefontaine
- 3.1.3. Plantation de haies et d'alignements d'arbres

3.2. Réseau écologique/Valorisation de site

- 3.2.1. Chantiers de gestion des plantes invasives (réalisé)
- 3.2.2. Nature et zonings
- 3.2.3. Aménagement de la baraque Payat (réalisé)

3.3. Réseau écologique/actions communales

- 3.3.1. Mise en place de zones naturelles sur les propriétés communales
- 3.3.2. Gestion différenciées des espaces verts communaux (réalisé)
- 3.3.3. Opération combles et clochers (réalisé)
- 3.3.4. Convention bords de route – fauchage tardif et zones refuges (réalisé)

2.6.5. Analyse synthétique des constats

Forces

- Territoire marqué par la présence de la cuesta sinémurienne et de la Semois, éléments physiques, naturels et paysagers structurant.
- Importante ressource aquifère avec zones de protection de captage.
- Bonne qualité générale des eaux souterraines et des eaux de surface.
- Importance des sites Natura 2000, des zones humides d'intérêt biologique, des sites de grand intérêt biologique et des arbres et haies remarquables.
- Richesse de la biodiversité avec la présence de nombreuses espèces et habitats d'intérêt dont notamment les mardelles et les marnières.
- Très grande qualité paysagère du territoire avec plusieurs points de vue remarquables.

Faiblesses

- Présence de phénomènes karstiques.
- Problématique des zones inondables, plus particulièrement le long de la Semois.
- Contraintes physiques liées à l'engorgement permanent ou temporaire de certains terrains en fonds de vallée.
- Relief accidenté à plusieurs endroits.
- Présence de plusieurs stations d'espèces invasives le long des cours d'eau.

Problématiques majeures

- **Un contexte physique engendrant une série de contraintes environnementales.**

Ressources spécifiques

- **Un territoire présentant une très grande qualité naturelle et paysagère structuré par la Semois et la Cuesta et offrant un potentiel important de valorisation des ressources naturelles.**

2.7. L'environnement bâti

2.7.1. Caractéristiques urbanistiques architecturales

2.7.1.1. La sitologie des villages

La Semois divise la commune en deux portions inégales. Tintigny, Breuvanne, Han et Ansart sont implantés le long de la Semois. Les autres villages sont installés sur le plateau, en rapport avec d'autres cours d'eau.

Tableau 8 : Type d'implantation des différentes localités

Localité	Fond de vallée	Plateau
Ansart	x	
Bellefontaine		x
Breuvanne	x	
Han	x	
Lahage		x
Poncelle		x
Rossignol		x
Saint-Vincent		x
Tintigny	x	

Les villages sont donc presque toujours situés non loin d'un cours d'eau. En effet, rivières, ruisseaux ou sources constituent des éléments recherchés pour l'implantation d'un noyau d'habitat.

La silhouette de ces villages de fond de vallée ou de plateau est principalement marquée par un groupement dense de maisons autour des points forts que sont l'église et la place centrale. Au fur et à mesure que les maisons s'éloignent de ce point de repère, la silhouette s'effiloche vers l'extérieur pour se terminer généralement par des constructions récentes, le long des voies de communication.

2.7.1.2. La structure des villages

Le village-rue qui est typique aujourd'hui en Lorraine et qui se caractérise par deux rangées de maisons jointives bordant une rue est nettement moins fréquent à la fin du 18ème siècle (voir carte de Ferraris).

Breuvanne, Ansart et Lahage se rapprochent de ce modèle par l'existence d'alignements de 5 à 6 maisons jointives qui se répartissent de part et d'autre d'une ou plusieurs rues. Vers la périphérie, ces barres bâties sont plus espacées et se réduisent souvent à 2 ou 3 bâtiments. Toutefois, l'évolution tout au long du 19ème siècle s'est traduite principalement par une densification de l'espace bâti à l'intérieur même du groupement habité, ce qui a renforcé cette image de village-rue.

Un autre type de groupement de maison présent sur la commune est la structure du village-tas, constitué comme à Rossignol ou à Bellefontaine de petits groupes de maisons jointives composés de deux à trois immeubles disposés le long d'un réseau complexe de rues en fonction du relief.

Tintigny présente une configuration particulière par rapport aux autres entités de la commune. De par ses fonctions administratives, le bourg présente une configuration semi-urbaine avec un noyau historique dense composé de maisons bourgeoises organisées le long de la N83.



A l'échelle de la commune, il n'existe donc pas de plan « type » organisant le village traditionnel mais plutôt une diversité de plans complexes assez libres et manifestement influencés par le relief.



L'après-guerre se caractérise par une extension linéaire de l'habitat le long des voies de communication. Cette croissance tentaculaire concerne quelques villages de l'entité (comme Saint-Vincent et Bellefontaine), bien que de manière générale les villages aient conservé une typologie traditionnelle.

Les densités de logement dans les noyaux anciens résultent d'une structure largement basée sur l'utilisation de la mitoyenneté et sur la minimisation des espaces privés au profit des espaces publics. L'étalement urbain le long des voies de communication a pour effet une baisse des densités de logement par la mise à disposition de parcelles plus larges et un recours moins systématique à la mitoyenneté.



Tableau 9 : Densité de logements des noyaux et densité globale

Village	Densité du noyau ancien	Densité globale
Saint-Vincent	21 log/ha	13 log/ha
Lahage	18 log/ha	12 log/ha
Tintigny	18 log/ha	11 log/ha
Poncelle	17 log/ha	13 log/ha
Rossignol	17 log/ha	12 log/ha
Poncelle/Sainte-Marie	16 log/ha	9 log/ha
Bellefontaine	14 log/ha	9 log/ha
Ansart	11 log/ha	10 log/ha
Breuvanne	7 log/ ha	8 log/ha
Han	7 log/ha	6 log/ha

Les différences de densité entre noyau ancien et village global sont peu importantes. Pour Breuvanne, la densité du noyau villageois est d'ailleurs moins élevée que la densité globale. Cela s'explique notamment par le développement assez limité des maisons quatre façades dans certains villages et par la présence d'anciennes fermes disposant d'une parcelle étendue dans le noyau ancien.

Pour Tintigny et Rossignol, la présence de plusieurs appartements dans le noyau ancien est un élément déterminant dans le calcul des densités de logements.

2.7.1.3. L'espace-rue

L'espace-rue se caractérise par des enchaînements variés et harmonieux des volumes. Certaines constructions principales ou secondaires sont implantées sur l'alignement conférant des séquences rythmées par des fermetures visuelles de l'espace.

L'espace public traditionnel atteste d'aménagements entretenant une relation stricte avec le relief. Ainsi, les plus fortes déclivités entre la voirie et les parcelles privées sont récupérées par des murs de soutènement édifiés en pierre (par exemple à Lahage).

Trait caractéristique du village lorrain type, l'usoir se retrouve fréquemment dans les villages de la commune, constituant une large surface publique devant la maison, sorte d'espace continu de transition entre la voirie et le bâti. Parfois cet espace est fortement réduit, voire inexistant.



Malheureusement, là où le développement de l'habitat a été le plus important et où la voirie a été réaménagée pour permettre une fluidité accrue de la circulation automobile, le caractère lorrain et rural de l'espace-rue a quasi disparu.

Les lieux centraux et les espaces publics marquent la structure des villages. Ils sont souvent aménagés autour de bâtiments repères : église, écoles, lavoir, salle de village, etc. Dans certaines entités, des espaces verts et/ou des plaines de jeux offrent des espaces de respiration dans une structure de bâti assez dense.



2.7.1.4. L'implantation

L'implantation du bâti s'adapte aux contraintes du site, plus particulièrement au relief.

A côté du village-rue, le village-tas peut apparaître plus diversifié. Quelques courts alignements se recoupent en laissant entre eux des espaces qui ménagent des entrées latérales au détriment de l'usoir, alors logiquement plus étroit.



2.7.1.5. La typologie des constructions

Les bâtiments ruraux abritaient majoritairement sous un même toit différentes cellules. Cette distribution pluricellulaire comportait, outre l'habitation (1ère cellule), l'étable (2ème cellule), la grange (3ème cellule) et parfois la bergerie (4ème cellule).

Le module de base qui concrétise la typologie des constructions de la région est celui de la maison comportant une seule travée groupant deux cellules en enfilade : le logis et l'étable (+ fenil à l'étage). Il reste cependant très rare. Par contre, les maisons à deux travées (bicellulaire : corps de logis + granette à front de rue jouxtée à l'arrière par l'étable) sont largement représentées ainsi que les maisons à trois travées (tricellulaire : corps de logis + étable + grange). La ferme multicellulaire (4 travées et plus) est rarement d'origine. Elle résulte le plus souvent d'une extension en largeur d'une ou plusieurs travées par nécessité d'extension.



Aujourd’hui, la typologie de l’habitat récent ne correspond plus aux modèles anciens. En effet, l’habitat renferme d’autres fonctions que la fonction agricole initiale.

Il en résulte généralement des constructions en rupture d’implantation, de volumétrie et de matériaux même s’il existe des exemples réussis d’intégration ou d’architecture contemporaine.



Dans l'immédiate après-guerre et de manière encore plus significative durant les années 60 et 70, une nouvelle typologie architecturale voit le jour. Il s'agit des villas.

Maisons particulières, modernes, de taille moyenne, présentant quatre façades et entourées d'un jardin, les villas sont la plupart du temps associées à des quartiers jouxtant les anciens noyaux villageois et bénéficiant d'un tracé de voirie assez autonome par rapport au mode historique d'organisation du village. Ces constructions ne sont que très rarement influencées par l'architecture rurale traditionnelle.

2.7.1.6. La volumétrie

Le volume traditionnel est une maison bloc avec un plan quasi carré. On retrouve généralement 2 niveaux sous toiture. Pendant le XIXème siècle, un demi-niveau peut être ajouté ce qui donnera de petites ouvertures horizontales sous la corniche. La toiture est généralement à deux pans avec une pente comprise entre 30 et 40°.

L'impression de bloc des maisons est parfois diminuée lorsque l'on retrouve une longue séquence mitoyenne qui donne l'impression de barre.



2.7.1.7. Les matériaux

Traditionnellement, les murs des maisons primitives étaient parés en pierre du pays, un grès calcaire dans les tons jaunes. La pierre est parfois recouverte d'un enduit dont les couleurs varient d'un bâtiment à l'autre.

Dans certains villages, seuls les encadrements de fenêtre sont construits en pierre jaune.

Les toitures sont réalisées en ardoise.



L'habitat récent se caractérise par une utilisation plus variée des matériaux de constructions qui peuvent s'écartez de manière importante des matériaux locaux traditionnels même si la pierre de pays et l'enduit restent des constantes dans les nouvelles habitations. L'enduit est encore largement utilisé mais dans une variabilité de teinte très importante et parfois sans aucun rapport avec les teintes traditionnelles.

2.7.1.8. Les espaces publics

Hormis les centres de Tintigny et de Bellefontaine qui disposent ou qui vont prochainement disposer d'espaces publics aménagés, les différents villages ne disposent pas d'espaces publics de type place. Toutefois, certains autres espaces de convivialité, comme par exemple les espaces autour de l'église de Rossignol ou de Saint-Vincent constituent des lieux centraux polarisateurs.

2.7.1.9. Les éléments structurants

Un trait caractéristique de la plupart des villages réside dans la présence de nombreux éléments verts constituant un paysage intérieur très intéressant. On y retrouve des haies mitoyennes, des arbres isolés, des alignements végétaux...

Les villages lorrains ont conservé de nombreux éléments patrimoniaux qui structurent le bâti : lavoir, fontaine, bac/abreuvoir. Ils sont nombreux dans les entités et ils organisent également les espaces publics.



2.7.2. Patrimoine

2.7.2.1. Monuments et sites classés

On dénombre un total de 8 monuments et sites classés sur le territoire communal de Tintigny.

Tableau 10 : Inventaire des monuments et sites classés

Localisation	Date de classement	Description
Lahage	4/10/1974	Ensemble formé par la "Cranière de Lahage" à Bellefontaine
Han	27/12/1978	Le vieux bras de la Semois (+ Etalle/Sainte-Marie-sur-Semois)
Tintigny	21/10/1980	L'église Notre-Dame de l'Assomption et le mur d'enceinte du cimetière, à l'exception de la partie bordant l'escalier monumental, à Tintigny
Rossignol	30/11/1989	Le cimetière militaire dit "de l'entrée de la forêt" et ses abords
	30/11/1989	Le cimetière militaire dit "du plateau" et ses abords
Ansart	3/01/1985	Lavoir de Tintigny, (annexe non comprise)
Bellefontaine	24/10/1990	Lavoir situé au centre du village à Bellefontaine
La Soye	4/11/1981	Les étangs de la Soye (+ Meix-devant-Virton/Gérouville, La Soye)

2.7.2.2. Autres éléments patrimoniaux

De nombreux édifices sont repris à l'inventaire du Patrimoine monumental de Belgique. Malheureusement, l'actualisation de cet inventaire n'a pas encore été réalisée pour la commune de Tintigny. Les données sont donc relativement anciennes et il n'existe pas de cartographie de ces éléments.

La liste complète des biens concernés figurent en annexe de ce rapport.

2.7.3. Description cartographique des villages

Les cartes suivantes illustrent la structure urbanistique (sur base des époques d'urbanisation) des différents villages ainsi que les éléments patrimoniaux recensés.

Figure 34 : Structure urbanistique et patrimoniale d'Ansart



Figure 35 : Structure urbanistique et patrimoniale de Bellefontaine



Figure 36 : Structure urbanistique et patrimoniale de Breuvanne



Figure 37 : Structure urbanistique et patrimoniale de Han



Figure 38 : Structure urbanistique et patrimoniale de Lahage



Figure 39 : Structure urbanistique et patrimoniale de Poncelle

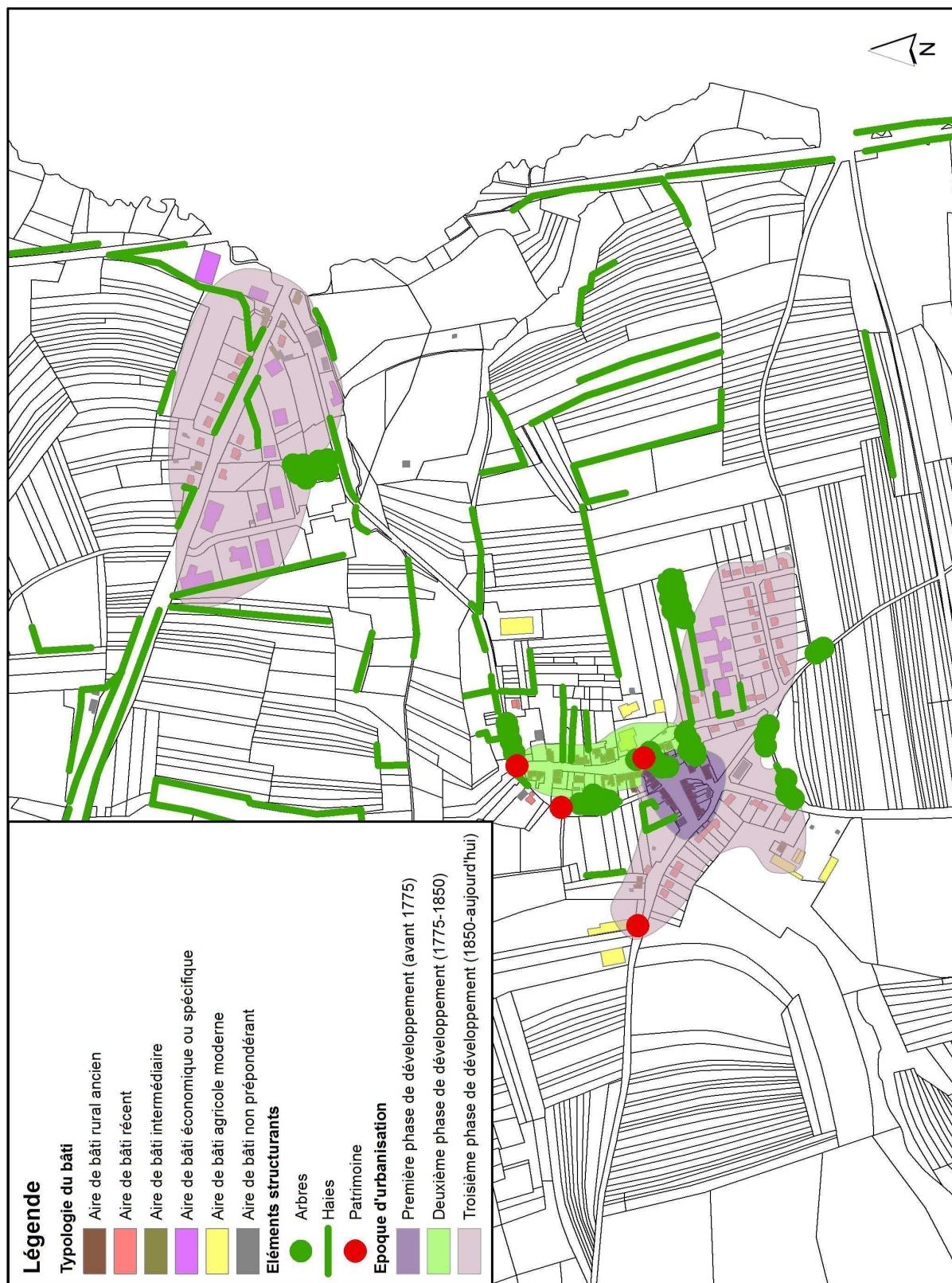


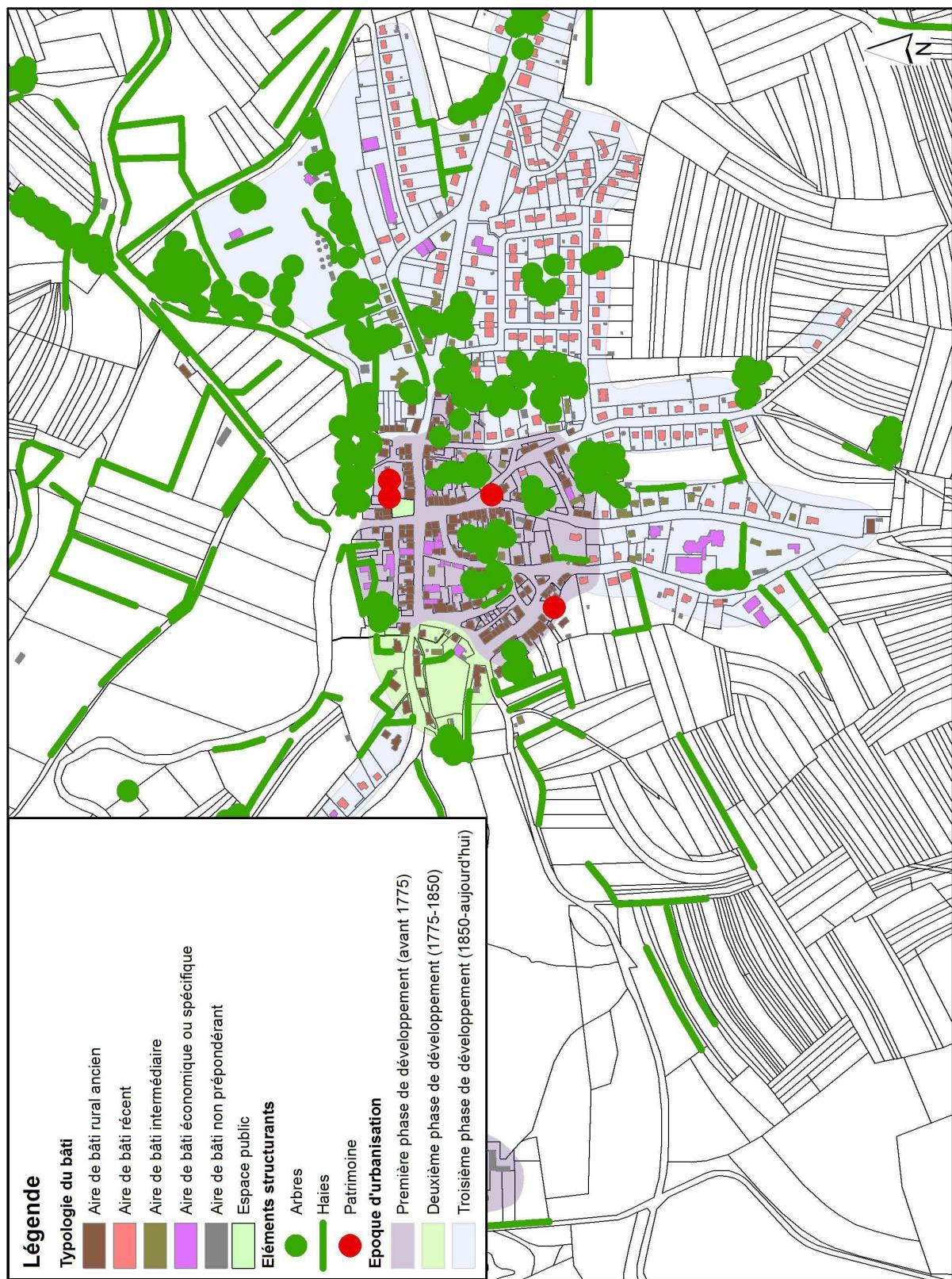
Figure 40 : Structure urbanistique et patrimoniale de Rossignol



Figure 41 : Structure urbanistique et patrimoniale de Saint-Vincent



Figure 42 : Structure urbanistique et patrimoniale de Tintigny



2.7.4. Analyse synthétique des constats

Forces

- Noyaux villageois présentant une très grande qualité et homogénéité.
- Très grand intérêt patrimonial avec une diversité reconnue de monuments et autres.

Faiblesses

- Bâti récent généralement en rupture avec les caractéristiques traditionnelles de l'habitat.
- Peu d'espaces publics centraux et polarisateurs aménagés dans les centres villageois.

Problématiques majeures

- **Un territoire subissant une forte pression foncière et immobilière.**

Ressources spécifiques

- **Une très grande qualité urbanistique, architecturale et patrimoniale du territoire.**

2.8. La population

2.8.1. Nombre d'habitants et son évolution

2.8.1.1. Au niveau communal

Comptabilisant 4.278 habitants (2.140 hommes et 2.138 femmes) au 01/01/2017², Tintigny présente une densité de population de 52,3 habitants par km². Cette densité de population est inférieure à celle rencontrée sur l'arrondissement de Virton (69,4 habitants par km²). Par rapport aux communes voisines, Tintigny se situe dans des valeurs moyennes, loin derrière le centre urbain de Virton (120,4 habitants par km²) mais devant des communes comme Léglise (30,3 habitants par km²) ou encore Florenville (38,3 habitants par km²).

La population étrangère représente 3,7 % de la population totale, avec une forte dominance des français (2,4 % de la population totale).

Globalement, entre 1991 et 2017, la croissance démographique a été très forte (+ 28,9 %). Elle s'est surtout marquée depuis 2000 alors que jusque-là le nombre d'habitants était plus stable. L'attractivité du Grand-Duché de Luxembourg et la bonne accessibilité du territoire expliquent en grande partie cette évolution très importante, avec un report progressif vers les communes plus éloignées de la frontière.

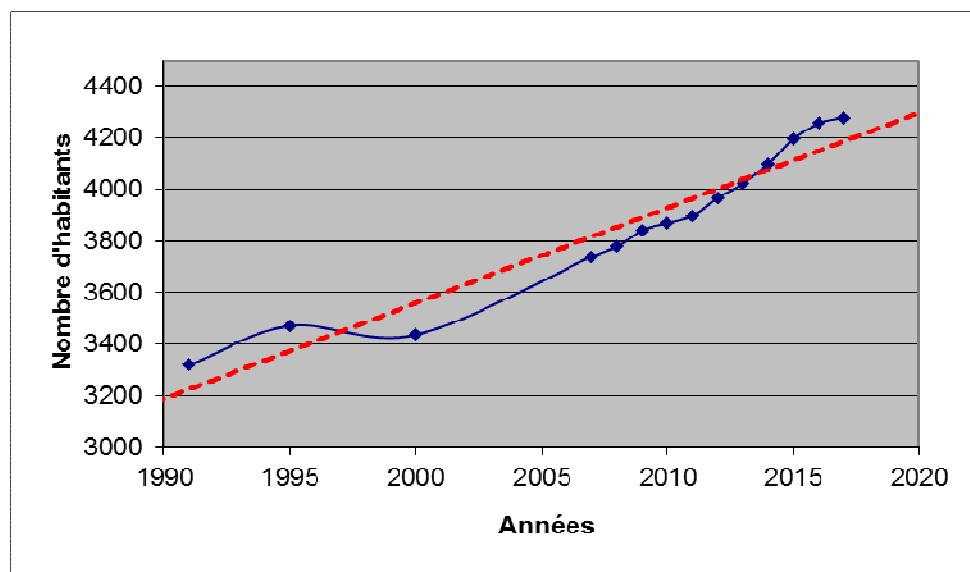
Selon les projections démographiques de l'IWEPS, à l'horizon 2035, la commune comptera 4.764 habitants (4.522 en 2025), soit une augmentation de 486 habitants (+ 11,3 %). La croissance démographique va donc se poursuivre mais devrait être plus mesurée.

Tableau 11 : Evolution de la population - 1991-2017 - WALSTAT

Années	Nombre d'habitants	Evolution	Indice 1991
1991	3319	/	100,0
1995	3471	4,6	104,6
2000	3436	-1,0	103,5
2007	3739	8,8	112,7
2008	3778	1,0	113,8
2009	3842	1,7	115,8
2010	3868	0,7	116,5
2011	3898	0,8	117,4
2012	3969	1,8	119,6
2013	4023	1,4	121,2
2014	4099	1,9	123,5
2015	4197	2,4	126,5
2016	4255	1,4	128,2
2017	4278	0,5	128,9

² Au 01/01/2020, la commune de Tintigny compte 4 302 habitants, soit 24 habitants supplémentaires par rapport à 2017.

Graphique 2 : Evolution de la population – 1991-2017 - WALSTAT



2.8.1.2. Au niveau de la micro-région

Au sein de la micro-région (communes voisines), Virton (11.381 habitants) constitue la principale polarité démographique. A l'autre extrémité, Meix-devant-Virton est la commune la moins peuplée (2.806 habitants). Tintigny se situe quant à elle dans la moyenne basse, derrière ses voisines d'Etalle, Florenville, Léglise et Chiny.

Tintigny est localisée dans une région démographiquement très attractive (proximité du Grand-Duché de Luxembourg et bonne accessibilité routière vers la E411). Depuis 1991, elle connaît une croissance démographique importante mais qui reste inférieure aux communes de Léglise (+ 54,3 %), Etalle (+ 49,2 %) et Habay (+ 32,3 %). L'aire d'influence du Grand-Duché de Luxembourg se fait donc particulièrement sentir avec une répercussion dégressive en fonction des distances, Virton, Meix-devant-Virton et surtout Florenville enregistrant des évolutions beaucoup plus contrastées, voire négatives. Tintigny se situe donc quant à elle dans une seconde couronne.

Force est de constater que l'évolution démographique au sein de la micro-région est très variable d'une commune à l'autre, fonction principalement de la situation géographique qui conditionne grandement leur attractivité respective.

Tableau 12 : Evolution de la population au sein de la micro-région – 1991-2017 – STATBEL

Communes	1991	2017	Indice 1991	Evolution absolue
Virton	10734	11381	106,0	647
Habay	6254	8276	132,3	2022
Etalle	3878	5785	149,2	1907
Florenville	5692	5628	98,9	-64
Léglise	3396	5239	154,3	1843
Chiny	4675	5179	110,8	504
Tintigny	3319	4278	128,9	959
Meix-devant-Virton	2668	2806	105,2	138
Arrondissement	45805	53500	116,8	7695
Région	3258795	3614473	110,9	355678

Graphique 3 : Evolution de la population au sein de la micro-région – 1991-2017 - STATBEL

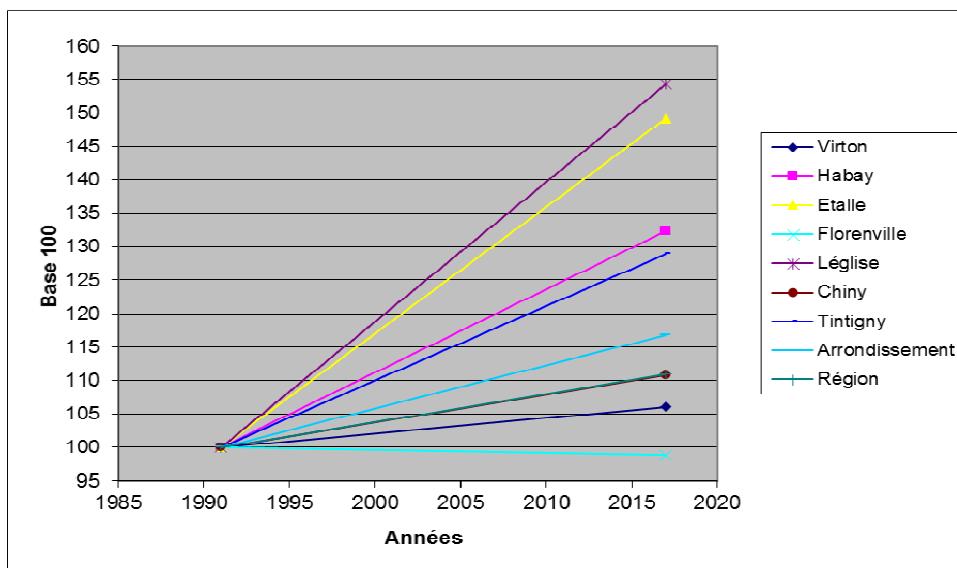


Figure 43 : Niveau de population pour la micro-région – 2017

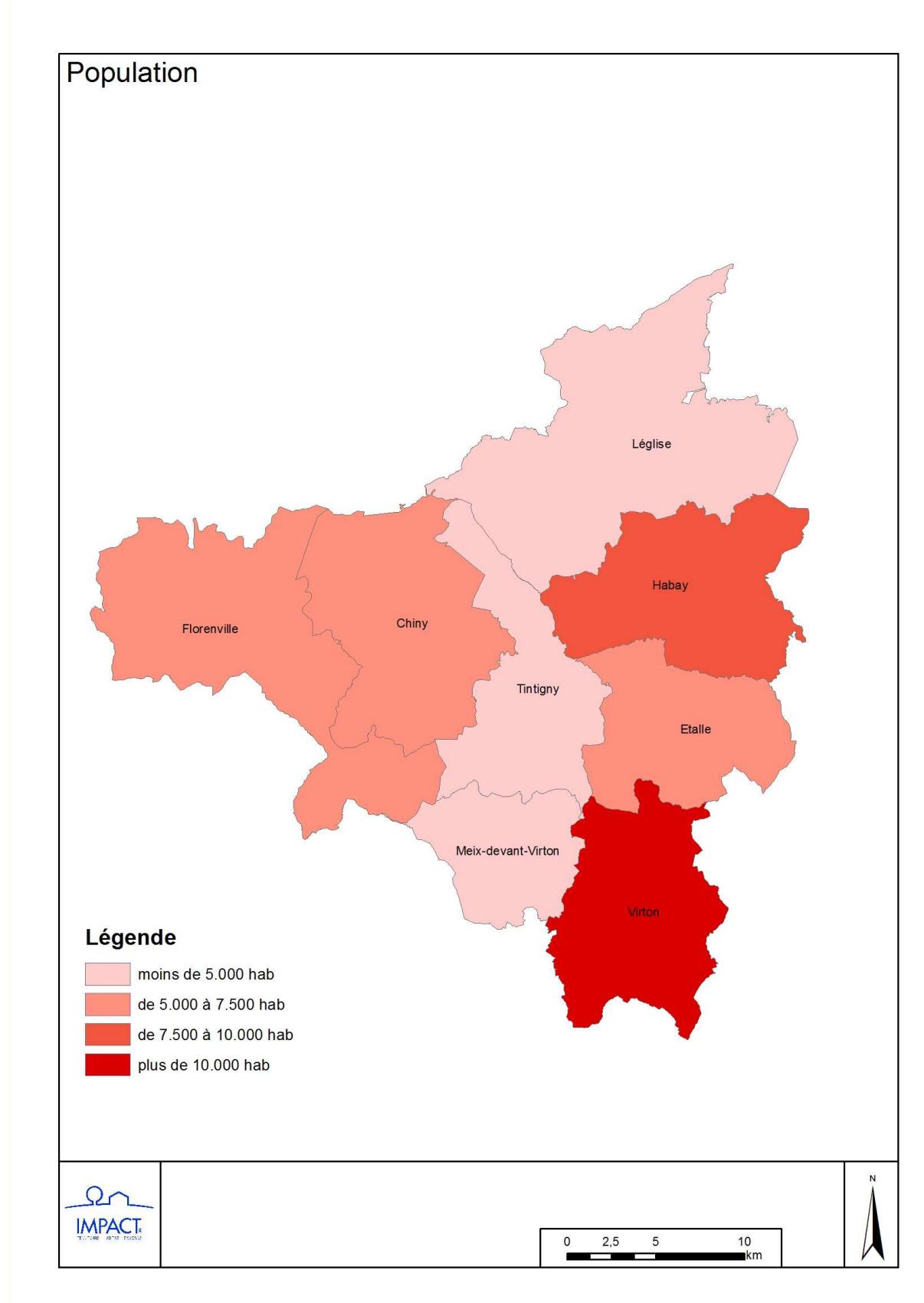


Figure 44 : Densité de population pour la micro-région – 2017

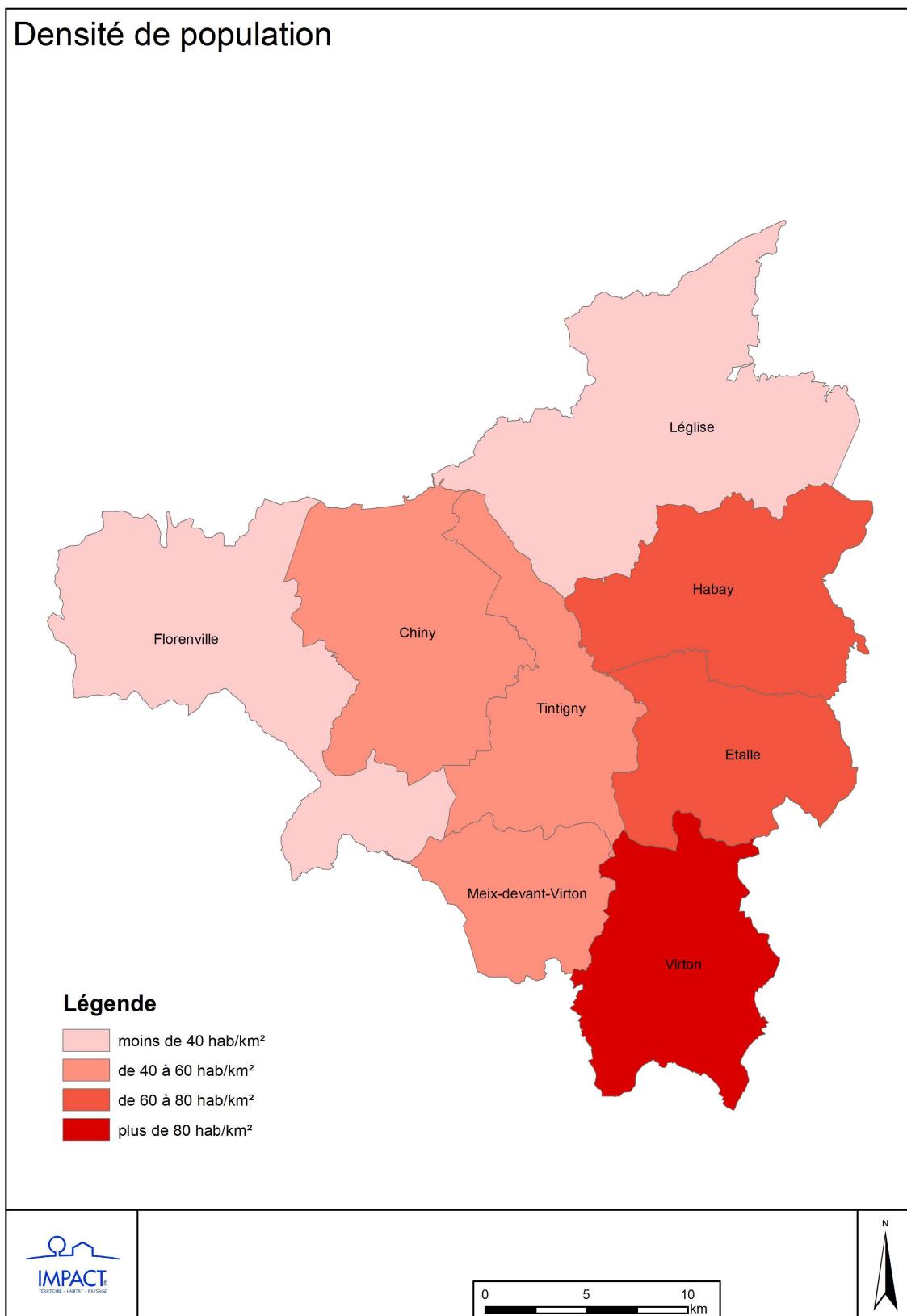
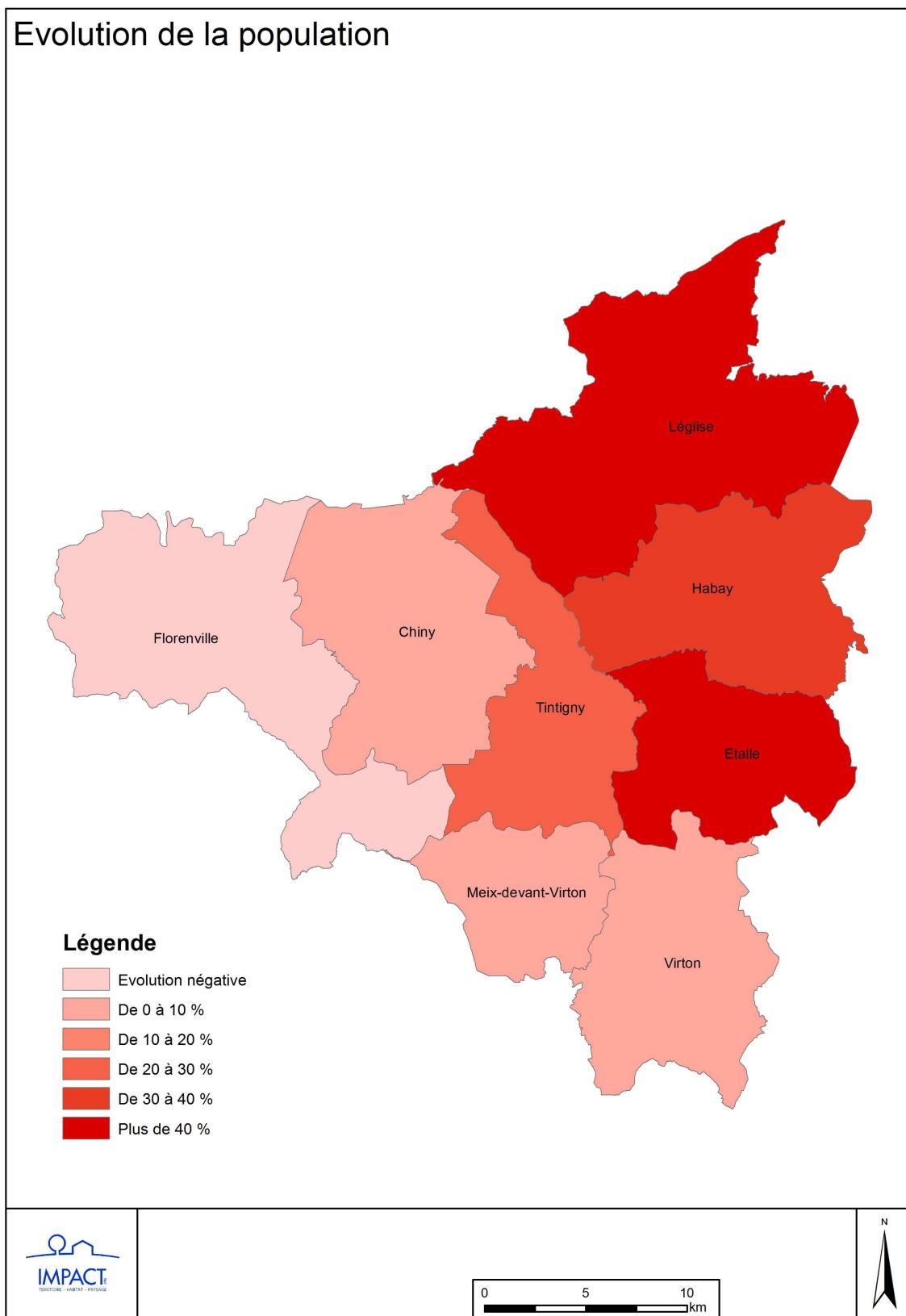


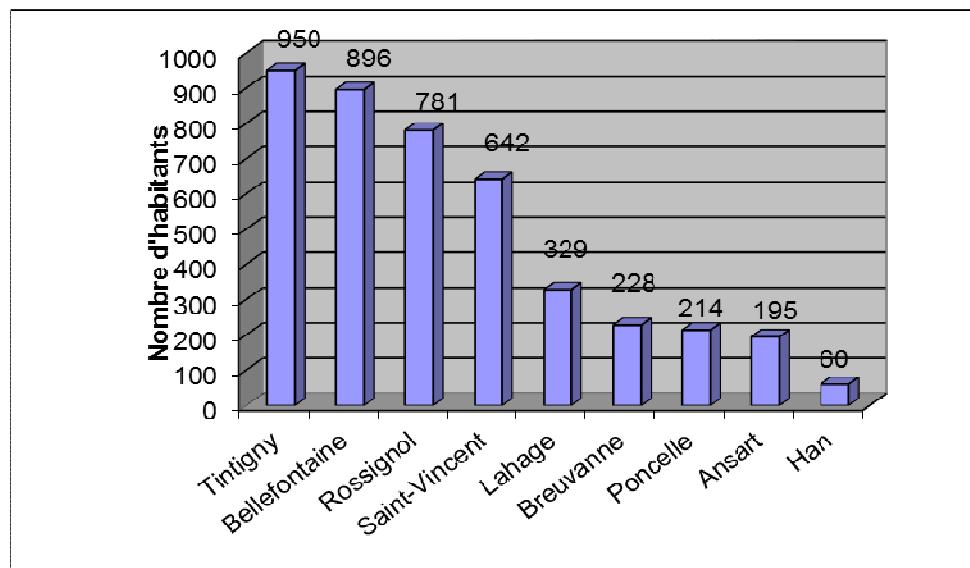
Figure 45 : Evolution de la population dans la micro-région – 1991-2017



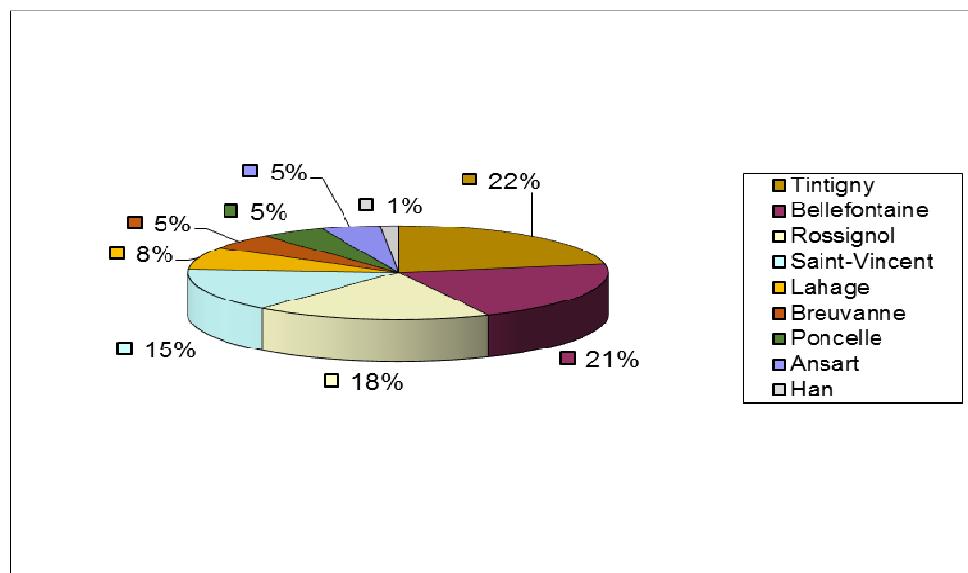
2.8.1.3. Au niveau des sections

La population communale se répartit principalement entre 4 villages : Tintigny (950 habitants -22 %), Bellefontaine (896 habitants - 21 %), Rossignol (781 habitants - 18 %) et Saint-Vincent (642 habitants - 15 %). Han est le village le moins peuplé avec 60 habitants.

Graphique 4 : Répartition de la population par section (valeur absolue) - 2017 - Administration communale



Graphique 5 : Répartition de la population par section (valeur relative) - 2017 - Administration communale



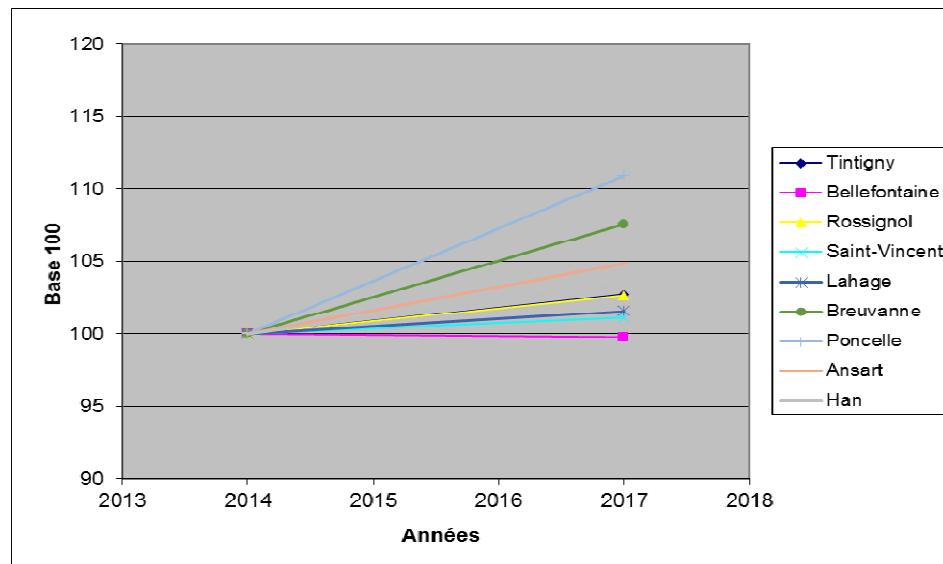
Entre 2014 et 2017, le village de Poncelle connaît la croissance démographique la plus importante (+ 10,9 %). Cette situation est à mettre en relation avec la concrétisation de lotissements qui ont mis à disposition plusieurs terrains à bâtrir. Le village de Breuvanne enregistre une évolution également importante.

Notons que les villages les plus peuplés connaissent une croissance relative moindre voire une stagnation (pour Bellefontaine). Toutefois, des projets sont en cours qui devraient inverser cette tendance : poursuite de la mise en œuvre de la ZACC de Tintigny, concrétisation du lotissement Thomas & Piron à Bellefontaine, réflexion sur les possibilités d'extension de l'habitat à Rossignol dans le cadre du schéma de structure et réalisation du PCA de Saint-Vincent.

Tableau 13 : Evolution de la population par section – 2014-2017 – Administration communale

Sections	2014	2017	Evolution relative	Evolution absolue
Tintigny	925	950	2,7	25
Bellefontaine	898	896	-0,2	-2
Rossignol	761	781	2,6	20
Saint-Vincent	635	642	1,1	7
Lahage	324	329	1,5	5
Breuvanne	212	228	7,5	16
Poncelle	193	214	10,9	21
Ansart	186	195	4,8	9
Han	58	60	3,4	2

Graphique 6 : Evolution relative de la population par section – 2014-2017 – Administration communale



2.8.2. Mouvements de population

Concernant les mouvements de population³, différents éléments méritent d'être mis en avant pour les différentes périodes entre 1995 et 2014.

Tout d'abord, le solde naturel est systématiquement positif et relativement important bien qu'assez variable⁴. Il y a donc plus de naissances que de décès sur la commune de Tintigny. Ensuite, le solde migratoire intérieur au départ négatif entre 1995 et 1999 a considérablement augmenté pour atteindre + 239 habitants entre 2010 et 2014.⁵

La croissance démographique sur la commune de Tintigny est donc aussi bien soutenue par le solde naturel que le solde migratoire. Toutefois, l'augmentation de cette croissance ces dernières années est liée à un flux migratoire qui se renforce.

Tableau 14 : Mouvements de la population par période – 1995-2014 – IWEPS

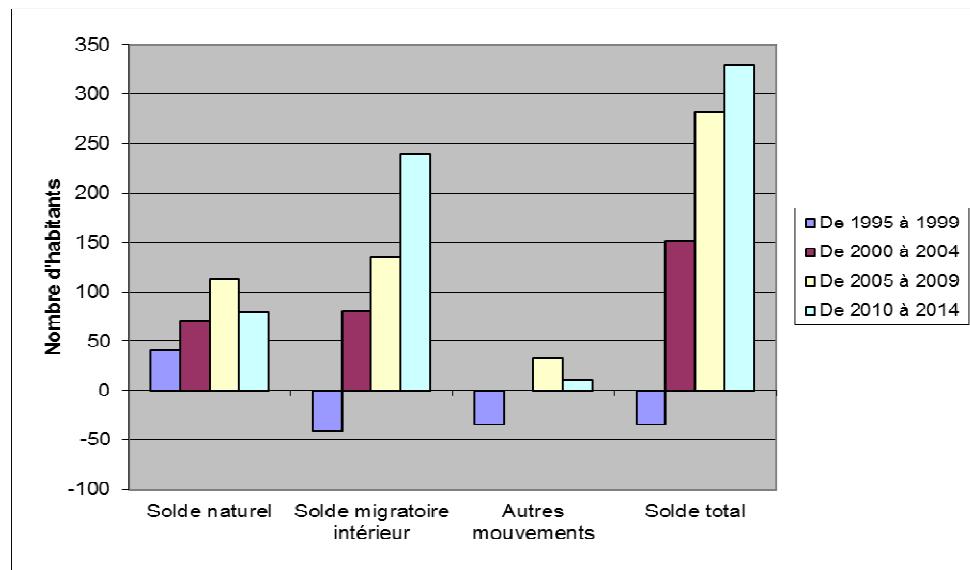
Période	Solde naturel	Solde migratoire intérieur	Autres mouvements	Solde total
De 1995 à 1999	41	-41	-35	-35
De 2000 à 2004	71	80	0	151
De 2005 à 2009	113	135	33	281
De 2010 à 2014	79	239	11	329

³ L'évolution générale d'une population est le résultat de deux processus. D'une part, le solde naturel c'est-à-dire le nombre de naissances moins le nombre de décès et, d'autre part, le solde migratoire c'est-à-dire le nombre de personnes immigrées moins le nombre de personnes émigrées.

⁴ Le solde naturel est resté positif jusqu'en 2018. Il y a donc plus de naissances que de décès ces dernières années. L'année 2016 est marquée par un solde naturel plus important (7,73 / 1 000 habitants). La tendance est à la baisse, atteignant 0,70 naissances pour 1 000 habitants en 2018.

⁵ Le solde migratoire reste aléatoire et conditionne l'évolution de la démographie constatée. Les années 2016 et 2017 sont marquées par le départ d'habitants (respectivement, - 2,34 et - 6,78 / 1 000 habitants). Il repart à la hausse en 2018, avec un solde de 4,90 / 1 000 habitants.

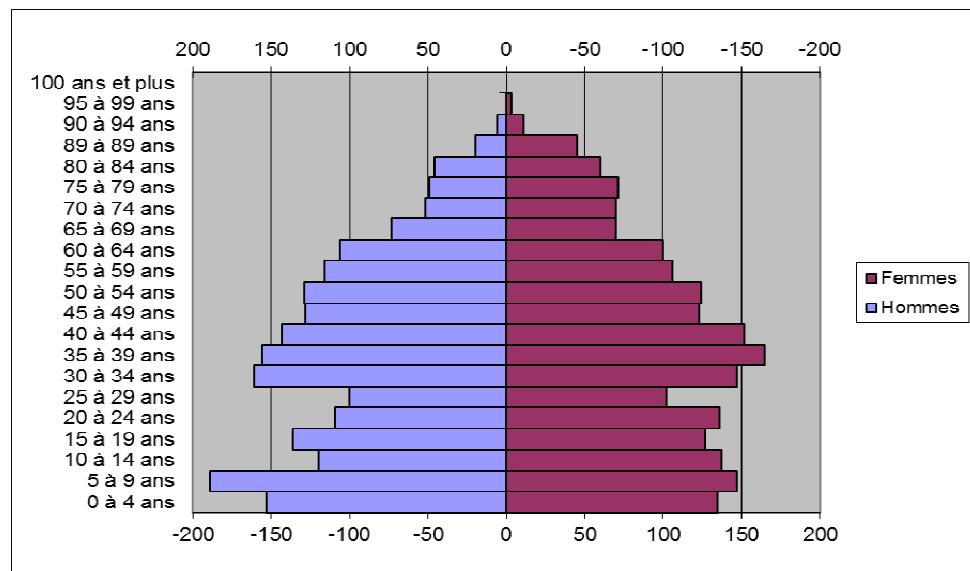
Graphique 7 : Mouvements de la population par période – 1995-2014 – IWEPS



2.8.3. Structure d'âges

La pyramide des âges de Tintigny présente une base solide avec de nombreux enfants de 0 à 9 ans. Les différentes tranches d'âges sont bien représentées surtout au niveau des actifs de plus de 30 ans dont la situation socio-professionnelle est déjà bien établie. Seul bémol, on note une importante régression pour les tranches d'âges de 10 à 29 ans, surtout marquée pour les 25 à 29 ans.

Graphique 8 : Pyramide des âges – 2013 – CYTISE



Cette structure particulière implique toutefois que Tintigny présente des indicateurs démographiques positifs. Plus ces indicateurs sont bas, plus la situation est favorable :

- Age moyen : 37,7 ans⁶ (39,4 ans pour l'arrondissement de Virton).
- Coefficient de dépendance⁷ : 0,918 (0,921 pour l'arrondissement de Virton).
- Coefficient de vieillissement⁸ : 0,684 (0,816 pour l'arrondissement de Virton).
- Coefficient de séniorité⁹ : 0,255 (0,246 pour l'arrondissement de Virton).

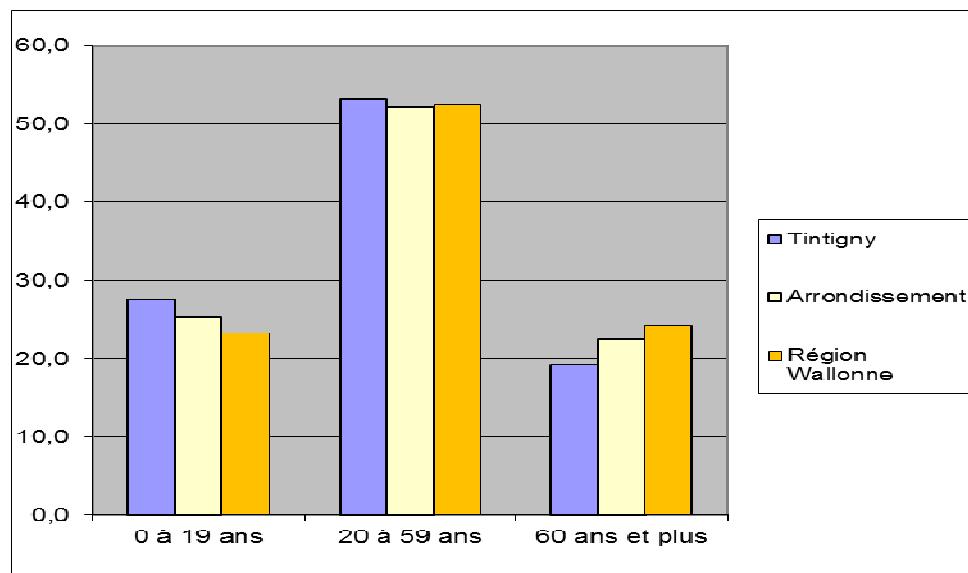
L'analyse par grand groupe d'âges permet de confirmer la structure pyramidale. Il est en effet particulièrement frappant de constater que Tintigny compte proportionnellement beaucoup plus de jeunes de moins de 20 ans (27,6 %) en comparaison de l'arrondissement de Virton (25,3 %) et de la Wallonie (23,3 %).

Pour cette catégorie, le détail pour certains groupes d'âges de la vie permet d'objectiver les besoins en équipements et en services :

- De 0 à 2 ans (crèche ou accueillante d'enfant par exemple) : 168 enfants.
- De 3 à 5 ans (école maternelle par exemple) : 168 enfants.
- De 6 à 11 ans (école primaire par exemple) : 408 enfants.
- De 12 à 17 ans (école secondaire par exemple) : 338 jeunes.

Les personnes en âge de travailler (20 à 64 ans) sont quant à elles dans la moyenne des entités de référence. Logiquement, les personnes âgées (60 ans et plus) sont donc sous-représentée sur la commune de Tintigny (19,2 %) par rapport à l'arrondissement de Virton (22,5 %) et la Wallonie (24,2 %).

Graphique 9 : Répartition de la population par grand groupe d'âges – 2017 – WALSTAT



La répartition par grand groupe d'âges par section montre que :

⁶ Au 01/01/19, l'âge moyen est de 38,3 ans (en augmentation). Les moins de 20 % représentent 27,2 % de la population tandis que 19,7 % des habitants ont plus de 60 ans.

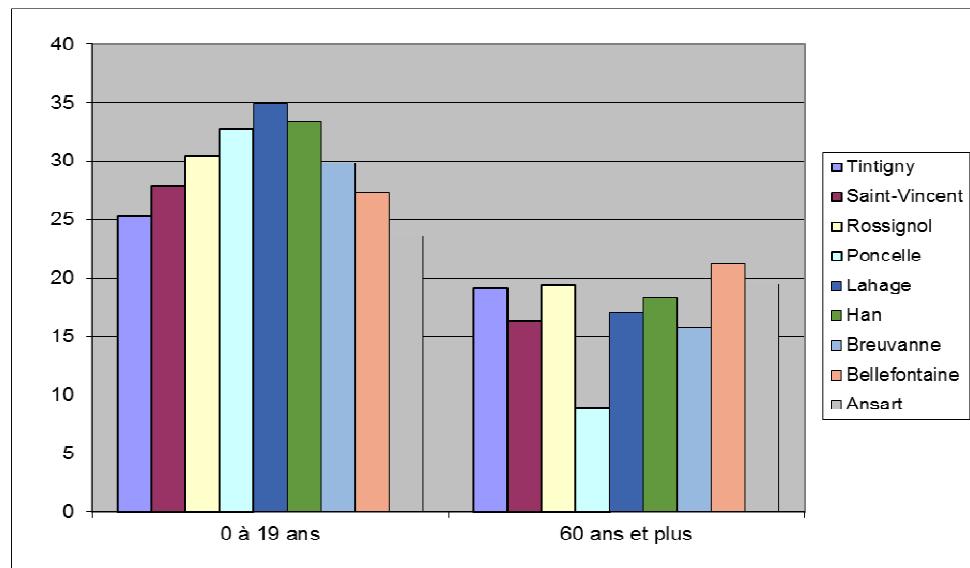
⁷ Coefficient de dépendance : nombre de non actifs (moins de 20 ans et plus de 60 ans) divisé par les actifs (de 20 à 59 ans).

⁸ Coefficient de vieillissement : nombre de plus de 80 ans divisé par le nombre de plus de 60 ans.

⁹ Coefficient de séniorité : nombre de plus de 60 ans divisé par le nombre de moins de 20 ans.

- Les villages de Lahage, Poncelle et Han comptent une proportion très importante de jeunes de moins de 20 ans (plus de 30 %). Poncelle compte également une proportion très faible de personnes de 60 ans et plus.
- Le village de Bellefontaine enregistre la proportion la plus importante d'habitants de 60 ans et plus (21 %).

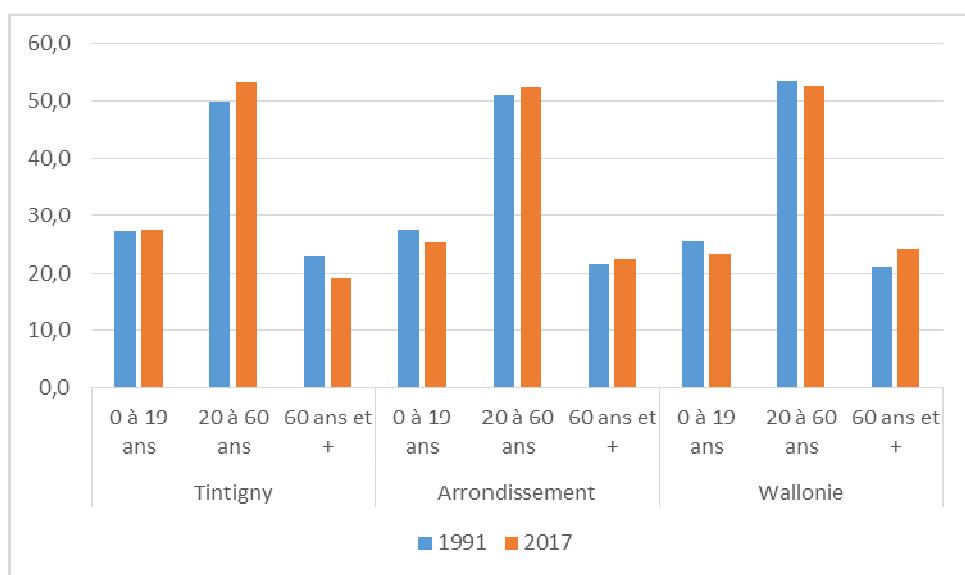
Graphique 10 : Répartition de la population par grand groupe d'âges par section – 2017 – Administration communale



Depuis 1991, Tintigny compte proportionnellement moins de personnes âgées (22,9 % en 1991 contre 19,2 % en 2017) au profit des personnes entre 20 et 60 ans. La proportion de jeunes de moins de 20 ans est restée plus ou moins stable.

Au contraire, les autres entités de référence (arrondissement de Virton et Wallonie) enregistrent une augmentation de la proportion des 60 ans et plus.

Graphique 11 : Evolution de la population en fonction des grands groupes d'âges – 1991-2017 – WALSTAT



2.8.4. Structure des ménages

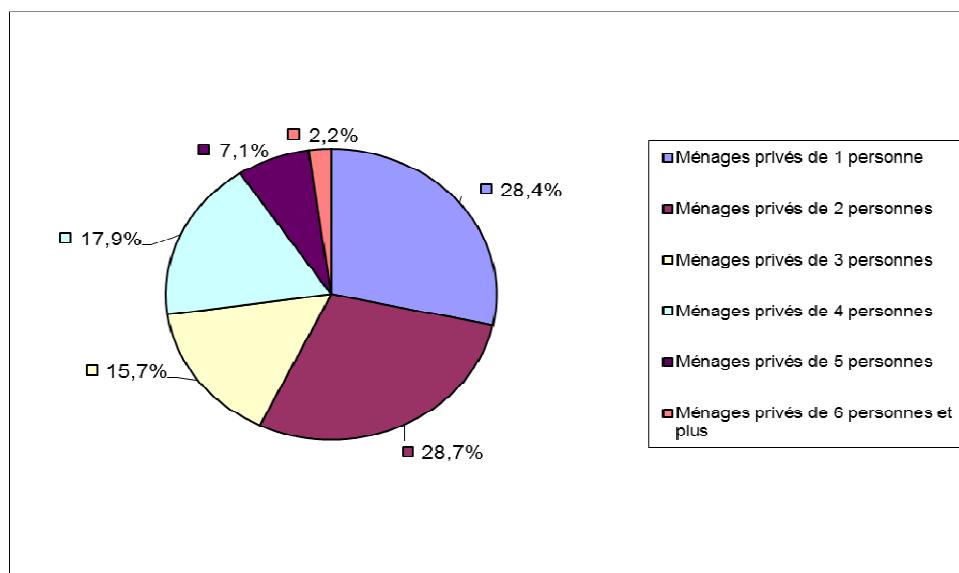
En 2013, la commune de Tintigny compte 1.584 ménages privés¹⁰, soit une augmentation de 369 unités par rapport à 1991. Tout comme le nombre d'habitants, le nombre de ménages est donc en croissance. Par ailleurs, on assiste à un phénomène généralisé de réduction de la taille moyenne des ménages (2,53 en 2013 pour 2,73 en 1991) lié au vieillissement de la population, à l'augmentation des familles monoparentales, etc.¹¹

La commune de Tintigny se caractérise par une proportion plus importante de ménages privés composés de 3 personnes et plus par rapport à l'arrondissement de Virton et à la Wallonie. Cela est à mettre en relation avec la pyramide des âges où la population se caractérise par la présence d'actifs avec enfants et une faible proportion de personnes âgées.

Tableau 15 : Structure des ménages par taille – 2013 – CYTISE

Ménage	Tintigny	Arrondissement	Région
Ménages privés de 1 personne	28,4	31,1	33,8
Ménages privés de 2 personnes	28,7	29,9	31,2
Ménages privés de 3 personnes	15,7	14,8	15,6
Ménages privés de 4 personnes	17,9	15,5	12,4
Ménages privés de 5 personnes	7,1	6,5	4,8
Ménages privés de 6 personnes et plus	2,2	2,2	2,2
Total	100,0	100,0	100,0

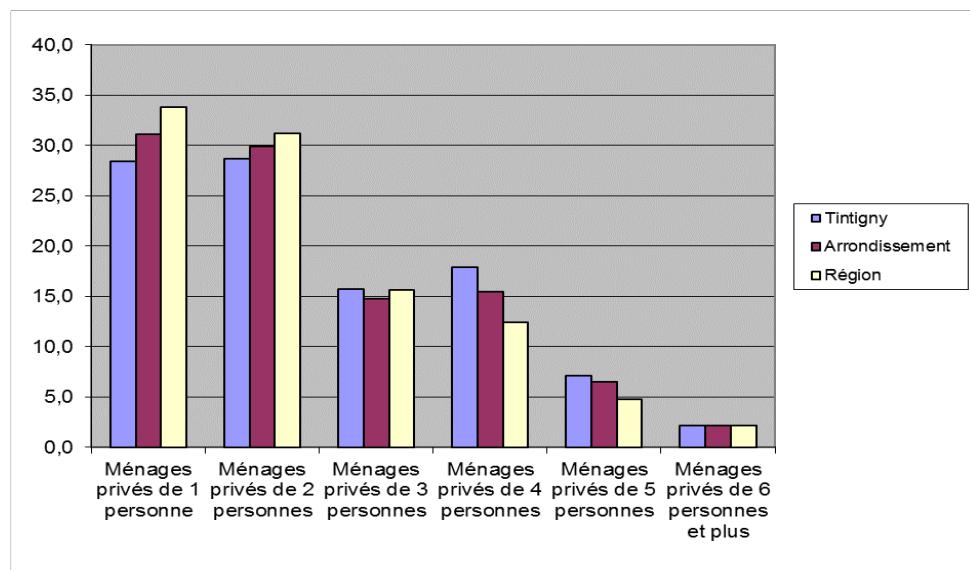
Graphique 12 : Structure des ménages par taille – 2013 – CYTISE



¹⁰ Au 1^{er} janvier 2020, la commune de Tintigny compte 1 758 ménages privés, soit une augmentation relative de 11,0 % par rapport à 2013.

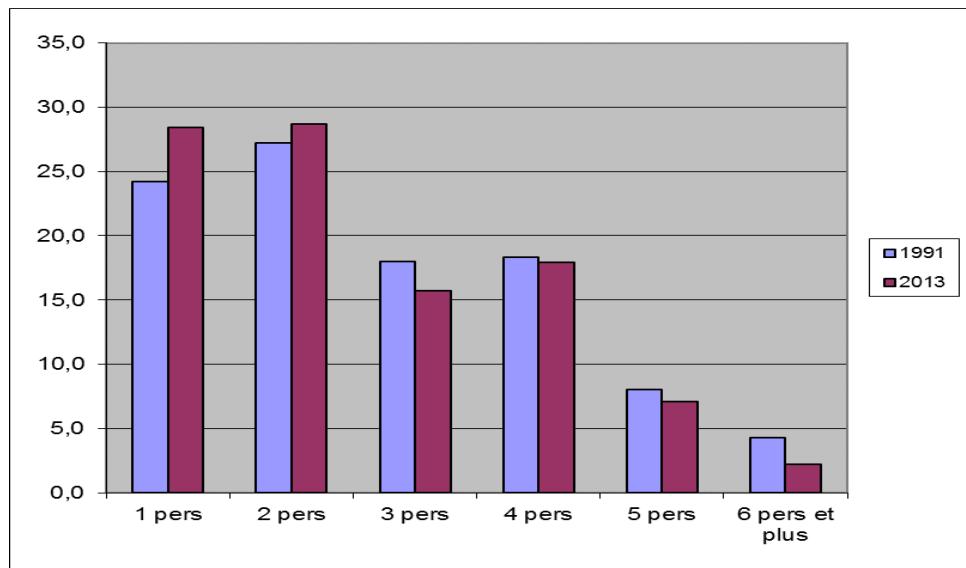
¹¹ En 2019, la taille moyenne des ménages est de 2,47 et a encore diminué.

Graphique 13 : Structure des ménages par taille (comparaison) – 2013 – CYTISE



Si l'on s'intéresse à l'évolution de la répartition des ménages entre 1991 et 2013, on constate que les proportions des ménages privés composés de 1 et de 2 personnes sont en augmentation (respectivement + 4,2 % et + 1,5 %) alors que les ménages de plus grande taille sont en diminution.

Graphique 14 : Evolution de la structure des ménages par taille – 1991-2013 – CYTISE



Les projections démographiques réalisées par l'IWEPS indiquent que Tintigny comptera 2.015 ménages en 2035, soit une augmentation de 431 ménages. Si l'on considère qu'un ménage est équivalent à un logement, le besoin en logement d'ici moins de 20 ans peut être estimé entre 400 et 450.

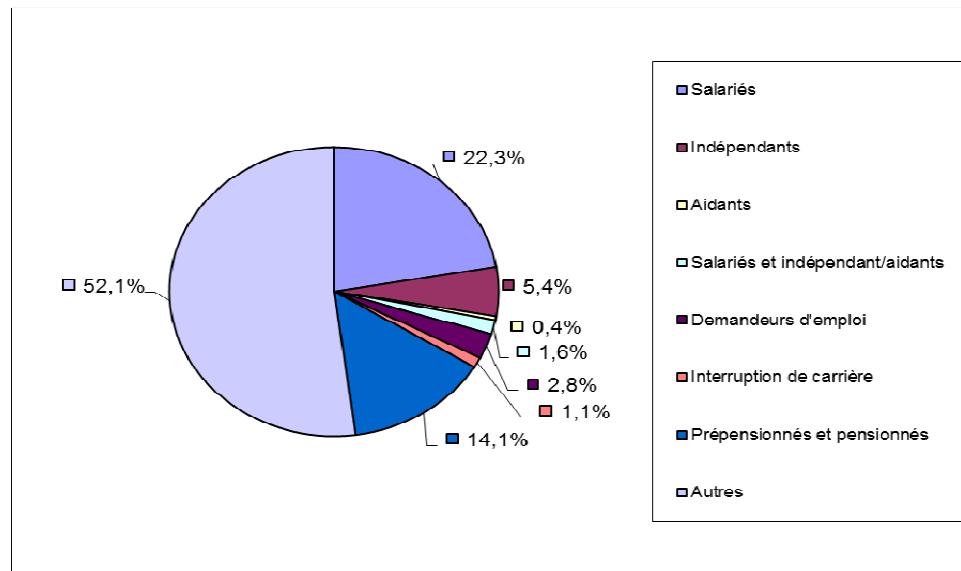
Outre cette demande importante, la réduction de la taille moyenne des ménages va notamment avoir des répercussions sur la typologie des logements avec un besoin en logements de plus petite taille.

2.8.5. Structure socio-économique de la population

2.8.5.1. Statut socio-économique

En 2014, 22,3 % des habitants de la commune de Tintigny sont salariés et 5,4 % indépendants. Les prépensionnés et les pensionnés représentent quant à eux 14,1 % de la population.

Graphique 15 : Statut de la population résidente totale – 2014 – IWEPS



2.8.5.2. Taux de chômage, d'activité et d'emploi

En 2017, la commune de Tintigny possède un taux d'activité¹² de 70,4 % et un taux d'emploi¹³ de 64 %.¹⁴ Par rapport à l'arrondissement de Virton, Tintigny présente une situation positive avec des indicateurs supérieurs.

L'analyse des statistiques du chômage doit être nuancée par les différentes réformes mises en place récemment.

Au mois de décembre 2017, l'indicateur de demande d'emploi¹⁵ pour la commune de Tintigny s'élève à seulement 6,5 %. Depuis 2013, ce taux a diminué, principalement en 2017.

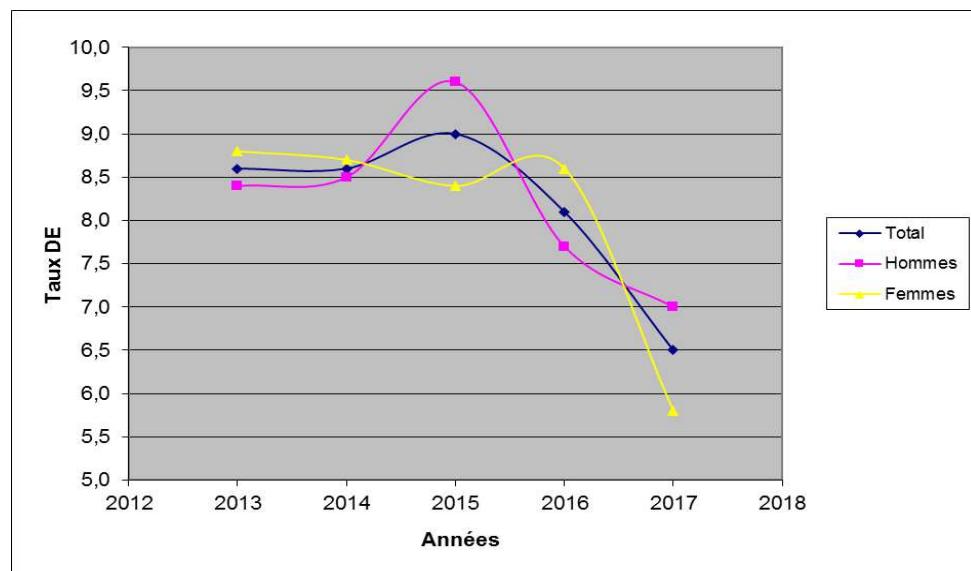
¹² Le taux d'activité exprime le rapport à la population d'âge actif (15 à 64 ans) des personnes qui se présentent effectivement sur le marché du travail, qu'elles soient occupées ou chômeuses. Ce taux traduit donc un comportement par rapport au marché du travail, comportement qui est lui-même fonction d'un nombre considérable de variables tenant autant à l'individu, à sa famille et à sa culture, qu'au contexte économique et institutionnel dans lequel il évolue.

¹³ Le taux d'emploi rapporte à la population en âge de travailler (15 à 64 ans) le nombre de personnes qui ont effectivement un emploi (population active occupée). Il donne une idée de la participation effective à l'emploi d'une population qui pourrait potentiellement travailler.

¹⁴ En mai 2020, le taux d'activité est de 73,2 % et le taux d'emploi de 67,9 %. Ils ont respectivement augmenté de 2,8 points et 3,9 points. La commune de Tintigny présente de nouveau une situation favorable, avec des indicateurs supérieurs à ceux de l'arrondissement de Virton et de la Région wallonne.

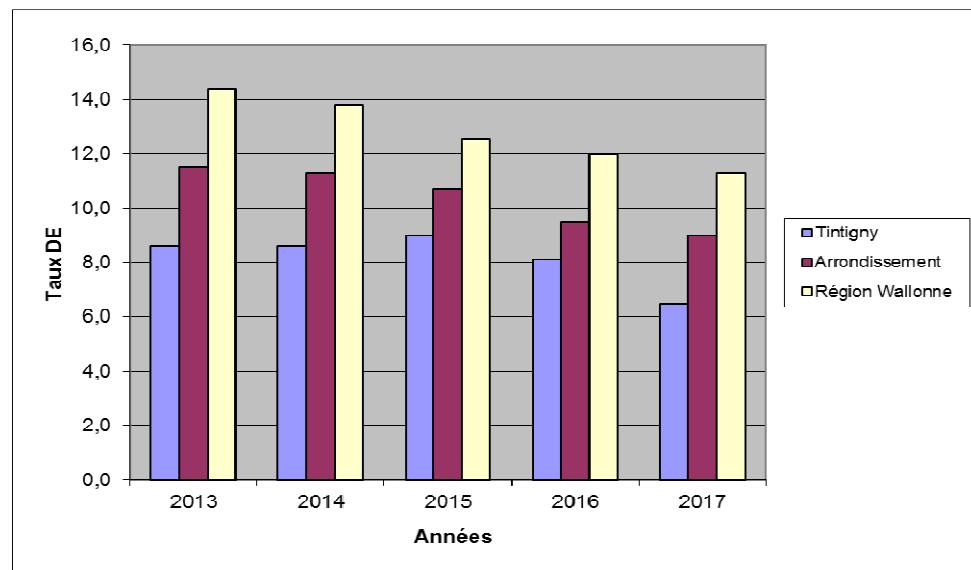
C'est surtout le chômage féminin qui a largement diminué pour atteindre 5,8 % en 2017 contre 7 % pour le chômage masculin.¹⁶

Graphique 16 : Evolution du taux de demande d'emploi - 2013-2017 - FOREM



La demande d'emploi sur Tintigny est largement inférieure à l'arrondissement de Virton (9 %) et à la Wallonie (11,3 %).

Graphique 17 : Evolution comparée du taux de demande d'emploi - 2013-2017 - FOREM

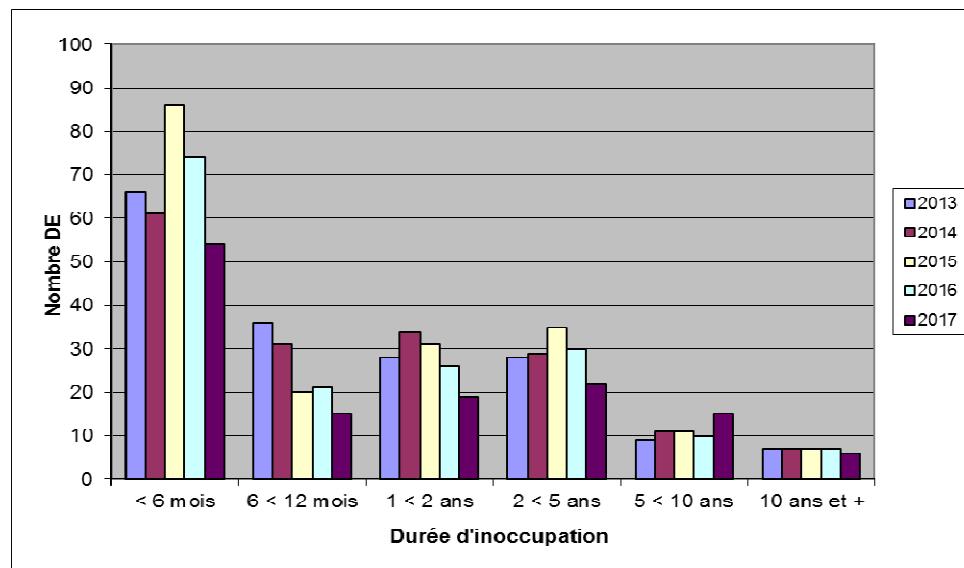


¹⁵ Le taux de demande d'emploi exprime en pourcentage le rapport entre le nombre de demandeurs d'emploi inoccupé et la population active.

¹⁶ En mai 2020, la commune de Tintigny présente un taux de demande d'emploi de 6,8 %. Depuis décembre 2017, il a légèrement augmenté (+ 0,3 point).

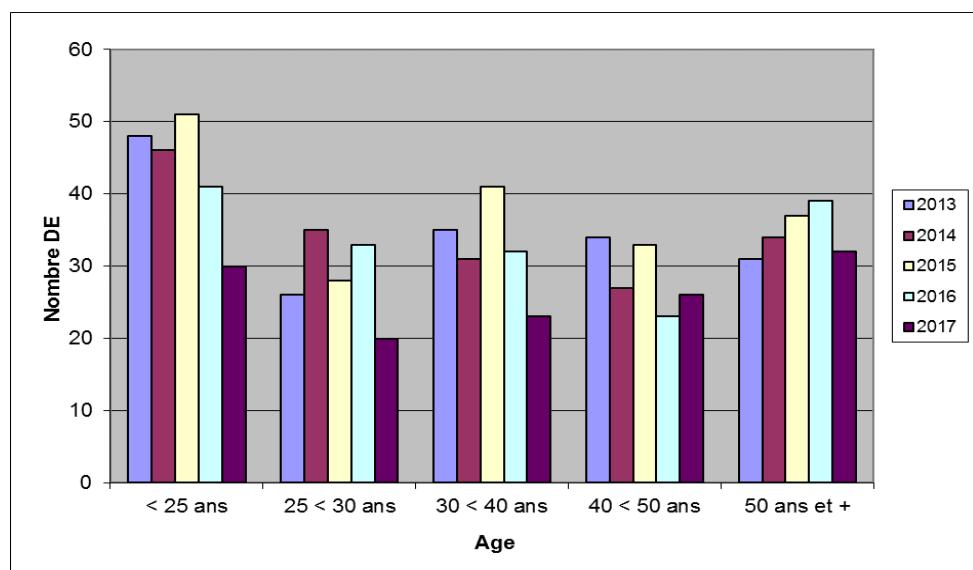
Si l'on s'intéresse à l'évolution du nombre de demandeurs d'emploi en fonction de la durée d'inoccupation, c'est la durée de moins de 6 mois (41,2 %) qui est la plus représentée. Notons que les durées d'inoccupation de plus longue durée sont relativement stables voire en diminution depuis 2013 (hormis pour la durée d'inoccupation de 5 à 10 ans en 2017), ce qui est assez positif.

Graphique 18 : Evolution du nombre de demandeurs d'emploi en fonction de leur durée d'inoccupation - 2013-2017 - FOREM



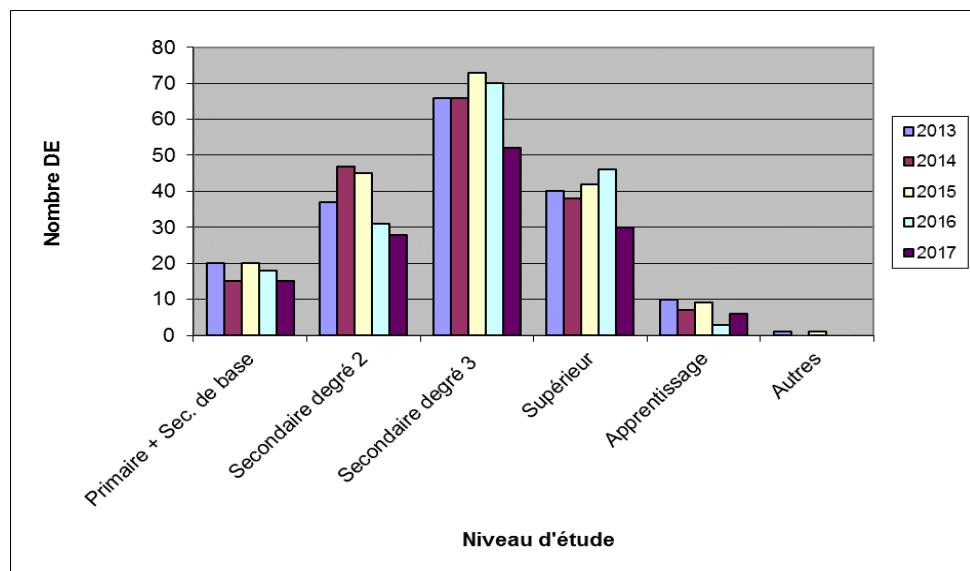
24,4 % des demandeurs d'emploi ont 50 ans et plus, avec une proportion en augmentation jusqu'en 2016 avant une diminution en 2017. Les moins de 25 ans représentent quant à eux 22,9 % des demandeurs d'emploi mais leur proportion a fortement diminué depuis 2013 (sans doute à mettre en relation avec l'allongement du stage d'attente).

Graphique 19 : Evolution du nombre de demandeurs d'emploi en fonction de leur âge - 2013-2017 - FOREM



Les demandeurs d'emploi disposant d'un diplôme d'étude secondaire du 2^{ème} ou de 3^{ème} degré représentent 61,1 % des demandeurs d'emploi.

Graphique 20 : Evolution du nombre de demandeurs d'emploi en fonction de leur niveau d'étude - 2013-2017 - FOREM



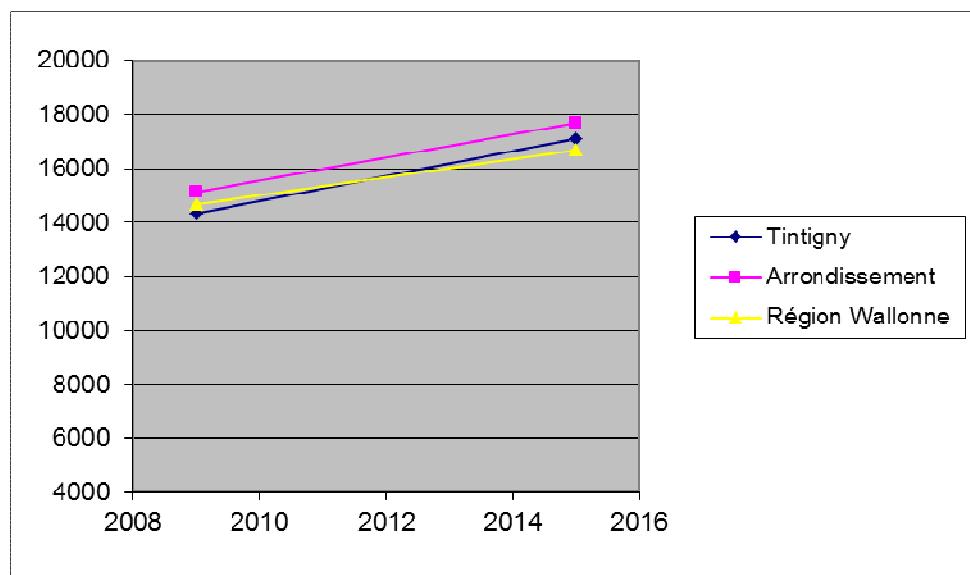
2.8.5.3. Niveau de vie

En 2015 (exercice d'imposition 2016), le revenu moyen annuel par habitant s'élève à 17.107 €.¹⁷ Le niveau des revenus moyens est légèrement plus faible que la moyenne de l'arrondissement de Virton (17.689 €) mais supérieur à celui de la Wallonie (16.684 €).

Toutefois, depuis 2009, le revenu moyen annuel par habitant est en augmentation (+ 19,4 %) et cela de manière plus importante que sur les entités administratives de référence (+ 17 % pour l'arrondissement de Virton et + 13,7 % pour la Wallonie).

¹⁷ En 2017, selon les déclarations réalisées en 2018, le revenu annuel par habitant de la commune de Tintigny s'élève à 18 656 €, soit 1 549 € supplémentaires par rapport à 2015. Cette augmentation peut être également constatée au sein des deux autres échelles de référence. Il est intéressant de noter que le niveau de revenus moyens communal a dépassé celui de l'arrondissement de Virton (18 514 €) et apparaît de nouveau supérieur à celui de la Région wallonne (17 281 €).

Graphique 21 : Evolution du revenu moyen par habitant – 2009-2015 – STATBEL

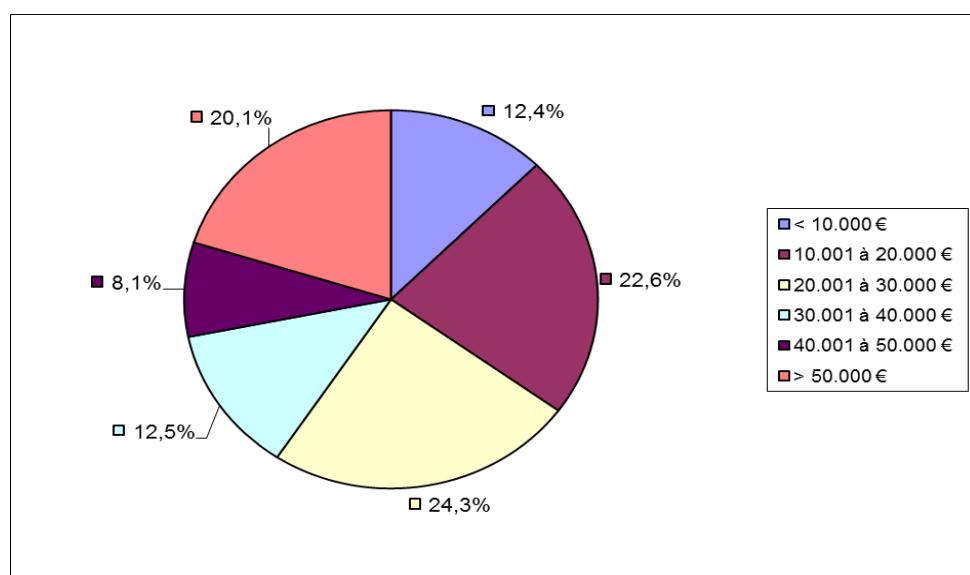


La répartition des déclarations fiscales laisse apparaître que Tintigny compte proportionnellement plus de hauts revenus (déclaration supérieure à 50.000 €) que l'arrondissement de Virton ou la Wallonie.

Tableau 16 : Répartition des déclarations fiscales par tranche de revenus – 2015 – STATBEL

	< 10.000 €	10.001 à 20.000 €	20.001 à 30.000 €	30.001 à 40.000 €	40.001 à 50.000 €	> 50.000 €
Tintigny	12,4	22,6	24,3	12,5	8,1	20,1
Arr.	13,8	24,0	21,1	13,3	8,5	19,4
Région	14,4	29,9	21,4	12,5	7,3	14,6

Graphique 22 : Répartition des déclarations fiscales par tranche de revenus – 2015 – STATBEL



Au 01/07/2017, le CPAS de Tintigny compte 20 personnes bénéficiant du revenu d'intégration sociale (16 revenus complets et 4 compléments de revenus). 18 de ces bénéficiaires ont entre 18 et 60 ans et 2 plus de 60 ans. Stable entre 2014 et 2016 avec 14 bénéficiaires, le nombre de revenus d'intégration sociale a augmenté en 2017.

2.8.6. Analyse synthétique des constats

Forces

- Croissance démographique importante et situation dans une région attractive.
- Soldes naturel et migratoire positifs soutenant la croissance démographique.
- Population jeune avec une structure démographique relativement équilibrée. Forte proportion de jeunes de moins de 20 ans sur les villages de Lahage, Poncelle et Han.
- Indicateurs socio-économiques positifs.
- Taux de chômage faible et en diminution, notamment au niveau des femmes.
- Revenu moyen par habitant en augmentation.

Faiblesses

- Faible croissance démographique des entités les mieux desservies en matière de services, notamment Tintigny et Bellefontaine. Report de la croissance sur les plus petits villages. Toutefois, situation pouvant s'inverser suite aux projets en cours de mise à disposition de terrains et de logements (Gros Terme à Tintigny et Gens Morts à Bellefontaine)
- Déficit des tranches d'âges de 10 à 29 ans.
- Nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale en augmentation.

Problématiques majeures

- Des besoins liés à la croissance démographique à anticiper et à intégrer (logements, équipements et services).
- Un risque de dualité en matière de niveau de vie.

Ressources spécifiques

- Une dynamique démographique et socio-économique positive.

2.8.7. Actualisation des principales données statistiques

Au 01/01/2020, la commune de Tintigny compte 4 302 habitants, soit 24 habitants supplémentaires par rapport à 2017.

Le solde naturel est resté positif jusqu'en 2018. Il y a donc plus de naissances que de décès ces dernières années. L'année 2016 est marquée par un solde naturel plus important (7,73 / 1 000 habitants). La tendance est à la baisse, atteignant 0,70 naissances pour 1 000 habitants en 2018. Le solde migratoire reste aléatoire et conditionne l'évolution de la démographie constatée. Les années 2016 et 2017 sont marquées par le départ d'habitants (respectivement, - 2,34 et - 6,78 / 1 000 habitants). Il repart à la hausse en 2018, avec un solde de 4,90 / 1 000 habitants.

Au 01/01/19, l'âge moyen est de 38,3 ans (en augmentation). Les moins de 20 % représentent 27,2 % de la population tandis que 19,7 % des habitants ont plus de 60 ans.

Au 1er janvier 2020, la commune de Tintigny compte 1 758 ménages privés, soit une augmentation relative de 11,0 % par rapport à 2013. En 2019, la taille moyenne des ménages est de 2,47 et a encore diminué.

En mai 2020, le taux d'activité est de 73,2 % et le taux d'emploi de 67,9 %. Ils ont respectivement augmenté de 2,8 points et 3,9 points. La commune de Tintigny présente de nouveau une situation favorable, avec des indicateurs supérieurs à ceux de l'arrondissement de Virton et de la Région wallonne. En mai 2020, la commune de Tintigny présente un taux de demande d'emploi de 6,8 %. Depuis décembre 2017, il a légèrement augmenté (+ 0,3 point).

En 2017, selon les déclarations réalisées en 2018, le revenu annuel par habitant de la commune de Tintigny s'élève à 18 656 €, soit 1 549 € supplémentaires par rapport à 2015. Cette augmentation peut être également constatée au sein des deux autres échelles de référence. Il est intéressant de noter que le niveau de revenus moyens communal a dépassé celui de l'arrondissement de Virton (18 514 €) et apparaît de nouveau supérieur à celui de la Région wallonne (17 281 €).

2.9. Le logement

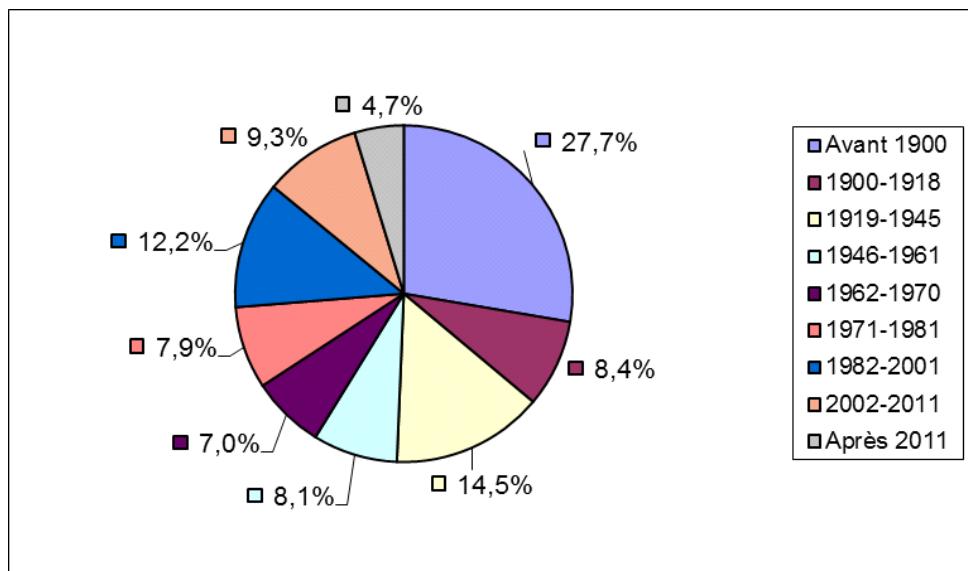
2.9.1. Parc du logement

Un peu plus d'un quart des logements sur Tintigny datent d'avant 1900. Toutefois, par rapport à l'arrondissement de Virton et à la Wallonie, Tintigny se caractérise par une proportion plus importante de logements construits entre 2002 et 2011 (9,3 %) et après 2011 (4,7 %). Cela traduit clairement la forte croissance démographique mise en évidence précédemment entraînant une demande en logements et donc des nouvelles constructions.

Tableau 17 : Répartition des logements selon l'année de construction - 2017 - WALSTAT

Année de construction	Tintigny	Arrondissement	Région
Avant 1900	27,6	30,6	28,0
1900-1918	8,4	6,2	9,9
1919-1945	14,5	10,3	11,2
1946-1961	8,1	10,4	11,0
1962-1970	7,0	7,2	7,8
1971-1981	7,9	10,5	11,8
1982-2001	12,2	15,0	12,4
2002-2011	9,3	7,2	5,6
Après 2011	4,7	2,5	2,2

Graphique 23 : Répartition des logements selon l'année de construction - 2017 - WALSTAT



Au niveau de la typologie des logements, Tintigny compte une proportion faible d'appartements (3,9 %), en comparaison avec l'arrondissement de Virton (6,1 %) et la Wallonie (14,8 %). La structure rurale de la commune explique cette situation.

2.9.2. Marché immobilier

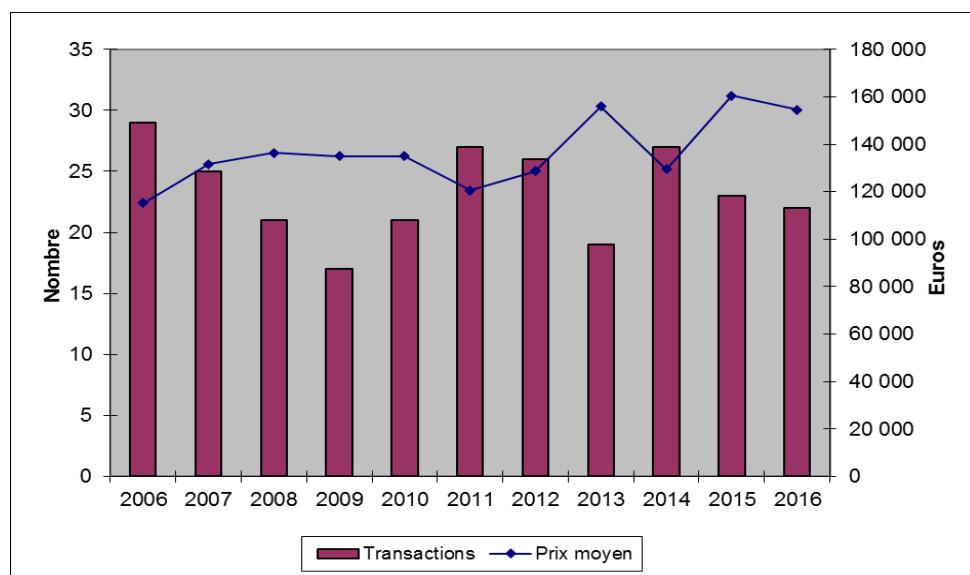
Préalablement, il convient de noter que les statistiques disponibles au SPF Economie sous-estiment largement les prix de vente des biens immobiliers et cela pour toutes les entités. Comme il s'agit de la seule source officielle de données, nous avons opté pour garder ces données mais de les analyser uniquement de manière relative et non absolue.

L'analyse suivante va principalement s'attarder sur les maisons d'habitation ordinaires et les terrains à bâtir. Le faible volume de transactions pour les villas et les appartements ne permet pas la mise à disposition systématique de données et donc de pouvoir en tirer des conclusions.

Entre 2006 et 2016, le nombre moyen annuel de transactions immobilières concernant des maisons d'habitation ordinaire est de 23. Le nombre de ventes par année gravite généralement autour de cette moyenne, avec des périodes plus favorables et d'autres moins.

Le prix de vente des maisons d'habitation ordinaires présente ces dernières années une tendance générale à la hausse, avec une augmentation globale de 34 % entre 2006 et 2016.¹⁸

Graphique 24 : Evolution des transactions immobilières et des prix de vente de maisons d'habitation ordinaires - 2006-2016 - STATBEL



¹⁸ En 2017, le nombre de ventes de maisons ordinaires est de 22 pour un prix moyen de 169 977 € par bâtiment. Le nombre de ventes gravite de nouveau autour de la moyenne. La commune voit néanmoins le prix des transactions augmenter de 15 495 € par rapport à 2016.

Par rapport à la micro-région, Tintigny se caractérise par des prix se situant dans la moyenne. Par contre, elle subit une croissance importante du prix moyen, seule la commune de Chiny connaissant une augmentation plus importante.

Graphique 25 : Evolution des transactions immobilières et des prix de vente de maisons d'habitation ordinaires - 2006-2016 - STATBEL

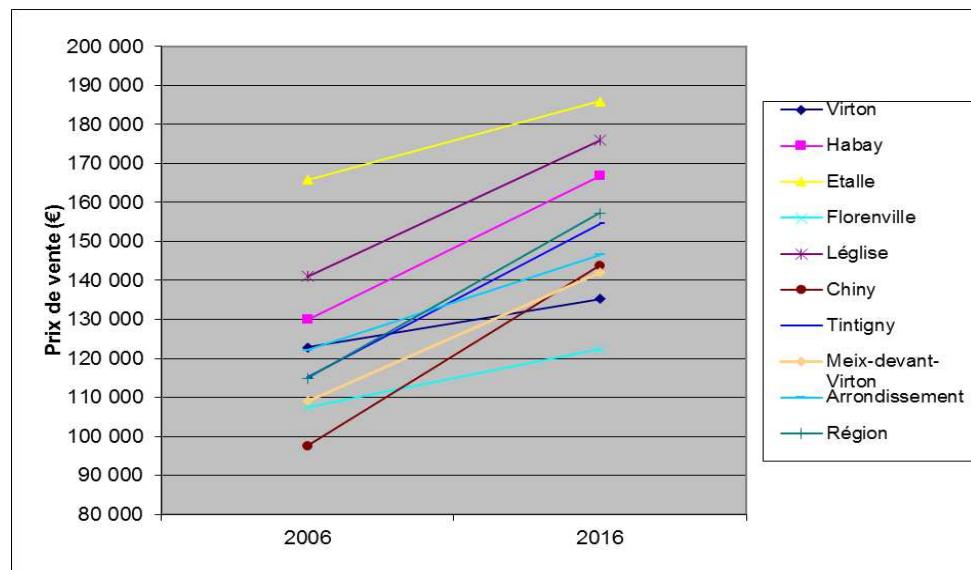


Figure 46 : Prix de vente moyen des habitations ordinaires – 2016

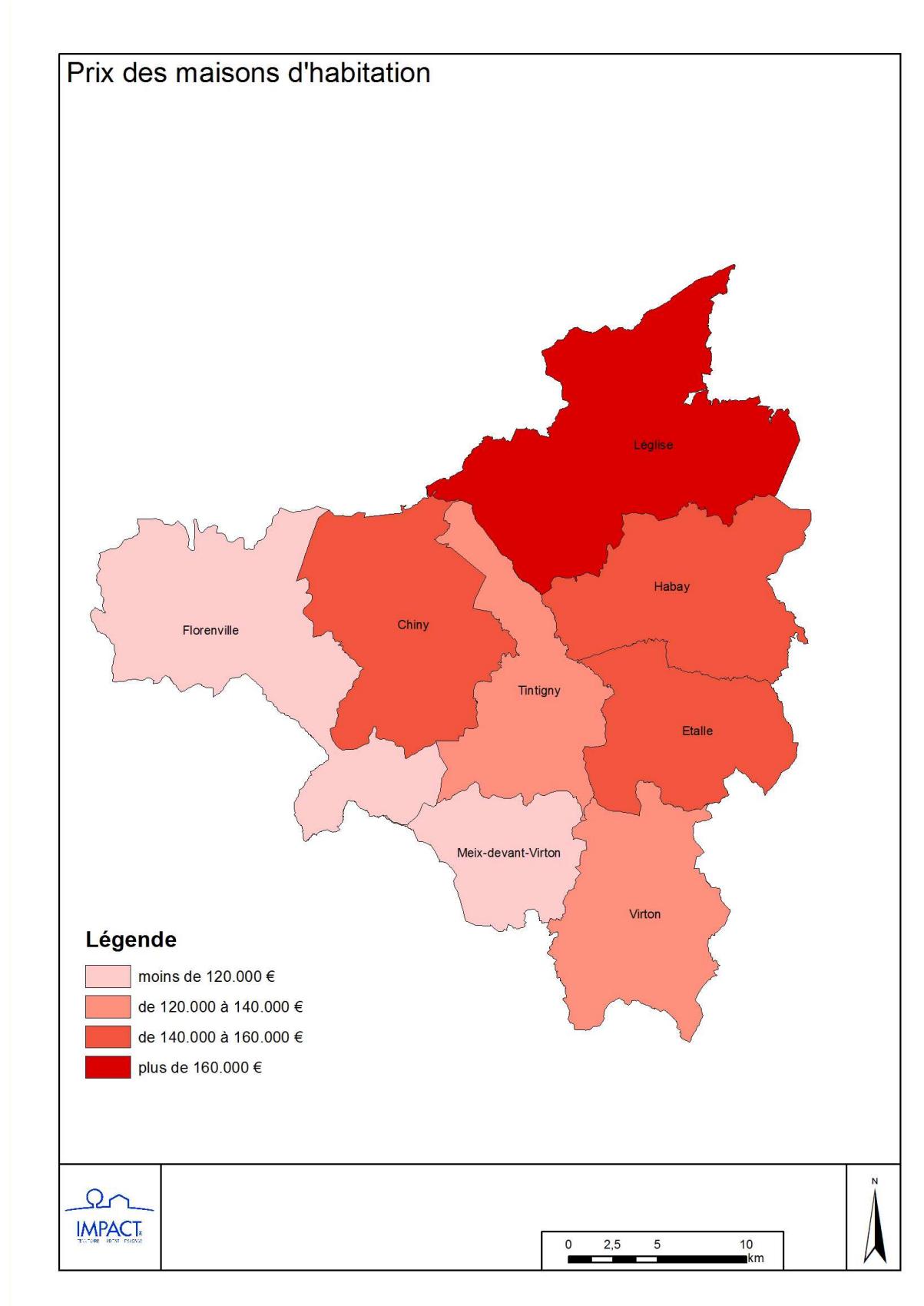
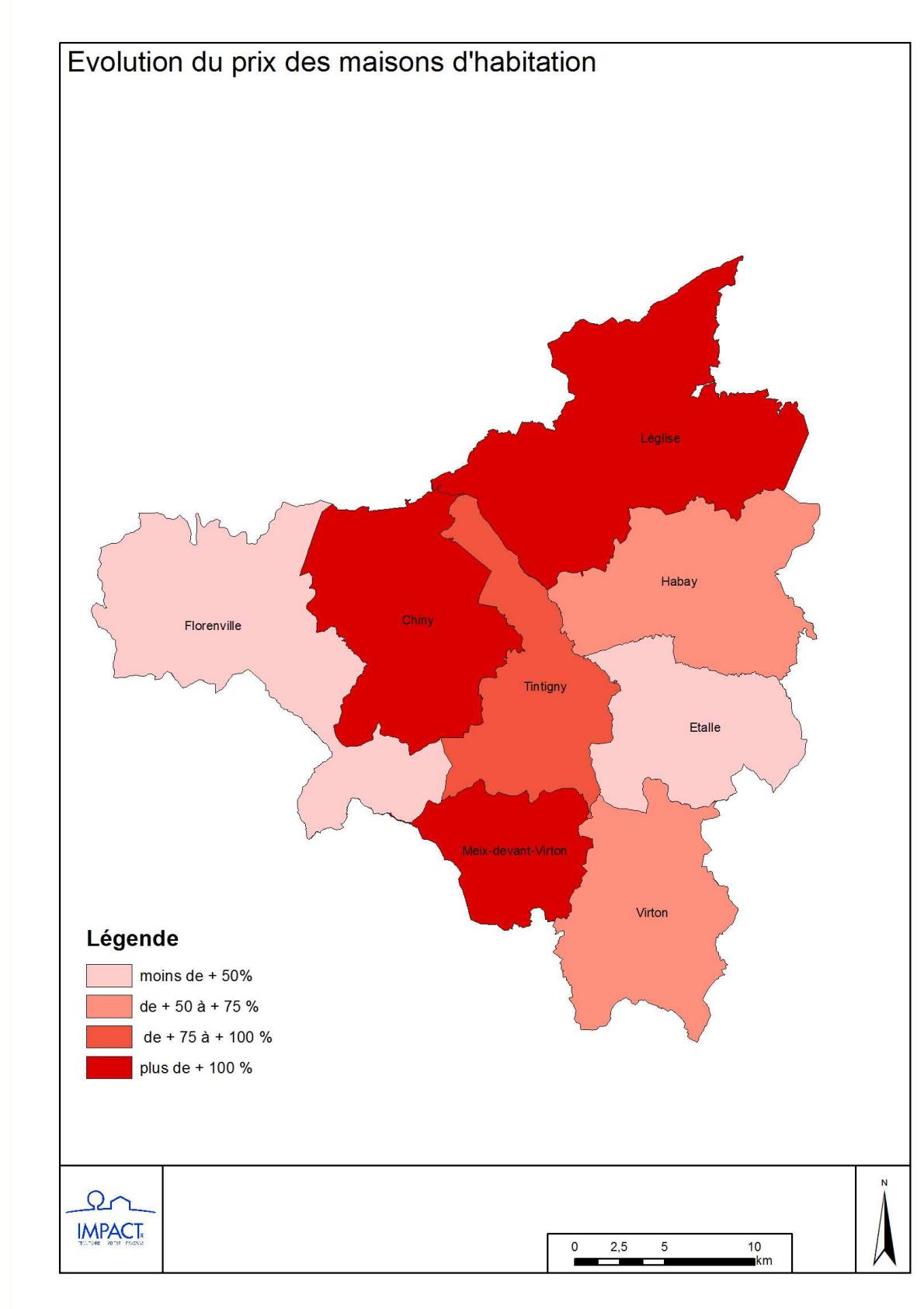


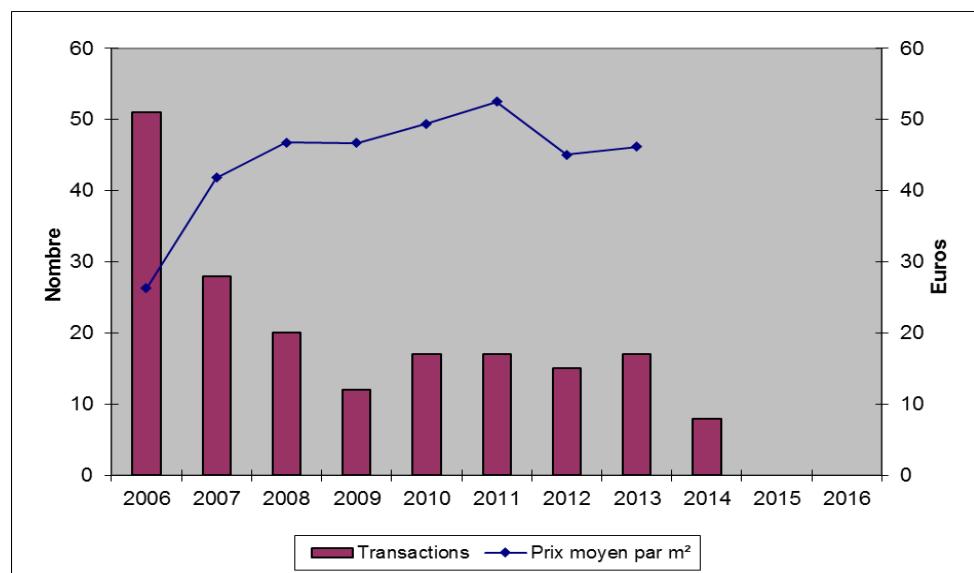
Figure 47 : Evolution du prix de vente moyen des habitations ordinaires – 2006-2016



Pour les terrains à bâtir, les données relatives à 2014, 2015 et 2016 sont malheureusement incomplètes.

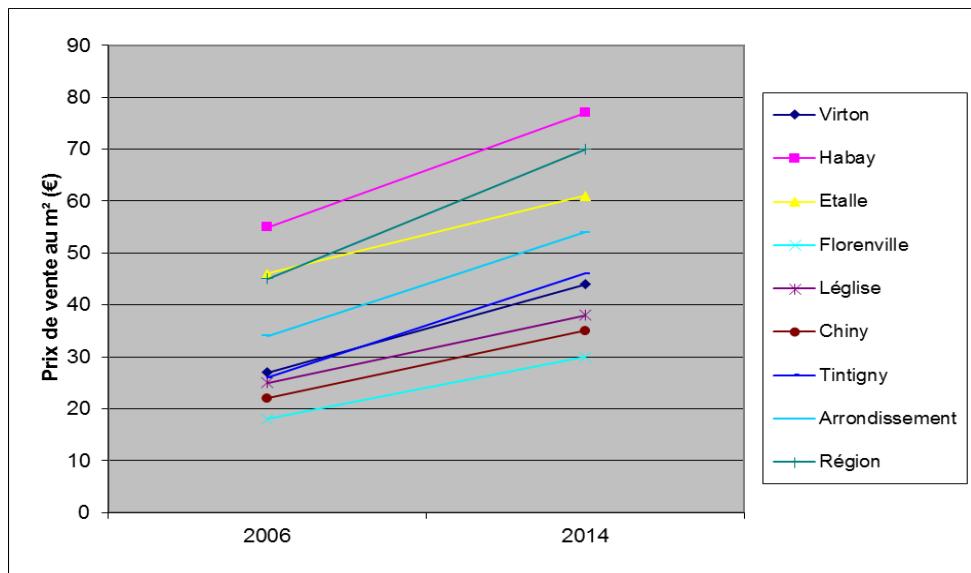
L'année 2006 présente un très grand nombre de ventes de terrain à bâtir (51) qui par la suite a subit une tendance à la baisse pour atteindre 8 ventes en 2014. Le prix de vente des terrains à bâtir a globalement augmenté entre 2006 et 2013 même si on note une diminution en 2012.

Graphique 26 : Evolution des transactions immobilières et des prix de vente des terrains à bâtir - 2006-2016 - STATBEL



Les prix de vente des terrains à bâtir sur Tintigny se situent dans la moyenne et restent attractifs par rapport aux communes voisines d'Etalle ou Habay où les prix sont beaucoup plus élevés. Toutefois, l'augmentation des prix au cours de ces dernières années est la plus forte sur Tintigny en regard des communes limitrophes. Notons qu'aucune donnée n'est disponible pour la commune de Meix-devant-Virton.

Graphique 27 : Evolution des transactions immobilières et des prix de vente de terrains à bâtir - 2004620114 - STATBEL



Notons qu'en 2015, 18 appartements ont été vendus alors que les autres années le volume de transactions est anecdotique.

En conclusion, la commune de tintigny se caractérise par une pression foncière et immobilière importante avec une augmentation du prix de vente des biens immobiliers.

Figure 48 : Prix de vente moyen des terrains à bâtir – 2014

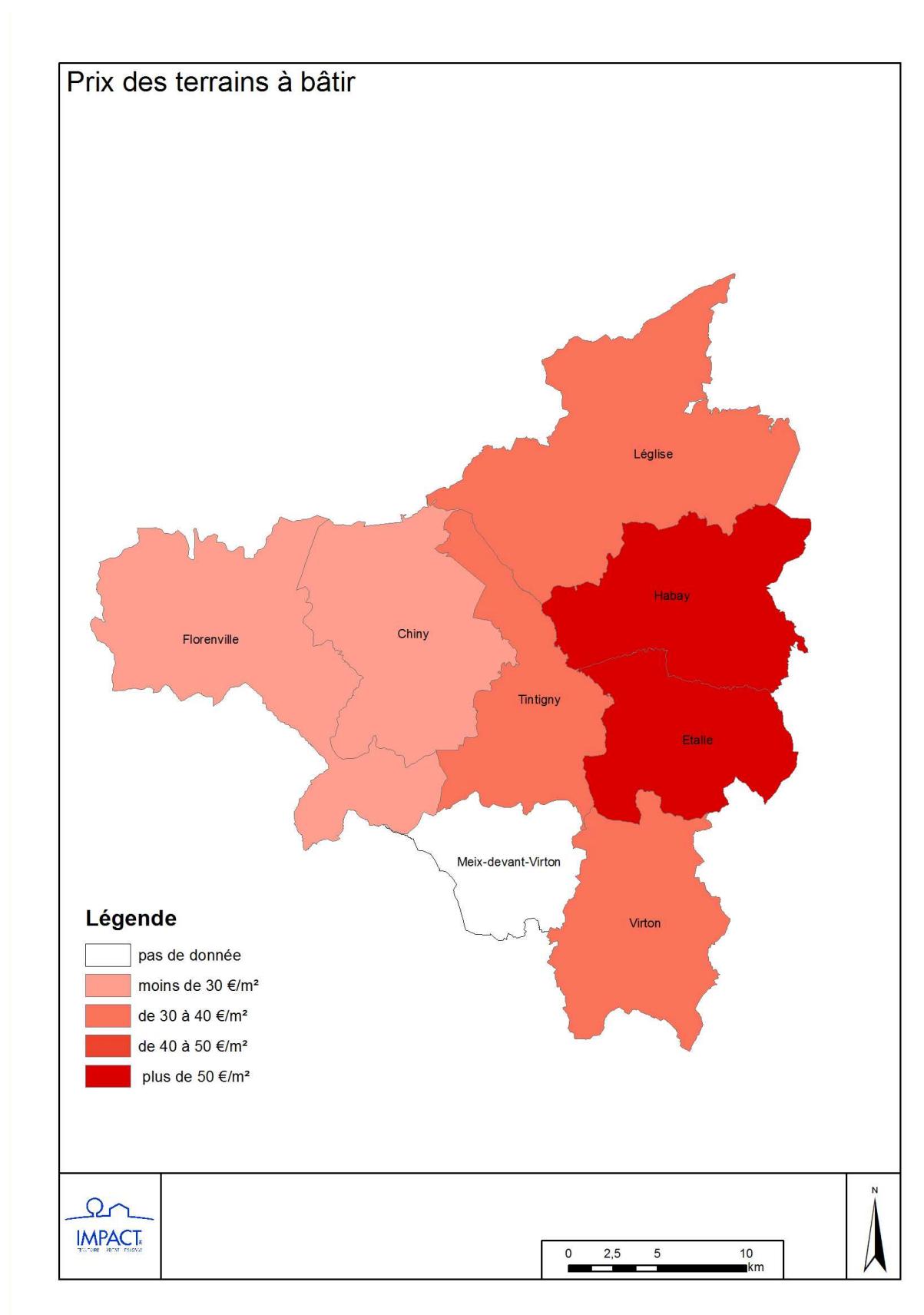
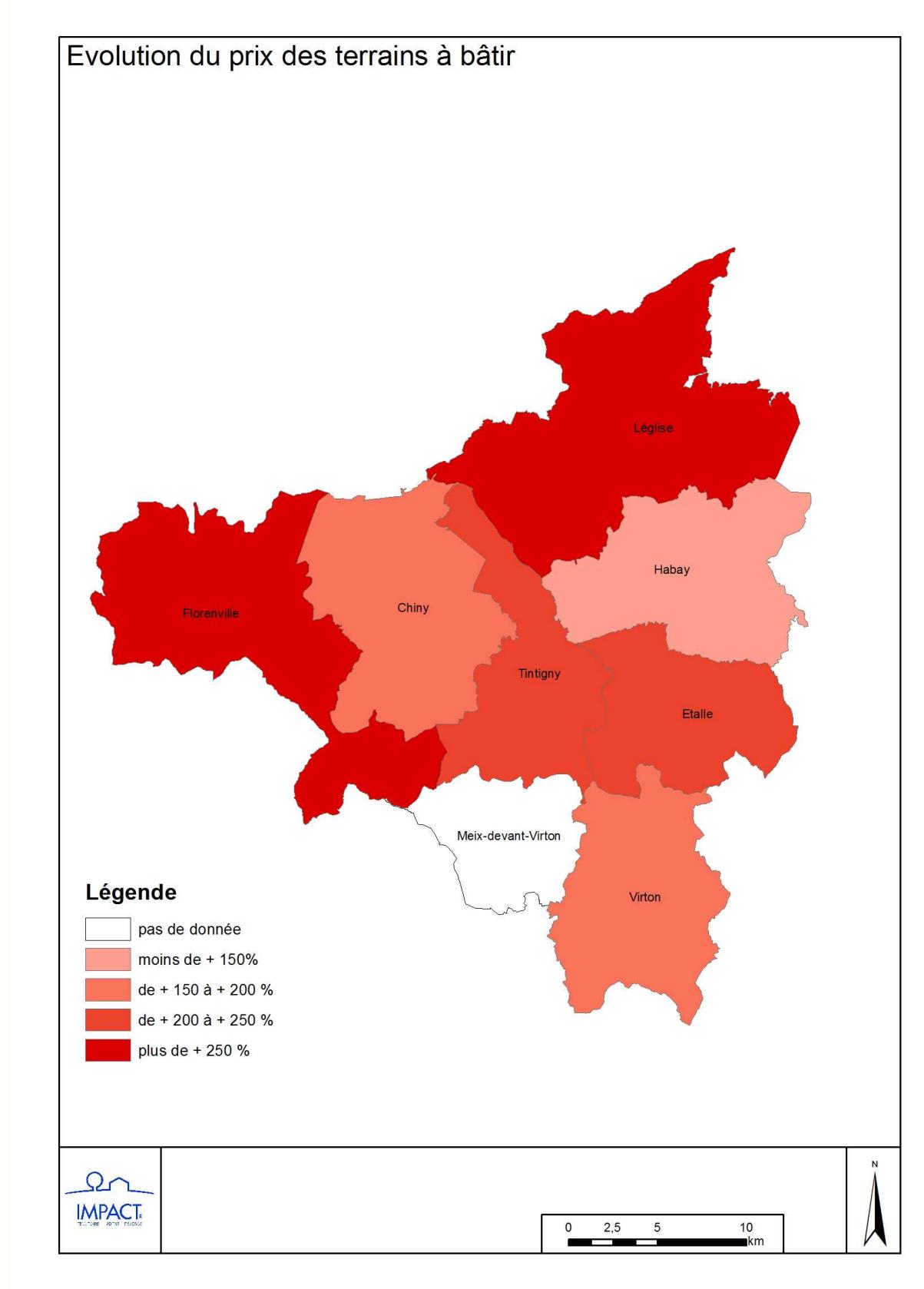


Figure 49 : Evolution du prix de vente moyen des terrains à bâtir - 2006-2014



2.9.3. Permis d'urbanisme

Entre 2006 et 2016, le nombre moyen de permis d'urbanisme pour la construction de nouveaux logements s'élève à 17 unités. Ce nombre est globalement en diminution (35 en 2007 pour seulement 5 en 2016). On notera également une augmentation des autorisations pour la construction d'appartements.¹⁹

Pour la rénovation, ce nombre est plus faible (10 permis). On constate donc ici une tendance à la construction plutôt qu'à la rénovation, à mettre en relation avec la proportion plus importante de bâtiments récents.²⁰

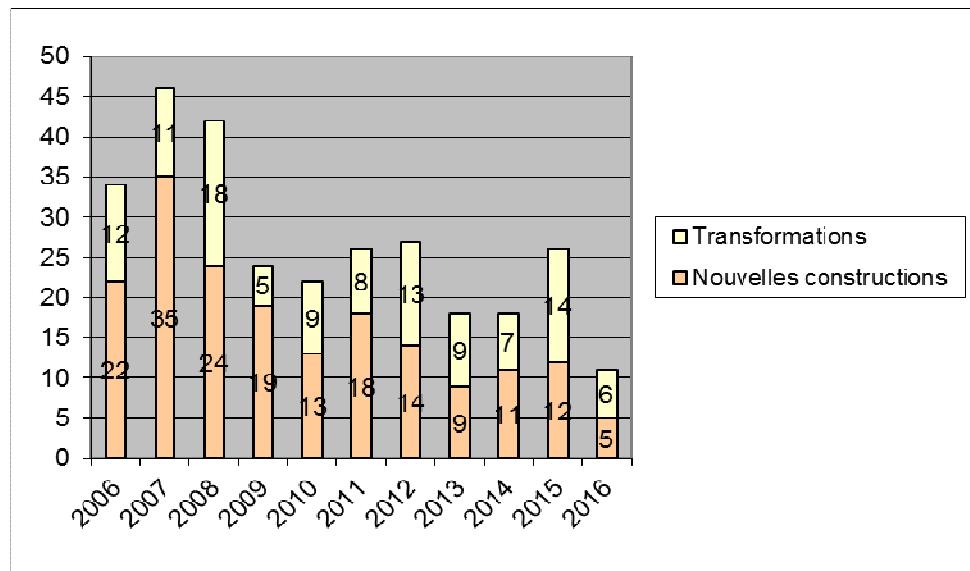
Tableau 18 : Evolution du nombre de permis d'urbanisme pour les constructions destinées au logement – 2006-2016 – STATBEL

Années	Nouvelles constructions					Rénovation
	Nombre de bâtiments	Nombre de logements	Nombre d'appartements	Nombre de bâtiments avec un logement	Superficie habitable (m ²)	Nombre de bâtiments
2006	22	23	2	21	5 477	12
2007	35	35	0	35	9 023	11
2008	24	24	0	24	6 962	18
2009	19	24	6	18	4 915	5
2010	13	15	4	11	3 730	9
2011	18	18	0	18	5 017	8
2012	14	24	12	12	4 612	13
2013	9	9	0	9	2 097	9
2014	11	18	8	10	4 224	7
2015	12	18	8	10	4 219	14
2016	5	14	10	4	2 692	6

¹⁹ En 2017, 7 permis ont été délivrés pour de nouvelles constructions résidentielles. Ce nombre a augmenté l'année suivante, en 2017, avec 31 permis délivrés en 2018. Il apparaît donc être en hausse. Le nombre d'autorisations pour la construction d'appartements a également fortement augmenté, passant de 14 en 2016 à 67 en 2018.

²⁰ Le nombre de permis autorisés à la rénovation de bâtiments existants est également en hausse, passant de 6 en 2016 à 13 en 2018. La tendance reste inchangée, davantage tournée vers la construction plutôt que la rénovation.

Graphique 28 : Evolution du nombre de permis d'urbanisme pour les constructions destinées au logement - 2006-2016 - STATBEL



2.9.4. Permis de lotir et d'urbanisation

L'ensemble des lotissements en vigueur sur le territoire communal avec leur date de promulgation a été reporté sur la carte de la situation existante de droit.

Au total, 59 lotissements ont été délivrés sur le territoire communal. Ils offrent 400 parcelles bâtissables dont 66 sont encore disponibles. C'est sur le village de Tintigny que les parcelles loties sont les plus nombreuses (19 lotissements).

A ces lotissements, il convient d'ajouter certains récents en cours d'équipement et de viabilisation, plus spécialement le lotissement « Aux Gens Morts » à Bellefontaine.

Tableau 19 : Synthèse des lotissements approuvés par entité (source : schéma de structure communal)

Village	Nombre de lotissements	Nombre de parcelles	Nombre de parcelles disponibles	Nombre de parcelles non équipées	Nombre de parcelles disponibles à long terme
Tintigny	19	134	22		3
Bellefontaine	11	107	7		1
Rossignol	8	38	6		
Saint-Vincent	7	59	15		
Ansart	3	7	2		
Lahage	3	7	3		
Poncelle	3	28	3		1
Breuvanne	3	16	2		
Han	2	4	6		
Total	59	400	66	0	5

2.9.5. Logements publics

Le CPAS dispose de 14 logements :

- 2 appartements à Tintigny.
- 6 maisonnettes en bois (logements pour personnes âgées) à Tintigny.
- 5 appartements (3 logements d'insertion et 2 logements de transit) à Tintigny.
- 1 logement d'urgence à Breuvanne.

Selon l'IWEPS, au 20/03/2017, 10 candidatures pour un logement social ont été déposées.²¹

2.9.6. Liens avec d'autres plans et programmes

La commune ne dispose plus d'ancrage communal.

2.9.7. Analyse synthétique des constats

Forces

- Forte proportion de bâtiments récents.
- Augmentation du nombre d'appartements construits et vendus.

Faiblesses

- Augmentation considérable du prix de vente des biens immobiliers.

Problématiques majeures

- **Une très forte pression foncière et immobilière.**

Ressources spécifiques

- **Un marché immobilier dynamique.**

2.9.8. Actualisation des principales données statistiques

En 2017, le nombre de ventes de maisons ordinaires est de 22 pour un prix moyen de 169 977 € par bâtiment. Le nombre de ventes gravite de nouveau autour de la moyenne. La commune voit néanmoins le prix des transactions augmenter de 15 495 € par rapport à 2016.

²¹ Au 23/03/2019, 17 candidatures ont été déposées pour un logement social sur la commune de Tintigny.

En 2017, 7 permis ont été délivrés pour de nouvelles constructions résidentielles. Ce nombre a augmenté l'année suivante, en 2017, avec 31 permis délivrés en 2018. Il apparaît donc être en hausse. Le nombre d'autorisations pour la construction d'appartements a également fortement augmenté, passant de 14 en 2016 à 67 en 2018.

Le nombre de permis autorisés à la rénovation de bâtiments existants est également en hausse, passant de 6 en 2016 à 13 en 2018. La tendance reste inchangée, davantage tournée vers la construction plutôt que la rénovation.

Au 23/03/2019, 17 candidatures ont été déposées pour un logement social sur la commune de Tintigny.

2.10. L'économie et l'emploi

Précisons une notion importante en préambule : l'emploi salarié est recensé selon le lieu de travail tandis que l'emploi indépendant est recensé selon le lieu de domicile (et donc pas forcément selon le lieu de travail).

2.10.1. Entreprises

La structure économique de Tintigny se caractérise essentiellement par la présence de TPE/PME.

Toutefois, à côté de ces TPE-PME, il existe des structures plus importantes, pourvoyeuses d'un volume plus conséquent d'emplois.

Tableau 20 : Répartition des établissements selon leur taille – 2016 – WALSTAT

	Nombre	Proportion
De 1 à 4 personnes	53	73,6
De 5 à 9 personnes	7	9,7
De 10 à 19 personnes	5	6,9
De 20 à 49 personnes	4	5,6
De 50 à 99 personnes	3	4,2
100 personnes et +	0	0,0
Total	72	100,0

2.10.2. Emplois salariés

En 2015, 526 emplois salariés sont recensés sur la commune de Tintigny²², dont les principaux secteurs sont :

- **Santé et action sociale (36,1 %).** L'entreprise « Les Pépinières La Gaume » créée en 1978 sous statut d'ASBL et aujourd'hui reconnue en tant qu'entreprise de travail adapté (société coopérative à finalité sociale) offre un nombre d'emplois important. La Halle de Han participe également de manière prépondérante à l'emploi sur la commune.
- **Administration publique (15,9 %).**
- **Enseignement (15,5 %).**
- **Transport (11,7 %).** L'entreprise de transports Penning située à Saint-Vincent explique l'importance de l'emploi dans ce secteur.

Depuis 2008, l'emploi salarié a augmenté de 21,5 %, ce qui est largement supérieur à l'arrondissement de Virton et à la Wallonie.

²² En 2018, la commune de Tintigny compte 533 emplois salariés, soit une légère augmentation de 7 unités par rapport à 2015.

Halle de Han

La Halle de Han est un centre polyvalent de compétences qui accueille des dynamiques variées telles que la réinsertion socioprofessionnelle, le développement régional, les échanges culturels et interpersonnels. La Halle est un espace citoyen, solidaire, ouvert et durable. Elle héberge le Centre de Développement Rural (CDR), les Produits et Marchés de Pays (PMP), le marché fermier de Han et l'Espace Public Numérique de Tintigny.

Reconnu comme un centre d'insertion socioprofessionnelle, le Centre de Développement Rural organise des formations en vente-accueil-logistique, en orientation professionnelle et propose les services d'un studio graphique.

L'Entreprise de Formation par le Travail (EFT) quant à elle est active dans le secteur de la restauration et forme des stagiaires en difficulté d'insertion au métier de commis de cuisine. Elle possède également un service traiteur qui assure la restauration lors de nombreux événements.

Le marché fermier est devenu un incontournable du vendredi soir dans la région, tant pour sa convivialité que pour les produits du terroir et la philosophie qu'il propose. Il réunit une vingtaine de producteurs locaux et accueille un public familial à la recherche d'une alimentation de saison, de qualité et composée de produits régionaux ou issus du commerce équitable. Toutefois, on dénombre relativement peu de producteurs de la commune

Voici quelques informations plus détaillées relatives aux activités de la Halle de Han :

Le CDR :

- 13 travailleurs – 9 ETP
- 4 personnes engagées sous contrat article 60§7 (CPAS)
- Agrément CISP en DEFI (Démarche de Formation et d'Insertion) par la Région wallonne
- Deux filières :

- | | |
|--|--|
| | <ul style="list-style-type: none">▪ Orientation professionnelle (modules de 3 mois)▪ Approche des métiers de la vente, accueil et logistique (modules de 6 mois)▪ Public demandeur d'emploi et peu qualifié (max humanités inférieures ou 18 mois de chômage)▪ Pédagogie active – remise à niveau – ateliers de confiance en soi – ...▪ Plusieurs stages en entreprise▪ 55 à 60 stagiaires par an |
|--|--|

- Espace public numérique :

- | | |
|--|---|
| | <ul style="list-style-type: none">▪ Animations d'ateliers (Windows 10, tablettes, smartphone, Facebook, photo, ...) toutes les semaines (+/- 50/an)▪ Club photo▪ Collaboration avec l'accueil extra-scolaire▪ Comptoir numérique pour répondre aux questions des gens et résoudre des problèmes informatiques simples▪ 500 à 600 visites par an |
|--|---|

- Autres formation :

	<ul style="list-style-type: none">▪ Orientation professionnelle en CPAS▪ Orientation professionnelle - modules individuels pour le Forem▪ Formations pour entreprises et privés (Excel, Word, WordPress,...)▪ PMTIC (Plan Mobilisateur des Technologies de l'Information et de la Communication) visant à donner les bases de l'utilisation informatique (diminution de la fracture numérique)
○ Studio graphique	<ul style="list-style-type: none">▪ Mise en page▪ Impressions▪ Création de sites web▪ Création de logos, chartes graphiques,...
Le PMP :	
○ 10 travailleurs – 6.8 ETP	
○ 1 personne engagée sous contrat article 60§7 (CPAS)	
○ Agrément CISP en EFT (Entreprise de Formation par le Travail) par la Région wallonne	
○ Formation en commis de cuisine	<ul style="list-style-type: none">▪ 40 à 50 stagiaires par an▪ Mise en situation professionnelle▪ Stages en entreprise
○ Service traiteur	<ul style="list-style-type: none">▪ Cuisine de collectivité▪ Banquets à la Halle ou en extérieur▪ Livraisons▪ Produits frais, locaux, bio et équitables▪ ...
○ Jeudis de la convivialité : ouverture du restaurant aux personnes extérieures et joueurs de cartes l'après-midi	
○ Marché fermier : promotion d'une agriculture locale et durable	<ul style="list-style-type: none">▪ Tous les vendredis▪ 25 producteurs / semaine▪ 17 bénévoles toutes les semaines (service salle, caisse, service repas, stands, plonge, ...)▪ 9612 plats (potages + plats + desserts)▪ 3 à 400 visiteurs par semaine
○ Actions de sensibilisation : bol de riz, petits déjeuners Oxfam, conférences, ...	

« La Gaume »

Les Pépinières La Gaume est une coopérative composée de 4 départements : Jardinerie, Espaces Verts, Ecoconstruction et Services. Employant +/- 100 personnes, elle se définit comme étant une entreprise à finalité sociale, multifacette, performante et pérenne ayant développé de réelles compétences dans ses domaines d'activité.

Sa mission est d'assurer aux personnes porteuses d'un handicap une valorisation de leurs compétences, une formation continue, une adaptation des postes de travail susceptible de permettre l'intégration du travailleur dans le milieu professionnel. Pour mener à bien cette mission, une structure solide a été mise en place permettant d'encadrer et de développer l'entreprise dans son ensemble et de considérer le handicap comme une opportunité pour faire différemment mais toujours avec grand professionnalisme.

Ses valeurs sont le respect, le suivi et l'environnement du travailleur, du client et de l'ouvrage et ses ambitions sont d'être innovant et d'être la référence dans ses métiers.

2.10.3. Emploi indépendant

En 2016, 302 emplois indépendants sont recensés sur la commune de Tintigny dont 188 en tant qu'activité principale, 77 en tant qu'activité secondaire et 37 actifs après la pension.²³

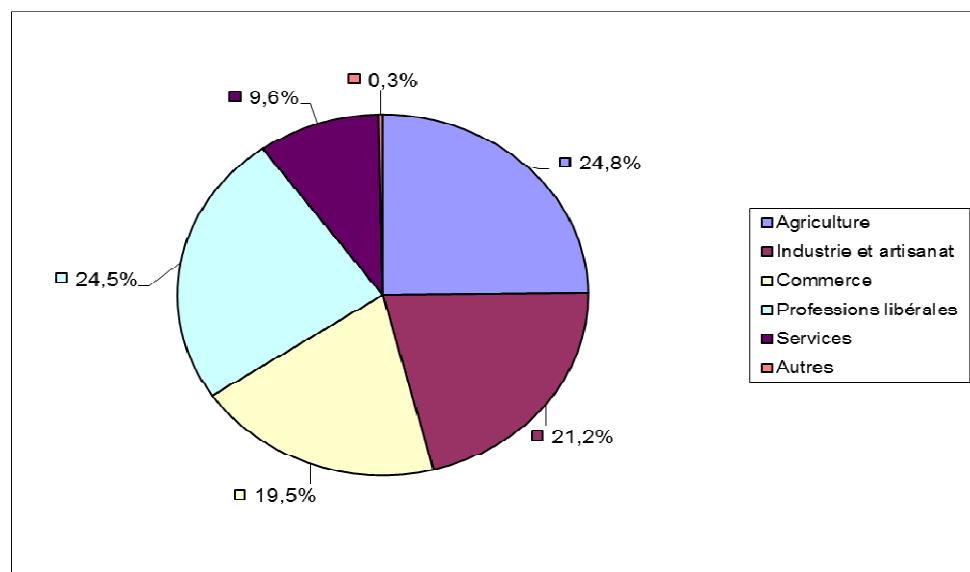
On note une répartition quasi équitable entre les 4 grands secteurs d'activités, à savoir l'agriculture, l'industrie et artisanat, le commerce et les professions libérales.

Tableau 21 : Répartition de l'emploi indépendant selon le secteur d'activité - 2016 - INASTI

	Nombre	%
Agriculture	75	24,8
Industrie et artisanat	64	21,2
Commerce	59	19,5
Professions libérales	74	24,5
Services	29	9,6
Autres	1	0,3
Total	302	100,0

²³ Au 31/12/2018, la commune comptait 318 emplois indépendants, soit une augmentation de 16 unités par rapport à 2016.

Graphique 29 : Répartition de l'emploi indépendant selon le secteur d'activité - 2016 - INASTI



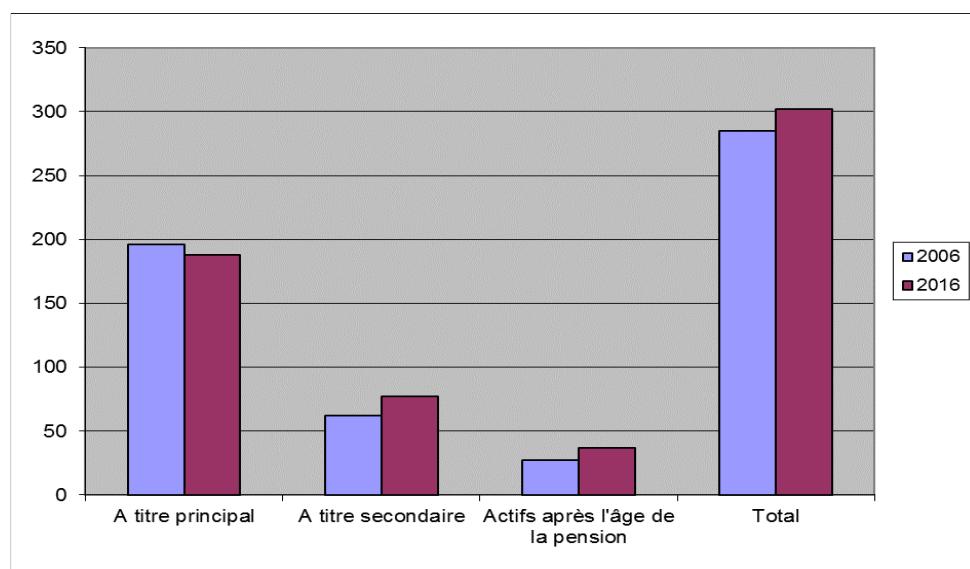
Entre 2006 et 2016, l'emploi indépendant a augmenté de 17 unités (+ 5,9 %). Cette croissance est uniquement soutenue les professions libérales (+ 41 emplois) alors que tous les autres secteurs sont en perte de vitesse, notamment le commerce (- 14 emplois).

Tableau 22 : Evolution de l'emploi indépendant par secteur d'activité - 2006-2016 - INASTI

	2006	2016	Evolution
Agriculture	76	75	-1
Industrie et Artisanat	71	64	-7
Commerce	73	59	-14
Professions libérales	33	74	41
Services	32	29	-3
Autres	0	1	1
Total	285	302	17

L'analyse de l'évolution de l'emploi indépendant selon la nature de l'activité permet de mettre en évidence une diminution du nombre d'indépendants à titre principal (- 8 unités) alors que les indépendants à titre secondaire (+ 15 unités) et les actifs après l'âge de la pension sont en augmentation (+ 10 unités).

Graphique 30 : Evolution de l'emploi indépendant selon la nature de l'activité – 2006-2016 – INASTI



2.10.4. Emplois frontaliers

Il est important de noter que 34,9 % de la population active travaille au Grand-Duché de Luxembourg (28,5 % pour la province de Luxembourg).

2.10.5. Parc d'activités économiques

Le territoire de Tintigny compte un parc d'activités économiques (« Le Haut du Sud ») situé à la sortie de la commune, en direction de Sainte-Marie (Etalle). Il s'étend sur une superficie de 4,7 ha et compte 7 entreprises (31 emplois) :

- Chauffage-sanitaire (11 emplois).
- Garage automobile (6 emplois).
- Parquets et meubles (7 emplois).
- Menuiserie-ébénisterie (1 emploi).
- Essais de sol (1 emploi).
- Scierie (4 emplois).
- Commerce de distributeurs automatiques et de denrées alimentaires (1 emploi).

Aujourd'hui arrivé à saturation (taux de remplissage de 85 %), un projet d'extension est actuellement en cours en partenariat avec IDELUX (révision du plan de secteur via un plan communal d'aménagement qui devrait être prochainement approuvé par le Gouvernement Wallon).

Le projet vise principalement à reconfigurer une zone d'activité économique existante dont la configuration actuelle (développement linéaire et étroit le long d'une voie de chemin de fer) est aujourd'hui difficilement rentable économiquement et permettre ainsi la poursuite du développement du parc d'activités économiques « Le Haut du Sud » sur une superficie de +/- 13 ha.

Il est également concerné par un périmètre de reconnaissance économique (11/09/2003).

2.10.6. Liens avec d'autres plans et programmes

La commune de Tintigny dispose d'une ADL transcommunale avec la commune de Habay.

Les projets réalisés concernant plus spécifiquement la commune de Tintigny sont :

- Diverses séances d'informations :
 - Créer sa page "Google my business" en 2014.
 - La transmission/reprise d'entreprise en 2016.
 - Les aides à l'embauche SESAM et PFI en 2017.
 - Les conséquences de l'entrée en vigueur du RGPD en 2018.
- En 2015, Un Check-up « éclairage » dans les commerces en vue de les conseiller sur les actions à mettre en place pour diminuer leur facture.
- Le projet « une vitrine pour un artisan » dont l'objectif est de donner une visibilité supplémentaire aux productions locales non-alimentaires en permettant aux artisans de mettre en dépôt leurs créations chez un commerçant. Une dizaine de collaboration ont été mise en place sur les deux communes. Le projet s'est autonomisé.

Par ailleurs, différents projets sont en cours :

- Depuis 2014, les « chèques-commerces Tintigny-Habay » ont été lancés. C'est chèques sont destinés à encourager l'achat local par les locaux. Les chèques remplacent certaines primes (la prime de fréquentation du parc à conteneurs) et cadeaux communaux (noces d'or, concours,...). Ces chèques sont uniquement valables dans les commerces des 2 communes. Depuis 2014, plus de 200 000 € de chèques ont été émis. 75 commerçants y participent (dont 25 sur Tintigny).
- Depuis mi-2016, un groupe de citoyen a été mis en place avec l'idée de créer une coopérative pour racheter l'ancien Delhaize de Bellefontaine. Après une bonne année de travail préparatoire, en mars 2018, la coopérative Coeur de Village a été créée. En quelques mois, elle réunit 180 coopérateurs et plus de 135 000 € ont été levés. La procédure d'achat du bâtiment devrait être réglée en septembre 2018. Les travaux d'aménagement se feront dans la foulée. Le magasin devrait ouvrir début 2019. L'étage du bâtiment sera consacré à la location d'espaces pour jeunes entrepreneurs (prévu pour 2020).

Enfin, l'ADL accompagne également tout porteur de projets d'entreprise ou toute entreprise en développement (plus ou moins 5 demandes par an issues de la commune de Tintigny).

Le Parc Naturel de Gaume vise également à mener des actions en lien avec le développement économique en lien avec les objectifs suivants :

- Promouvoir l'économie locale en lien avec les organismes spécialisés.
- Exploiter dans une vision durable les ressources locales (bois, pierre, eaux, etc.).

2.10.7. Analyse synthétique des constats

Forces

- Structure économique basée sur des TPE-PME mais également sur des structures plus importantes.
- Nombre important d'emplois salariés et indépendants.
- Emploi salarié en augmentation entre 2005 et 2014.
- Forte progression de l'emploi indépendant dans le secteur des professions libérales.
- Economie sociale fortement présente sur le territoire
- Existence d'un parc d'activités économiques avec projet d'extension en cours.
- Existence d'une ADL transcommunale Habay-Tintigny.

Faiblesses

- Emploi indépendant à titre principal en diminution.
- Perte d'emplois indépendants dans les différents secteurs dont le commerce.

Problématiques majeures

- Une forte dépendance par rapport au Grand-Duché de Luxembourg.

Ressources spécifiques

- Une économie dont les bases se différencient de la micro-région.

2.10.8. Actualisation des principales données statistiques

En 2018, la commune de Tintigny compte 533 emplois salariés, soit une légère augmentation de 7 unités par rapport à 2015.

Au 31/12/2018, la commune comptait 318 emplois indépendants, soit une augmentation de 16 unités par rapport à 2016.

2.11. Le tourisme

2.11.1. Structures d'encadrement

La commune de Tintigny fait partie de la Maison du Tourisme de Gaume qui regroupe également les communes de Virton, Etalle, Florenville, Meix-devant-Virton, Musson, Rouvroy, Saint-Léger et Chiny. Ce territoire est en adéquation avec le Parc Naturel de Gaume, à l'exception de Chiny qui n'en fait pas partie.

Le territoire compte par ailleurs un Syndicat d'Initiatives.

2.11.2. Structures d'hébergement

Selon la Maison du Tourisme de Gaume, sur la commune de Tintigny, on dénombre :

- 2 campings.
- 1 hôtel.
- 9 gîtes et meublés.

D'autres structures non reconnues sont également présentes sur le territoire.

A. Campings

Le premier camping est situé à Tintigny (« Chênefleur » - 3 étoiles) le long de la Semois et compte :

- 197 emplacements pour tentes et caravanes.
- 30 emplacements résidentiels ou saisonniers.
- 9 emplacements pour motorhomes.
- 10 caravanes en location.
- 6 tentes en location.
- 10 mobilhomes en location.
- 5 chalets en location.
- 2 autres hébergements en location.

Le second est situé à Ansart (« Aux Deux Eaux » - 2 étoiles) en bordure de la Rulles et compte :

- 23 emplacements pour tentes et caravanes.
- 38 emplacements résidentiels ou saisonniers.
- 8 emplacements pour motorhomes.

Situés en bord de cours d'eau, ces deux campings sont concernés par la problématique des zones inondables.

B. Autres hébergements

Un hôtel est situé à Fenois, à la frontière avec la commune de Chiny. Il s'agit d'un établissement 2 étoiles et comprenant 6 chambres.

Les gîtes, au nombre de 9, sont répartis sur Saint-Vincent (3), Tintigny (2), Bellefontaine (2) et Rossignol (2). Leur capacité varie de 4 à 20 personnes et il s'agit généralement d'hébergements 3 épis.

Notons également la présence d'un hébergement pour jeunes à Tintigny.

2.11.3. Activités touristiques

Tintigny compte peu de cafés-restaurants : seulement 4 dont 3 à Tintigny et 1 à Fenois. Par ailleurs, les activités touristiques sont peu nombreuses.

Outre la Semois, les forêts et les promenades, quelques éléments méritent toutefois d'être mis en avant. En matière de promenades, il y a lieu de mentionner le réseau CYRUSE qui est un réseau de routes cyclables situées au Nord de la Semois et couvrant les communes d'Etalle, de Tintigny et de Habay. Ce réseau est organisé suivant le système des points nœuds.

Le village de Rossignol dispose de témoins de la guerre 14-18. Sur les traces de 14-18' est une balade didactique installée à Rossignol et passant par différents lieux de mémoire de la Première Guerre mondiale (22 panneaux explicatifs).

Le Centre Culturel de Rossignol accueille diverses activités dont notamment le Gaume Jazz Festival.

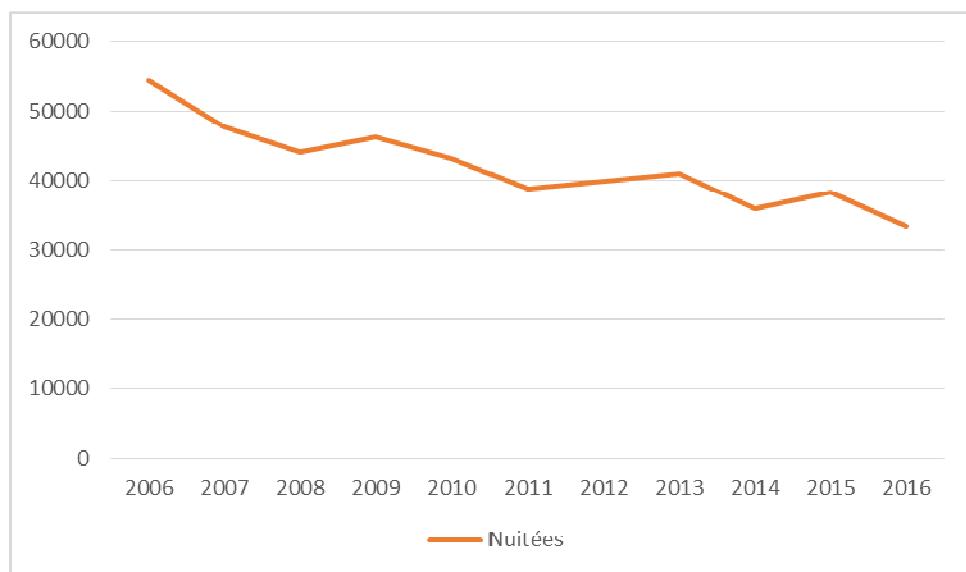
2.11.4. Arrivées et nuitées

En 2016, on recense 6.873 arrivées et 33.296 nuitées. Les touristes belges représentent 36 % des arrivées mais seulement 21 % des nuitées. La durée du séjour est donc plus courte pour les touristes belges (2,9 jours) que pour les touristes étrangers (5,9 jours).

Globalement, les nuitées ont fortement diminué depuis 10 ans. En effet, en 2006, le nombre de nuitées s'élevait à 54.447, soit une perte de 21.151 nuitées. Cette diminution est constante au fil des années.²⁴

²⁴ Selon WALSTAT, en 2019, le secteur touristique de la commune de Tintigny comptabilisait 39 743 nuitées, soit une augmentation 6 447 nuitées par rapport à 2016. Les années 2017 et 2018 sont également marquées par de nouvelles nuitées (respectivement, des augmentations de 2 529 et 8 737 unités par rapport à 2016).

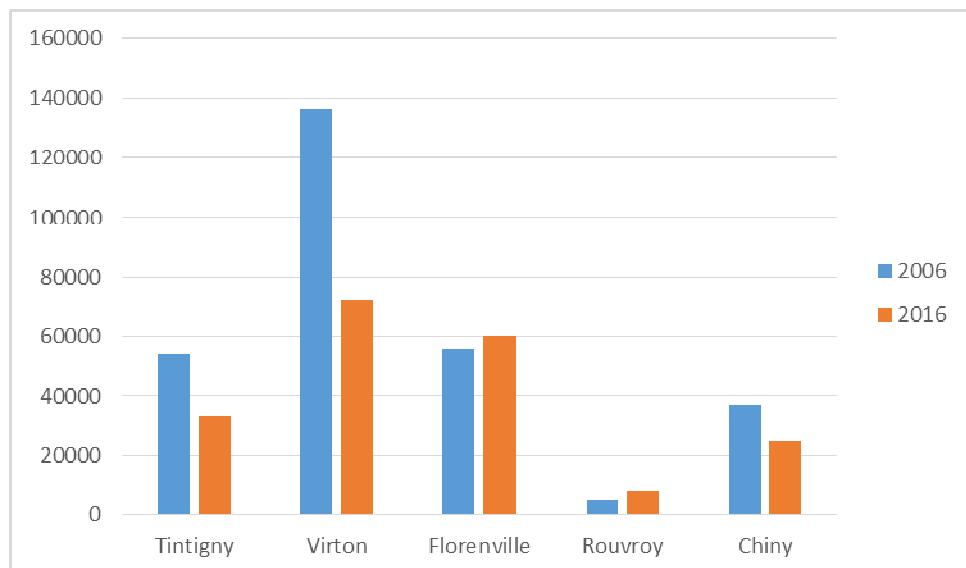
Graphique 31 : Evolution du nombre de nuitées – 2006-2016 – WALSTAT



Au sein du territoire de la Maison du Tourisme de Gaume, Tintigny présente un nombre moyen de nuitées, derrière Virton et Florenville mais devant Chiny. Entre 2006 et 2016, Virton connaît une perte très importante de nuitées. Chiny voit également ses nuitées diminuer, comme Tintigny. Pendant la même période, Florenville a légèrement gagné en nombre de nuitées.

Notons que les données pour Etalle, Meix-devant-Virton, Musson et Saint-Léger ne sont pas disponibles (pas assez d'établissements).

Graphique 32 : Evolution comparée du nombre de nuitées pour le territoire de la Maison du Tourisme de Gaume – 2006-2016 – WALSTAT



2.11.5. Liens avec d'autres plans et programmes

Un des objectifs du Parc Naturel concerne le développement d'un tourisme nature et culture. Celui se décline par les objectifs opérationnels suivants :

- Coordonner, développer et promouvoir les itinéraires de randonnée.
- Favoriser la coordination des guides de terroir et améliorer les compétences linguistiques et historiques.
- Promouvoir la découverte de la nature, des paysages et des jardins.
- Valoriser le patrimoine matériel et immatériel.
- Développer et promouvoir l'offre d'hébergement touristique.

Un autre objectif en lien avec l'activité touristique est d'utiliser la gastronomie locale comme vecteur de développement économique.

2.11.6. Analyse synthétique des constats

Forces

- Présence de plusieurs structures d'hébergements (hôtels, gîtes et campings).
- Présence d'un Syndicat d'Initiatives et intégration dans la Maison du Tourisme de Gaume.
- Réseau de promenades balisées

Faiblesses

- Campings concernés par la problématique des zones inondables.
- Absence d'attraction touristique et peu de points de restauration.
- Diminution importante du nombre de nuitées.

Problématiques majeures

- **Une faible offre touristique se traduisant par une diminution de fréquentation.**

Ressources spécifiques

- **Un territoire présentant une image attractive (Semois, paysages, etc.).**

2.11.7. Actualisation des principales données statistiques disponibles

Selon WALSTAT, en 2019, le secteur touristique de la commune de Tintigny comptabilisait 39 743 nuitées, soit une augmentation 6 447 nuitées par rapport à 2016. Les années 2017 et 2018 sont également marquées par de nouvelles nuitées (respectivement, des augmentations de 2 529 et 8 737 unités par rapport à 2016).

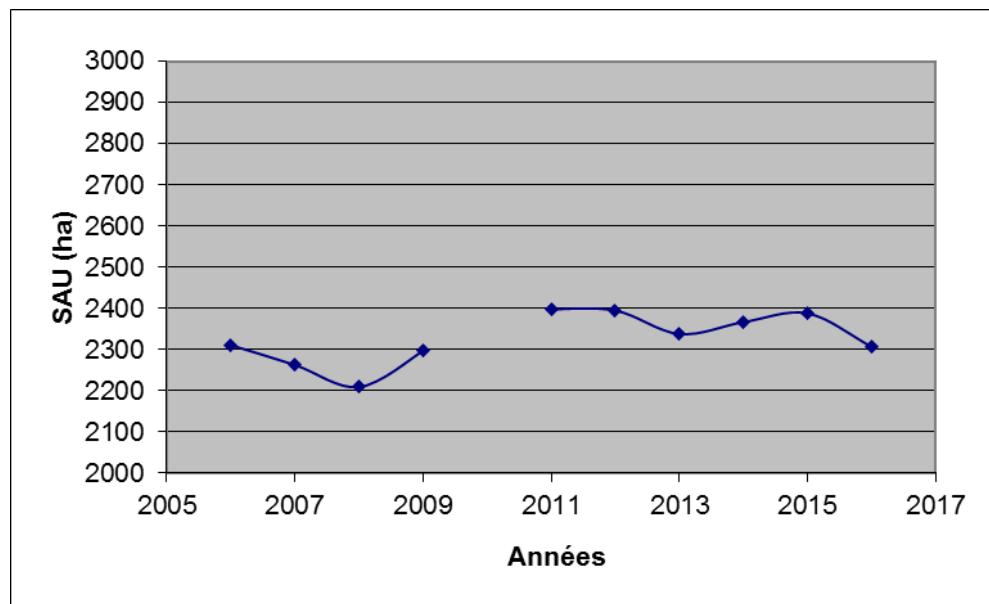
2.12. L'agriculture

Préalablement, le SPF Economie nous a informés que les données relatives à la répartition des exploitations agricoles selon la SAU et selon l'âge du chef d'exploitation, les données relatives à la succession des exploitations agricoles ainsi que les données relatives à la main d'œuvre agricole ne sont plus disponibles vu les problèmes de confidentialité des données (réduction du nombre d'exploitations).

2.12.1. Superficie agricole utilisée

En 2016, la superficie agricole utilisée (SAU) s'élève à 2.307 ha. La SAU se situe globalement au même niveau qu'en 2006. Toutefois, son évolution est plus nuancée : en diminution jusqu'en 2008, en augmentation jusqu'en 2011, stable jusqu'en 2015 et en diminution en 2016.²⁵

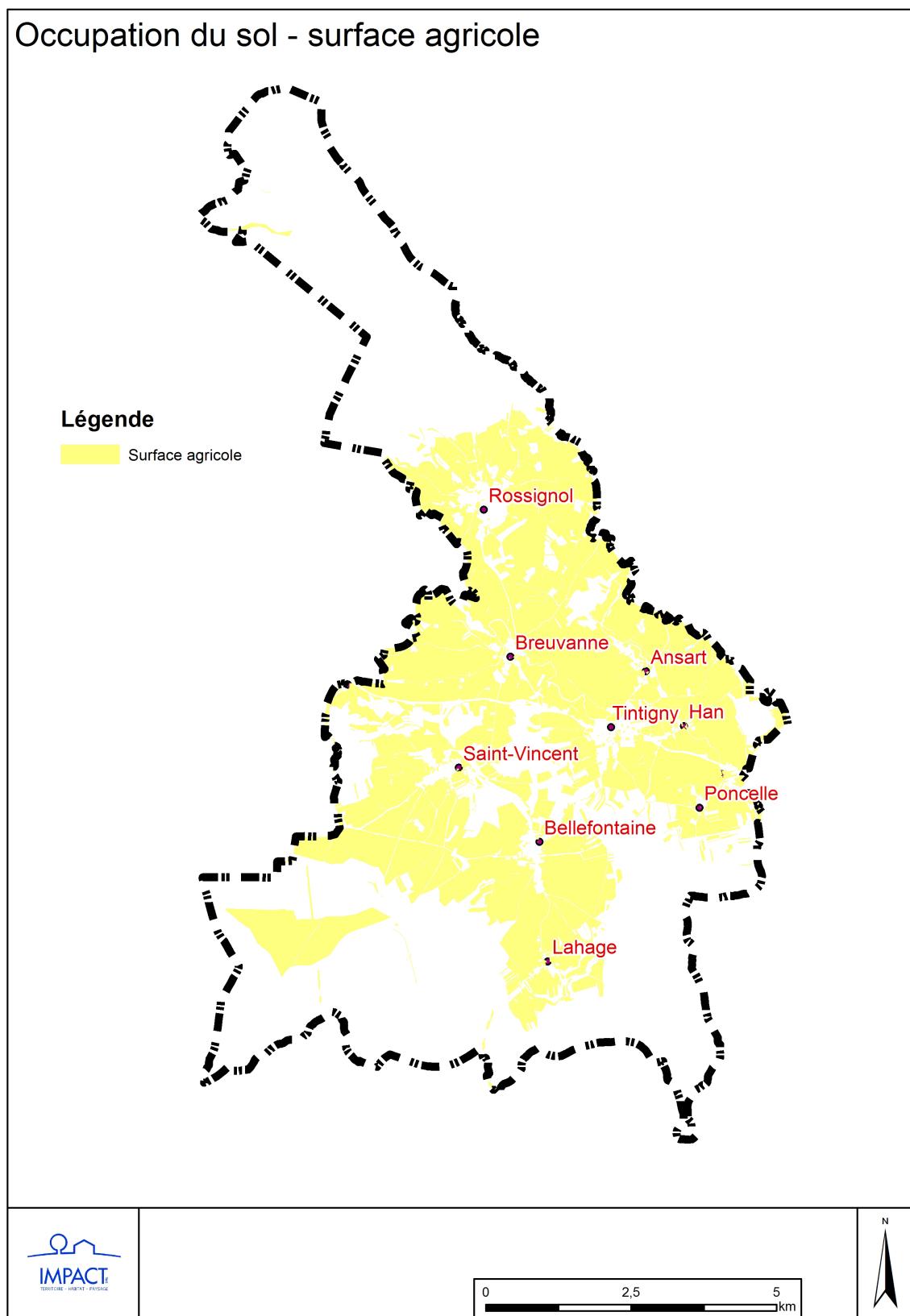
Graphique 33 : Evolution de la SAU - 2006-2016 - CAPRU



Notons que 59 % de la SAU sont exploités en location et donc 41 % en propriété.

²⁵ En 2019, la SAU s'élevait à 2 335 hectares, soit une légère augmentation de 28 hectares par rapport à 2016. Toutefois, elle a connu une diminution en 2017 et 2018, avec la baisse respective de 195 et 150 hectares.

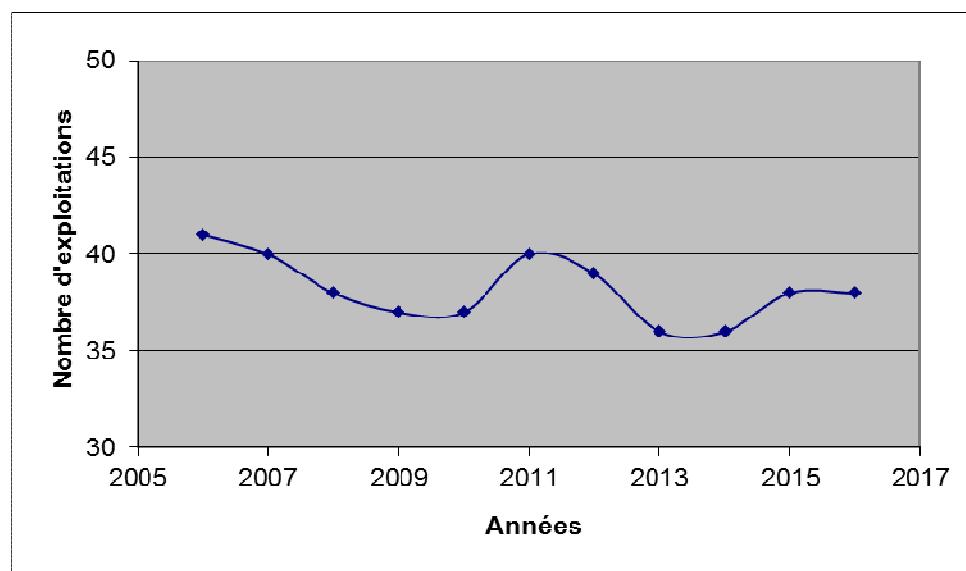
Figure 50 : Carte d'occupation du sol – Surface agricole



2.12.2. Exploitations agricoles

En 2016, on dénombre 38 exploitations agricoles (exploitations à titre principal et à titre secondaire) sur le territoire communal de Tintigny. Entre 2006 et 2016, le nombre d'exploitations est relativement stable (disparition de 3 exploitations en 10 ans).²⁶

Graphique 34 : Evolution du nombre d'exploitations agricoles - 2006-2016 - CAPRU



Selon l'administration communale, la répartition des agriculteurs par village est la suivante :

- Ansart : 6.
- Bellefontaine : 6.
- Breuvanne : 4.
- Lahage : 5.
- Poncelle : 3.
- Rossignol : 6.
- Saint-Vincent : 5.
- Tintigny : 6.

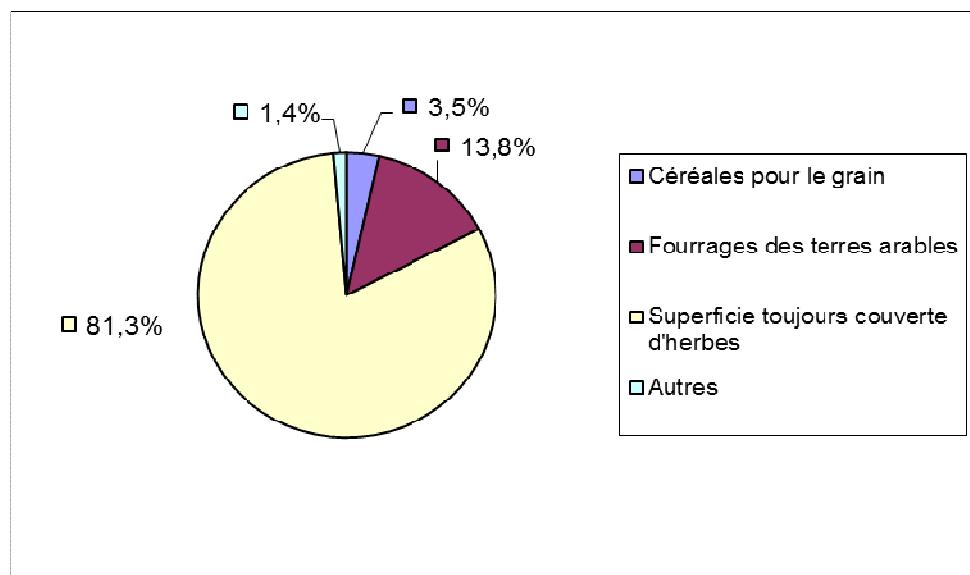
2.12.3. Productions agricoles

Les superficies toujours couvertes d'herbe (prairies permanentes et pâtures) dominent très largement (plus de 81 % de la SAU). Les fourrages des terres arables (prairies temporaires et maïs fourrager) représentent un peu moins de 14 % de la SAU et les céréales pour le grain à peine de 3,5 % de la SAU.

Depuis 2006, on assiste à une augmentation des superficies toujours couvertes d'herbe au détriment du fourrage des terres arables et de la culture des céréales.

²⁶ En 2019, la commune comptait 39 exploitations, soit une exploitation supplémentaire par rapport à 2016. Le nombre d'exploitations reste stable sur la période.

Graphique 35 : Répartition de l'utilisation de la SAU – 2016 – STATBEL



La quasi totalité des exploitations agricoles s'oriente vers l'élevage bovin avec une très large prédominance de l'élevage pour la viande sur l'élevage laitier. Les autres spéculations restent anecdotiques en termes de nombre d'exploitations et de nombre d'animaux.

2.12.4. Diversification agricole

Au stade actuel, il ne nous a pas été communiqué d'informations sur l'importance de l'agriculture biologique au sein de la commune de Tintigny.

On compte de nombreux producteurs du terroir sur la commune de Tintigny :

- Bergeries.
- Brasserie.
- Glacier.
- Horticulture et maraîchage.
- Herboriste.
- ...

On notera également l'existence d'une ferme pédagogique « L'Etable de la Fontaine » à Bellefontaine ou encore d'une boucherie à la ferme et traiteur « La Campagnarde » à Poncelle.

La Coopérative fermière de la Gaume s'engage depuis plusieurs années à promouvoir une agriculture locale de qualité en valorisant les circuits courts avec nos éleveurs et producteurs locaux, en développant une activité économique équitable pour le secteur agricole gaumais et en proposant des produits de qualité respectant les normes environnementales.

Avec pour objectif de valoriser les produits fermiers, la Coopérative fermière de la Gaume réunissant cinq maraîchers et quatre éleveurs, l'abattoir de Virton et le Parc Naturel de Gaume s'engage dans la promotion et l'encadrement des différentes filières. En effet, la coopérative distribue le bœuf des prairies gaumaises mais aussi des cochons bio, des pommes de terre, du fromage, etc.

Enfin, le taux de participation aux mesures agro-environnementales (MAE) est de 68,9 %, ce qui correspond à la moyenne de l'arrondissement de Virton (68,3 %) mais supérieur à la province de Luxembourg (54,8 %).

2.12.5. Boisement en zone agricole

De nombreux terrains repris en zone agricole au plan de secteur ont été boisés. La superficie concernée est considérable (265 ha) et le phénomène touche l'ensemble du territoire.

Outre le fait de réduire la superficie disponible pour l'agriculture, les problématiques des boisements en zone agricole sont principalement d'ordre paysager : mitage de l'espace, fermeture des paysages, resserrement du noyau bâti, élimination de vues longues, etc. Ils ont également un impact agronomique indirect : réduction de la productivité des parcelles voisines (ombre portée)...

A contrario, le déboisement (retour en zone agricole) de parcelles situées en zone forestière au plan de secteur est également constaté mais de manière moins importante (69 ha). Cette situation entraîne une problématique principalement juridique.

2.12.6. Liens avec d'autres plans et programmes

L'agriculture et les produits locaux constituent des axes importants au sein du Parc Naturel de Gaume avec les objectifs suivants :

- Développer les filières locales et les circuits courts.
- Eduquer les citoyens au monde agricole gaumais, améliorer les liens entre agriculteurs et les citoyens.
- Faciliter l'installation des jeunes et la reprise des exploitations.

2.12.7. Analyse synthétique des constats

Forces

- SAU et nombre d'exploitations relativement stables.
- Diversification agricole avec plusieurs producteurs locaux.
- Marché fermier de la Halle de Han et Coopérative fermière de la Gaume.
- Bonne participation aux MAE.

Faiblesses

- Problématique des boisements en zone agricole.

Problématiques majeures

- Peu de prise sur les décisions influençant le devenir de l'agriculture.

Ressources spécifiques

- Une agriculture ancrée sur le territoire avec une forte diversification.

2.12.8. Actualisation des principales données statistiques disponibles

En 2019, la SAU s'élevait à 2 335 hectares, soit une légère augmentation de 28 hectares par rapport à 2016. Toutefois, elle a connu une diminution en 2017 et 2018, avec la baisse respective de 195 et 150 hectares.

En 2019, la commune comptait 39 exploitations, soit une exploitation supplémentaire par rapport à 2016. Le nombre d'exploitations reste stable sur la période.

2.13. La forêt

La gestion de la forêt publique sur la commune de Tintigny se partage entre deux cantonnements : Florenville et Virton.

Suite à notre demande d'information, il nous a été indiqué que le dernier plan d'aménagement des bois communaux de Tintigny (partie Virton) date de 1977.

Un nouveau plan d'aménagement est en cours de rédaction et en parallèle, afin de répondre en urgence aux exigences PEFC, un plan simple de gestion mais qui sera proposé à la commune seulement au mois de juin 2020. Ceci afin que la commune puisse conserver son certificat PEFC jusqu'à l'approbation du plan d'aménagement forestier.

Les informations développées ci-après ne concernent donc que la partie gérée par le cantonnement de Florenville.

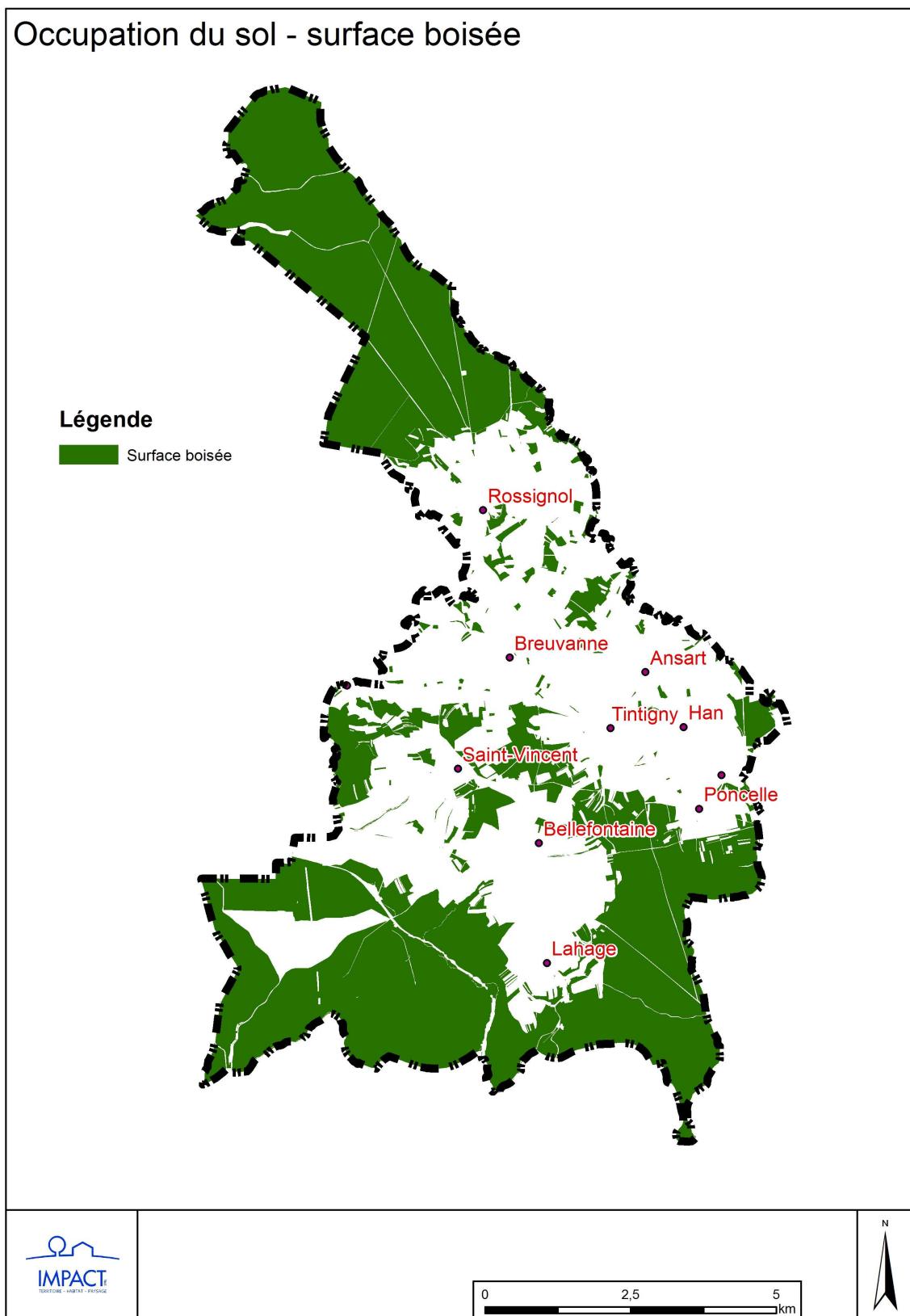
2.13.1. Caractéristiques générales

La forêt occupe une superficie importante du territoire de Tintigny. La surface couverte par la forêt est de 4.378 ha, soit 53,5 % de la superficie totale de la commune.

La forêt joue différents rôles qui peuvent être synthétisés de la manière suivante :

- Economique : la production de bois est importante en tant que source de revenus pour la commune ainsi que pour les habitants.
- Social et récréatif : que ce soit dans un but de promenade, pour faire du jogging ou du VTT, pour cueillir des fleurs, fruits ou champignons, les forêts sont fréquentées tant par les habitants que par de nombreux touristes.
- Cynégétique : cervidés, chevreuils, biches, sangliers et localement mouflons sont les grands gibiers présents dans la forêt communale. La chasse a une fonction de régularisation en vue de respecter l'équilibre entre ces animaux et la régénération des forêts.
- Ecologique : les grands massifs forestiers à forte proportion de forêts feuillues abritent d'innombrables représentants du monde animal et végétal.

Figure 51 : Carte d'occupation du sol – Surface boisée



2.13.2. Forêt soumise

La forêt soumise (sur cantonnement de Florenville) occupe 1.362 ha dont 767 ha sont la propriété de la commune de Tintigny et 595 ha la propriété de la commune de Chiny.

2.13.3. Forêt communale

La forêt communale de Tintigny (sur le cantonnement de Florenville) est composée de 606 ha de peuplements feuillus (dont 351 ha de hêtres et 172 ha de chênes), de 158 ha de peuplements résineux (dont 124 ha d'épicéas) et de 3 ha d'affectations diverses telles les voiries, gagnages, etc.

La majorité des peuplements sont des hêtraies contenant une proportion variable de chênes. Ces peuplements irréguliers se régénèrent le plus souvent naturellement, majoritairement en hêtre. Il s'agit principalement de hêtraies à luzule.

Les peuplements résineux, jusqu'à présent traités en futaie régulière (régénération par plantation) sont de plus en plus souvent traités en futaie irrégulière lorsque la régénération naturelle est présente.

Partant de peuplements presque exclusivement constitués d'épicéas avec quelques pins sylvestres, une proportion plus importante de douglas et de mélèzes sont réintroduites dans les nouvelles plantations.

Notons également le remplacement des pessières dans les fonds de vallée par des peuplements mélangés traités en futaie irrégulière qui amélioreront la qualité biologique de ces milieux fragiles.

En 2017, le total des revenus liés à la forêt communale (sur le cantonnement de Florenville) s'élevait à 321.357 € (année record depuis 2009) répartis entre la vente de bois (123.378 €) et les locations de chasse (24.809 €). A cela s'ajoutent les revenus indirects difficilement chiffrables (activités touristiques, etc.).

Au niveau de la fonction sociale de la forêt, des actions sont menées en vue de développer la fonction touristique :

- Création de cartes touristiques. Notons à ce sujet l'effort important de la commune de Tintigny pour réaliser des cartes de promenades et parcours permanents (parcours près du cimetière militaire)
- Mise en place d'infrastructures d'accueil (parc du château, site des étangs de Rossignol, entrée de la forêt près du cimetière militaire).

Cette forêt est ancienne, issue de la Grande forêt de Chiny, et abrite d'innombrables représentants du monde animal et végétal. A côté des espèces courantes, notons la présence de nombreuses chauves-souris, différentes espèces de pics, rapaces, le retour assez récent de la cigogne noire et du castor. Quelques actions menées pour améliorer la qualité biologique :

- La restauration des peuplements feuillus dans les zones alluviales des vallées. Outre une augmentation de la qualité biologique de ces milieux fragiles, cette initiative a également pour objet d'améliorer la qualité et la régulation des eaux de surface.
- Le maintien raisonnable d'arbres morts, d'arbres à cavités et de vieux arbres nous permettra à moyen terme d'augmenter la capacité d'accueil de nos forêts pour une série d'espèces rares ou en voie de disparition (le Code Forestier prévoit le maintien de 2 bois morts/ha et 1 arbre d'intérêt biologique par 2 ha). Il importe de noter que ce type de mesure peut être appliqué sans nuire à la qualité de production de nos forêts.
- La valorisation de différents milieux transitoires (lisières) ou peu représentés et bénéficiant d'un statut de protection sur le plan européen.

Notons que toute la forêt communale (sur le cantonnement de Tintigny) est située en zone Natura 2000.

Notons également que les récents problèmes liés à la peste porcine africaine au niveau de la population de sangliers vont avoir des répercussions importantes sur les usages de la forêt : exploitation, tourisme, etc.

2.13.4. Charte PEFC

La certification forestière PEFC vise à garantir une gestion forestière durable et, le cas échéant, à modifier cette gestion au travers d'un processus volontaire d'amélioration permanente. Elle favorise et assure une gestion forestière respectueuse de l'environnement, socialement bénéfique et économiquement viable. La certification forestière offre à l'acheteur de produits bois ou papier la garantie écrite que son choix d'achat soutient la sylviculture responsable.

Les forêts communales de Tintigny sont certifiées PEFC.

2.13.5. Forêt privée

Au stade actuel, il ne nous a pas été possible d'obtenir des informations précises sur la forêt privée.

2.13.6. La filière bois

Importante en superficie et par les retombées directes et indirectes qu'elle génère, la forêt n'induit cependant pas la mise en place d'une filière économique locale de valorisation qui se limite à une scierie et quelques exploitants forestiers.

Un projet de réseau de chaleur est en cours d'étude. Il prévoit l'aménagement d'une chaufferie fonctionnant exclusivement au pellet (pas d'appoint au mazout) qui alimentera l'administration communale, le presbytère et la maison Claisse (logements sociaux et atelier de repassage).

La chaufferie centralisée prendra place dans l'actuelle chaufferie de la maison communale. Un silo de stockage d'une capacité maximale d'environ 13 tonnes sera également à aménager dans le local annexe à la chaufferie.

2.13.7. Liens avec d'autres plans et programmes

Sur base des informations du DNF, le plan d'aménagement forestier est en cours de finalisation.

2.13.8. Analyse synthétique des constats

Vu l'obtention de données très partielles (uniquement sur le cantonnement de Florenville), il n'apparaît pas pertinent de tirer de conclusions en matière de forces et faiblesses, du moins à ce stade.

2.14. La mobilité

2.14.1. Accessibilité générale

A. Caractéristiques générales

Par rapport aux principaux pôles belges, le territoire communal présente le profil d'accessibilité suivant :

- Florenville : 15 km - 15 minutes.
- Virton : 16 km - 19 minutes.
- Neufchâteau : 21 km - 26 minutes.
- Arlon : 26 km - 22 minutes.
- Libramont-Chevigny : 45 km - 33 minutes.
- Bastogne : 46 km - 33 minutes.
- Longwy : 46 km - 35 minutes.
- Luxembourgville : 52 km - 40 minutes.
- Namur : 125 km - 71 minutes.
- Liège : 135 km - 78 minutes.
- Bruxelles : 181 km - 110 minutes.

L'axe majeur de communication est la N83 « Bouillon - Arlon ». Cette voirie régionale traverse la commune d'Ouest en Est en passant par Tintigny.

Les autres voiries régionales sont les suivantes :

- N801 « Neufchâteau - Tintigny ».
- N879 « Ethe - Tintigny - Marbehan ».
- N891 « Jamoigne - Marbehan ».
- N894 « Léglise - Chiny - Lacuisine ».
- N895 « Bellefontaine - Limes ».

L'autoroute E411 « Bruxelles - Luxembourg » est accessible à l'échangeur de Marbehan (sortie 28a) en 12 minutes (10 km) ou à l'échangeur d'Habay (sortie 29) en 12 minutes (12 km).

2.14.2. Déplacements automobiles

2.14.2.1. Réseau routier

A. Réseau routier

La carte des voies de communication illustre de façon synthétique la hiérarchisation des voiries suivant leurs usages et leurs caractéristiques physiques.

Notons que la DGO1 dispose de peu de données récentes relatives au trafic enregistré sur les voiries régionales. De même, nous ne disposons d'aucune donnée concernant les voiries communales.

Les voiries régionales jouent un rôle structurant particulier et accueillent souvent un trafic trouvant sa destination et son origine en dehors du territoire communal. Selon l'origine du trafic de transit, elles peuvent être réparties en :

- Voie de transit régional.
- Voie de transit sous-régional.

Voie de transit régional

La N83 peut être considérée comme une voirie de transit régional. La N83 permet de relier Bouillon à Arlon et constitue une dorsale à l'échelle des communes du Sud de la Province de Luxembourg.

Elle présente un gabarit important (également dans les traversées des villages) et un caractère assez rectiligne.

Le trafic journalier enregistré en 2006 sur la N83 au niveau de la commune de Tintigny est de +/- 7.500 véhicules par jour sur le tronçon Tintigny - Chiny. Pour réguler ce trafic important la traversée de Tintigny a été aménagée avec notamment la mise en place d'un rond-point.

Voie de transit sous-régional

Les voies de transit sous-régional sont :

- N801 « Neufchâteau - Tintigny ».
- N879 « Ethe - Tintigny - Marbehan ».
- N891 « Jamoigne - Marbehan ».
- N895 « Bellefontaine - Limes ».

La N801 débute à Neufchâteau et suit une orientation générale Nord-Sud. A Les Fossés elle croise la N894. Sur le territoire communal, la N801 traverse Rossignol (croisement avec la N891) et Breuvanne, et ensuite rejoint la N83.

La N879 est une voirie d'axe Nord-Sud qui débute à Marbehan. A Tintigny, elle croise la N83 avant de traverser Bellefontaine. Elle traverse la Forêt d'Orval et offre des jonctions avec la N87 au lieu-dit « Croix-Rouge » (commune d'Etalle) et la N82 à Ethe.

La N891 est une voirie parallèle à la N83 qui débute à Jamoigne (N83), traverse Rossignol et se termine à Marbehan.

Ces voies de transit constituent donc des lieux relativement importants en termes de circulation. De plus, elles traversent des milieux urbanisés. Il convient donc d'y apporter une attention particulière au niveau de l'aménagement et de la sécurisation des entrées et traversées de village.

Voiries locales

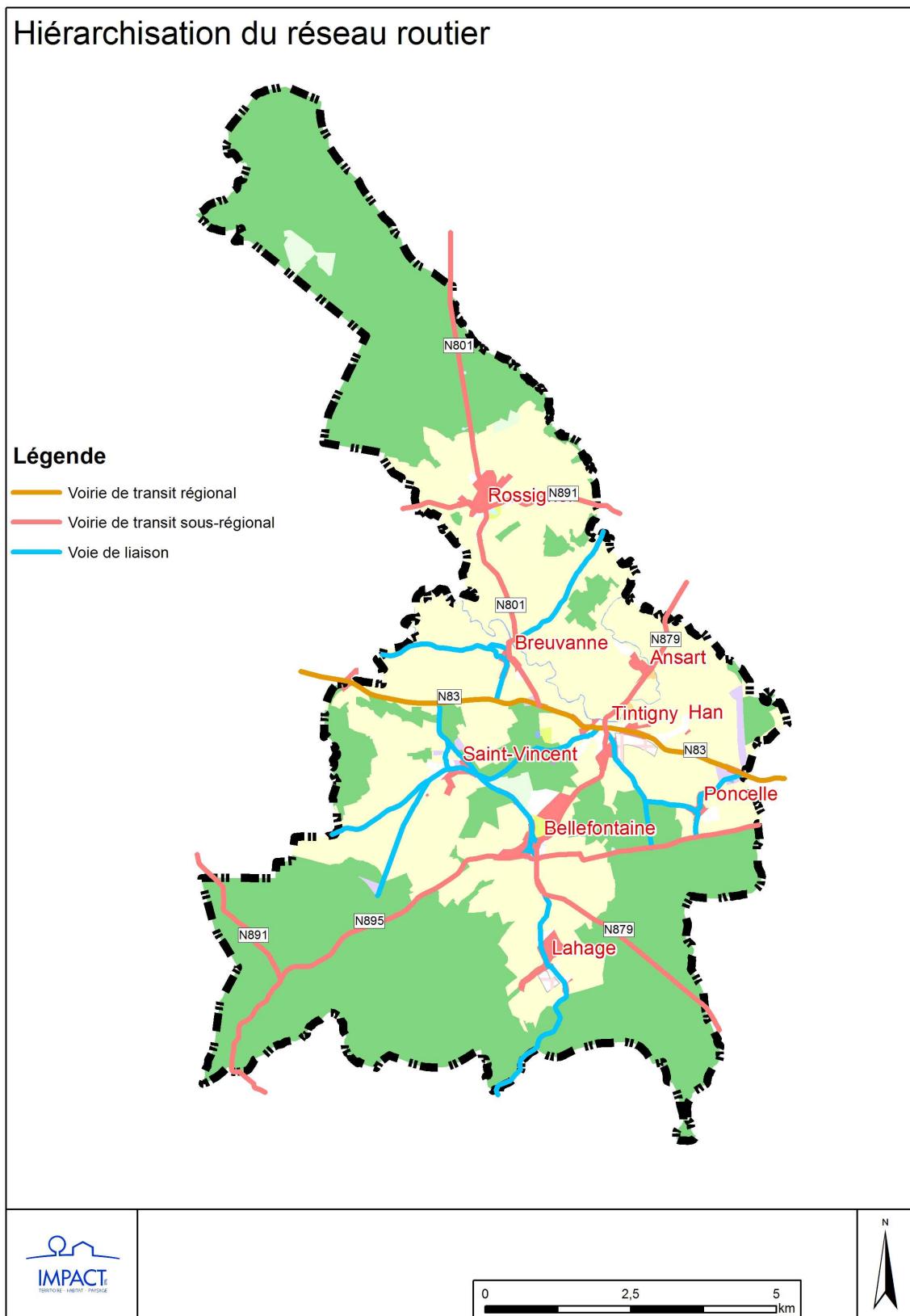
Les voiries locales peuvent être classées en trois catégories :

- Voie de liaison. Elles jouent un rôle structurant à l'échelle communale ou intercommunale. Elles assurent les liaisons entre les villages et avec les villages des communes voisines.
- Voie de circulation locale. Elles assurent uniquement un trafic exclusivement local.
- Voie de desserte locale. Elles représentent l'échelle la plus basse de la hiérarchie (cul-de-sac, voirie se prolongeant par des chemins agricoles ou forestiers...).

Les autres voiries présentent des caractéristiques très variables et sont amenées à jouer un rôle fonctionnel particulier (voir ci-avant). On retiendra plus particulièrement les voies de liaison sur lesquelles une circulation plus intense, bien que locale, peut être rencontrée.

Le solde est composé de chemins agricoles et forestiers.

Figure 52 : Hiérarchisation du réseau routier



2.14.2.2. Stationnement

Chaque village propose quelques poches de stationnement. Dans la majorité des entités, quelques places sont disponibles à proximité de l'église ou du centre.

Quelques petits parkings sont également ponctuellement aménagés dans les quartiers résidentiels ou à proximité des écoles ou des parcs publics.

La halle de Han ainsi que le Centre Culturel de Rossignol concentrent les besoins les plus importants en matière de stationnement.

2.14.2.3. Sécurité routière

Entre 2010 et 2016, on dénombre :

- 8 accidents mortels.
- 12 accidents avec blessés graves.
- 80 accidents avec blessés légers.
- 166 accidents avec dégâts matériels hors gibiers.
- 145 accidents avec dégâts matériels avec gibiers.

Si l'on reporte le nombre d'accidents par km de voiries, Tintigny connaît 1,57 accident par km de voirie, ce qui est légèrement inférieur à la moyenne de la zone de police de Gaume.

La N83 et la N879 présentent le degré de risque d'accident le plus élevé.

2.14.3. Déplacements en commun

2.14.3.1. Réseau SNCF

A. Train

La commune de Tintigny n'est desservie par aucune gare. La gare IC de Marbehan se situe à moins de 15 minutes en voiture de Tintigny. Cette gare revêt plus particulièrement une importance pour les travailleurs se rendant vers Arlon et le Grand-Duché de Luxembourg. Elle offre également un potentiel intéressant d'intermodalité avec la présence d'un vaste parking (175 places) et des correspondances avec différentes lignes de bus.

La gare de Marbehan est desservie par la ligne dorsale 162 « Namur-Arlon », une ligne structurante pour la province qui se prolonge vers Bruxelles au Nord et vers Luxembourg-Ville au Sud.

A partir de Marbehan, Namur est accessible en 1h20 et Bruxelles en 2h30. Vers Arlon les liaisons prennent seulement 14 minutes et le trajet vers Luxembourg-Ville demande 35 minutes.

Il y passe un train minimum par heure vers Luxembourg et Bruxelles. Les liaisons locales vers Libramont et Arlon y sont moins régulières.

Notons qu'aucune liaison de train n'est possible vers Virton, un pôle d'emploi pourtant important pour la commune. Seule la ligne de bus 155b « Saint-Mard – Virton – Marbehan » permet de rejoindre ce pôle.

Les lignes 22 et 24 rejoignent Arlon et Marbehan. Le tableau suivant détaille les temps de parcours depuis le centre de Tintigny pour un trajet vers Arlon et Luxembourg en voiture, en bus, en voiture + train (depuis Tintigny en prenant le train à Marbehan) et en bus + train (depuis Tintigny en passant également par la gare de Marbehan).

Le trajet Tintigny-Virton est uniquement comparé avec les modes voiture et bus.

Notons que les combinaisons bus + train sont calculées sans tenir compte d'un éventuel temps d'attente pour une correspondance à la gare de Marbehan, les trajets en voiture sont calculés dans le meilleur des cas sans tenir compte de la congestion du trafic.

Tableau 23 : Comparaison des temps de parcours (en minutes)

Tintigny - Arlon			
Voiture	Bus	Voiture + train	Bus + train
23	35	21	39
Tintigny - Luxembourg			
Voiture	Bus	Voiture + train	Bus + train
39	70	41	49
Tintigny - Arlon			
Voiture	Bus	Voiture + train	Bus + train
19	37	/	/

Depuis Tintigny, la combinaison voiture + train est la plus intéressante pour rejoindre Arlon, elle permet des temps de parcours plus courts en comparaison avec la voiture et ce sans tenir compte des problèmes de congestion du trafic et de stationnement.

Dans la direction de Luxembourg-Ville, la combinaison voiture + train n'est pas la plus avantageuse, mais le temps de trajet en voiture semble sous-estimé au vu des problèmes de congestion de trafic auxquels sont confrontés les automobilistes.

Les liaisons vers Virton sont peu développées alors qu'il s'agit d'un pôle d'emploi et d'un pôle scolaire très important pour la commune.

2.14.3.2. Réseau TEC

A. Description générale du réseau

Les villages de l'entité sont desservis par différentes lignes de bus synthétisées dans le tableau ci-après. Signalons qu'un dépôt TEC est présent à Saint-Vincent. Il en ressort que la commune de Tintigny est relativement bien desservie par les TEC.

Tableau 24 : Lignes TEC

Ligne	Nom	Nombre de départs par jour	Villages desservis	Circule le WE et les jours fériés.
16	Circuit scolaire des écoles de Tintigny	1	Ansart, Tintigny, Breuvanne, Han, Poncelle, Saint-Vincent	non
22	Florenville - Arlon	1	Saint-Vincent, Bellefontaine, Tintigny, Breuvanne.	oui
22/2	Florenville - Marbehan	11	Rossignol	non
22/3	Saint-Vincent - Izel - Pin - Jamoigne	1	Saint-Vincent, Poncelle, Bellefontaine,	non
54/3	Jamoigne - Saint-Vincent - Sainte-Marie - Etalle - Habay	2	Tintigny, Ansart, Bellefontaine, Breuvanne, Poncelle et Saint-Vincent.	non
54/7	Les Fossés - Mellier - Rossignol - Marbehan - Habay	1	Rossignol	non
81	Saint-Vincent - Luxembourg	1	Tintigny, Bellefontaine et Saint-Vincent	non
155b	Saint-Mard - Virton - Marbehan	12	Tintigny, Ansart, Bellefontaine, Breuvanne, Poncelle, Lahage, Rossignol et Saint-Vincent	non
165ab	Florenville - Virton - Saint-Mard	13	Tintigny, Bellefontaine, Breuvanne, Lahage et Saint-Vincent	non

B. Arrêt de bus

A l'image de plusieurs communes rurales de la province de Luxembourg, on remarque plusieurs typologies d'aménagement des arrêts. Leur équipement dépend notamment de la place disponible ou non pour l'implantation d'un abribus et de sa localisation dans ou en dehors des agglomérations.

C. Desserte et fréquence

Les lignes de bus servent principalement à joindre les pôles voisins (notamment Marbehan, Etalle, Habay, etc.) ainsi que des pôles plus éloignés (Arlon et Virton). Les lignes sont souvent dépendantes des horaires scolaires, ce qui implique une desserte moins importante les week-ends (mais aucune le dimanche), les jours fériés ou pendant les vacances. De manière générale, chaque village est desservi par au moins une ligne de bus, notamment la ligne 155b qui circule dans toutes les entités et permet de liaisonner deux pôles importants : Virton et Marbehan.

Saint-Vincent est le point de départ et le terminus de quelques lignes. Notons qu'une ligne Saint-Vincent - Luxembourg a été mise en place.

La ligne 22 peut être considérée comme une ligne TEC semi - structurante car elle permet de desservir rapidement le pôle d'Arlon. Les lignes 22/2, 54/7 et 155b sont des lignes importantes car elles permettent de joindre la gare de Marbehan. La ligne 155b est également importante pour les liaisons vers Virton. Il en est de même pour la ligne 165ab.

D. Temps de parcours

Le tableau ci-dessous reprend le profil d'accessibilité des différents villages par rapport aux pôles d'intérêt. Les temps de parcours sont exprimés en minutes et ont été recensés pour le cas le plus favorable (trajet direct).

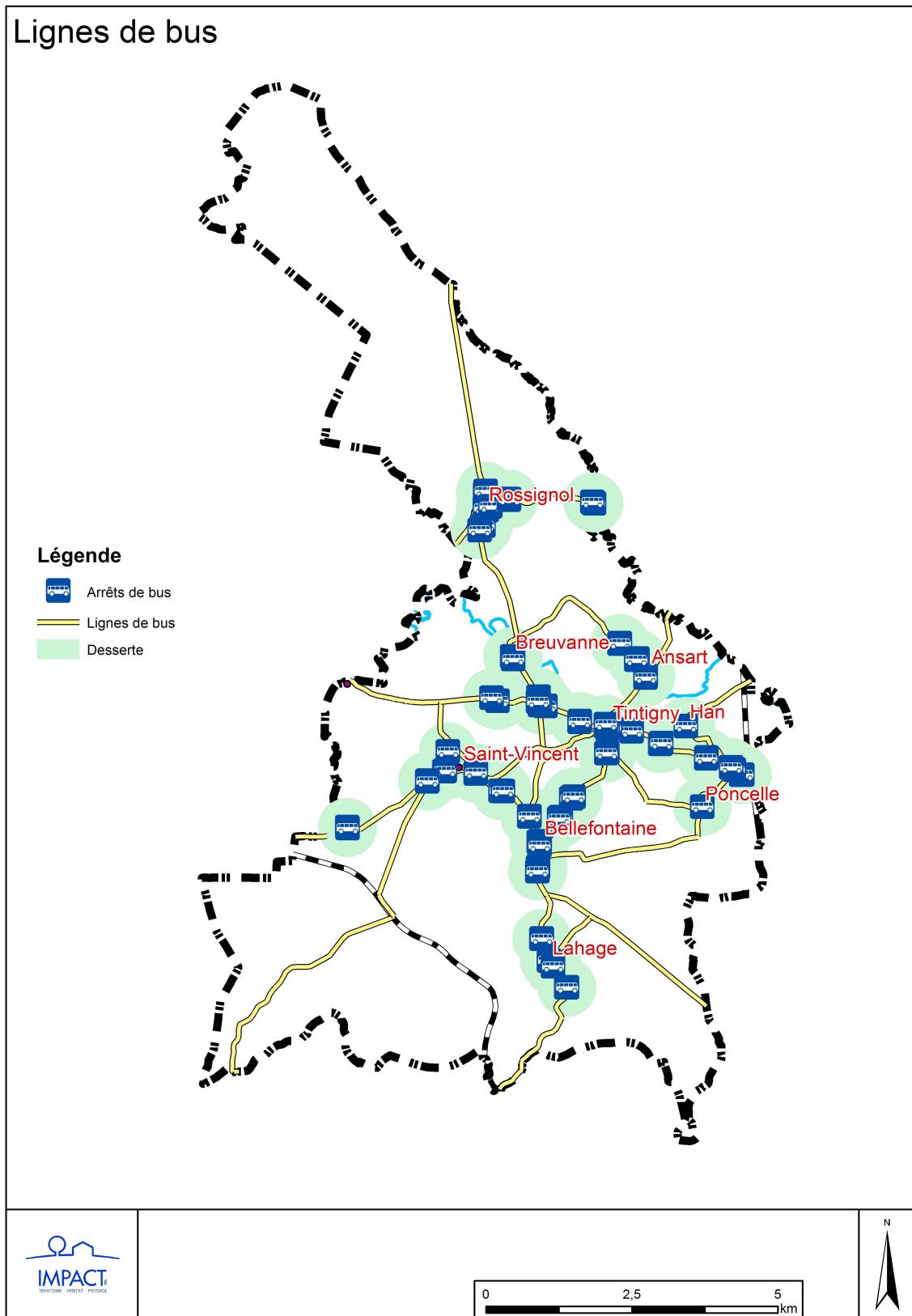
Les temps de parcours au sein de la commune sont raisonnables, il faut moins de 10 minutes pour rejoindre Tintigny au départ de chaque village, à l'exception de Rossignol qui ne dispose pas de liaison vers Tintigny.

Les pôles voisins de Jamoigne, Etalle et Florenville sont facilement accessibles. Le pôle de Marbehan demande des temps de parcours plus longs. Le pôle d'Arlon est quant à lui accessible en 34 minutes à partir de Tintigny, et celui de Luxembourg-ville en 70 minutes.

Tableau 25 : Profil d'accessibilité des différents villages (en minutes) sans correspondance

	Tintigny	Florenville	Gérouville	Habay-la-Neuve	Marbehan (gare)	Jamoigne	Etalle	Virton	Arlon	Luxembourg-ville
Tintigny	/	24	34		8	20	11	37	34	70
Saint-Vincent	11	18		37	30-40	16	17		44	88
Rossignol					13	13				
Bellefontaine		20				21	14		41	86
Ansart	2				13					
Breuvanne	7	15			27	16	9		31	
Han	2				40					
Poncelle	3			30	44	27		32		
Lahage		35				14		29		

Figure 53 : Lignes de bus



2.14.3.3. Autres moyens de transport

La Locomobile est un taxi social mis en place en partenariat avec différentes communes (Bastogne, Bertogne, Bertrix, Bouillon, Erezée, Etalle, Fauvillers, Florenville, Habay, Herbeumont, Hotton, Libin, Marche, Musson, Neufchateau, Rouvroy, Sain-Hubert, Tintigny et Virton) et la province de Luxembourg, à destination des personnes moins mobiles ou socialement défavorisées (ceci concerne toutes les personnes de plus de 65 ans mais aussi les bénéficiaires du RIS, les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires de l'aide du CPAS, etc.).

Un service de déplacements est également organisé par la Croix-Rouge de Belgique.

2.14.4. Déplacements lents

A. Déplacements utilitaires

A l'intérieur de la commune, les déplacements utilitaires se concentrent essentiellement sur les pôles villageois de Tintigny, Bellefontaine et Rossignol. villages offrant le plus de services (commerces de proximité, administration, services publics, écoles...).

Dans les autres villages, les déplacements utilitaires se résument aux écoles ou équipements communautaires (plaines de jeux, maisons de village et églises). Le trafic y est cependant moins soutenu et les déplacements lents y sont généralement plus sûrs.

A l'intérieur des villages, différentes venelles sont existantes et se doivent d'être valorisées.

Les liaisons lentes inter-villages sont inexistantes, hormis une piste cyclable le long de la N83 (peu sécurisantes). Toutefois, un projet de connexion entre Tintigny et Bellefontaine est en cours de réflexion.

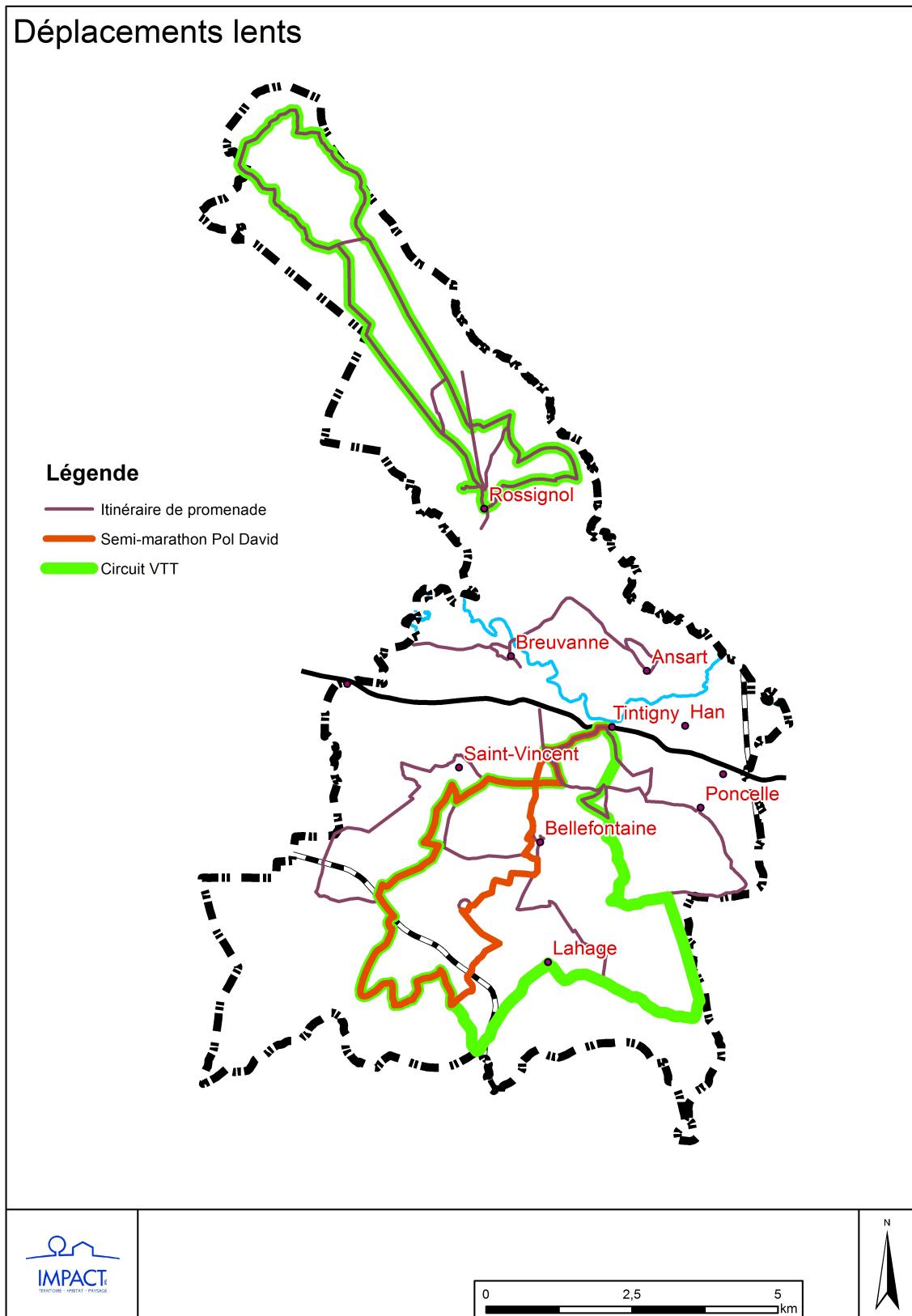
B. Déplacements de loisirs

La commune de Tintigny propose une dizaine d'itinéraires de promenades répartis sur l'ensemble du territoire communal. Deux circuits VTT complètent l'offre.

Notons que chaque année, un semi-marathon (21,10 km) est organisé : le marathon Pol David.

Une balade didactique « Sur les traces de 14/18 » est présente à Rossignol et relate différents événements de la Première Guerre Mondiale.

Figure 54 : Déplacements lents



2.14.5. Analyse synthétique des constats

Forces

- Bonne accessibilité générale du territoire.
- Peu de problématique de stationnement dans les villages.
- Proximité de la gare de Marbehan.
- Relativement bonne desserte par les TEC (pendant les périodes scolaires).
- Réseau de déplacements de loisirs bien développé.
- Projet de connexion lente reliant Tintigny à Bellefontaine.

Faiblesses

- Problème d'insécurité routière, plus spécialement le long de la N83 et de la N879.
- Nuisances liées à la traversée du centre de Tintigny par la N83.
- Problématique des faibles fréquences et dessertes TEC dans certains villages.
- Manque d'infrastructures favorables aux déplacements lents utilitaires intra et extra villages.

Problématiques majeures

- Une mobilité lente à renforcer en alternative à la voiture.

Ressources spécifiques

- Une bonne accessibilité par rapport aux axes majeurs de communication.

2.15. L'aménagement du territoire

2.15.1. Structure d'encadrement

La Maison de l'urbanisme Lorraine-Ardenne assure des missions d'information, de sensibilisation, de débat, dialogue et communication sur toute matière liée à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme.

Son territoire d'action se situe principalement sur le Sud et le centre de la province de Luxembourg. Elle est au service de 24 communes : Arlon, Attert, Aubange, Bastogne, Bertrix, Bouillon, Chiny, Etalle, Fauvillers, Florenville, Léglise, Habay, Herbeumont, Martelange, Messancy, Meix-devant-Virton, Musson, Neufchâteau, Paliseul, Rouvroy, Saint-Léger, Tintigny, Vaux-sur-Sûre, Virton mais elle est susceptible de remplir des missions sur un plus large territoire dans le cadre du réseau des Maisons de l'urbanisme.

Elle édite un bulletin de liaison 4 fois par an. Outre la réalisation d'actions de sensibilisation en partenariat (Fondation Rurale de Wallonie, parc naturel, CRIE, contrat rivière, etc), elle participe à des actions transfrontalières, donne des conférences sur les thèmes de l'urbanisme et du patrimoine, édite des brochures, etc.

2.15.2. Structure consultative

La commune de Tintigny dispose d'une commission consultative communale d'aménagement du territoire et de la mobilité (CCATM). Mise en place le 16/12/1992 et renouvelée la dernière fois le 30/11/2010, la CCATM compte 13 membres effectifs (y compris le président) et 4 membres suppléants.

2.15.3. Schéma de Développement de l'Espace Régional (aujourd'hui Schéma de Développement du Territoire)

Le Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER) est un instrument de conception de l'aménagement du territoire wallon. Il s'agit d'un document transversal et évolutif. Il oriente les révisions des plans de secteur et sert de référence pour les décisions concernant l'habitat, le cadre de vie, les déplacements, l'implantation des activités économiques, l'urbanisme, la conservation des milieux naturels...

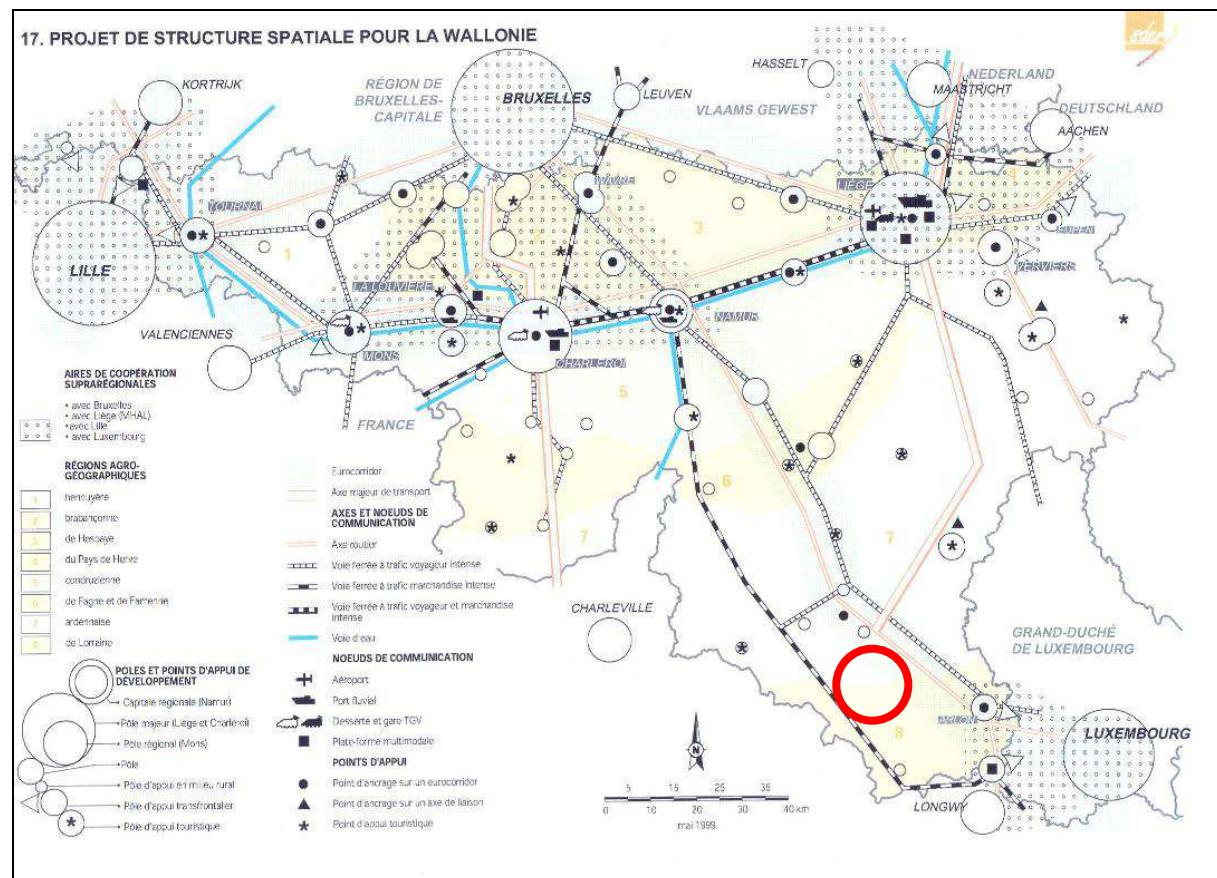
Le projet de structure spatiale pour la Wallonie précise peu d'éléments spécifiques pour Tintigny. La commune est divisée entre les régions agro-géographiques de l'Ardenne et de la Lorraine belge.

« L'Ardenne est généralement présentée comme emblématique de l'espace rural wallon. Elle offre une faible densité d'urbanisation, de vastes superficies de pâturages et de bois, des sites d'intérêt écologique et des paysages spécifiques. Sa vocation touristique n'est plus à démontrer. La richesse et les contrastes du milieu naturel, la présence de pôles historiques et de loisirs doivent pouvoir s'appuyer sur quelques pôles ruraux dans lesquels il convient de poursuivre l'amélioration de la qualité du cadre de vie et des espaces publics ».

« Après une profonde reconversion industrielle, la Lorraine belge connaît un dynamisme nouveau qui s'appuie sur les initiatives locales, les effets du développement de l'aire luxembourgeoise et l'extension de la rurbanisation. L'accroissement de la fonction résidentielle ne doit cependant pas y compromettre la structuration traditionnelle et très caractéristique des noyaux d'habitat. Les pressions urbaines doivent en outre s'écartier résolument des sites de grand intérêt écologique qui ponctuent la vallée de la haute Semois. L'élargissement des parcs naturels et l'adoption d'un projet de Pays lorrain, voire l'affirmation d'un projet spatial de coopération avec le Grand-Duché de Luxembourg, pourront contribuer à mieux structurer cette région en pleine mutation ».

Tintigny est entourée de différents pôles : Neufchâteau et Virton (pôle d'appui en milieu rural) et Arlon (pôle transfrontalier).

Figure 55 : Projet de structure spatiale pour la Wallonie - Extrait du SDER



2.15.4. Plan de secteur

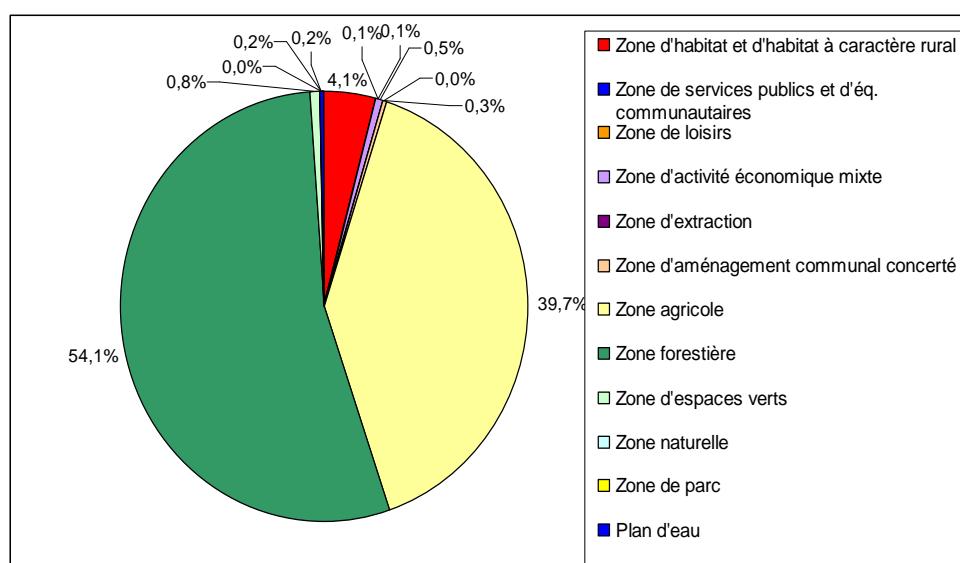
2.15.4.1. Généralités

La commune de Tintigny est reprise au plan de secteur « Sud-Luxembourg » (arrêté du 27 mars 1979). Notons de suite que les zones non urbanisables représentent 95 % du territoire communal.

Tableau 26 : Répartition des affectations du plan de secteur

Zones	Superficie (ha)	%
Zone d'habitat et d'habitat à caractère rural	323	3,9
Zone de services publics et d'éq. communautaires	4,1	0,1
Zone de loisirs	5,9	0,1
Zone d'activité économique mixte	40,1	0,5
Zone de dépendances d'extraction	0,8	0,0
Zones urbanisables	374	4,6
Zone d'aménagement communal concerté	24,4	0,3
Zone agricole	3.247	39,7
Zone forestière	4.445	54,3
Zone d'espaces verts	64,7	0,8
Zone de parc	15,5	0,2
Plan d'eau	16,5	0,2
Zones non urbanisables	7.772,1	95,1
Total	8.179,8	100,0

Graphique 36 : Répartition des affectations du plan de secteur



2.15.4.2. Affectations

A. Zones urbanisables

L'ensemble des villages est inscrit en zone d'habitat à caractère rural au plan de secteur.

Quelques zones de services publics et d'équipements communautaires sont présentes sur le territoire communal mais leur superficie reste très faible. Il s'agit presque exclusivement de cimetières hormis une partie du parc autour du château de Rossignol.

Les zones de loisirs sont au nombre de 2 et représentent 5,9 ha, se situent le long de la Semois et sont occupées par des campings.

On dénombre 7 zones d'activité économique mixte sur la commune réparties sur Tintigny, Saint-Vincent et Poncelle (Sainte-Marie). Il existe également deux zones d'extraction sur la commune.

B. Zone d'aménagement communal concerté

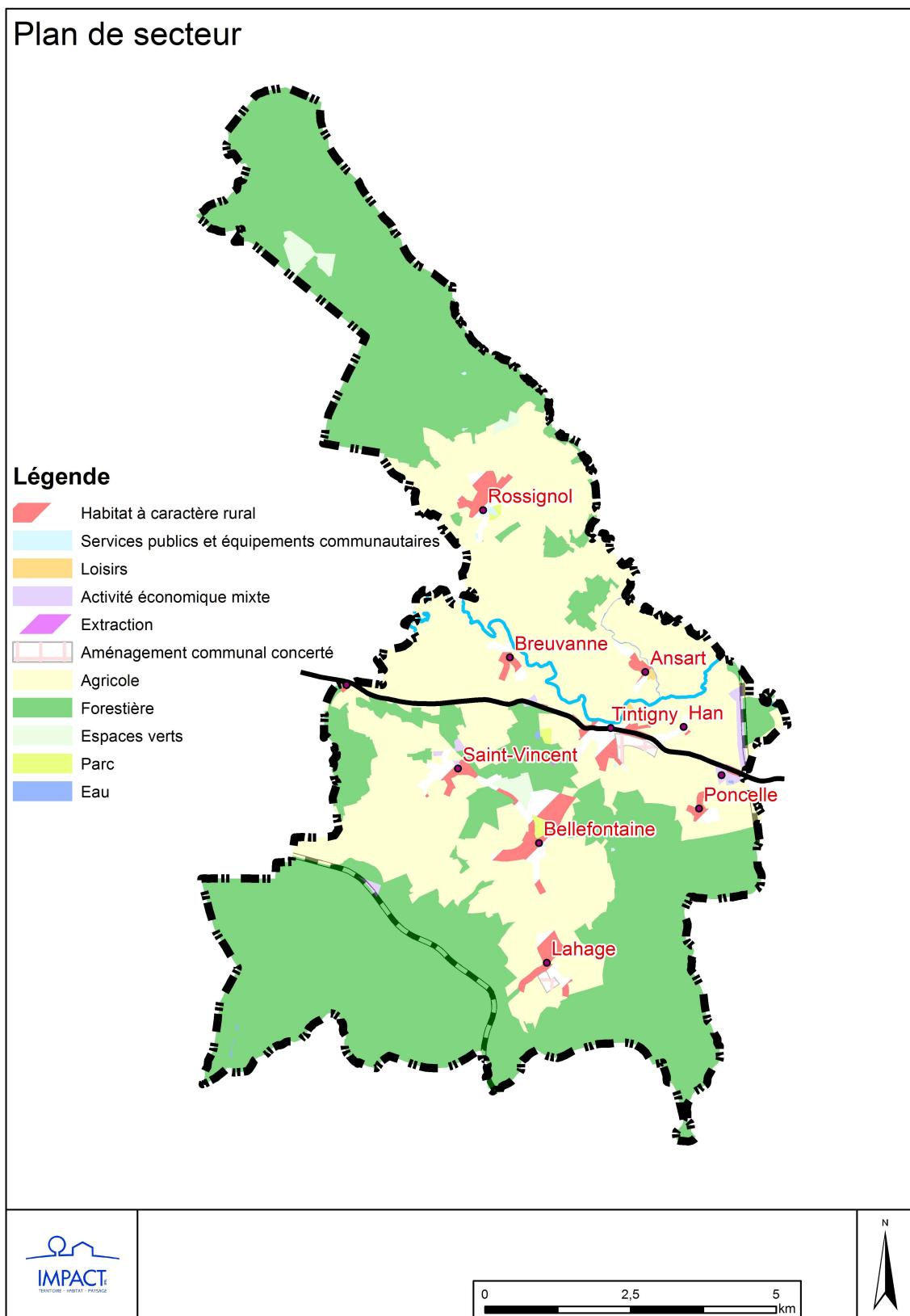
La commune compte deux zones d'aménagement communal concerté (Tintigny et Lahage) pour un total de 24 ha.

C. Zones non urbanisables

Au plan de secteur, la zone forestière occupe la majorité du territoire communal (54 %) devant la zone agricole (40 %).

Il existe trois zones d'espaces verts (une entre Saint-Vincent et Bellefontaine, une près de Rossignol et une au sein de la forêt de Chiny) ainsi que trois zones de parc : le domaine de Villemont, l'arboretum de Bellefontaine et une à Rossignol.

Figure 56 : Plan de secteur



2.15.4.3. Potentiel foncier

Le repérage des disponibilités foncières en zones destinées à l'urbanisation a été réalisé à partir de relevés précis effectués sur le terrain.

Nous avons tout d'abord identifié les terrains non disponibles, c'est-à-dire les terrains déjà bâtis mais également situés à l'arrière de parcelles bâties mais ne possédant pas une profondeur suffisante pour être urbanisés.

Les zones de risques naturels ou de contraintes géotechniques majeurs ont été prises en compte lors du calcul des disponibilités foncières : problématiques d'inondation, d'éboulements de paroi rocheuse, de glissement de terrain, de phénomène karstique, d'affaissement minier ou encore de risque sismique. Pour le territoire de Tintigny, les principaux risques majeurs identifiés sont l'inondation et les risques de glissements de terrain. Dans le cadre de cette étude, les zones d'aléa élevé d'inondation figurant sur les cartes officielles de la Région wallonne ont été considérées comme inconstructibles.

En soustrayant la superficie non disponible et la superficie inconstructible de la superficie totale, nous obtenons la superficie disponible. Cette dernière est également décomposée en trois composantes :

- Premièrement, la superficie disponible qui reprend les terrains qui peuvent être mis en œuvre immédiatement.
- Deuxièmement, la superficie disponible non équipée qui intègre les terrains qui, pour être urbanisés, nécessitent une viabilisation préalable, c'est-à-dire la création de voiries (recouvertes d'un revêtement en dur) pour pouvoir y accéder. Notons que, pour les zones de loisirs et d'activité économique, cette catégorie n'a pas été déterminée vu les spécificités d'aménagement de ces zones.
- Troisièmement, la superficie disponible à long terme permet d'identifier les terrains éventuellement disponibles à 10-20 ans. Il s'agit par exemple de terrains jouxtant une parcelle bâtie et utilisée comme jardin, une parcelle bâtie d'une superficie importante qui pourrait être un jour divisée et ainsi offrir de nouvelles potentialités ou encore jouxtant une exploitation agricole. L'étude du potentiel foncier ne se limite donc pas uniquement aux parcelles cadastrales mais intègre un référentiel plus large. Les parcelles disponibles à long terme sont également classées en fonction de leur complexité de mise en œuvre « aisée » ou « complexe ».

Par rapport aux superficies disponibles, nous avons également appliqué quatre types de contraintes.

- Les contraintes topographiques comprennent les terrains présentant une pente moyenne de plus de 20 %. D'autres éléments sont également pris en compte comme la présence d'un talus important le long de la voirie.
- Les contraintes physiques identifient la présence de ruisseaux ou de sols humides.
- Les contraintes écologiques reprennent l'ensemble des terrains présentant un intérêt écologique indéniable : vergers hautes tiges, zones humides...

Les contraintes paysagères sont essentiellement liées au développement tentaculaire de l'habitat. Il s'agit également d'autres zones sensibles au niveau paysager (lignes de crête, point de vue, visibilité...).

2.15.4.3.1. Disponibilités foncières en zone d'habitat (à caractère rural)

A. Analyse générale

Au plan de secteur de Tintigny, 9 zones d'habitat à caractère rural sont recensées. Elles représentent une superficie de 323,04 ha. La superficie non disponible est de 208,03 ha (64,4 % de la superficie totale).

Superficies inconstructibles

Les superficies théoriquement disponibles mais inconstructibles sont peu importantes, seulement 2,47 ha (0,8 % de la superficie totale). Ces zones se concentrent essentiellement le long de la Semois (Breuvanne, Tintigny et Ansart).

Superficies disponibles

Sur l'ensemble de la commune, la superficie disponible s'élève à plus ou moins 46,96 ha (14,5 % de la superficie totale).

Superficies disponibles non équipées

Les superficies disponibles non équipées sont importantes et s'élèvent à 49,68 ha, soit 15,4 % de la superficie totale. On les retrouve principalement sur Bellefontaine, Lahage et Tintigny.

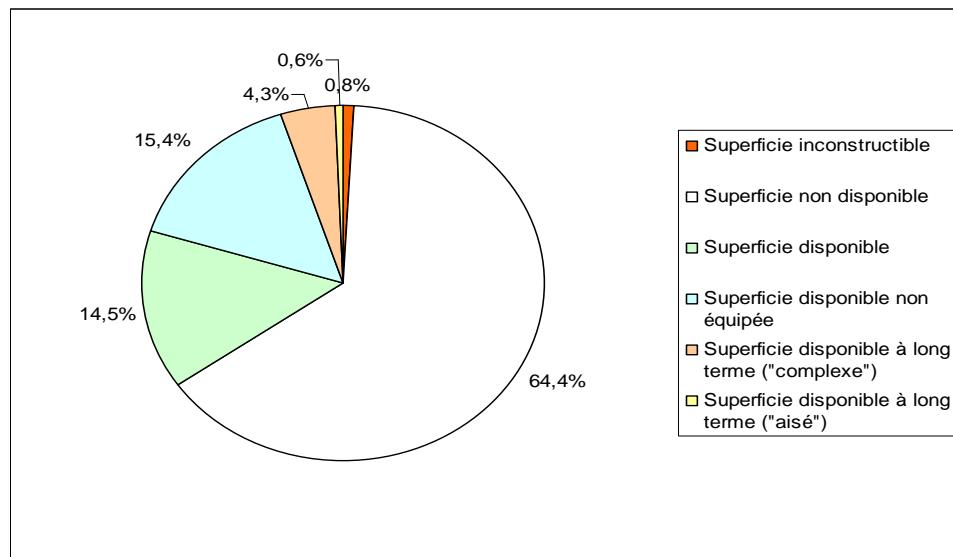
Superficies disponibles à long terme

Les superficies disponibles à long terme (« complexe ») sont tout de même non négligeables (13,81 ha - 4,3 % de la superficie totale). Les terrains disponibles mais jouxtant des exploitations agricoles (« aisés ») sont beaucoup moins nombreux (2,09 ha - 0,6 % de la superficie totale). La majorité des localités disposent de ce type de réserve foncière.

Tableau 27 : Disponibilités foncières en zone d'habitat

Village	ZH	Superficie inconstructible		Superficie non disponible		Superficie disponible		Superficie disponible non équipée		Superficie disponible à long terme ("complexe")		Superficie disponible à long terme ("aisé")	
		Total	Ha	%	Ha	%	Ha	%	Ha	%	Ha	%	Ha
Rossignol	48,52	0	0,0	35,91	74,0	5,19	10,7	4,89	10,1	2,53	5,2	0	0,0
Ansart	16,14	0,51	3,2	11,51	71,3	2,4	14,9	0,68	4,2	1,04	6,4	0	0,0
Tintigny - Han	65,85	0,66	1,0	41,65	63,2	12,18	18,5	7,17	10,9	3,71	5,6	0,48	0,7
Poncelle	15,45	0	0,0	9,54	61,7	3,82	24,7	1,71	11,1	0,3	1,9	0,08	0,5
Partie St-Marie	4,11	0	0,0	3,57	86,9	0,21	5,1	0	0,0	0,33	8,0	0	0,0
Partie Fenois	2,07	0	0,0	1,8	87,0	0,27	13,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Breuvanne	19,4	1,3	6,7	12,96	66,8	2,64	13,6	1,24	6,4	1,26	6,5	0	0,0
Lahage	35,64	0	0,0	15,04	42,2	9,4	26,4	9,16	25,7	1,65	4,6	0,39	1,1
Saint-Vincent	37,27	0	0,0	27,29	73,2	6,97	18,7	1,5	4,0	1,43	3,8	0,08	0,2
Bellefontaine	78,59	0	0,0	48,76	62,0	3,88	4,9	23,33	29,7	1,56	2,0	1,06	1,3
Total	323,04	2,47	0,8	208,03	64,4	46,96	14,5	49,68	15,4	13,81	4,3	2,09	0,6

Graphique 37 : Disponibilités foncières en zone d'habitat pour l'ensemble de la commune



Plus de 85 % des terrains disponibles ne présentent pas de contrainte. Remarquons toutefois que pour les terrains disponibles non équipés, ce pourcentage atteint 96 %.

Contraintes topographiques

Les contraintes topographiques représentent 2,5 % de la superficie disponible (+/- 1,19 ha).

Contraintes physiques

Les contraintes physiques représentent 8,7 % de la surface disponible. On en retrouve principalement à Rossignol (1,21 ha) et Poncelle (0,7 ha).

Contraintes écologiques

Les contraintes écologiques s'élèvent à 1,41 ha, soit 3,0 % de la superficie disponible.

Contraintes paysagères

Aucune contrainte paysagère n'est relevée pour les terrains disponibles.

Tableau 28 : Superficies avec contraintes pour les terrains disponibles en zone d'habitat

Village / Disponible	Total	Sans contraintes			Avec contraintes topographiques		Avec contraintes physiques		Avec contraintes écologiques		Avec contraintes paysagères	
		Ha	Ha	%	Ha	%	Ha	%	Ha	%	Ha	%
Rossignol	5,19	3,98	76,7	0	0,0	1,21	23,3	0	0,0	0	0,0	
Ansart	2,4	1,99	82,9	0	0,0	0,41	17,1	0	0,0	0	0,0	
Tintigny - Han	12,18	11,3	92,9	0	0,0	0	0,0	0,87	7,1	0	0,0	
Poncelle	3,82	3,1	81,2	0	0,0	0,72	18,8	0	0,0	0	0,0	
Partie St-Marie	0,21	0,21	100	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	
Partie Fenois	0,27	0,27	100	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	
Breuvanne	2,64	2,3	87,1	0	0,0	0,34	12,9	0	0,0	0	0,0	
Lahage	9,4	7,6	80,9	0,81	8,6	0,99	10,5	0	0,0	0	0,0	
Saint-Vincent	6,97	6,59	94,5	0,38	5,5	0	0,0	0	0,0	0	0,0	
Bellefontaine	3,88	2,92	75,3	0	0,0	0,42	10,8	0,54	13,9	0	0,0	
Total	46,96	40,3	85,8	1,19	2,5	4,09	8,7	1,41	3,0	0	0,0	

Tableau 29 : Superficies avec contraintes pour les terrains disponibles non équipés en zone d'habitat

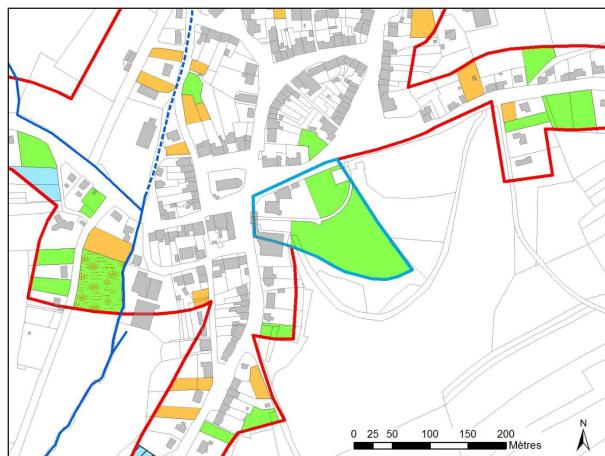
Village / Disponible non équipé	Total	Sans contraintes			Avec contraintes topographiques		Avec contraintes physiques		Avec contraintes écologiques		Avec contraintes paysagères	
		Ha	Ha	%	Ha	%	Ha	%	Ha	%	Ha	%
Rossignol	4,89	4,64	94,9	0,2	4,1	0,05	1,0	0	0,0	0	0,0	
Ansart	0,68	0,68	100	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	
Tintigny - Han	7,17	7,04	98,2	0	0,0	0,13	1,8	0	0,0	0	0,0	
Poncelle	1,71	1,71	100	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	
Partie St-Marie	0	0	/	0	/	0	/	0	/	0	/	
Partie Fenois	0	0	/	0	/	0	/	0	/	0	/	
Breuvanne	1,24	1,2	96,8	0,04	3,2	0	0,0	0	0,0	0	0,0	
Lahage	9,16	9,02	98,5	0,14	1,5	0	0,0	0	0,0	0	0,0	
Saint-Vincent	1,5	1,5	100	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	
Bellefontaine	23,33	22,1	94,7	1,23	5,3	0	0,0	0	0,0	0	0,0	
Total	49,68	47,89	96,4	1,61	3,2	0,18	0,4	0	0,0	0	0,0	

2.15.4.3.2. Disponibilités foncières en zone de services publics et d'équipements communautaires

On dénombre 8 zones de services publics et d'équipements communautaires sur la commune de Tintigny pour un total de 4,15 ha :

- Deux cimetières militaires au Nord de Rossignol (0,71 ha au total).
- Un parc à l'arrière du « Château de Rossignol » (1,83 ha).
- Le cimetière de Rossignol (0,33 ha).
- Un cimetière militaire à Bellefontaine (0,34 ha).
- Le cimetière de Bellefontaine (0,42 ha).
- Le cimetière de Saint-Vincent (0,16 ha).
- Le cimetière de Tintigny (0,36 ha).

Toutes les zones sont occupées excepté une partie du « parc » derrière le château de Rossignol qui offre un potentiel intéressant (1,20 ha).

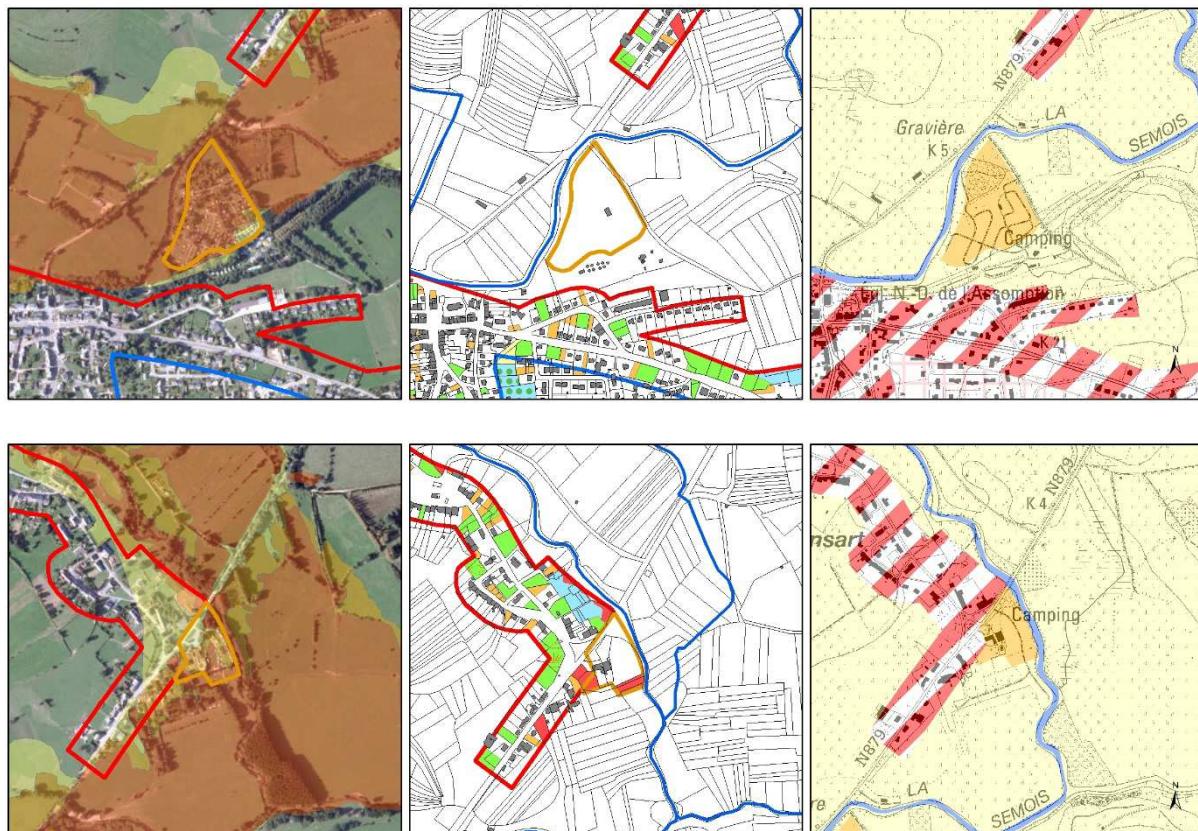


2.15.4.3.3. Disponibilités foncières en zone de loisirs

Traversée par la Semois, la commune de Tintigny compte deux zones de loisirs pour un total de 5,87 ha.

La zone de loisirs de Tintigny est occupée par le camping de Chênefleur et celle d'Ansart par le camping Aux Deux Eaux. Les deux zones sont soumises à un aléa d'inondation élevé due à la proximité de la Semois.

Le potentiel foncier est nul sur les deux zones.



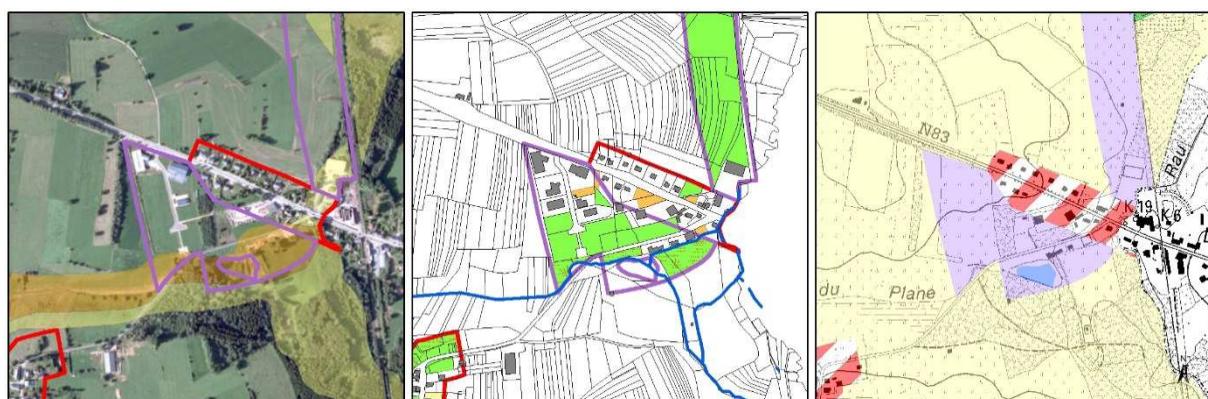
2.15.4.3.4. Disponibilités foncières en zone d'activité économique mixte

On dénombre 7 zones d'activité économique sur la commune de Tintigny pour un total de 40,13 ha :

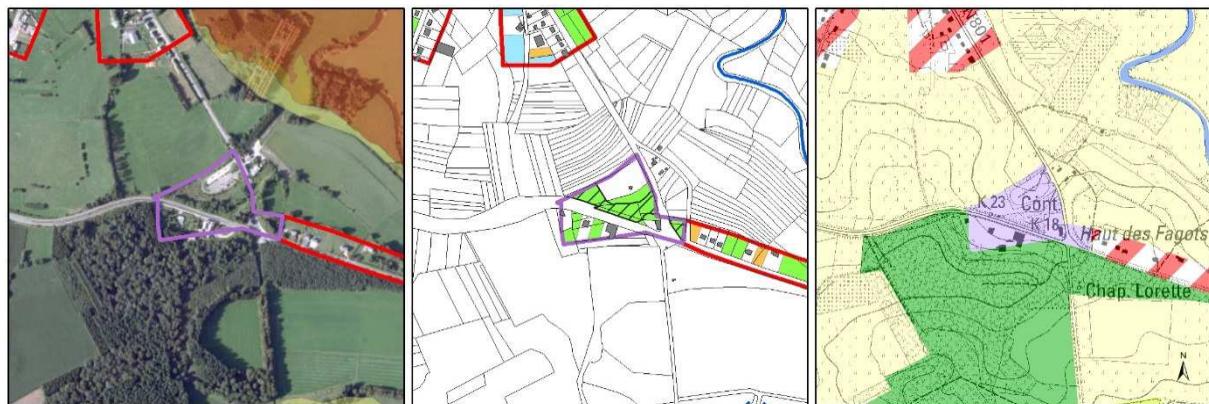
- Trois zones à Saint-Vincent, dont une occupée par le dépôt TEC, les autres étant non occupées.



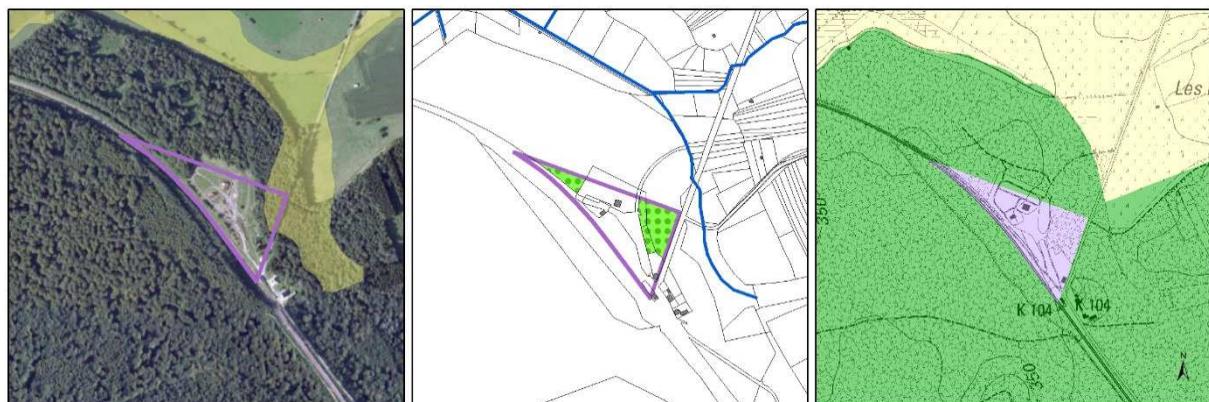
- Deux zones à Tintigny-Station : la première (18,71 ha) le long de la ligne de chemin de fer, la deuxième (8,14 ha) occupée en partie par le parc d'activité économique « Le haut du Sud » (qui fait l'objet d'un projet d'extension).



- Une ZAEM de 4,12 ha sur la N83 à Tintigny (vers Breuvanne) comprenant le parc à conteneurs et quelques constructions (garage).



- Une zone à proximité de l'ancienne gare de Saint-Vincent, occupée en partie par de l'exploitation forestière (scierie et hangars).

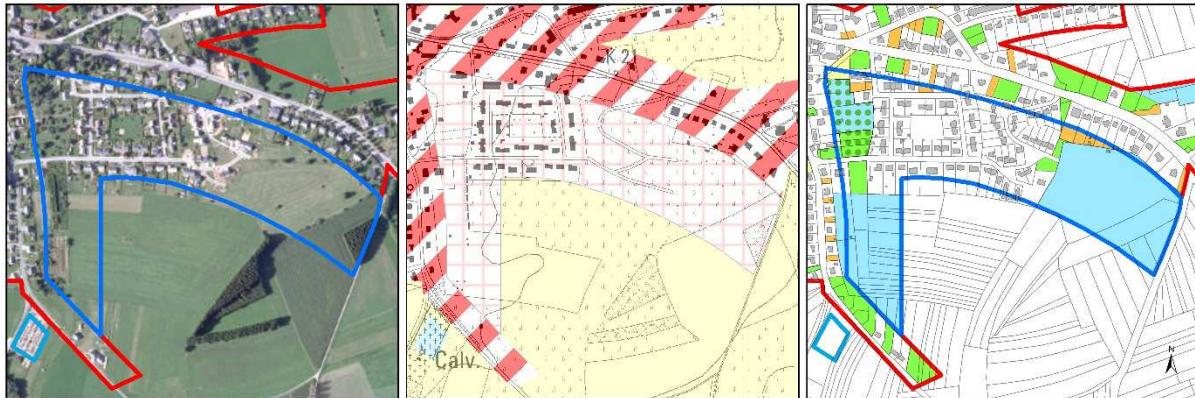


Au total, environ 27 ha de terrains en zone d'activité économique sont disponibles. Toutefois, ce potentiel n'est pas toujours adéquat. Il conviendra d'intégrer une éventuelle réorganisation de ce potentiel.

2.15.4.3.5. Disponibilités foncières en zone d'aménagement communal concerté

On dénombre 2 zones d'aménagement communal concerté (ZACC) sur le territoire de Tintigny, qui représentent une superficie totale de 24,38 ha.

La première zone se situe à Tintigny, entre la N83 et rue des Minières (quartier du Gros Terme). Elle est partiellement mise en œuvre par des lotissements et le potentiel foncier est de l'ordre de 8 ha. Une 3^{ème} phase de mise en œuvre est envisagée en partenariat avec La Virtonnaise (propriétaire de la plupart des terrains encore disponibles).



La seconde zone, à Lahage, est entièrement disponible mais la majeure partie de la zone sert de compensation dans le cadre du PCA de Saint-Vincent.

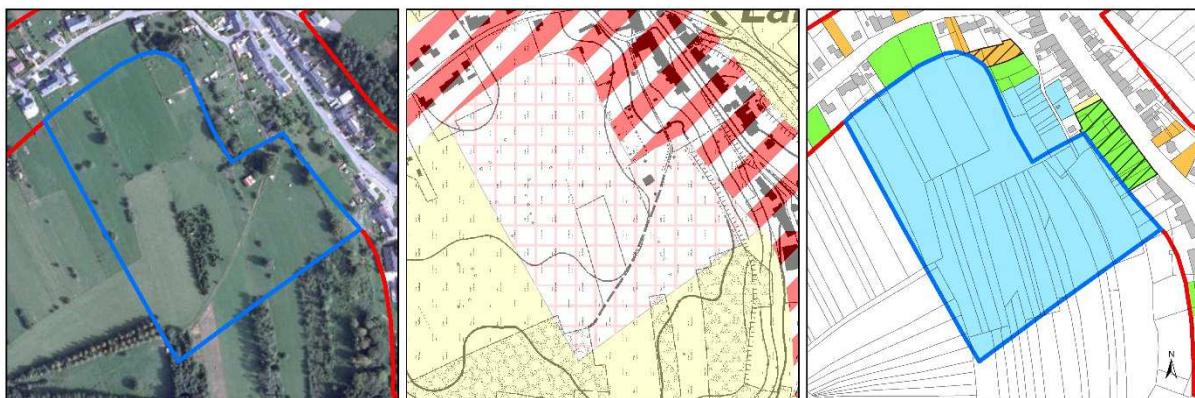


Figure 57 : Potentiel foncier - Ansart

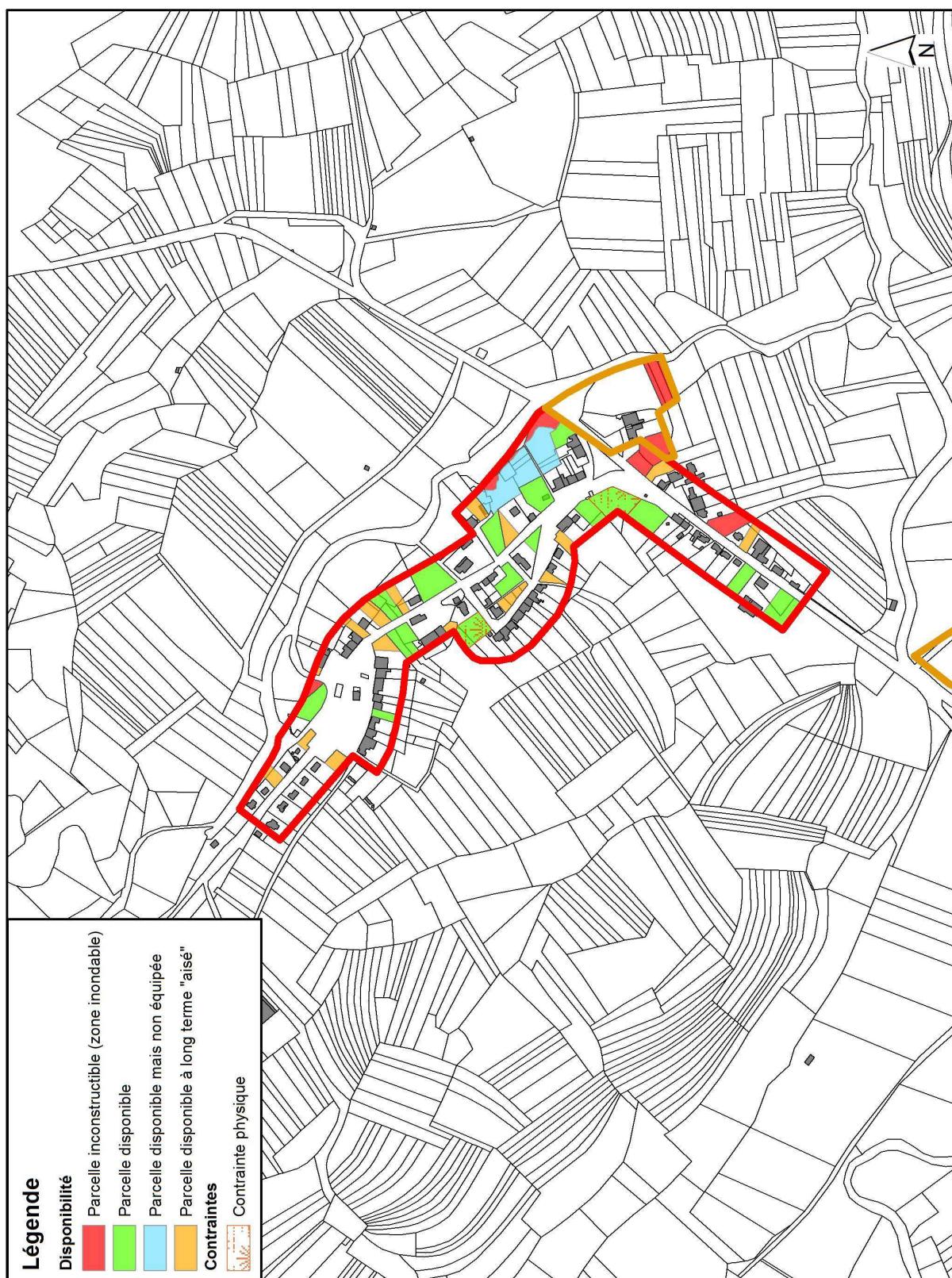


Figure 58 : Potentiel foncier - Bellefontaine

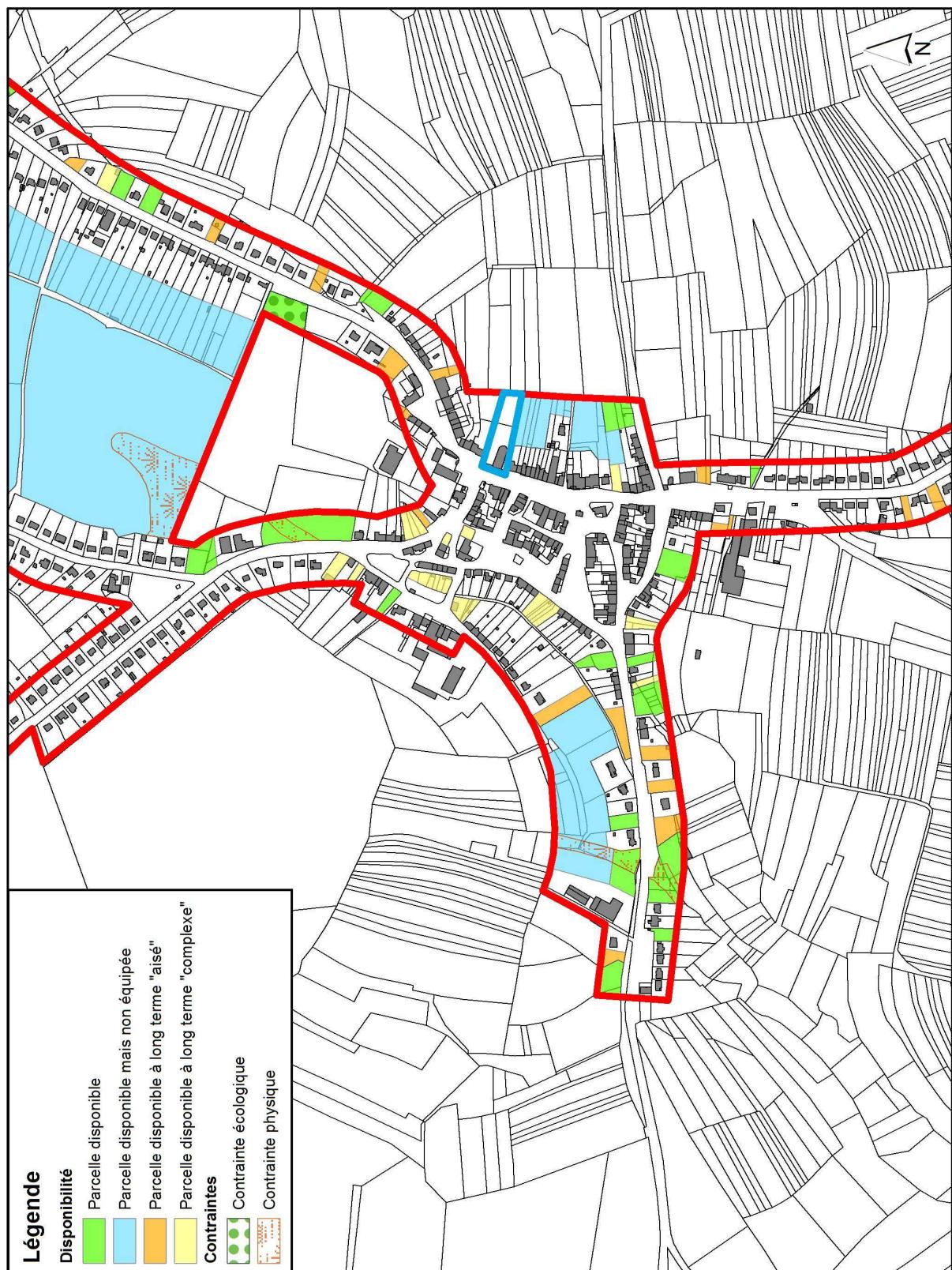


Figure 59 : Potentiel foncier - Breuvanne

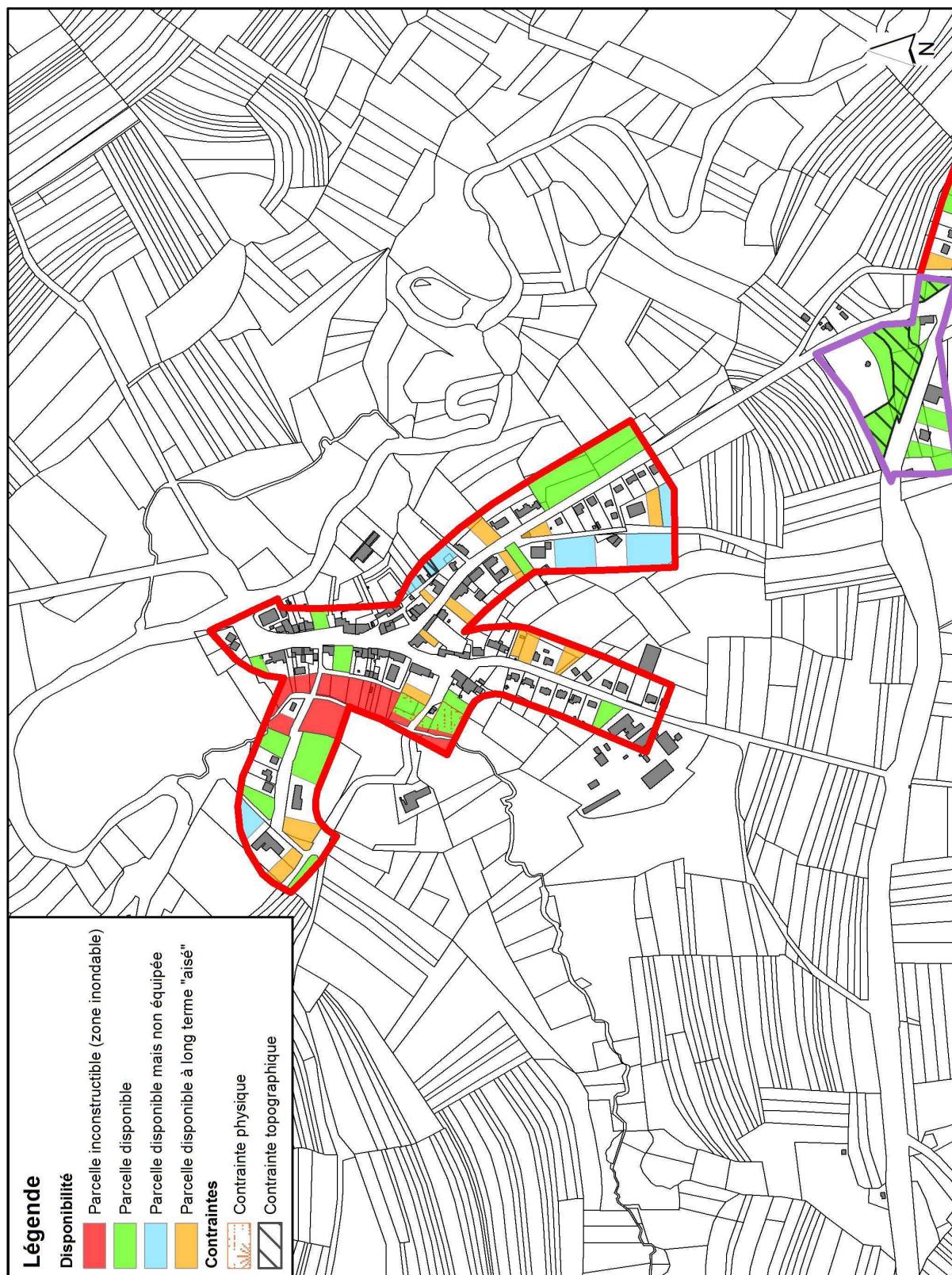


Figure 60 : Potentiel foncier - Han

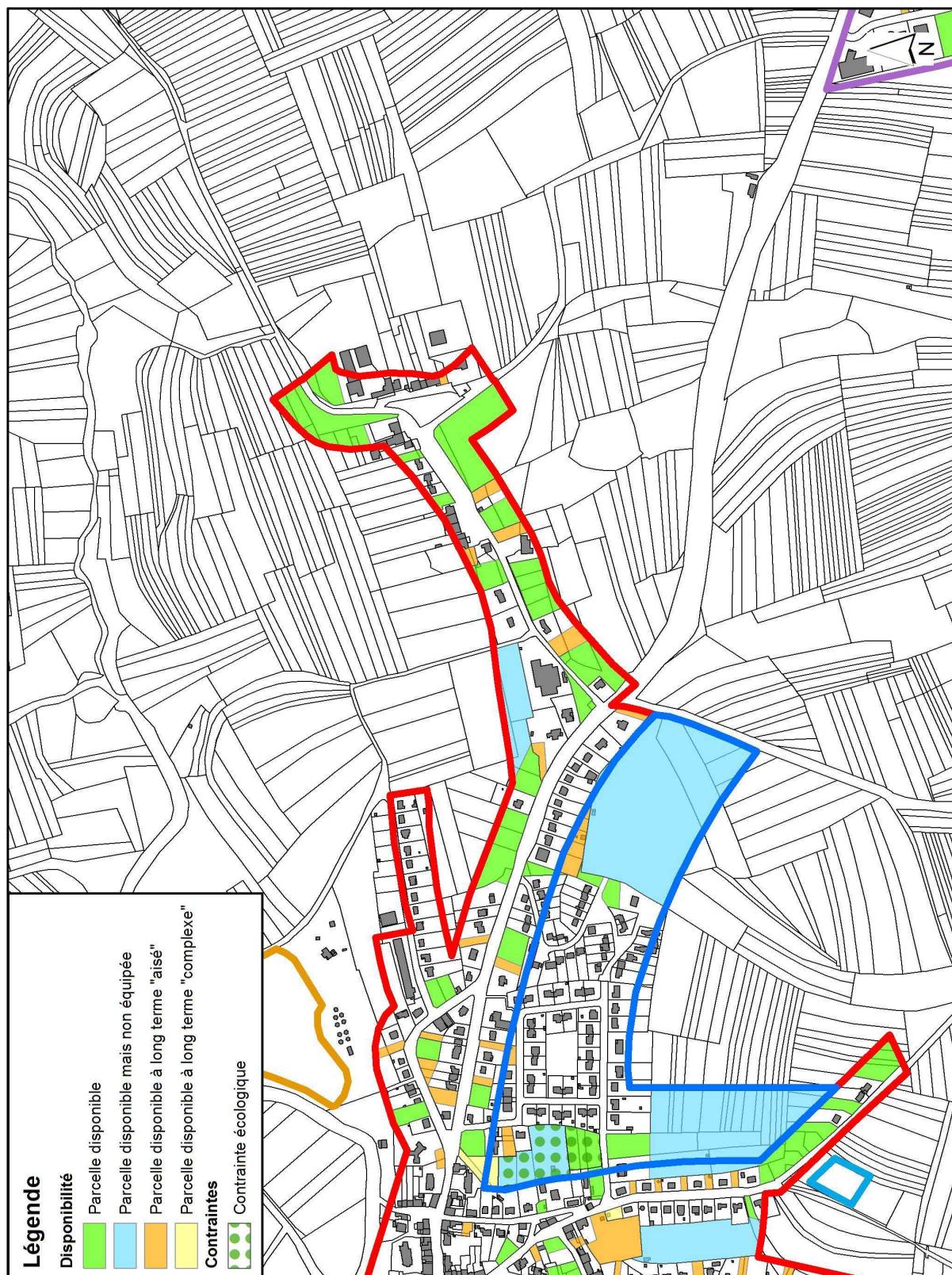


Figure 61 : Potentiel foncier - Lahage

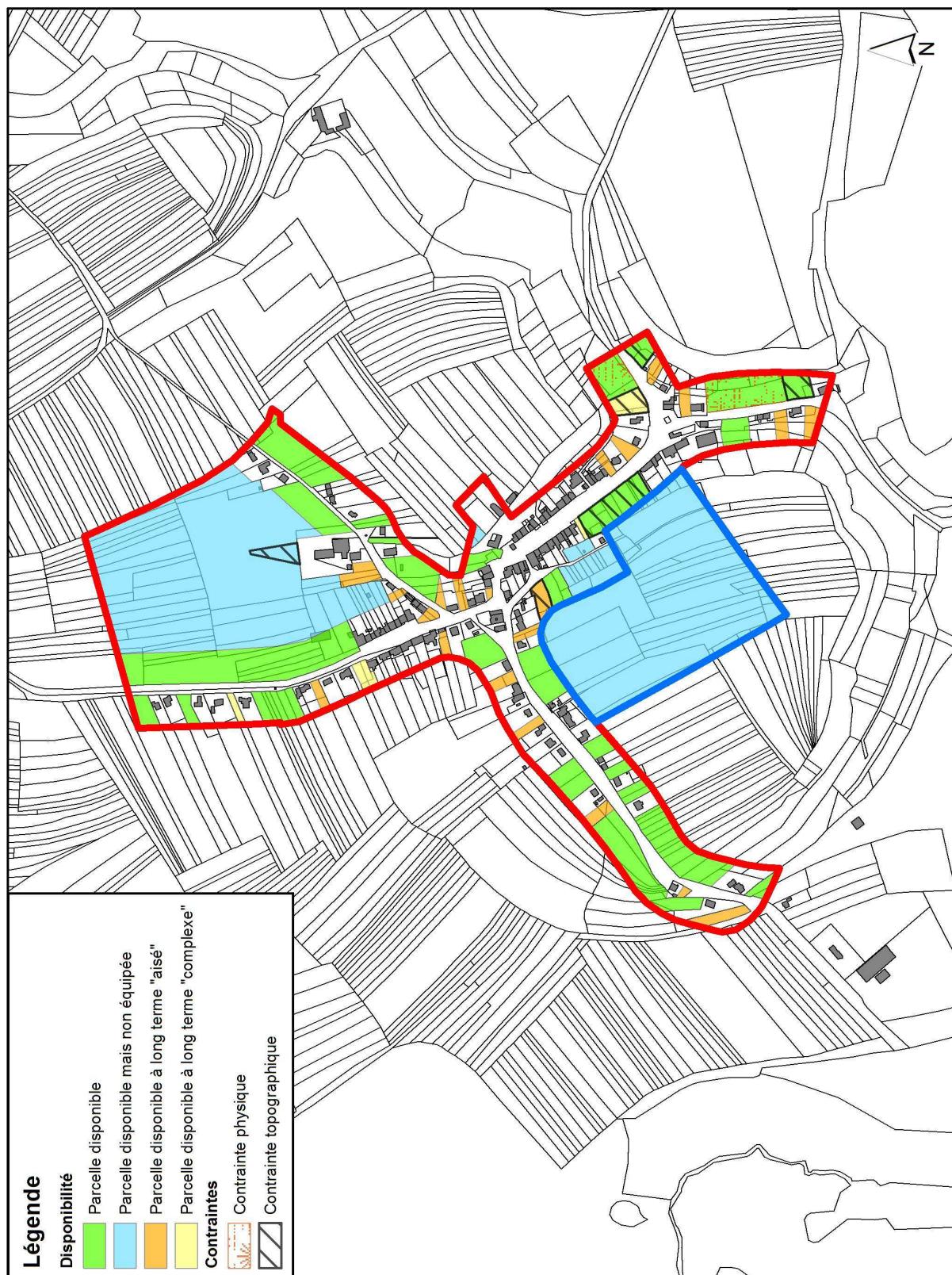


Figure 62 : Potentiel foncier - Poncelle



Figure 63 : Potentiel foncier - Rossignol

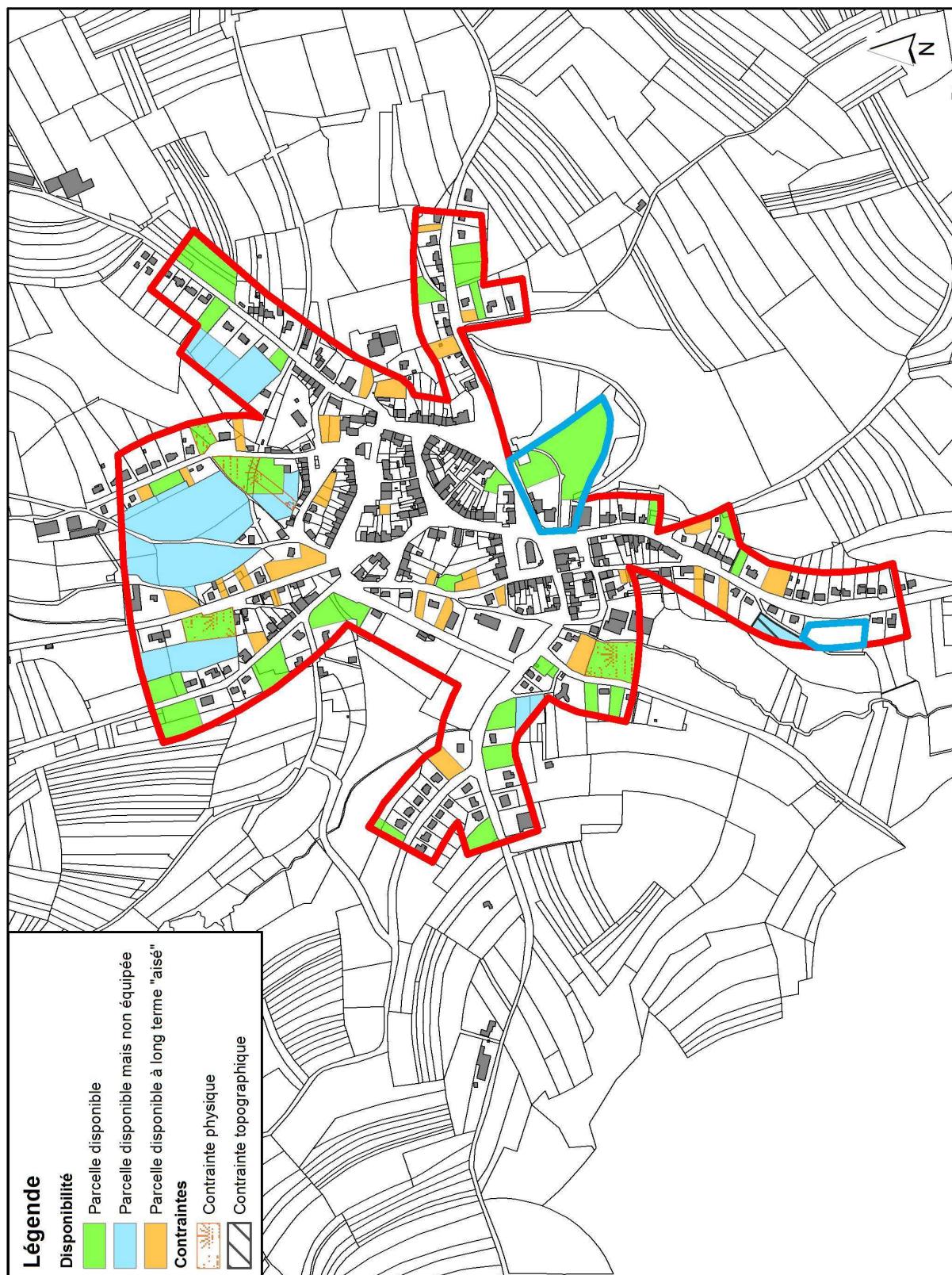


Figure 64 : Potentiel foncier - Saint-Vincent

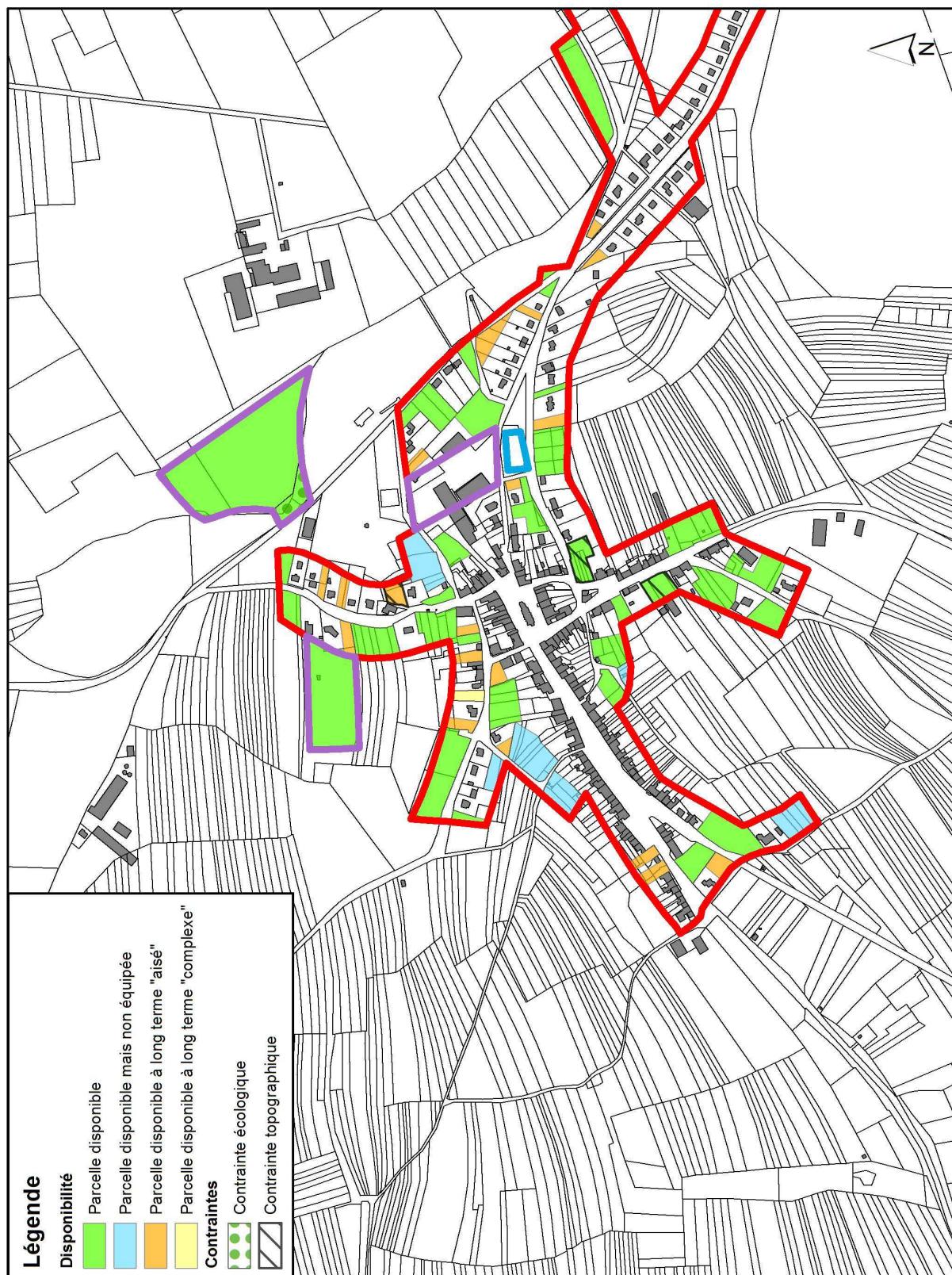
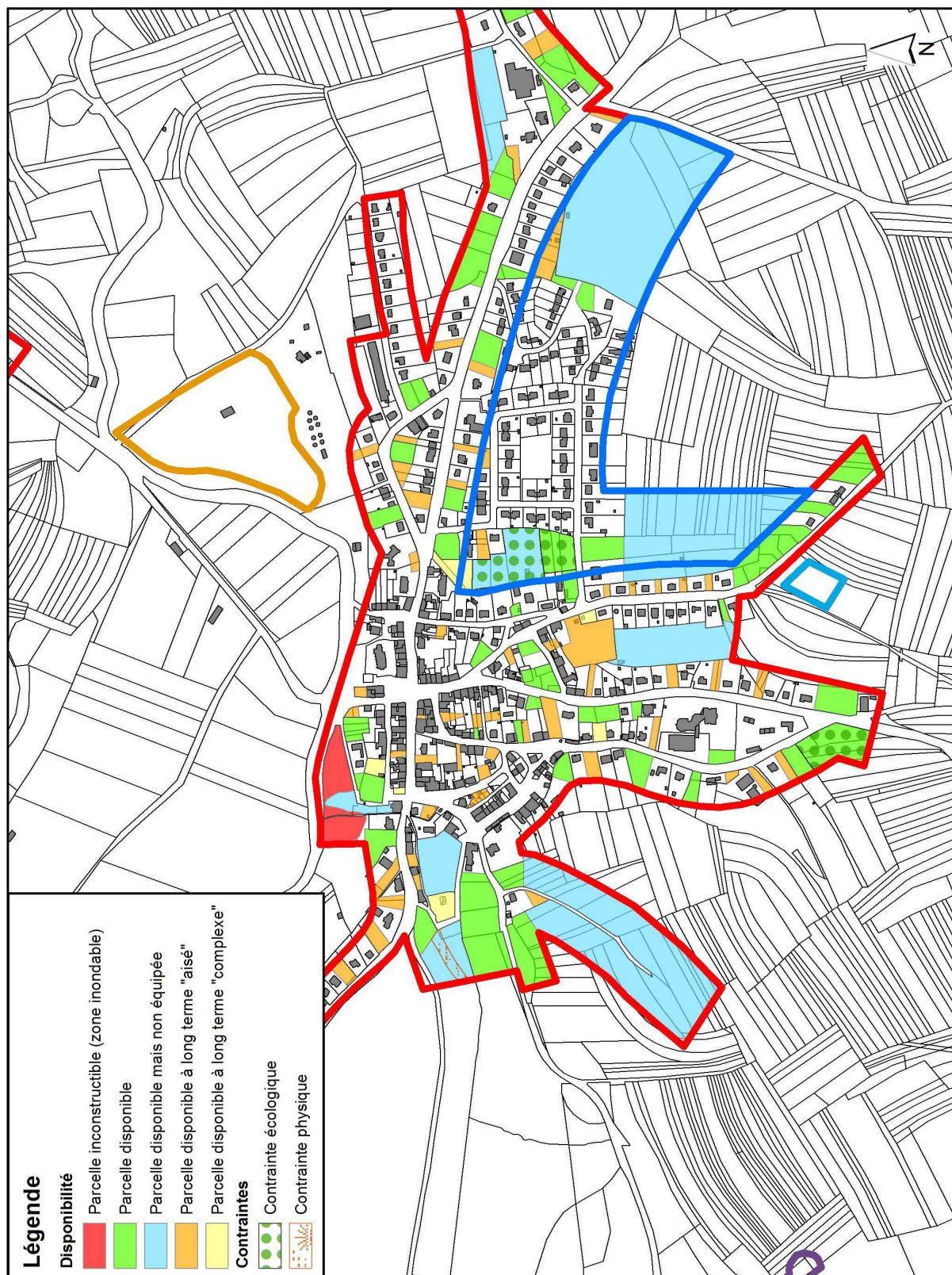


Figure 65 : Potentiel foncier - Tintigny



2.15.5. Plan communal d'aménagement (aujourd'hui Schéma d'Orientation Local)

Le territoire communal compte un ancien plan particulier d'aménagement sur le village de Rossignol (08/03/1956).

La Commune a par ailleurs initié deux plans communaux d'aménagement en révision du plan de secteur :

- **Le PCA dit « Saint-Vincent »** qui doit permettre la création d'un nouveau quartier d'habitat (misant sur l'intergénérationnel), la mise à disposition d'un espace pour le développement d'équipements communautaires (maison de village) et la constitution d'un espace public polarisateur. L'avant-projet a fait l'objet d'un rapport sur les incidences environnementales et la procédure devrait être finalisée pour la fin de l'année 2018.
- **Le PCA dit « Extension du PAE des Hauts Sud »** mené en collaboration avec IDELUX et qui doit aboutir à l'extension du parc d'activités économiques. Le rapport sur les incidences environnementales est en cours de finalisation.

2.15.6. Site à réaménager

Il existe un SAR sur le territoire communal, il s'agit de l'ancien home « La Veillée » à Poncelle.

2.15.7. Analyse synthétique des constats

Forces

- Existence de structures d'encadrement et d'avis telles la MULA ou la CCATM.
- Réflexion globale sur le développement territorial définie dans le cadre du schéma de structure.
- Potentiel foncier global important en zone d'habitat.
- 2 PCA en cours d'élaboration pour le renforcement de l'habitat et de la mixité des fonctions à Saint-Vincent et pour l'extension du parc d'activités économiques.

Faiblesses

- Pas de mention de Tintigny dans les documents régionaux de référence.
- Potentiel foncier faible en zone de services publics et d'équipements communautaires et en zone de loisirs.
- Potentiel foncier peu important et mal localisé en zone d'activité économique mixte.

Problématiques majeures

- Un potentiel foncier limité pour le développement de certaines activités.

Ressources spécifiques

- Des outils mis à disposition pour gérer le développement territorial.

2.16. Les équipements

2.16.1. Réseau d'égouttage

Il existe trois régimes d'assainissement :

- Le régime d'assainissement collectif caractérise les zones où il y a (ou aura) des égouts débouchant vers une station d'épuration existante ou en projet.
- Le régime d'assainissement autonome caractérise les zones dans lesquelles les habitants doivent assurer eux-mêmes, individuellement ou en petites collectivités, l'épuration des eaux usées.
- Le régime d'assainissement transitoire caractérise les zones dont une analyse plus spécifique est nécessaire afin de les réorienter prochainement vers un des deux régimes précédents.

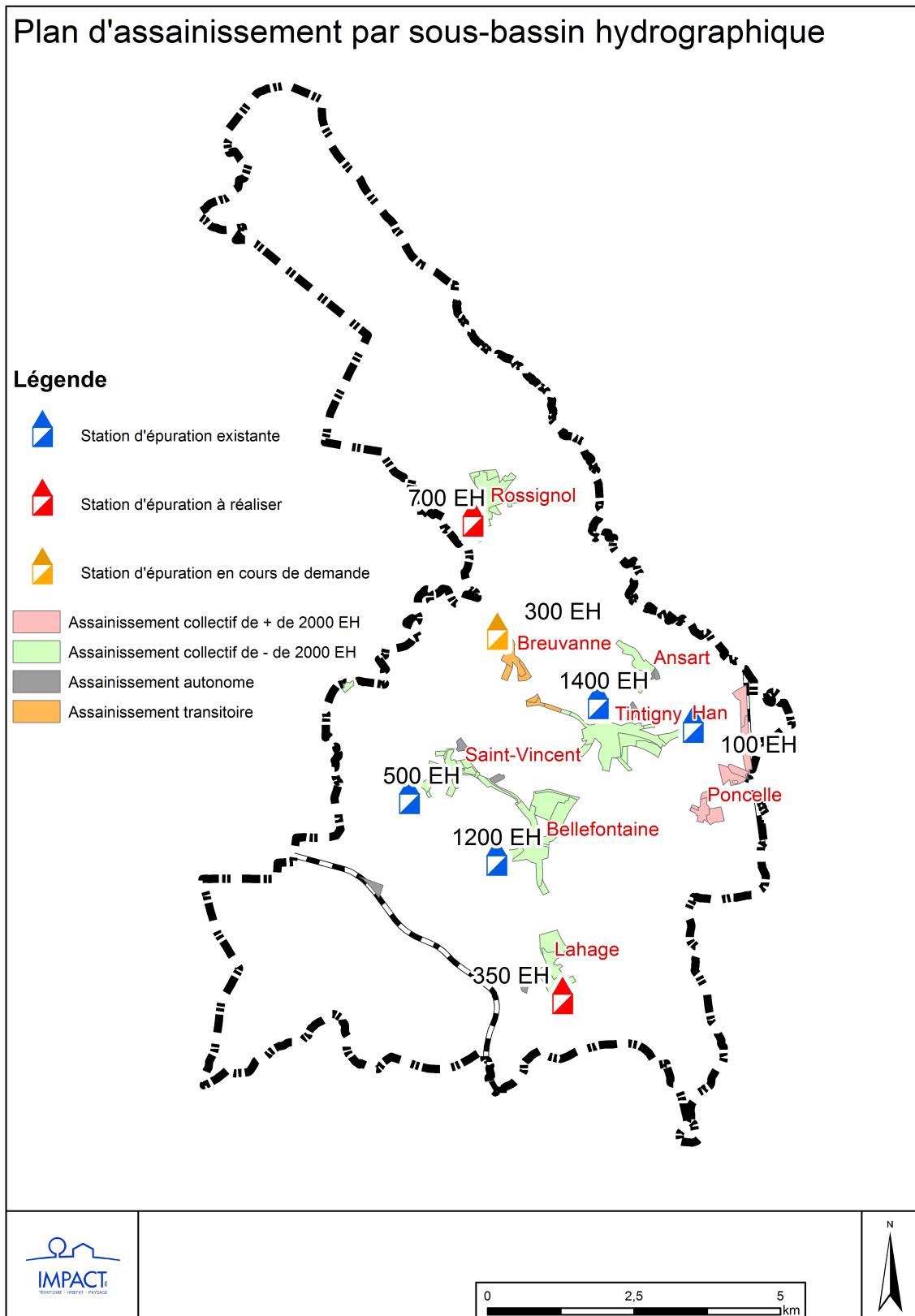
La commune de Tintigny fait partie du Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique (PASH) de la Semois-Chiers entré en vigueur le 10/01/2006.

La très grande majorité du territoire est reprise en zone d'assainissement collectif. Actuellement, quatre stations d'épuration existent sur Saint-Vincent (500 EH), Han (100 EH), Tintigny (1.400 EH) et Bellefontaine (1.200 EH). Notons que le village de Poncelle est repris en zone d'assainissement collectif dépendant de la station d'épuration de Sainte-Marie (commune d'Etalle).

Le village de Breuvanne ainsi qu'une partie de Tintigny sont repris en régime transitoire inhérent à la demande de construction d'une station d'épuration de 300 EH à Breuvanne.

Pour les parties du territoire en assainissement autonome, les constructions devront donc être équipées d'unité d'épuration individuelle avec rejet des eaux préférentiellement par infiltration dans le sol.

Figure 66 : Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique (PASH)



2.16.2. Distribution d'eau

Le réseau de distribution d'eau est géré par la Commune.

Plusieurs captages d'eau pour la distribution publique sont recensés et trois zones de prévention ont été arrêtées pour les captages d'Oasis et Ferva I et II à Saint-Vincent et le captage de Gérouville.

2.16.3. Distribution d'électricité et de télédistribution

La distribution de l'électricité est gérée par ORES et la télédistribution par VOO.

Une ligne électrique haute tension (70 kV) traverse la commune au Sud-Ouest dans la forêt d'Orval.

2.16.4. Télécommunication

Le réseau téléphonique est géré par l'opérateur Proximus. De manière générale, la couverture du territoire communal par les différents réseaux de télécommunication (téléphonie, GSM, ADSL...) est assez bonne.

Au total, 7 antennes GSM sont situées sur le territoire communal.

2.16.5. La gestion de déchets

En 2017, 961,16 kg/EH de déchets ont été collectés dans la commune de Tintigny. Cela représente une diminution de 9 % par rapport à 2016 et de 13 % par rapport à 2006.

Plusieurs matières sont triées et collectées à différentes fréquences chez les citoyens et les autres producteurs de déchets semblables (écoles, commerces, cimetières, etc.) :

- La collecte séparée de la matière organique et des déchets résiduels (respectivement 28,37 kg/EH et 76,63 kg/EH).
- Les papiers/cartons (72,28 kg/EH).
- Les encombrants ménagers (2,51 kg/EH).

Au total, le recyparc de Tintigny a récolté 839,05 kg/EH, la moyenne AIVE étant de 413, 58 kg/EH.

Le verre (31,82 kg/EH) est collecté via :

- Le recyparcs.
- Les bulles communales.

2.16.6. La gestion énergétique

2.16.6.1. Consommation énergétique des bâtiments communaux

Globalement, les bâtiments communaux consomment annuellement un peu plus de 131.000 litres de mazout. Les plus gros consommateurs sont l'école de Tintigny (+/- 38.000 litres de mazout), l'école de Bellefontaine (+/- 27.000 litres de mazout) et la salle de sport de Tintigny (+/- 16.500 litres de mazout). Cette consommation est globalement la même qu'en 2012.

La nouvelle école et la maison de village de Rossignol ainsi que la halle de Han disposent d'un chauffage aux pellets. Par ailleurs, cette dernière dispose de panneaux solaires thermiques.

Les différents bâtiments communaux consomment 255.545 kWh d'électricité. Le plus gros consommateur est la Halle de Han (+/- 85.000 kWh). Des efforts y ont été réalisés pour diminuer la consommation qui était de +/- 232.000 kWh.

2.16.6.2. Actions menées

La commune de Tintigny dispose d'un écopasseur en collaboration avec les communes d'Etalle et Habay.

Un projet de réseau de chaleur est en cours d'étude. Il prévoit l'aménagement d'une chaufferie fonctionnant exclusivement au pellet (pas d'appoint au mazout) qui alimentera l'administration communale, le presbytère et la maison Claisse (logements sociaux et atelier de repassage).

La chaufferie centralisée prendra place dans l'actuelle chaufferie de la maison communale. Un silo de stockage d'une capacité maximale d'environ 13 tonnes sera également à aménager dans le local annexe à la chaufferie.

2.16.7. Liens avec d'autres plans et programmes

Le Plan d'Investissement Communal (PIC) 2017-2018 prévoit la réalisation des travaux suivants :

- Réparation du ralentisseur à la rue des Rappes à Saint-Vincent (9.918,65 €).
- Entretien de la voirie vers le camping du Chênefleur à Tintigny (44.015,49 €).
- Entretien de la route du Ménil à Breuvanne (159.120,32 €).
- Remplacement des avaloirs sur l'ensemble de la commune (30.320,66 €).
- Modernisation de la voirie d'accès à la brasserie Millevertus à Breuvanne (34.522,93 €).
- Création d'un trottoir entre le quartier du Gros Terme et la rue des Minières à Tintigny (53.768,65 €).
- Réhabilitation de l'égouttage à la rue du Monument à Ansart - Exclusif égouttage - Dossier SPGE (97.216,25 €).
- Egouttage à la rue de Chiny à Rossignol - Exclusif égouttage - Dossier SPGE (97.216,25 €).
- Voirie de liaison entre la place de Tintigny et la N879 (7.407,09 €).

- Réfection des trottoirs de la rue Montante Roye à Bellefontaine (20.997,06 €).

Notons que la commune de Tintigny est reprise comme commune pilote dans le cadre du projet mené par Idelux relatif à Smart City (commune rurale alors qu'Arlon est reprise comme commune pilote en milieu urbain). Sur base d'un diagnostic du territoire, des enjeux ainsi que des projets seront définis pour répondre aux objectifs des Smart City.

Au niveau énergétique, le Parc Naturel de Gaume poursuit l'objectif de promouvoir des initiatives nouvelles en matière d'énergie.

La commune de Tintigny a adhéré à la Convention des Maires et a établi un Plan d'Action Energie Durable (PAED).

Ce document a, en première partie, pour objectif de présenter les données relatives aux émissions CO₂ et à la consommation énergétique de la Commune de Tintigny pour l'année de référence 2006, les potentiels d'économies d'énergie et les potentiels de production d'énergies renouvelables. Le bilan CO₂ s'exprime suivant deux axes : le bilan territorial (reprend les émissions et les consommations de toutes les activités comptabilisées sur le territoire de la Commune) et le bilan patrimonial (reprend les émissions et les consommations de l'ensemble des services communaux, inclus tous les bâtiments gérés par l'administration). Découlant du bilan CO₂ communal, une première série de pistes d'action est d'ores et déjà envisagée.

La deuxième partie reprend la méthodologie, le volet financier, les actions douces et les actions dures.

Une troisième partie est consacrée à l'étude de vulnérabilité du territoire au changement climatique et à la planification d'actions d'adaptation, requête de la nouvelle Convention des Maires officialisée le 15 octobre 2015.

2.16.8. Analyse synthétique des constats

Forces

- Une majorité du territoire raccordé à une station d'épuration collective.
- Réseau de distribution d'eau géré par la Commune.
- Des initiatives menées pour réduire la facture énergétique et adhésion à la Convention des Maires.
- Un projet de réseau de chaleur.
- Nombreux travaux en cours ou programmés.

Faiblesses

- Une consommation énergétique importante des bâtiments communaux.

Problématiques majeures

- **Un coût important lié à la gestion et au fonctionnement des équipements et des infrastructures.**

Ressources spécifiques

- Des projets en faveur de l'innovation (énergie, Smart City, etc.).

2.17. Les services

2.17.1. Le commerce

La structure commerciale est très peu développée sur la commune de Tintigny. On y recense quelques commerces de proximité, plus spécialement à Tintigny et à Bellefontaine.

Coopérative « Cœur de Village »

A Bellefontaine, la supérette va bientôt fermer ses portes ou plus exactement sous sa forme actuelle. En effet, les villageois ont réagi suite à l'annonce de la fermeture par les exploitants actuels. Avec l'aide de l'ADL, ceux-ci ont mené une réflexion qui a abouti à la création d'une coopérative à finalité sociale.

Dans un premier temps, les produits régionaux (légumes, viandes, fromages, etc.) seront mis en avant pour lancer la coopérative qui devrait prendre possession de l'ancienne supérette dans le courant de l'été 2018.

Dans un second temps, le rachat de la supérette et la constitution d'un fond de marchandises seront envisagés. Un appel coopérateurs sera lancé.

2.17.2. L'enseignement et l'éducation

Enseignement fondamental

L'enseignement fondamental s'appuie sur 6 implantations communales (2 directions) qui accueillent 478 élèves (157 en maternelles et 321 en primaires) :

- Tintigny (41 en maternelles et 107 en primaires - fréquentation en diminution).
- Breuvanne (18 en maternelles et 29 en primaires - fréquentation en diminution).
- Bellefontaine (38 en maternelles et 84 en primaires - fréquentation en diminution en maternelles mais en augmentation en primaires). Travaux de rénovation des bâtiments.
- Lahage (11 en maternelles et 21 en primaires - fréquentation stable).
- Rossignol (26 en maternelles et 57 en primaires - fréquentation en diminution en maternelles et stable en primaires). Nouvelle école récemment construite.
- Saint-Vincent (23 en maternelles et 23 en primaires - fréquentation stable en maternelles et en diminution en primaires).

Un accueil extrascolaire est organisé.

Notons que la Commune octroie une prime « Transport » aux étudiants domiciliés sur le territoire de la commune, qui fréquentent un établissement scolaire de niveau secondaire ou supérieur.

Le montant de la prime est fixé à :

- 15 € par an par étudiant qui fréquente un établissement d'enseignement secondaire ;
- 32 € (c'est-à-dire l'équivalent de deux tickets campus, soit dix semaines de trajets en train), par an par étudiant, âgé de 25 ans maximum, qui fréquente un établissement d'enseignement supérieur ou universitaire.

2.17.3. Les services sociaux

Les bureaux du CPAS se situent à Tintigny. Outre les services classiques, le CPAS gère les activités sociales suivantes :

- Atelier de repassage (situé dans la Maison Claisse).
- Locomobile.
- Plaines de Rossignol.
- Repas à domicile.
- ...

Une Agence Locale pour l'Emploi (ALE) est également située à Tintigny (aide à domicile, à l'entretien du jardin, au bricolage, etc).

2.17.4. Les services aux aînés

Maison d'accueil communautaire

La maison d'accueil communautaire (MAC) mène une action préventive afin d'éviter que les aînés soient en rupture de lien social. Elle vise également à apporter du répit aux aidants proches qui accompagnent au quotidien les personnes âgées. Ce projet existe grâce à la collaboration entre la Plateforme Alzheimer et la commune de Tintigny. Le local est situé aux abords du parc du château de Rossignol. La capacité d'accueil est de 10-11 personnes selon les cas.

2.17.5. Les services aux enfants et aux jeunes

Gardiennes d'enfants

Au sein du territoire communal, on dénombre :

- 2 maisons d'enfants à Saint-Vincent et à Tintigny.
- 1 gardienne ONE à Saint-Vincent.
- 2 accueillantes Baby Service à Ansart et à Bellefontaine.

Au total, 60 places sont disponibles (taux de couverture de 48 %) dont :

- 15 places subventionnées par l'ONE.
- 45 places non subventionnées par l'ONE.

2.17.6. Les autres services publics

La Poste

Un bureau de poste est situé à Tintigny.

Police

La commune de Tintigny fait partie de la zone de police de Gaume composée de 7 communes (Chiny, Etalle, Florenville, Meix-Devant-Virton, Rouvroy, Tintigny et Virton). La nouvelle structure est composée de 84 policiers et agents et de 25 membres du cadre administratif et logistique.

Un poste de proximité est situé à Tintigny dans le bâtiment de l'administration communale.

Service incendie

Conformément à l'article 6 de l'AR du 02/02/2009, portant délimitation territoriale des zones de secours, le conseil de zone Luxembourg est constitué des 44 communes adhérentes : Arlon, Attert, Aubange, Bastogne, Bertrix, Bouillon, Chiny, Daveloose, Durbuy, Etalle, Erezée, Fauvillers, Florenville, Gouvy, Habay, Herbeumont, Hotton, Houffalize, La Roche-en-Ardenne, Léglise, Libin, Libramont, Manhay, Marche-en-Famenne, Martelange, Meix-devant-Virton, Messancy, Musson, Nassogne, Neufchâteau, Paliseul, Rendeux, Rouvroy, Saint-Ode, Saint-Hubert, Saint-Léger, Tellin, Tenneville, Tintigny, Vaux-sur-Sûre, Vielsalm, Virton et Wellin.

Le conseil de zone est représenté par les 44 communes de la Province dont les Bourgmestres sont membres d'office et un membre issu du Conseil Provincial. Le conseil de zone a désigné Monsieur Vincent Magnus en qualité de Président et Madame Catherine Hornick en qualité de secrétaire du conseil et du collège.

Le collège de zone est quant à lui représenté par 13 Bourgmestres issus du conseil.

Le territoire communal dépend du Service Régional d'Incendie d'Etalle.

Maison de l'Emploi

La Maison de l'Emploi d'Etalle, Habay et Tintigny est située sur la commune d'Etalle et est le fruit d'une collaboration entre les Communes et les CPAS d'Etalle, Habay, Tintigny, et le Forem.

Espace public Numérique

L'Espace Public Numérique, hébergé dans la Halle de Han, est un lieu d'apprentissage et de médiation des usages numériques pour favoriser la participation des citoyens à la Société de l'information. Il offre un accès à l'Internet, des formations et de l'accompagnement adaptés aux publics variés. Spécialisé ou généraliste, fixe ou mobile, l'espace est une fenêtre locale sur le monde numérique.

Locomobile

La Locomobile, taxi social, est active sur la commune de Tintigny. En 2017, elle a assuré par moins de 570 trajets pour 654 personnes prises en charge. Ce nombre est en très forte augmentation par rapport aux dernières années.

Information communale

L'information communale est assurée par le site Internet de l'administration communale qui a fait l'objet d'une refonte complète. Un bulletin communal mensuel est également distribué.

D'autres créneaux d'information existent par ailleurs :

- Les divers journaux toutes-boîtes.
- La télévision régionale TV-Lux.
- Les relais dans la presse.
- Les différents toutes-boîtes et sites Internet des associations/infrastructures.

2.17.7. La santé

2.17.7.1. Offre en soins de santé

Au niveau des soins de santé, on recense sur la commune :

- 5 médecins généralistes à Tintigny (4) et à Bellefontaine.
- 1 pharmacie à Tintigny.
- 1 dentiste à Tintigny.
- 1 infirmière indépendante (soins à domicile) à Bellefontaine.
- 4 kinésithérapeutes à Saint-Vincent (2), Tintigny et Rossignol.

Les médecins généralistes font partie d'un groupement (ASBL « Médecins de village ») et sont pour la plupart en fin de carrière. Une maison des médecins est présente à Tintigny, près du poste médical de garde.

A partir du 04 février 2012, un nouveau système de garde (week-ends et jours fériés) de médecine générale est mis en place en province de Luxembourg et dans l'arrondissement de Dinant. Tintigny dispose de son propre poste de garde.

2.17.7.2. Profil de santé

L'espérance de vie est un bon indicateur démographique des conditions de vie et de santé de la population. Son évolution croissante reflète les progrès en matière de santé, les changements en mode de vie et du contexte socio-économique. Sur Tintigny, elle assez proche de la moyenne de l'arrondissement et provinciale : 75,2 ans pour les hommes et une espérance de vie plus élevée chez les femmes (81,8 ans).

A Tintigny, entre 2006 et 2018, le taux de natalité est de 15 naissances pour 1.000 habitants, ce qui correspond est supérieur aux taux de l'arrondissement (12,8) et de la province (12,6).

En 2010, l'indice de vieillissement de la commune de Tintigny (0,54) est inférieur à celui de l'arrondissement (0,58) et à celui de la province (0,59). Ceci s'explique directement par les différences de proportions entre les jeunes de moins de 20 ans et les personnes de 65 ans et plus. Entre 2001 et 2010, l'indice de vieillissement de la commune diminue très fortement.

Sur la période 2007-2009, le taux brut de mortalité²⁷ est inférieur sur Tintigny (8,9) par rapport à l'arrondissement (10,3) et à la province (9,6).

En 2010, 62 personnes (31 hommes et 31 femmes), âgées de 20 à 64 ans, bénéficiaient d'une indemnité de l'INAMI pour invalidité à Tintigny. Les taux pour 1.000 habitants de bénéficiaires d'une indemnisation pour invalidité sont moins importants quel que soit le sexe a Tintigny (28 pour les hommes et 28 pour les femmes) par rapport à la province de Luxembourg (34 pour les hommes et 35 pour les femmes) et a l'arrondissement de Virton (31 pour les hommes et 30 pour les femmes).

2.17.7.3. Indicateur synthétique ISADF

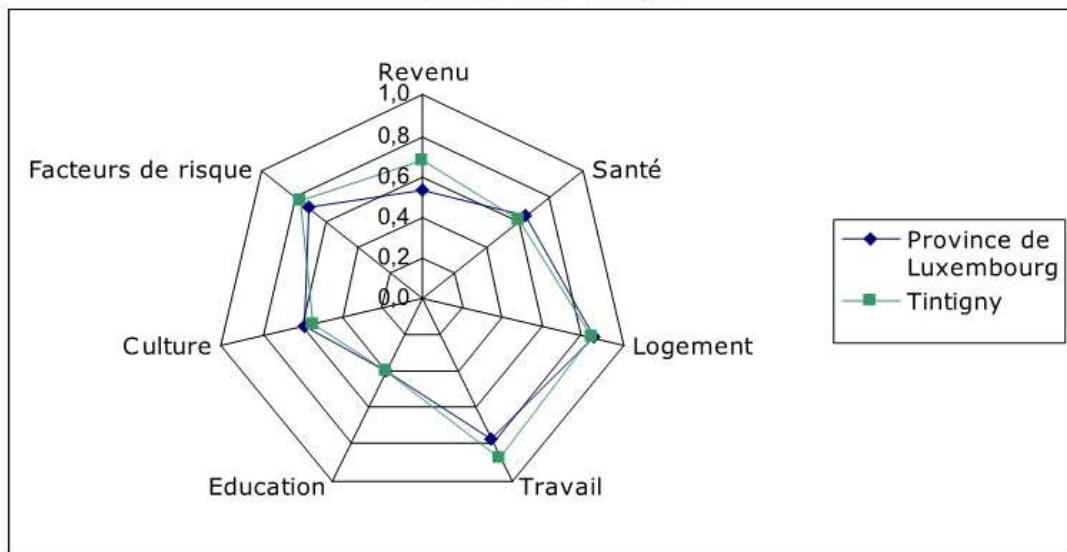
L'indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux (ISADF) reflète l'accès de la population de chaque commune wallonne aux droits fondamentaux, complété par un facteur de risque par rapport au maintien de la cohésion sociale sur le territoire de la commune.

Les droits fondamentaux sont déclinés en six dimensions : le droit à un revenu digne, le droit à la protection de la santé et à l'aide sociale et médicale, le droit à un logement décent et à un environnement sain, le droit au travail, le droit à la formation et enfin le droit à l'épanouissement culturel et social. Le facteur de risque prend en considération trois publics cibles : les ménages monoparentaux, les personnes isolées âgées de 65 ans et plus et les demandeurs d'asile.

²⁷ Le taux brut de mortalité est le nombre de décès enregistrés pendant l'année divisé par l'effectif de population en milieu d'année.

Afin de permettre à chaque commune de visualiser aisément sa position par rapport aux droits fondamentaux et au facteur de risques dans le cadre du plan de cohésion sociale, l'IWEPS a élaboré des polygones appelés « radars » sur la base des indicateurs de chaque commune.

Graphique 38 : Radar ISADF - IWEPS



Les indicateurs facteurs de risque, culture, santé, éducation et logement sont fort proches entre la commune de Tintigny et la province de Luxembourg. Par contre, à Tintigny, ceux du revenu (0,68) et du travail (0,87) sont supérieurs à ceux de la province (0,53 et 0,76).

Si on classe les communes de la province de Luxembourg par rapport à ces indicateurs, Tintigny arrive en 14^{eme} position sur 44.

2.17.8. Liens avec d'autres plans et programmes

La commune de Tintigny dispose d'un plan de cohésion sociale 2020-2025 (mené avec la commune de Habay). L'objectif est de « communiquer, informer, mettre en place des solutions de mobilité gratuites pour permettre à chacun d'avoir accès à tous les droits et de ne plus être isolés ; de mobiliser les habitants et recréer de la solidarité pour améliorer la vie de chacun ; travailler avec les personnes les plus précarisées pour leur redonner la maîtrise sur leur vie et augmenter leur inclusion dans la société ».

Plusieurs actions et objectifs ont été identifiés :

- Sensibiliser pour économiser l'énergie et réduire ses factures à travers l'organisation d'ateliers collectifs ;
- Informer, sensibiliser et conseiller sur la santé en distribuant la life box ;
- Sensibiliser et proposer une aide pour une alimentation saine et diversifiée à travers la distribution de tracts et l'organisation de conférences et ateliers ;
- Lutter contre le gaspillage alimentaire en sensibilisant les commerçants (dont les ambulants) à la mise à disposition des invendus ;

- Favoriser la convivialité et le lien social en organisant des activités d'intégration collective au sein des quartiers ;
- Rompre l'isolement des personnes seules à travers des rencontres et échanges entre personnes isolées et bénévoles ;
- Informer et soutenir les familles en proposant des moments d'échange et/ou des solutions aux problèmes de parentalité ;
- Impliquer les citoyens à la vie communale à travers l'organisation et l'animation de conseils consultatifs (enfants, aînés, personnes en situation de handicap...) ;
- Encourager à l'implication bénévole en réalisant un cadastre des volontaires et bénévoles, afin de mettre en lien l'offre bénévole avec la demande d'associations et de collectivités ;
- Procurer une solution de transport collectif adaptée à travers des moyens de transport de proximité (Proxibus, flexitec, taxi social) ;
- Procurer une solution de transport individuel adaptée en organisant et gérant une base de données de co-voiturage.

2.17.9. Analyse synthétique des constats

Forces

- Pratiquement une implantation scolaire dans chaque village.
- Existence de nombreux et divers services à la population.
- Présence d'un groupement (ASBL) de médecins et d'un poste médical de garde.
- Bon accès aux droits fondamentaux (14^{ème} sur 44 communes de la Province de Luxembourg).

Faiblesses

- Structure commerciale peu importante.
- Fréquentation scolaire en diminution pour certaines implantations.
- Peu de jeunes médecins.

Problématiques majeures

- Une offre en soins de santé à pérenniser et une infrastructure commerciale à renforcer.

Ressources spécifiques

- Un enseignement communal bien présent.

2.18. La culture, le sport et les loisirs

2.18.1. Les infrastructures

2.18.1.1. Les lieux de rencontre

Différentes salles sont mises à disposition des habitants et des associations :

- Nouvelle maison de village à Rossignol.
- Cercle Saint-Joseph à Tintigny.
- Salle de l'école de Bellefontaine.
- Salle de musique à Bellefontaine.
- Cercle de Bellefontaine.
- Salle de l'école de Lahage.
- Salle de l'école de Saint-Vincent.
- Locaux des clubs des jeunes (Saint-Vincent, Tintigny, Bellefontaine et Rossignol),
- Ancienne buvette du football à Ansart

La Halle de Han propose également un service de création d'événements et de location de salles. Plusieurs salles peuvent être utilisées en journée comme en soirée, en semaine ou le weekend pour l'organisation de réunions, projections, conférences, débats, animations, repas conviviaux, etc. La Halle peut accueillir de 20 à 300 personnes.

D'autres salles privées sont également disponibles dont une à Poncelle directement accessible aux habitants du village ou encore la salle de la ferme pédagogique à Bellefontaine ou la salle de réception de la brasserie Millevertus à Breuvanne.

2.18.1.2. Les infrastructures sportives

La commune dispose d'un complexe sportif situé à Tintigny qui fait l'objet d'un projet d'extension. Deux autres salles de sport sont présentes à Bellefontaine et à Saint-Vincent.

On retrouve également :

- Des nouvelles installations pour la pratique du football à Bellefontaine.
- Des terrains de football à Rossignol et Tintigny.
- La zone aménagée autour des étangs de Rossignol.
- Des plaines de jeux dans les villages.

2.18.1.3. Les lieux de culte

La commune compte 6 églises : Bellefontaine, Breuvanne, Lahage, Rossignol, Saint-Vincent et Tintigny.

2.18.2. Les associations et les activités

Centre culturel de Rossignol

Le centre culturel de Rossignol-Tintigny est implanté depuis son origine dans le complexe du château, au cœur du village de Rossignol. Cette asbl a été reconnue par la Communauté Française en 1989 et son action s'est amplifiée au fil des ans.

En 2006, le centre culturel a commencé à travailler sur les communes voisines d'Etalle et de Meix-devant-Virton dans le cadre d'un projet Leader avec le GAL Cuestas. Si le projet ne s'est pas poursuivi, la dynamique a toutefois perduré. La population des 3 communes est ainsi devenue le public du centre culturel pour l'ensemble de ses activités. Depuis 2018 le contrat programme du centre culturel de Rossignol est reconnu pour les 3 communes.

Très populaire, le centre culturel accueille beaucoup de monde. Le bâtiment communal qui accueille le centre culturel est doté d'une salle de spectacle de 170 places, ainsi que d'une salle d'expo et d'une cafétaria-bar. Ses activités drainent un total de 14000 personnes par an. L'ouverture à des publics multiples y est particulièrement développée : la diversification des « portes d'entrées » et le travail sur l'accessibilité financière favorise la venue de tous.

Outre les missions générales décrites par le décret des centres culturels, l'action culturelle de l'asbl s'étend aux enjeux identifiés dans le cadre de l'analyse partagée menée sur le territoire (notamment sur les questions de logement et de mobilité).

Enfin, il est important de noter le rôle de creuset développé par le centre culturel, qui multiplie les collaborations avec les artistes locaux et avec les associations locales (troupes de théâtre, Centre d'expression et créativité Tribal Souk, Syndicats d'initiative, bibliothèques, asbl Apprendre autrement, Ligue des familles, Asbl Pazapa, Parc Naturel de Gaume,...).

Jeunesses musicales

Actives depuis 1976 dans la Province de Luxembourg, les Jeunesses Musicales du Luxembourg belge se sont constituées officiellement en ASBL en février 1979. Très vite, l'asbl se singularise par une double démarche dédiée pleinement aux objectifs généraux des Jeunesses Musicales :

- La promotion de la musique ou de l'expression musicale parmi les jeunes: mise en œuvre dans un maximum de communes de la Province des actions récurrentes propres à la Fédération des Jeunesses Musicales :
 - Organisation de tournées d'artistes (belges autant qu'étrangères).
 - Réalisation de cycles d'ateliers d'éveil à l'expression musicale et artistique.
 - Organisation de concerts publics intégrés au mieux à la vie musicale moderne.
- La promotion des jeunes musiciens: le but est de décliner les objectifs JM dans une diversité de projets originaux et créatifs, répondant le plus généralement aux besoins locaux ou aux spécificités du territoire. L'inventaire de ces projets spécifiques est long. Parmi ceux-ci, certains font cependant référence et ont dépassé la sphère provinciale. C'est notamment le cas :

- Du projet-pilote d'éveil musical mené à Bastogne entre 1985 et 1990 et auréolé d'un retentissant colloque international dirigé par le tandem Bernard Foccroulle - Robert Wangermé.
- De l'Orchestre d'Harmonie de la Province du Luxembourg actif pendant plus de 15 ans et distingué du Godefroid Initiative en 1997.
- Du Gaume Jazz Festival, créé en 1985 et dédié à la jeune scène belge et européenne du jazz autant qu'à la créativité festive et la présence de grandes vedettes mondiales.

Aujourd'hui, plus de 75 % des communes sont de près ou de loin touchées par le rayonnement des activités qui s'appuient sur une équipe de 10 permanents professionnels, sur un conseil d'administration représentatif de toutes les tendances musicales et territoires de la province.

Académie du patois gaumais

L'Académie du patois gaumais est un groupement visant à perpétuer le patois en tant que patrimoine culturel, notamment auprès des générations futures.

Bibliothèque communale

Le réseau de bibliothèques de Tintigny compte :

- Une bibliothèque à Bellefontaine (école).
- Une bibliothèque à Rossignol (centre culturel). Une ludothèque y est également implantée.

Le bibliobus parcourt également les autres villages de la commune.

Autres associations

De nombreuses associations sont présentes sur le territoire communal : groupements villageois, troupes de théâtre, mouvements de jeunesse, comité des fêtes, clubs sportifs, etc. On peut notamment citer les troupes de théâtre, patro de Bellefontaine, etc.

Activités culturelles

De nombreuses activités et animations sont organisées sur le territoire communal, leur portée est généralement locale mais différents événements dépassent largement les frontières communales. Nous en citerons quelques-unes à titre d'exemple :

- Le Gaume Jazz Festival qui se tient sur le site du parc de Rossignol au mois d'août et qui regroupe plus de 20 groupes et plus de 130 musiciens (plus de 10 nationalités) sur 5 scènes. On peut y écouter du jazz pur (swing, be bop, etc.) et des musiques plus modernes ou métissées (funky, électro, chanson jazzy, un zeste de blues, fanfares déjantées, etc.).
- Le carnaval de Bellefontaine organisé durant 3 jours au mois d'avril.
- Les soirées mexicaines à Tintigny.

2.18.3. Les conseils consultatifs

La commune de Tintigny dispose d'une CLDR, d'une CCATM et d'un Conseil communal des enfants, d'un comité de pilotage du PAED et d'un groupe de travail Tintigny 4.0.

2.18.4. Les actions de jumelage

Tintigny a été sélectionnée par l'Union des Villes et Communes en même temps qu'Arlon et Virton pour mener à bien un partenariat de 4 ans avec la commune béninoise de Djidja, située dans la province du Zou.

Financé par le ministère de la coopération au développement, ce partenariat se situant dans le cadre précis des relations de commune à commune, vise à donner à la Commune de Djidja les moyens d'améliorer son autonomie financière (aide à la réalisation d'un registre foncier, aide à la structuration d'une cellule de recherche de financements extérieurs (Ong, Cee, Organismes internationaux, etc.) mais aussi amélioration des services état civil et population afin de lutter contre l'analphabétisme et d'encourager la scolarité de tous les enfants.

2.18.5. Analyse synthétique des constats

Forces

- Plusieurs lieux de rencontre mis à disposition des habitants.
- Présence de différentes infrastructures sportives.
- Centre Culturel de Rossignol et bibliothèques communales.
- Tissu associatif bien présent.
- Existence de différents conseils consultatifs.

Faiblesses

- Lieux de culte de moins en moins utilisés.

Problématiques majeures

- Le devenir de certains lieux de culte.

Ressources spécifiques

- Des infrastructures et des structures en faveur de la vie associative, culturelle et sportive.

2.19. Données complémentaires

Le patrimoine communal ainsi que les autres propriétés publiques ont été reportées sur une carte annexée au présent document.

2.19.1. Ressources financières de la commune

Tableau 30: Recettes ordinaires

	Recettes ordinaires (Droits actés aux comptes)			
	2016	2017	2018	2019
Prestation	1.588.615,80	1.756.710,91	1.311.831,04	1.082.178,23
Transferts	4.950.486,49	5.031.452,28	5.254.238,78	5.452.488,87
Dette	45.236,05	30.403,75	30.614,97	30.653,79
Prélèvements	-	-	324.905,25	50.000,00
Total (exercice propre)	6.584.338,34	6.818.566,94	6.921.590,04	6.615.320,89
Exercices antérieurs	802.626,49	1.141.120,31	818.246,26	712.691,11
Prélèvements	-	-	141.019,76	106.146,08
Total général	7.386.964,83	7.959.687,25	7.880.856,06	7.434.158,08

En 2019, les recettes ordinaires de la commune de Tintigny s'élevaient à 7.434.158,08 €, soit une légère augmentation de 0,6 % par rapport à 2016. En 2017, elles étaient de 7.959.687,25 €, dues à des recettes de prestations et des exercices antérieurs plus importants. Les recettes de transferts ont augmenté de 10,1 % entre 2016 et 2019.

Tableau 31 : Dépenses ordinaires

	Dépenses ordinaires (engagements actés aux comptes)			
	2016	2017	2018	2019
Personnel	2.191.965,88	2.349.541,50	2.498.433,42	2.447.530,96
Fonctionnement	1.969.404,27	1.978.364,50	2.063.001,71	2.098.746,05
Transferts	1.195.255,44	1.264.110,01	1.230.749,73	1.208.320,61
Dette	676.281,72	724.671,40	727.173,24	858.513,80
Prélèvements	71.000,00	110.000,00	250.000,00	-
Total (exercice propre)	6.103.907,31	6.426.687,41	6.769.358,10	6.613.111,42
Exercices antérieurs	274.715,66	421.185,30	394.168,82	396.254,81
Prélèvements	247.123,10	694.016,63	277.657,17	302.751,33
Total général	6.625.746,07	7.541.889,34	7.441.184,09	7.312.117,56

En 2019, les dépenses ordinaires de la commune s'élevaient à 7.312.117,56 €, soit une augmentation relative de 10,4 % par rapport à 2016. Tintigny voit l'ensemble de ses dépenses augmenter sur la période. Les dépenses de dettes ont augmenté de 26,9 %.

Tableau 32 : Résultat budgétaire ordinaire

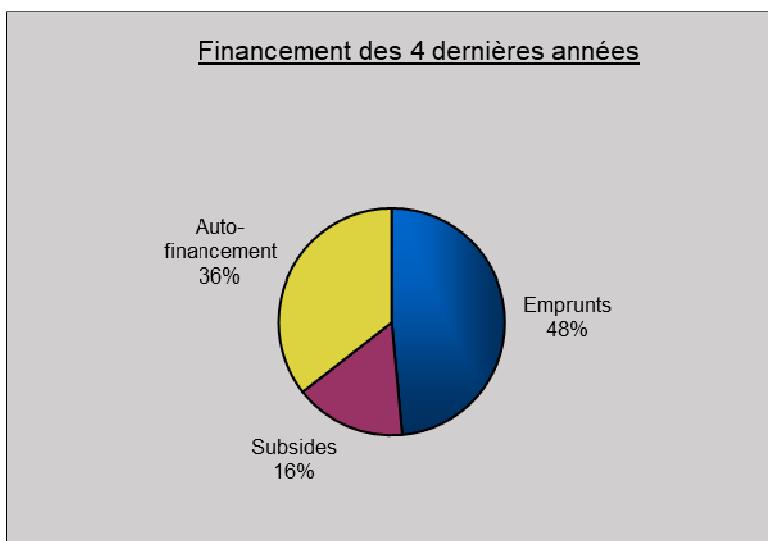
Exercices:	Résultat budgétaire ordinaire *			
	2016	2017	2018	2019
Résultat reporté des ex.antérieurs	567.848,69	1.016.262,66	733.141,99	584.609,28
Solde des opérations ex. antérieurs	-39.937,86	-296.327,65	-309.064,55	-268.172,98
Résultats Exercices antérieurs	527.910,83	719.935,01	424.077,44	316.436,30
Solde des opérations de l'exercice propre	551.431,03	501.879,53	77.326,69	-47.790,53
Solde net des opérations de prélèvt hors 060	-71.000,00	-110.000,00	74.905,25	50.000,00
Résultats Exercice Propre	480.431,03	391.879,53	152.231,94	2.209,47
Prélèvements (060)	-247.123,10	-694.016,63	-136.637,41	-196.605,25
Résultat global:	761.218,76	417.797,91	439.671,97	122.040,52

En 2019, le résultat global était de 122.040,52 €, soit une diminution relative de 84,0 % par rapport à 2016.

Tableau 33 : Service extraordinaire et financement des projets

	2016	2017	2018	2019	Totaux
Emprunts	933.000,00	468.378,00	2.120.758,37	1.677.910,35	5.200.046,72
Subsides	373.918,97	479.888,22	116.971,90	734.754,23	1.705.533,32
Auto-financement	978.314,81	997.015,52	1.088.922,55	746.383,18	3.810.636,06
Recettes hors Boni	2.285.233,78	1.945.281,74	3.326.652,82	3.159.047,76	10.716.216,10
Taux d'auto-financement:	42,8%	51,3%	32,7%	23,6%	35,6%

Graphique 39 : Financement des années 2016-2019



En 2019, la commune de Tintigny a financé ses projets extraordinaires sur fonds propres à raison de 23,6 % et par emprunt, à hauteur de 53,1 %. Le solde a été financé par subsides.

A titre informatif, la commune s'est auto-financée à raison de 35,6 % de 2016 à 2019.

L'appel massif à la dette pour financer les nombreux projets extraordinaires a pour impact d'augmenter les charges d'emprunts des exercices suivants et dès lors de grever le budget

ordinaire. Il y a donc lieu de trouver une juste adéquation entre le fait de ne pas épuiser nos fonds et le fait de ne pas emprunter à un stade où notre ordinaire se trouve en souffrance par la suite. L'idée est donc de répartir judicieusement la réalisation des projets sur une ligne du temps.

La situation globale de la dette de la commune de Tintigny est la suivante :

Tableau 34 : Dette communale

	Exercices:	2016	2017	2018	2019
1. Dette part propre					
Encours au 31/12	5.476.847,57	5.457.654,64	6.690.089,13	7.784.844,79	
Remboursements	433.376,21	477.681,55	457.658,25	521.873,88	
Intérêts	153.171,54	158.396,38	157.448,42	159.523,43	
Charges totales	586.547,75	636.077,93	615.106,67	681.397,31	
Durée théorique moy de remboursement	12,64	11,43	14,62	14,92	
2. Dette d'assainissement (CRAC)					
Encours au 31/12	0,00	0,00	200.000,00	150.000,00	
2.a. Part communale					
Remboursements	0,00	0,00	0,00	50.000,00	
Intérêts	0,00	0,00	0,00	0,00	
Charges totales	0	0	0	50000	
2.b. Part régionale (CRAC)					
Remboursements	20.337,86	20.337,86	20.337,86	2.517,81	
Intérêts					
Charges totales	20337,86	20337,86	20337,86	2517,81	
3. Dette Part Etat					
Encours au 31/12	1.251.010,96	1.191.075,07	1.215.701,17	1.136.349,91	
Remboursements	56.829,27	58.359,47	72.611,71	79.148,12	
Intérêts	32.899,62	30.234,00	39.454,86	40.818,63	
Charges totales	89.728,89	88.593,47	112.066,57	119.966,75	
4. Dette pour Tiers					
Encours au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	
Remboursements	0,00	0,00	0,00	0,00	
Intérêts	0,00	0,00	0,00	0,00	
Charges totales	0,00	0,00	0,00	0,00	
5. Dette garantie par la commune					
Encours					
Encours part communale (=1+2.a)	586.547,75	636.077,93	615.106,67	731.397,31	
Total des intérêts supportés par la commune	153.171,54	158.396,38	157.448,42	159.523,43	

Au 31/12/2019, le total de la dette part propre de la commune (Belfius, ING, CBC et BNP) s'élevait à 7.784.844,79 €, soit un taux d'endettement de 13,5 % (part de la dette part propre sur le total de l'actif).

Tableau 35 : Trésorerie communale

Fonds de réserve ordinaire	Solde Initial	Alimentation	Utilisation	Solde 31/12
2016	355.631,84	157.051,85	0,00	512.683,69
2017	512.683,69	0,00	0,00	512.683,69
2018	512.683,69	0,00	141.019,76	371.663,93
2019	371.663,93	0,00	106.146,08	265.517,85

Fonds de réserve extraordinaire	Solde Initial	Alimentation	Utilisation	Solde 31/12
2016	959.548,51	415.509,95	869.796,81	505.261,65
2017	505.261,65	1.103.589,95	991.184,35	617.667,25
2018	617.667,25	899.549,10	998.922,55	518.293,80
2019	518.293,80	860.203,93	578.053,50	800.444,23

Provisions pour risques et charges:	Solde Initial	Alimentation	Utilisation	Solde 31/12
2016	597.958,15	71.000,00	0,00	668.958,15
2017	668.958,15	110.000,00	0,00	778.958,15
2018	778.958,15	250.000,00	74.905,25	954.052,90
2019	954.052,90	0,00	50.000,00	904.052,90

Enfin, la trésorerie de la commune de Tintigny permet de procéder au paiement des dépenses courantes (salaires, fonctionnement, remboursement de la dette, dépenses de transfert, etc.)

2.19.2. Ressources humaines de la commune

2.19.2.1. Le Conseil communal

Bourgmestre :

- Benoît PIEDBOEUF

Affaires générales et gestion du personnel, finance, santé et affaires médicales, culture et affaires culturelles, centre culturel, Police, service incendie, état civil, affaires économiques et PME, économie sociale, urbanisme et aménagement du territoire, CCATM et schéma de structure, intercommunales, programmes européens et parc naturel, relations publiques, relations avec les pouvoirs fédéraux, régionaux et provinciaux, cultes et bâtiments du culte, logement et régie immobilière, coopération au développement et solidarité internationale.

Échevins :

- Isabelle MICHEL

Personnel ouvrier, travaux et entretien général, cimetières, chasse, nature et forêts, eau et égouttage, santé, santé préventive et affaires médicales, bibliothèques, ludothèque, agriculture, ainés, affaires sociales, bien-être animal.

- Benjamin DESTRÉE
Développement rural et CLDR, transition numérique, énergie et gestion énergétique, communication interne et externe, tourisme et folklore, syndicat d'initiative et maison du tourisme, patrimoine et petit patrimoine, emploi, commémorations patriotiques et devoir de mémoire, musée et développement historique, organisation informatique et site internet, Tintigny 4.0, espace public numérique, environnement et plan communal de développement de la nature.
- Cédric BAUDLET
Enseignement, sports et infrastructures sportives, jeunesse et clubs des jeunes, pêche, rivière et plans d'eau, contrat rivière Semois, vie associative et groupements de villages, fêtes et cérémonies (autres que patriotiques), personnes handicapées et PMR, consultations populaires, petite enfance et accueil extra-scolaire, Conseil communal des enfants et conseil des jeunes.
- Anthony LOUETTE
Présidence du CPAS, aide sociale, réinsertion socio professionnelle, économie sociale, ainés, aides urgentes, logement d'urgence, aides énergétiques, aides à domicile, logements sociaux, plan cohésion sociale, atelier de repassage et services sociaux à la population, initiatives d'accueil et réfugiés.

Conseillers communaux :

- François MARÉCHAL,
- Patrice ORBAN,
- Guy LEQUEUX,
- Martine ORBAN,
- Yannick BOELEN,
- Christelle MATHIEU,
- Timothé DENIS,
- José FLAMION,
- Jean MAURICE,
- Adeline BECHET.

2.19.2.2. L'administration communale

L'administration communale compte 18 emplois équivalents temps comme personnel administratif. Les services suivants sont représentés : population/état civil/permis de conduire, urbanisme, aménagement du territoire, étrangers, taxes, accueil extra-scolaire, bibliothèque, communication.

Plusieurs salariés sont employés à temps partiel : deux personnes en 4/5 temps, un mi-temps et cinq temps partiels. La commune compte également un contrat ALE, en fonction de ses besoins.

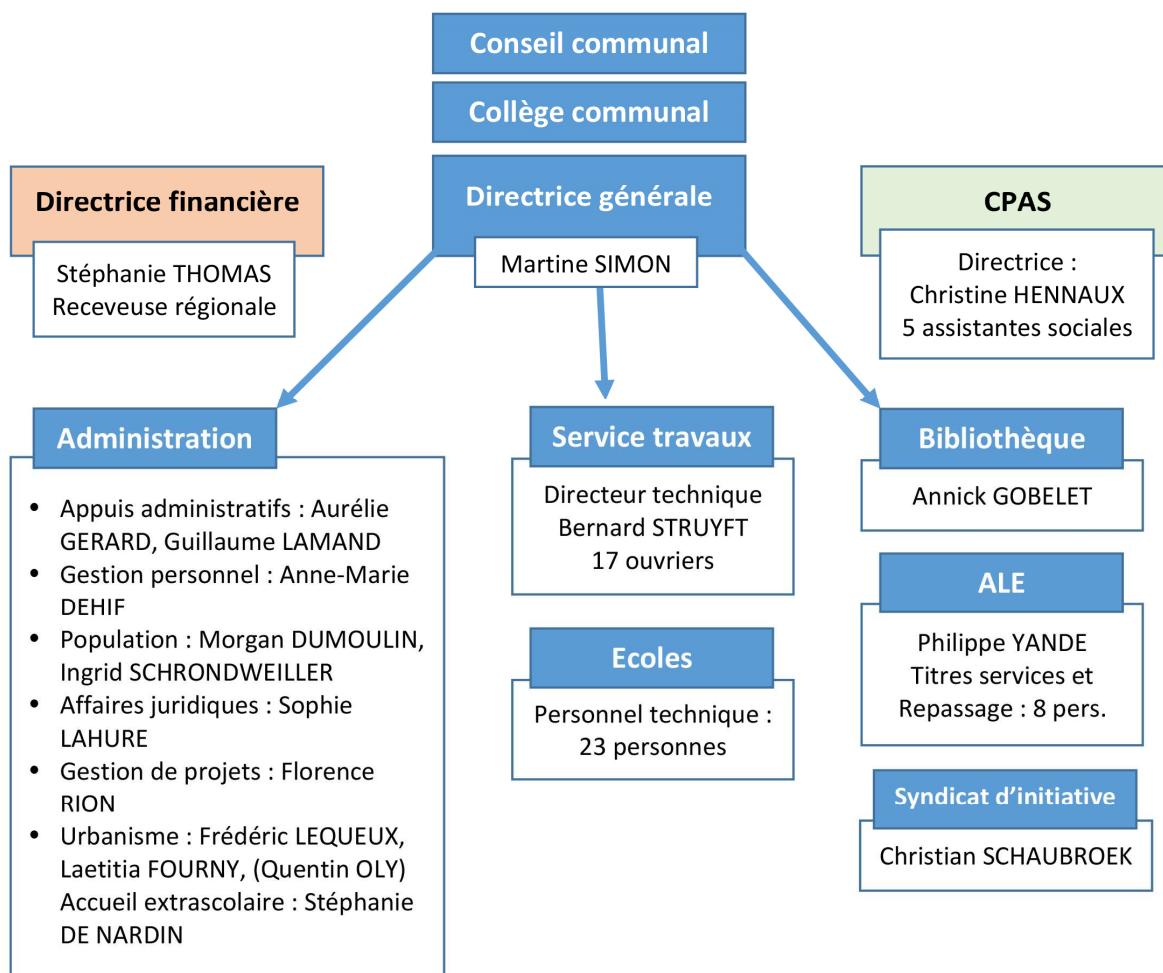
Le personnel ouvrier définitif et contractuel compte 17 employés.

Le personnel technique dans les écoles de l'année scolaire 2020-2021 s'élève à 23 emplois, répartis dans la garderie de midi, la garderie extrascolaire et le service de nettoyage.

Concernant la composition du CPAS, 7 personnes composent le personnel administratif et 8 personnes composent le personnel d'entretien/Titres-services.

La commune de Tintigny compte également :

- 1 desservant depuis fin septembre 2019,
- 4 directeurs d'écoles,
- 20 instituteurs primaires,
- 11 institutrices maternelles,
- 5 enseignants primaires et 6 enseignants primaires temporaires,
- 17 maîtres spéciaux (éducation physique, psychomotricité, langues, religion catholique, morale, philosophie et citoyenneté),
- 5 aides complémentaires,
- 2 enseignants mis en disponibilité.



3. Liste des cartes annexes

- Occupation du sol
- Plan de secteur
- Contexte physique, naturel et paysager
- Contexte bâti
- Mobilité
- Equipements et infrastructures
- Propriétés communales et publiques

4. Annexes

4.1. Liste des arbres et haies remarquables

4.1.1. Arbres remarquables

Localisation	Genre	Espèce	Nom vernaculaire
Rue des Saucettes	Salix	alba	Saule blanc
Rue de Marbehan	Taxodium	distichum	Cyprès chauve
Lieu-dit « La Prise » - Ansart	Quercus	robur	Chêne pédonculé
Han	Tilia	platyphyllos	Tilleul à grandes feuilles
Rue des Violettes	Carpinus	betulus	Charme commun
Han	Tilia	platyphyllos	Tilleul à grandes feuilles
Grand Rue	Fraxinus	excelsior	Frêne commun
Rue de Marbehan	Tilia	x europaea	Tilleul de Hollande
Rue du Gros Cron - Lahage	Carpinus	betulus	Charme commun
Rue de Marbehan	Carpinus	betulus	Charme commun
Rue de la Soye	Quercus	robur	Chêne pédonculé
Rue d'Orval	Salix	alba	Saule blanc
Route d'Orval, 166	Ilex	aquifolium	Houx commun
Rue du Monument - Ansart	Tilia	x europaea	Tilleul de Hollande
Rue des Chasseurs Ardennais, 120	Tilia	x europaea	Tilleul de Hollande
Rue de Marbehan	Castanea	sativa	Châtaigner commun
Grand Rue, 55	Chamaecyparis	lawsoniana	Cyprès de Lawson
N83 - Lieu-dit "Barrière des Malades »	Quercus	robur	Chêne pédonculé
Rue de Marbehan	Tilia	x europaea	Tilleul de Hollande
Rue du Chenois	Tilia	platyphyllos	Tilleul à grandes feuilles
Rue du Meunier - Lahage	Tilia	cordata	Tilleul à petites feuilles
Rue du Gros Cron, 100 - Lahage	Ilex	aquifolium	Houx commun
Rue du Centenaire - Ansart	Salix	alba	Saule blanc
Rue du Centenaire - Ansart	Salix	alba	Saule blanc
Han	Tilia	x europaea	Tilleul de Hollande
Rue des Combattants	Aesculus	x carnea	Marronnier à fleurs rouges
Rue de Marbehan	Carpinus	betulus	Charme commun
Rue de l'Église	Quercus	robur	Chêne pédonculé
Rue des Combattants	Aesculus	hippocastanum	Marronnier d'Inde
Rue de Marbehan	Liriodendron	tulipifera	Tulipier de Virginie
Rue de Marbehan	Fraxinus	excelsior	Frêne commun
Rue de l'Enfer	Tilia	x europaea	Tilleul de Hollande
Rue du Centenaire - Ansart	Tilia	platyphyllos	Tilleul à grandes feuilles
Villemont, 1	Abies	alba	Sapin pectiné
Rue Camille Joset	Quercus	robur	Chêne pédonculé
Han	Tilia	platyphyllos	Tilleul à grandes feuilles
Rawez - Lieu-dit « Holloy »	Quercus	robur	Chêne pédonculé
Rawez - Lieu-dit « Holloy »	Quercus	robur	Chêne pédonculé
Han	Fraxinus	excelsior	Frêne commun
Rue de Virton	Aesculus	hippocastanum	Marronnier d'Inde
Rue de Virton, 144	Fraxinus	excelsior	Frêne pleureur
Rawez - Lieu-dit « Holloy »	Quercus	robur	Chêne pédonculé

Rue Camille Joset	Ulmus	glabra	Orme des montagnes « Camperdownii »
Rue du Gros Cron - Lahage	Fagus	sylvatica	Hêtre commun

4.1.2. Haies remarquables

Localisation	Genre	Espèce	Nom vernaculaire
Rue du Gros Cron - Lahage	Tilia	x europaea	Tilleul de Hollande
Villemont, 2	Tilia	x europaea	Tilleul de Hollande
Villemont, 2	Tilia	x europaea	Tilleul de Hollande
Rue des Chasseurs Ardennais, 113	Tilia	x europaea	Tilleul de Hollande
Rue des Rappes	Tilia	x europaea	Tilleul de Hollande
Rue de Marbehan	Fagus	sylvatica	Hêtre pourpre
Rue de Marbehan	Fagus	sylvatica	Hêtre pourpre
Rue du Monument - Ansart	Fraxinus	excelsior	Frêne commun
Rue du Monument - Ansart	Fraxinus	excelsior	Frêne commun

4.2. Liste du patrimoine figurant à l'inventaire

BELLEFONTAINE

Village traversé par la route de Tintigny à Virton, avec un réseau relativement dense de rues, développé à l'ouest de cet axe. Bellefontaine n'a perdu que six bâtiments en août 1914. Outre les édifices retenus, plusieurs fermes mériteraient d'être conservées pour leur valeur d'accompagnement : les numéros 233, 234 rue des Combattants, 256, 257 rue du Culot, 64 rue de Hugo et 211 rue de la Forge. Enfin, le jeu franc des volumes cubiques de l'ancienne école à larmier retourné (dern. tiers du XIXe s.) au 281 rue des Prisonniers politiques, s'harmonise admirablement avec les masses du château, du presbytère et de l'école (Code de la fiche : 85039-INV-0010-01)

Église paroissiale Saint-Pierre, édifiée en 1840 sur l'emplacement d'une chapelle de 1726 (Code de la fiche : 85039-INV-0011-01)

Lavoir en cave-haute de 1872-1873 (Code de la fiche : 85039-INV-0027-01)

Madjibois

Croix d'occis en calcaire, au galbe involuté, semblable à celle de la r. de Virton (Code de la fiche : 85039-INV-0034-01)

Lahage

Village articulé sur la r. Saint-Hubert, encaissée dans le vallon plongeant vers Meix-devant-Virton. Dramatisme à l'antique de l'agencement de l'école en gradins de l'église et du presbytère édifiés dans les années 1840 à flanc de coteau et en bord de plateau. La seconde école, au no 52, édifiée dans le style à larmier retourné et montants harpés mériteraient d'être conservée; elle est apparentée à celle de Bellefontaine, au 281 rue des Prisonniers politiques (Code de la fiche : 85039-INV-0054-01)

Église paroissiale St-Hubert (Code de la fiche : 85039-INV-0055-01)

N° 1, **Ferme en quadrilatère semi-clôturée** de la 1ère moitié du XIXème siècle avec bâtiments en U (Code de la fiche : 85039-INV-0065-01)

Rue du Chenois, n° 291, A la porte de logis d'une façade remaniée aux XIXème et XXème siècles, millésime « 1788 » et cœur inscrits en épargne dans la clé passante d'un linteau bombé et délardé à sommiers anguleux (Code de la fiche : 85039-INV-0012-01)

Rue du Comté, n° 215, **Ferme** des XVIIIème-XIXème siècles (Code de la fiche : 85039-INV-0013-01)

Rue du Culot, n° 258, **Lavoir de 1885 en cave-haute** (Code de la fiche : 85039-INV-0014-01)

Rue Jean-Charles de Hugo, n° 62. **Ferme de la 2^{ème} moitié du XIXème siècle** (Code de la fiche : 85039-INV-0019-01)

Rue Jean-Charles de Hugo, N° 69. **Imposante ferme XVIIIème-XIXème siècles** (Code de la fiche : 85039-INV-0020-01)

Rue Jean-Charles de Hugo, N° 70. **Ferme édifiée v. 1892** (Code de la fiche : 85039-INV-0021-01)

Rue Jean-Charles de Hugo, N° 75. **Ferme désaffectée du XVIIIème siècle** avec quelques baies à linteau droit du XIXème siècle (Code de la fiche : 85039-INV-0022-01)

Rue Jean-Charles de Hugo, N°s 76 et 77. **Ferme-château en quadrilatère clôturé**, édifiée v. 1713-1733 pour J.- C. de Hugo, notaire et officier féodal (1688-1762) (Code de la fiche : 85039-INV-0023-01)

Rue Jean-Charles de Hugo, N° 79. **Presbytère néo-classique de « 1841 »** (Code de la fiche : 85039-INV-0024-01)

Rue Jean-Charles de Hugo, N° 90. **Ferme du XVIIIème siècle entourée d'un jardin enclos** (Code de la fiche : 85039-INV-0025-01)

Rue Jean-Charles de Hugo, N° 95. **Ferme représentative de la période 1880-1925** (Code de la fiche : 85039-INV-0026-01)

Rue du Duché, N° 218. **Ample ferme du XVIIIème siècle** profondément remaniée (Code de la fiche : 85039-INV-0015-01)

Rue de la Forge, N° 211. Devant le mur-pignon d'une ancienne forge, travail à ferrer les chevaux bien conservé, fin XIXème siècle (Code de la fiche : 85039-INV-0016-01)

Rue de la Gaume, N° 198. **Ferme bicellulaire de la 1^{ère} moitié du XIXème siècle** agrandie progressivement d'une grange avec arc surbaissé puis d'une cellule avec porte (Code de la fiche : 85039-INV-0017-01)

Rue de la Gaume, N° 199. **Ferme au moins de la 1^{ère} moitié du XIXème siècle** (Code de la fiche : 85039-INV-0018-01)

Rue du Meunier, N° 66. **Moulin du XIXème siècle** (Code de la fiche : 85039-INV-0056-01)

Rue d'Orval, N° 149. **Imposante ferme néo-classique**, 1^{ère} moitié ou milieu du XIXème siècle (Code de la fiche : 85039-INV-0028-01)

Rue de la Rosière, N° 262. Exploitation agricole regroupant de gauche à droite une ancienne maison de notaire du XIXème siècle avec sa remise à calèche, ainsi qu'une ferme du XVIIIème siècle (Code de la fiche : 85039-INV-0029-01)

Rue Saint-Hubert, N° 6. **Ferme tri-cellulaire de tradition néo-classique**, fin XIXème siècle, sous deux bâties étagées d'ardoises (Code de la fiche : 85039-INV-0057-01)

Rue Saint-Hubert, N° 7. **Petite ferme néo-classique v. 1840** (Code de la fiche : 85039-INV-0058-01)

Rue Saint-Hubert, N° 39. **Ancien presbytère**, v. 1843. Actuellement « Centre de Premier Accueil » (Code de la fiche : 85039-INV-0059-01)

Rue Saint-Hubert, N° 40. Perpendiculaire à la rue, **lavoir de la période 1870-1914** (Code de la fiche : 85039-INV-0060-01)

Rue Saint-Hubert, N° 49. **Ferme tri-cellulaire de la 2^{ème} moitié du XIXème siècle** (Code de la fiche : 85039-INV-0061-01)

Rue Saint-Hubert, N° 53. En retrait et perpendiculaire à la rue, **lavoir** en long de plan rectangulaire ouvert par une grande baie (Code de la fiche : 85039-INV-0062-01)

Rue Saint-Hubert, N° 82. **Ferme du milieu ou de la 2^{ème} moitié du XIXème siècle** (Code de la fiche : 85039-INV-0063-01)

Rue Saint-Hubert, N° 120. Intéressant exemple de **ferme édifiée par étapes** dans la 2^{ème} moitié du XIXème siècle (Code de la fiche : 85039-INV-0064-01)

Rue de Virton, Au croisement avec la rue de la Bourbouleuse, **croix en fer forgé, soudé et riveté**, sur un piédestal calcaire en forme d'autel avec table en coussin sur doucine (Code de la fiche : 85039-INV-0030-01)

Rue de Virton, N° 113. **Ferme isolée du XVIIIème siècle** (Code de la fiche : 85039-INV-0031-01)

Rue de Virton, Au croisement avec un chemin de terre, entre les 136 et 140, **petite croix calcaire d'occis** (Code de la fiche : 85039-INV-0032-01)

Rue de Virton, N° 147. Au sein d'un alignement de maisons d'ouvriers agricoles, dernier exemple bien conservé. XVIIIème-début XIXème siècles (Code de la fiche : 85039-INV-0033-01)

ROSSIGNOL

Village en quadrilatère en pente, aux îlots accrochés à la route Tintigny - Neufchâteau, Rossignol semble avoir connu une campagne de construction au début du XIXème siècle comme en témoignent les clés de linteaux droits ou bombés aux 278 rue des Écoles « 1806 », 99 « 1802 » et 109 « 1808 » rue des Mésanges ainsi qu'aux 123 « 1809 » et 132 « 1804 » rue Pinsart. À moitié détruit en août 1914, il fut reconstruit, à l'instar d'Ethe, en style harpé; mais les transformations actuelles menacent tant cette architecture pourtant récente, que celle du XIXème siècle. Enfin, pour la typologie rurale, signalons la ferme de la 2^{ème} moitié du XIXème siècle au 40 rue C. Joset, avec un logis à niveau d'entresol, au-dessus d'une étable (Code de la fiche : 85039-INV-0071-01)

Église paroissiale St-Nicolas (Code de la fiche : 85039-INV-0072-01)

Caveau des fusillés (Code de la fiche : 85039-INV-0077-01)

N° 24. **École et ancienne maison communale à plusieurs bâties étagées**, édifiée probablement par étapes (Code de la fiche : 85039-INV-0078-01)

Savelon

Chapelle hexagonale dédiée à Sainte Anne. Édifiée après la peste de 1636-1640 à la mémoire de Jean Mathie, vicaire de Rossignol, détruite à la Révolution et reconstruite en 1886 (Code de la fiche : 85039-INV-0085-01)

Rue Camille Joset, N° 1. **Château** construit en 1609 pour Claude de Laittres et Louise de Waha sur les ruines d'une forteresse rasée en 1558 (Code de la fiche : 85039-INV-0076-01)

Rue de la Chaussée Romaine. Dans le prolongement de la rue, **croix de la fin du XIXème siècle** en fer forgé et fonte (Code de la fiche : 85039-INV-0073-01)

Place des Coloniaux. **Pompe-abreuvoir**, fin XIXème-début XXème siècle (Code de la fiche : 85039-INV-0074-01)

Rue de la Fontaine. **Lavoir de 1867 en cave-haute** actuellement remblayée (Code de la fiche : 85039-INV-0075-01)

Rue de Marbehan, N° 255. **Ferme à faîtes étagés**, au moins de la 1^{ère} moitié du XIXème siècle (Code de la fiche : 85039-INV-0079-01)

Rue de Marbehan, N° 283. **Presbytère de « 1850 »** (Code de la fiche : 85039-INV-0080-01)

Rue des Mésanges, N° 99. **Ferme de « 1802 »** avec locaux agricoles dénaturés (Code de la fiche : 85039-INV-0081-01)

Rue des Mésanges, N° 107. **Ferme de la 1^{ère} moitié du XIXème siècle**, augmentée à gauche d'une étable en façade et d'une granette à l'arrière (Code de la fiche : 85039-INV-0082-01)

Route de Neufchâteau. **Cimetière de 4ème régiment français d'infanterie coloniale**, dit «Cimetière de l'Orée de la Forêt», v. 1920, par H. Lacoste et L. Madeline (Code de la fiche : 85039-INV-0083-01)

Rue Pinsart, N° 123. **Ancienne ferme de « 1809 »** malheureusement dénaturée (Code de la fiche : 85039-INV-0084-01)

SAINT-VINCENT

Installé sur une pente douce du sud-ouest au nord-est, le village est essentiellement centré sur l'église vers laquelle monte la longue rue des Chasseurs Ardennais. 18 maisons furent détruites en août 1914 vers le bas de cette rue, vraisemblablement à hauteur des n° 130 et 170, réédifiés dans le style du village de Rossignol. Majorité de constructions érigées ou décorées v. 1880-1925 dans un style post néo-classique parfois trop orné, parfois trop brutal (par ex. les 98, 99 et 179 rue des Chasseurs Ardennais) (Code de la fiche : 85039-INV-0086-01)

Église paroissiale St-Roch (Code de la fiche : 85039-INV-0087-01)

Chenois

Chapelle Notre-Dame de Luxembourg. Appelée aussi N.-D. du Chenois (Code de la fiche : 85039-INV-0096-01)

N° 1. **Moulin et scierie de Frenois** (Code de la fiche : 85039-INV-0097-01)

Rue des Chasseurs Ardennais, N° 64. **Ferme édifiée v. 1850-1880** (Code de la fiche : 85039-INV-0088-01)

Rue des Chasseurs Ardennais, N° 117. **Ferme XVIIIème-XIXème siècles v. 1800** (Code de la fiche : 85039-INV-0089-01)

Rue des Chasseurs Ardennais, N° 118. **Ferme du XVIIIème siècle avec baies des XIXème et XXème siècles** (Code de la fiche : 85039-INV-0090-01)

Rue des Chasseurs Ardennais, N° 182. **Imposante ferme néo-classique** du 1er quart du XIXème siècle (Code de la fiche : 85039-INV-0091-01)

Rue des Chasseurs Ardennais, N° 187. **Petite ferme** de la 1^{ère} moitié du XIXème siècle pour le plan terrier et probablement de la 2^{ème} moitié pour la façade (Code de la fiche : 85039-INV-0092-01)

Voie d'Orval, N°s 23-25. **Deux fermes mitoyennes** édifiées v. 1850-1880 (Code de la fiche : 85039-INV-0093-01)

Rue de Rawez, N°s 1-2. **Anciennes forges de Rawez.** Bâtiments du XVIIIème siècle transformés en exploitation agricoles v. 1850 (Code de la fiche : 85039-INV-0094-01)

Rue de la Tayette, N° 93. **Imposante ferme néo-classique** avec millésime « 1896 » dans une table mitrée au-dessus de l'arc de grange (Code de la fiche : 85039-INV-0095-01)

TINTIGNY

Breuvanne

Village axé sur la rue du Pont et nettement caractérisé par la prédominance de faîtes étagés. Durement éprouvé en août 1914. Parmi les fermes réédifiées après la guerre, plusieurs mériteraient d'être conservées, pour leurs volumétries : les 28 et 31 rue du Pont (en style post-néoclassique) ainsi que les 65, 66 rue du Menil et 74 rue des Saucettes (1920, dans le style du village de Rossignol). Enfin, plusieurs volumes de la 1^{ère} moitié du XIXème siècle, légèrement altérés, structurent puissamment le réseau des rues (les 35, 37, 39 et 49 rue du Pont); en outre, la ferme au 40, rue de la Coue (1^{ère} moitié du XIXème siècle) est digne d'être sauvée. Quant au portail de grange au 72, rue de la Breuvanne, il pourrait dater du XVIIIème siècle (Code de la fiche : 85039-INV-0035-01)

Chenois, N° 1. **Ferme en U** édifiée probablement dans le dernier tiers du XIXème siècle (Code de la fiche : 85039-INV-0047-01)

Han

Organisé en L autour d'un vaste usoir, le hameau n'a pas connu d'extension depuis l'établissement de la carte de Ferraris v. 1775. Il fut épargné en 1914 par les Allemands qui y avaient établi un hôpital (Code de la fiche : 85039-INV-0048-01)

Han, N° 17. **Ferme de « 1832 »**, à l'origine tri-cellulaire (Code de la fiche : 85039-INV-0049-01)

Han, N° 18. **Ferme** de la 1^{ère} moitié du XIX^e siècle (Code de la fiche : 85039-INV-0050-01)

Han, N° 19. **Ferme** de la 1^{ère} moitié du XIX^e siècle (Code de la fiche : 85039-INV-0051-01)

Han, N° 27. **Ferme** de la 1^{ère} moitié du XIX^e siècle (Code de la fiche : 85039-INV-0052-01)

Han, N° 29. **Ferme** de la 1^{ère} moitié du XIX^e siècle, édifiée peut-être sur les fondations d'un bâtiment de 1726 (date répétée sur les actes notariés; à noter le millésime « 1723 » sur la ferme contiguë) (Code de la fiche : 85039-INV-0053-01)

Poncelle

Village axé sur la longue rue du Plane et des Lavandières. 25 habitations sur 45 furent incendiées en août 1914; curieusement, la reconstruction s'est traduite par une diversité forcenée des styles et des matériaux encore aggravée aujourd'hui. Plusieurs façades à vocation agricole des années 1920 mériteraient d'être préservées pour leur facture classique ou néo-classique : aux 26 rue du Plane (harmonieuse composition avec grange médiane), 30-31 rue des Lavandières. Deux élévations de l'époque 1880-1914, rue des Lavandières, devraient être conservées : aux 13 (ancienne école) et 49 (Code de la fiche : 85039-INV-0066-01)

Village en apparence moins gaumais par la densité de son habitat et le réseau serré de ses rues, il reste néanmoins axé sur la Grand-rue qui descend d'est en ouest. Ravagé aux deux tiers par la soldatesque allemande en 1914. Par leur caractère agricole, actuellement en voie de disparition en Gaume, certains bâtiments modestes ou imposants, reconstruit dans les années 1920 mériteraient d'être conservés intacts : 57 et 117 Grand-rue, 98 rue du Vingt-deux Août et 59 rue du Tilleul (Code de la fiche : 85039-INV-0098-01)

Église paroissiale Notre-Dame de l'Assomption. Édifice entouré d'un cimetière enclos. Précédé d'un escalier monumental à balustrades, construit sur l'emplacement de maisons incendiées en août 1914 (Code de la fiche : 85039-INV-0099-01)

Villemont. **Chapelle Notre-Dame de Lorette.** De style néo-gothique. Édifiée en 1858 par le baron d'Huart en souvenir d'une ancienne chapelle sise de l'autre côté de la route et rasée v. 1799 (Code de la fiche : 85039-INV-0107-01)

Villemont, N° 1. **Château de Villemont.** Ancienne forteresse incendiée en 1713 et transformée, en 1718, en résidence de plaisance par Gérard de Trazegnies qui lui donna le plan d'un U ouvert sur le village, avec aux angles les quatre tours réédifiées après 1558. À la même époque, suppression des douves alors alimentées par un étang toujours en place de l'autre côté de la route. Incendié en août 1914, le château fut reconstruit v. 1920 en style harpé par le baron d'Huart : sauvetage de trois tours et remontage du corps de logis. Sur les tours, diverses traces de baies XVIII^e siècle avec arc surbaissé ou à linteau droit, et de canonnières en place ou de réemploi. P.S. [986] (Code de la fiche : 85039-INV-0108-01)

Ansart

Village axé sur la rue du Centenaire. Martyrisé en août 1914 : 35 habitations incendiées sur 64. Parmi les fermes reconstruites, plusieurs mériteraient d'être conservées sans trop de modifications : les 65 rue de la Rulles et 14 rue du Monument, d'esprit néo-classique, ainsi que les 36, 37 rue du Centenaire et 59 rue de la Rulles, d'allure classique. Enfin la restauration de deux fermes fort délabrées du XIXème siècle aux 41 et 42 rue du Centenaire renforcerait la qualité esthétique du village (Code de la fiche : 85039-INV-0110-01)

Rue Breuvanne, N° 70. **Petite maison d'ouvrier agricole** de la 2ème moitié du XIXème siècle (Code de la fiche : 85039-INV-0036-01)

Rue Breuvanne, N° 71. **Ferme étagée**, construite en deux étapes (Code de la fiche : 85039-INV-0037-01)

Rue du Centenaire. **Croix et autel-reposoir**. Croix en bois de « 1961 », millésime en creux au pied. Christ en fonte du XIXème siècle. Autel en calcaire (Code de la fiche : 85039-INV-0002-01)

Rue du Centenaire, N° 23. **Ferme édifiée v. 1880** (Code de la fiche : 85039-INV-0003-01)

Rue du Centenaire, N° 24. **Maison d'ouvrier agricole** édifiée v. 1880, peut-être sur un volume de la 1^{ère} moitié du siècle (Code de la fiche : 85039-INV-0004-01)

Rue du Centenaire, N° 26. **Imposant corps de logis sur caves de « 1833 »** (Code de la fiche : 85039-INV-0005-01)

Rue du Centenaire, N° 34. **Lavoir néo-classique** de la 2^{ème} moitié XIXème siècle (Code de la fiche : 85039-INV-0006-01)

Rue du Centenaire, **Chapelle Notre-Dame des Victoires** ou chapelle St-Nicolas. Édicule de « 1826 » (Code de la fiche : 85039-INV-0001-01)

Rue de France. **Lavoir à ciel ouvert**, daté « 1882 » par millésime (Code de la fiche : 85039-INV-0100-01)

Grand-Rue, N° 53. **Ancienne école de 1856** (Code de la fiche : 85039-INV-0101-01)

Rue des Lavandières, N° 43. **Maison d'ouvrier agricole** de la 1^{ère} moitié du XIXème siècle (Code de la fiche : 85039-INV-0067-01)

Rue du Monument, **Chapelle commémorative**. Érigée dans les années 1920 sur le lieu du massacre de 40 civils le 22 août 1914 (Code de la fiche : 85039-INV-0007-01)

Rue du Monument, N° 21. **Ferme édifiée v. 1880** probablement sur un volume de la 1^{ère} moitié du siècle (Code de la fiche : 85039-INV-0008-01)

Rue du Plane, N° 25. **Ferme** de la 1^{ère} moitié du XIXème siècle (Code de la fiche : 85039-INV-0068-01)

Rue du Plane. Dans le prolongement de la rue, **lavoir** de la 2^{ème} moitié du XIXème siècle (Code de la fiche : 85039-INV-0069-01)

Rue du Pont. **Chapelle Notre-Dame du Luxembourg**. De style classique, édifiée en 1927 (Code de la fiche : 85039-INV-0038-01)

Rue du Pont, N° 27. **Petite ferme** du milieu du XIXème siècle, perpendiculaire à la rue (Code de la fiche : 85039-INV-0039-01)

Rue du Pont, N° 36. **Longue ferme basse** au moins du XVIIIème siècle avec ouvertures du XIXème siècle (Code de la fiche : 85039-INV-0040-01)

Rue du Pont, N° 45. À gauche. **Petite et basse ferme** de la 1^{ère} moitié du XIXème siècle (Code de la fiche : 85039-INV-0041-01)

Rue du Pont, N° 54. **Ferme** de la 2^{ème} moitié du XIXème siècle (v. 1900 ?) sous deux faîtes étagés (Code de la fiche : 85039-INV-0042-01)

Rue du Pont, N° 58. **Ferme** de la 2^{ème} moitié du XIXème siècle, agrandie et remaniée v. 1900-1925 dans le même style que le n° 54 (Code de la fiche : 85039-INV-0043-01)

Rue du Pont, N° 59. **Longue ferme de 1738 sous faîtes étagés**. Plusieurs fois remaniée (Code de la fiche : 85039-INV-0044-01)

Rue Rosoye, N° 51. **Ferme** de la 1^{ère} moitié du XIXème siècle, en quadrilatère semi-clôturé avec bâtiments en L. Surtout intéressante par l'ampleur et le traitement brut des dépendances. À l'écart du village. Déjà présente sur l'Atlas des chemins 1841-1844 (Code de la fiche : 85039-INV-0070-01)

Rue de la Rulles, N° 46. **Ferme de « 1841 »** sous deux faîtes étagés (Code de la fiche : 85039-INV-0009-01)

Rue des Saucettes, N° 73. **Imposante ferme** de la fin du XIXème siècle. Surtout intéressante par l'état de conservation de son élévation arrière (Code de la fiche : 85039-INV-0045-01)

Rue des Saucettes, N° 76. **Ferme** de la 1^{ère} moitié du XIXème siècle (Code de la fiche : 85039-INV-0046-01)

Rue du Tilleul, N° 65. À la porte de logis d'une ferme du XVIIIème siècle. Dénaturée, linteau bombé avec sommiers anguleux, délardé en cavet (Code de la fiche : 85039-INV-0102-01)

Rue du Tilleul, N° 71. Petite **ferme** du XIXème siècle. Corps de logis de la 1^{ère} moitié du XIXème siècle avec adjonction d'une étable sous fenil dans la 2^{ème} moitié du siècle, encore agrandie au XXème siècle (Code de la fiche : 85039-INV-0103-01)

Rue du Vingt-deux Août, N° 93. À gauche, **ferme** du XVIIIème siècle (Code de la fiche : 85039-INV-0104-01)

Rue du Vingt-deux Août, N° 105. **Ample ferme-moulin**, enjambant un ruisseau comblé au XXème siècle. Datée « 1900 » par millésime sur table surmontant l'arc de grange (Code de la fiche : 85039-INV-0105-01)

Rue du Vingt-deux Août, N° 157 (ancien n°). **Ferme** de la 1^{ère} moitié du XIXème siècle (Code de la fiche : 85039-INV-0106-01)

4.3. Liste des associations bénéficiant d'une subvention communale

Associations sportives

- Badminton Club
- Basket - Tintigny
- Club d'Aéromodélisme
- Cyclo Club - Bellefontaine
- Faons de la Chevratte
- Football Club Tintigny
- Gold Ranch SD
- Gymnastique de bien-être
- GymSana asbl
- Karaté Club Bellefontaine
- Kiné-Fitness
- La Boule Gaumaise
- Les Espoirs du Chenois
- Les MaRosTin.Bel
- Mini Foot BAT 81
- Q.C. Bellifontains
- Ressource-toi !
- Royale Espérance de Rossignol
- Société de Pêche « Le Brochet »
- Star Bike
- Takeda Ryu
- Tennis Club « Les Jonquilles »
- Tennis Club Bellefontaine
- Tennis de Table
- Yogabel

Associations culturelles

- Jeunesses Musicales
- Académie des patois de Gaume
- Cercle d'Histoire Locale
- Centre Mémoriel de Rossignol

Associations diverses

- Club des Jeunes du Lochnot
- Club des Jeunes « La Goulotte »
- Maison des Jeunes de Bellefontaine
- Patro de Bellefontaine
- Cœur de Village